BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
291
NAPOLI

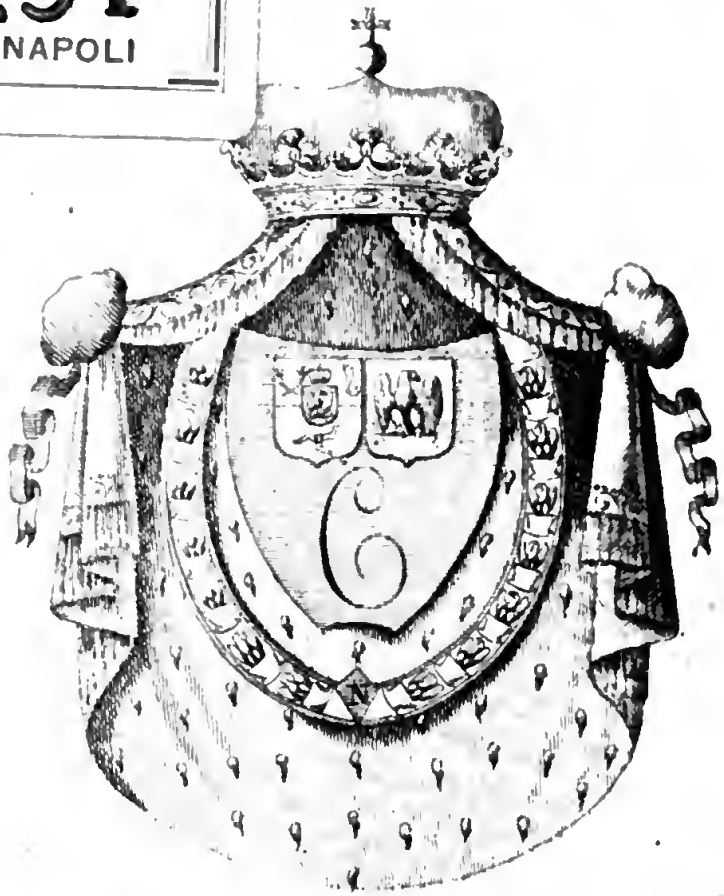

G.S.F.D.

1.1.26

1.2.10.

II Suppl-Paket A-291.

Nazionale V.E.
NAPOLI

Pompée profane le lieu tres saint

6 E 50 28

HISTOIRE DES JUIFS,

ET DES PEUPLES VOISINS,

DEPUIS la décadence des Royaumes d'Iſraël & de Juda, juſqu'à la mort de JESUS-CHRIST.

Par M. PRIDEAUX, *Doyen de Norwich.*

Traduite de l'Anglois.

Nouvelle Edition diviſée en ſix Volumes, plus ample & plus correcte que les précédentes, avec des Cartes & Figures en taille-douce.

TOME CINQUIEME.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, Pere rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, au Lys d'or.

M. DCC. XXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

HISTOIRE
DES JUIFS
ET DES
PEUPLES VOISINS.

LIVRE TREIZIEME.

ANTIOCHUS Sidete, Roi de Syrie, fit toute la diligence poſſible pour profiter de l'avantage que lui donnoit la mort de Simon & de ſes deux fils. (*a*) Dès qu'il l'eut appriſe par l'Exprès que lui dépêcha Ptolomée fils d'Abubus, il ſe mit lui-même à la tête d'une bonne armée pour réduire la Judée, & la réunir à l'Empire de Syrie. Il entra dans le pays, & obligea bien-tôt Hyrcan à ſe renfermer dans Jéruſalem avec ce qu'il

Ann. 135 avant J. C. JEAN HYRCAN. I.

[*a*] I. *Maccab.* XVI. 18. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 16.

Ann. 135. avant J. C. JEAN Hyrcan. 1. avoit de troupes. Il l'y assiégea même, & partagea pour cet effet son armée en sept corps différents. Il fit faire des lignes de circonvallation & de contrevallation, dont les fossés étoient bien larges & bien profonds. De sorte qu'il n'y avoit pas moyen de sortir de la Place, ni d'y faire rien entrer. Ainsi quand Hyrcan voulut se défaire des bouches inutiles, & qu'il eut mis hors de la Place ceux qui n'étoient pas propres à la guerre, ils ne purent pas passer le fossé, & se trouverent renfermés entre cette ligne & les murailles de la Ville, où ils furent obligés de demeurer, jusqu'à ce que Hyrcan touché de leur état les y fit rentrer, pour empêcher qu'ils n'y mourussent de faim.

Ce siége dura jusqu'au commencement de l'automne. Les assiégeants faisoient tous les jours des attaques qui étoient vigoureusement repoussées; les assiégés faisoient, de leur côté, des sorties, & réussissoient quelquefois à mettre le feu à leurs machines & à ruiner leurs ouvrages. Cela continua de cette maniere jusqu'à la Fête des Tabernacles, qui se célébroit toujours au milieu du premier mois de l'automne. Quand elle approcha, Hyrcan envoya demander à Antiochus une suspension d'armes pendant la Fête. Elle lui fut accordée; & même Antio-

chus lui envoya des victimes & les autres choſes néceſſaires pour les Sacrifices qu'on y offroit. Hyrcan trouva dans ce procédé une bonté & une piété qui le charmerent. Il réſolut de traiter avec un Prince ſi équitable, & de lui demander s'il voudroit entrer en négociation. Il accorda ſa demande : on entama le Traité. Hyrcan conſentit que les aſſiégés rendiſſent leurs armes, que les fortifications de Jéruſalem fuſſent razées ; & qu'on payât au Roi un tribut pour Joppe, & pour les autres Villes que les Juifs avoient hors de la Judée ; & la paix fut conclue à ces conditions. Antiochus avoit auſſi demandé, qu'on rebâtit la Citadelle de Jéruſalem, & qu'il lui fût permis d'y mettre une garniſon : mais Hyrcan n'y voulut pas conſentir, à cauſe des maux qu'avoit faits à la Nation celle qui y avoit été pendant que cette Citadelle avoit ſubſiſté ; & il aima mieux payer au Roi la ſomme de cinq cents talents, qui lui fut demandée en équivalent. La capitulation s'exécuta ; & pour ce qui ne pouvoit pas s'exécuter ſur le champ, on donna des ôtages, entre leſquels il y avoit un frere d'Hyrcan. Le ſiége fut levé, & le pays eut la paix. Ceci arriva neuf mois après la mort de Simon.

Ann. 135. avant J. C. JEAN Hyrcan, 1.

Quand Hyrcan fit faire à Antiochus

Ann. 135. avant J. C. JEAN Hyrcan. I.

ces ouvertures de paix, (*b*) il étoit déja preſque réduit à la derniere extrêmité, faute de vivres ; car il ne leur en reſtoit preſque plus. On le ſçavoit fort bien dans le camp des aſſiégeants ; & ceux qui approchoient du Roi le preſſoient de profiter de l'occaſion qu'il avoit en main pour exterminer la Nation Juive. Ils lui repréſentoient qu'ils avoient été chaſſés d'Egypte comme des impies, haïs des Dieux & déteſtés des hommes : qu'ils étoient ennemis de tout le reſte du genre humain ; puiſqu'ils n'avoient de commerce qu'avec ceux de leur Secte, & ne vouloient pas même manger ou boire, ni avoir aucune familiarité avec les autres, ni adorer les mêmes Dieux ; & qu'ils avoient des Loix, des Coutumes, & une Religion tout-à-fait différentes de celles de toutes les autres Nations ; qu'ils méritoient bien que les autres Nations les traitaſſent auſſi avec le même mépris, & leur rendiſſent haine pour haine ; enfin qu'il faloit les exterminer comme des ennemis déclarés du genre humain. Diodore de Sicile, (*c*) auſſi bien que Joſephe (*d*) diſent que ce fut par un pur

[*b*] JOSEPH. ibid. DIODOR. SIC. XXXIV. Fol. 1. p. 901. *& apud* PHOTIUM *in Bibliotheca* Cod. CCXLIV. p. 1150.
[*c*] JOSEPH. ibid.
[*d*] JOSEPH. *Antiq.* XIII. 16. & XVI. 11.

effet de la générosité & de la clémence d'Antiochus, que la Nation Juive ne fut pas extirpée dans cette occasion, & qu'on lui accorda la paix aux conditions que je viens de marquer. Ann. 135 avant J. C. JEAN Hyrcan. I.

Des cinq cents talents qui devoient être payés à Antiochus, on lui en donna trois cents comptant; (e) il accorda du tems pour le payement des deux cents autres. Josephe prétend que pour faire cette somme, & pour trouver de quoi fournir aux autres besoins de l'Etat, Hyrcan avoit ouvert le sépulchre de David, & qu'il en avoit tiré trois mille talents. Il rapporte encore la même chose d'Herode dans la suite, & ajoute que ce dernier y trouva encore de grandes richesses qu'il pilla. Mais l'un & l'autre de ces faits sentent fort la fable. Il y avoit près de neuf cents ans que David étoit mort. Il faloit que ce trésor eût été enterré avec lui : qu'il y fût demeuré dans son entier pendant que la Ville de Jérusalem, le Palais, & le Temple avoient été pillés (f) tant de fois sous les Rois de Juda, par des ennemis qui n'avoient rien épargné : que toutes les fois que ces Rois

[e] *Antiq.* XVI. II.

(f) III. *Rois* XIV. 25. IV. *Rois* XIV. 14. II. *Paral.* XII. 9. II. *Paral.* XXI. 17. II. *Paralip.* XXV. 24.

Ann. 135. avant J. C. JEAN Hyrcan. 1. avoient été contraints de (g) prendre tous les tréſors de la Maiſon de Dieu même, auſſi bien que ceux de la leur propre, pour ſubvenir aux beſoins preſſants de l'Etat, on n'eût jamais voulu toucher à ce tréſor du tombeau de David : que quand un des plus méchants de leurs Rois (h) pilla le Temple & fit fondre les vaiſſeaux ſacrés, pour en faire batre de la monnoye ; quand un des meilleurs (i) fut contraint de faire arracher l'or dont étoient couvertes les portes & les colomnes du Temple, pour acheter le ſalut de la Nation, qu'un ennemi cruel alloit détruire ſans cela, ce tréſor inutile fût demeuré inviolable : que quand (k) Nabucodonozor eut détruit & la Ville & le Temple de Jéruſalem, pendant un ſi grand nombre d'années que l'un & l'autre n'étoient qu'un tas de ruines, ce tréſor du tombeau de David ſe fût conſervé ſans que perſonne y touchât. Enfin il faloit que (l) quand Antiochus Epiphane détruiſit la Ville, pilla le Temple & emporta tout ce qui valoit la peine d'être pris, ce même tréſor, inutile à Dieu &

(g) III. *Rois* XV. 18. IV. *Rois* XII. 18. II. *Paral.* XVI. 2.
(h) IV. *Rois* XVI. 8. 17. II. *Paral.* XVIII. 21. 24.
(i) IV. *Rois* XVIII. 15. 16.
(k) IV. *Rois* XXV. II. *Par.* XXXVI. *Jerem.* XXXIX. & LII.
(l) I. *Maccab.* I. II. *Maccab.* V.

aux hommes, tant qu'il demeuroit ainſi enterré, eût encore échapé, & que jamais perſonne ne ſe fût aviſé d'y toucher juſqu'à Hyrcan. Ceux qui peuvent trouver tout cela croyable, le recevront, s'il leur plaît. Pour moi, s'il y a quelque fondement à ce que dit ici Joſephe, je crois que c'eſt ſeulement ce que je vais dire. Ann. 135. avant J. C. JEAN Hyrcan. IV j

J'ai déja (*m*) remarqué que les tombeaux de David & des Rois ſes deſcendants étoient des caveaux de marbre, pratiqués dans le roc, où il n'y avoit point de terre pour couvrir ou cacher quoi que ce fût. Peut-être que ſous Hérode, dont l'avarice étoit inſatiable, quelques gens riches s'aviſerent de mettre leurs tréſors dans ces caveaux, où ils crurent qu'on ne les iroit pas chercher; & que ce ruſé tyran, en ayant eu le vent, les ſaiſit, ſous prétexte que c'étoit le tréſor de David; & qu'il fit débiter qu'Hyrcan en avoit auſſi tiré cette ſomme, afin de juſtifier ſa conduite par l'exemple d'un homme ſi reſpectable par ſa piété & par ſes autres grandes qualités. Mais il me paroît encore plus raiſonnable de regarder ces deux traits d'Hiſtoire comme une pure fiction, que Joſephe a adopté un peu trop légerement, auſſi-bien que

(*m*) Liv. I. ſous l'an 699.

Ann. 135. avant J. C. JEAN Hyrcan. 1. quelques autres qu'on trouve dans ſon Hiſtoire.

Pendant cette premiere année d'Hyrcan, (*n*) Matthias Aphlias, Prêtre de la Claſſe de Joarib, épouſa une fille de Jonathan Prince des Juifs, de qui il eut Matthias Curtus; de ce dernier Matthias nâquit Joſephe, pere d'un autre Matthias, qui eut pour fils Joſephe l'Hiſtorien né la premiere année du Regne de Caligula qui eſt la XXXVII de l'Ere de J. C.

Ann. 134. avant J. C. JEAN Hyrcan. 2. Scipion l'Africain le jeune, étant allé commander en Eſpagne pendant la guerre de Numance, (*o*) Antiochus Sidete lui envoya de riches & de magnifiques préſents. Il les reçut en public aſſis ſur ſon Tribunal, à la vûe de toute l'Armée, & ordonna qu'on les mît entre les mains (*p*) du Queſteur, pour être employés aux fraix de la guerre. C'étoit alors la pratique générale des Romains de tout faire pour le Public, ſans rien prendre pour eux-mêmes, que l'honneur de ſervir fidelement l'Etat, & d'employer tous leurs talents & leurs ſoins au ſervice de

(*n*) JOSEPHE dans *ſa vie*.

(*o*) *Epit.* LIVII LVII.

(*p*) C'étoit le Tréſorier de l'armée. On en donnoit toujours un, parmi les Romains, à un Général qu'on chargeoit d'une guerre; & c'étoit cet Officier qui avoit ſoin de tout ce qui regardoit les fraix de la guerre, & qui en répondoit au Sénat & au Peuple.

la République. Tant qu'ils conſerverent ce noble deſintereſſement, toutes leurs entrepriſes leur réuſſirent. Mais quand, dans la ſuite, l'intérêt particulier commença à les faire agir, & qu'ils perdirent ces grandes vûes du bien public ; qu'on ne ſongea plus qu'à s'enrichir & s'agrandir aux dépens du Public même ; & que l'on ne prétendit plus aux Charges pour ſervir l'Etat, mais pour le piller ; tout commença à aller en décadence ; la Tyrannie s'introduiſit ; & bientôt après vint la ruine totale de ce puiſſant Empire. Ann 134. avant J. C. JEAN. Hyrcan. 2.

Attalus Roi de Pergame, (q) continuant à extravaguer, ſe mit en tête d'exercer auſſi le métier de Fondeur. Il forma le projet d'un monument de cuivre pour ſa mere ; & en travaillant un jour d'Eté que la chaleur étoit exceſſive, à en fondre le métal, il lui prit une fievre chaude qui l'emporta au bout de ſept jours, & délivra tous ſes ſujets d'un abominable tyran. Il avoit fait un teſtament (r) par lequel il conſtituoit le Peuple Romain ſon héritier. En vertu de ce teſtament les Romains prirent poſſeſſion Ann. 133. avant J. C. JEAN Hyrcan. 3.

(q) JUSTIN. XXXVI. 4.

(r) PLUT. *in Tib. Graccho* JUSTIN. ibid. *Epit.* LIVII, LVIII. L. FLORUS II. 20. *Videas etiam Epiſtolam Mithridatis Regis Ponti ad Arſacem Regem Parthiæ inter fragmenta* SALUSTII. Lib. IV. *in qua Epiſtola vocat hoc Teſtamentum* ſimulatum & impium Teſtamentum.

Ann. 133. avant J. C. JEAN Hyrcan. 3. de ſes Etats, & en firent une Province, (*s*) à laquelle on donna le nom d'*Aſie propre*. Ariſtonique, l'héritier légitime, ne put ſouffrir cette injuſtice. Il étoit fils d'Eumene & frere d'Attalus, mais d'une autre mere. (*t*) pour ſoutenir ſes droits, il leva une armée & prit poſſeſſion de la Couronne : il en coûta aux Romains (*u*) un de leurs Conſuls & ſon armée, & une guerre de quatre ans, pour la lui ôter & pour s'y bien établir eux-mêmes. Voilà la fin du Royaume de Pergame qui comprenoit la plus grande partie de l'Aſie Mineure. Il n'avoit eu que ſix Rois.

Ann. 132. avant J. C. JEAN Hyrcan. 4. (*x*) L'an trente-huitieme de Ptolomée Evergete ſecond, plus connu ſous le nom de Phyſcon, Jeſus fils de Sirach, Juif de Jéruſalem, vint s'établir en Egypte, & y traduiſit en Grec pour l'u-

(*s*) Le mot d'*Aſie*, ſans addition, s'il n'eſt pas autrement déterminé par le fil du diſcours, ſignifie une des quatre parties du monde. Ce qui eſt entre le mont Taurus à l'Orient, & l'Helleſpont à l'Occident, eſt appellé l'*Aſie Mineure*. *L'Aſie propre* n'eſt qu'une partie de cette derniere, & c'eſt-là ce qui vint aux Romains en vertu de ce Teſtament.

[*t*] JUSTIN. & FLORUS ibid. PLUT. *in Q. Flaminio* STRABO. XIV. APPIAN. *in Mithrid. & de Bell. Civ.* 1. *Epit.* LIVII LIX. EUTROP. IV.

[*u*] Licinius Craſſus y fut batu & tué, & la plus grande partie de ſon armée y périt. FLORUS & LIVIUS ibid.

[*x*] Voyez la II. Préface du Livre de l'Eccléſiaſtique, où il faut remarquer que l'année 38 de Ptolomée Evergete II. dont il y eſt parlé, doit ſe compter en commençant à l'onzieme de Philometor, quand ils commencerent à regner conjointement.

ſage des Juifs Helleniſtes, le Livre que Jeſus ſon grand-pere avoit compoſé en Hébreu, & que nous avons encore aujourd'hui ſous le titre d'*Eccléſiaſtique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, qui veut dire en Grec, *le Tréſor de toutes les vertus*; parce qu'ils le regardoient comme contenant les maximes de toutes les vertus. Jeſus l'avoit écrit en Hébreu environ le tems du Pontificat d'Onias II. & un autre Jeſus ſon petit-fils le mit en Grec. Ce dernier eſt diſtingué du grand-pere, qui étoit l'Auteur, par le titre de fils de Sirach. L'Original Hébreu eſt perdu. On l'avoit encore du tems de S. Jérôme, car (*y*) il dit l'avoir vu ſous le titre de *Paraboles*, Mais en Grec le titre ordinaire étoit : *la Sapience de Jeſus le fils de Sirach.* Aujourd'hui, dans les imprimés Grecs, le titre eſt, *la Sapience de Sirach.* C'eſt une abbréviation ridicule; car elle donne le Livre à Sirach, qui n'en eſt ni l'Auteur ni le Traducteur, & qui n'a, par conſéquent, rien de commun avec lui.

Ann. 132. avant J. C. JEAN Hyrcan. 4.

A la vérité on diſpute ſi Sirach étoit le pere du Jeſus qui l'a compoſé, ou du Jeſus qui l'a traduit : ou plutôt, pour exprimer la choſe autrement, ſi le Jeſus fils de Sirach étoit l'Auteur du Livre, & le grand-pere du Traducteur; ou s'il

(*y*) *In Præf. ad libros Salomonis & in Epiſt.* CXV.

n'en étoit que le Traducteur & petit-fils de Jesus l'Auteur. Comme la chose est de fort petite conséquence, je m'en tiens à ce qu'en dit très clairement le premier Prologue de ce Livre; c'est que Jesus, l'Auteur du Livre, étoit le grand-pere; que Sirach est fils de celui-là; & Jesus, le petit-fils, en est le Traducteur. Il est clair que, selon ce Prologue, c'est le petit-fils qui est Jesus fils de Sirach, & que ce n'est pas là le nom du grand-pere. Il est aussi fort vraisemblable que la conclusion du Livre, (Ch. I. 27. 28. & 29) est du Traducteur, aussi-bien que la priere du dernier Chapitre. Ce que l'Auteur y dit, (z) du danger qu'il avoit couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au Roi contre lui, convient très-bien au regne de Ptolomée Physcon, dont la cruauté faisoit de la moindre chose un crime capital à ceux qui dépendoient de lui; ce qui ne pouvoit pas être arrivé au grand-pere, qui demeuroit à Jérusalem trois générations auparavant, lorsqu'il n'y avoit point de Tyrannie dans le pays.

Ann. 132. avant J. C. JEAN Hyrcan. 4.

Ce qui fait que je parle du premier Prologue ou de la premiere Préface de ce Livre, c'est qu'il y en a deux, dont la seconde est de Jesus le petit-fils de

[z] Ch. LI. v. 6, 7, 8.

l'Auteur, qui a traduit le Livre en Grec. On ne ſçait pas qui a fait la premiere. Elle eſt tirée d'un Livre intitulé *Synopſis Sacræ Scripturæ*, que l'on donne ordinairement à S. Athanaſe ; & s'il n'eſt pas de lui, comme pluſieurs Sçavants le prétendent, du moins il eſt bien ſûr que c'eſt un Livre fort ancien, &, par cette raiſon, de quelque autorité, quoiqu'on en ignore l'Auteur. Ann. 132. avant J. C. JEAN Hyrcan. 4.

La verſion Latine de ce Livre de l'Eccléſiaſtique contient pluſieurs choſes qui ne ſont pas dans le Grec. Il faut qu'elles y aient été inſerées par celui qui l'a traduit en Latin. A préſent que l'Hébreu, qui étoit l'Original, eſt perdu ; le Grec, qui eſt la traduction du petit-fils de l'Auteur, en doit tenir lieu : c'eſt auſſi ſur le Grec qu'eſt faite la verſion Angloiſe.

Les Juifs d'aujourd'hui ont parmi eux un Livre, qu'ils appellent le Livre de Ben Sira, ou du fils de Sira. Comme ce Livre eſt auſſi un recueil de Sentences de Morale, (*a*) quelques-uns ſe ſont imaginés que ce Ben Sira, ou fils de Sira, étoit le même que le Ben Sirach, ou fils de Sirach : (*b*) & que le Livre eſt le même que l'Eccléſiaſtique. Mais il n'y

[*a*] HUETIUS *Dem. Evang.* prop. IV. *de Eccleſiaſtico.*

[*b*] Ce Livre a été imprimé pluſieurs fois, Voyez la *Biblioth. Rabin.* de BUXTORF. p. 324.

a qu'à lire les deux Livres enſemble pour voir que cette penſée eſt ſans fondement. Il n'y a rien d'approchant que les noms des Auteurs.

Ann. 131. avant J. C. JEAN Hyrcan. 5. Démétrius Nicator ayant été retenu en captivité en Hyrcanie depuis pluſieurs années par les Parthes, ſon frere (*c*) Antiochus Sidete, ſous prétexte de le vouloir délivrer, mena contre Phraate une puiſſante armée. Elle étoit de plus de LXXX. mille hommes bien armés & bien diſciplinés. Mais (*d*) les inſtruments du luxe qui la ſuivoient, les vivandiers, les cuiſiniers, les patiſſiers, les confituriers, les marmitons, les comédiens, les muſiciens, les femmes de mauvaiſe vie, &c. alloient bien à quatre fois autant; car on en fait monter le nombre à (*e*) trois cents mille. (*f*) Le luxe étoit à proportion auſſi grand que le nombre de ceux qui en étoient les miniſtres. Auſſi fut-il enfin cauſe de la ruine de toute l'armée & du Roi lui-même. Au commencement pourtant Antiochus eut de grands ſuccès. Il batit (*g*) Phraate en trois batailles : il reprit la Babylonie & la Médie. Toutes

[*c*] JUSTIN. XXXVIII. 10.
[*d*] JUSTIN. ibid. OROSIUS V. 10. VALER. MAX. IX. 1.
[*e*] JUSTIN. ibid.
[*f*] VALER. MAX. & JUSTIN. ibid. ATHEN. V. p. 210. X. p. 439. & XII. p. 540.
[*g*] JUSTIN. ibid. JOSEPH, *Antiq.* XIII. 16. OROSIUS V. 10.

les Provinces de l'Orient, qui avoient appartenu autrefois a l'Empire de Syrie, ſecouerent le joug des Parthes, & ſe ſoumirent à lui, excepté la Parthie même, où Phraate ſe trouva réduit dans les bornes étroites de ſon premier Royaume. Hyrcan, Prince des Juifs, (*h*) accompagna Antiochus dans cette expédition, & ayant eu ſa part dans toutes ces victoires, il revint chez lui chargé de gloire à la fin de la campagne & de l'année. Ann. 131. avant J. C. JEAN Hyrcan 5.

Le reſte de l'armée paſſa l'hiver dans l'Orient. Le nombre prodigieux des troupes, qui, en y comprenant tout l'attirail dont j'ai parlé, faiſoient près de CCCC. mille ames, (*i*) les obligea de ſe diſperſer, & de s'écarter ſi fort les unes des autres, qu'elles ne pouvoient pas aiſément ſe rejoindre & former un ſeul corps, pour ſe défendre ſi on les attaquoit. Les habitants, qu'ils fouloient extrêmement dans tous leurs quartiers, pour ſe venger, & ſe défaire de ces hôtes incommodes, conſpirerent avec les Parthes, de les maſſacrer tous en même jour dans leurs quartiers, ſans leur donner le tems de s'aſſembler pour ſe défendre : & la choſe s'exécuta. (*k*) Antio- Ann. 130. avant J. C. JEAN. Hyrcan 6.

[*h*] JOSEPH. ibid.
(*i*) JUST. XXXVIII. 10. DIOD. SIC. *in Excerpt.* VAL. p. 374.
(*k*) JUST. XXXVIII. 10. XXXIX. 1. JOSEPH. *Antiq.*

Ann. 130. avant J. C. JEAN Hyrcan 6.

chus, qui avoit gardé quelques Corps auprès de ſa perſonne, ſe mit en devoir d'aller ſecourir les quartiers les plus proches de lui ; mais il fut accablé par le nombre & y périt lui-même. Tout le reſte de l'armée fut ainſi, ou maſſacré dans ſes quartiers le même jour, ou fait priſonnier ; de ſorte qu'à peine, d'un ſi grand nombre de gens, en échapa-t'il quelques-uns pour aller porter en Syrie la triſte nouvelle de cette boucherie.

Cependant Démétrius étoit retourné en Syrie ; & la mort de ſon frere ſurvint fort à propos pour lui remettre la Couronne ſur la tête. Phraate, batu trois fois par Antiochus, l'avoit enfin (*l*) relâché & envoyé en Syrie, dans l'eſpérance que ſa venue y pourroit cauſer quelques troubles qui obligeroient Antiochus d'y retourner. Mais après ce maſſacre, il détacha un parti de cavalerie pour le ratrapper. Démétrius, qui avoit craint quelque contr'ordre de cette nature, avoit fait tant de diligence, qu'il avoit déja paſſé l'Euphrate avant que ce parti fût ſur la frontiere. Ainſi il recouvra ſes Etats, &

XIII. 16. OROSIUS V. 10. APPIAN. *in Syr.* ATHEN. X. p. 439. JULIUS OBSEQUENS *de Prodigiis*. ÆLIANUS *de Animal.* X. 34.

(*l*) JUST. XXXVIII. 10. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 16.

(*m*) en fit de grandes réjouiſſances, pendant que tout le reſte de la Syrie pleuroit & lamentoit la perte de l'armée, où il y avoit peu de familles qui n'euſſent quelque proche parent. Ann. 130. avant J. C. JEAN Hyrcan 6.

Phraate (*n*) fit chercher parmi les morts le corps d'Antiochus, & le fit mettre dans un cercueil d'argent. Il l'envoya en Syrie, pour l'y faire enterrer honorablement avec ſes Ancêtres; & ayant trouvé une de ſes filles parmi les captives, (*o*) il fut frappé de ſa beauté & l'épouſa.

Enflé des grands ſuccès de cette victoire, (*p*) il voulut porter la guerre en Syrie, pour tirer vengeance de l'invaſion qu'Antiochus avoit faite dans ſes Etats: mais pendant qu'il faiſoit les préparatifs pour cela, il lui ſurvint une guerre de la part des Scythes, qui lui donna aſſez d'occupation chez lui pour ne plus ſonger à aller inquiéter les autres. Se trouvant preſſé ſi vivement par Antiochus, il avoit demandé du ſecours à ces Peuples. Quand ils arriverent, l'affaire étoit déja faite; & n'ayant plus beſoin d'eux, il ne voulut pas leur donner leur paye. Les Scythes tournerent auſſi-

(*n*) JUST. XXXIX. 1.
(*n*) JUSTIN. ibid.
(*o*) JUSTIN. XXXVIII. 10.
(*p*) JUSTIN. XLII. 1.

Ann. 130. avant J. C. JEAN Hyrcan 6.

tôt leurs armes contre lui-même, & lui firent la guerre à cauſe de l'injuſtice qu'il leur faiſoit.

Antiochus étant mort, Hyrcan profita de l'occaſion des troubles & des diviſions, qui arriverent dans tout l'Empire de Syrie, pour étendre ſes Etats (*q*) en ſe rendant maître de Madeba, de Samega, & de quelques autres Places de Syrie, de Phénicie, & d'Arabie qui étoient à ſa bienſéance. Il travailla auſſi en même tems à ſe rendre abſolu & indépendant. Il y réuſſit ſi bien, (*r*) que depuis ce tems-là ni lui ni aucun de ſes deſcendants ne releverent plus du tout des Rois de Syrie, & ſecouerent entierement le joug de la ſujettion & celui de l'hommage même.

Ptolomée Phyſcon alloit toujours ſon train en Egypte, ajoutant ſeulement de tems en tems quelque nouvelle eſpece de crime à la débauche, à la cruauté, & à la tyrannie qu'il avoit conſtamment exercées. J'ai déja marqué comme en épouſant Cléopatre ſa ſœur & veuve de ſon

(*q*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17. STRABO. XVI. p. 761.

(*r*) JUST. XXXVI. 1. *Quorum* (Judæorum) *vires tantæ fuerunt, ut poſt hunc nullum Macedonum regem tulerint, domeſticiſque imperiis uſi, Syriam magnis bellis infeſtaverint.* JOSEPH tout de même (XIII. 17.) dit qu'*Hyrcan, après la mort d'Antiochus Sidete, ſecoua le joug des Macédoniens, & qu'il n'eut plus rien à démêler avec eux, ni comme Sujet ni comme Allié.*

frere, il avoit égorgé entre ſes bras, le jour même des nôces, le fils qu'elle avoit eu de ſon frere. Dans la ſuite, (s) s'étant dégoûté de la mere, il devint amoureux d'une fille qu'elle avoit, qui portoit auſſi le nom de Cléopatre. Il commença par violer cette Princeſſe, enſuite il l'épouſa après avoir chaſſé la mere. Ann. 130. avant J. C. JEAN Hyrcan 6.

Il ſe fit auſſi bientôt haïr des nouveaux habitants d'Alexandrie, qu'il avoit attirés pour la repeupler, & pour remplacer ceux que ſes premieres cruautés avoient obligés d'abandonner leur Patrie. (t) Pour les mettre hors d'état de lui nuire, il réſolut de faire égorger tous les jeunes gens de la Ville, qui en faiſoient toute la force. Pour cet effet il les fit inveſtir un jour par ſes troupes étrangeres dans les lieux où ſe faiſoient les exercices, lorſque l'aſſemblée y étoit la plus nombreuſe, & les fit tous paſſer au fil de l'épée. Tout le Peuple en fureur, (u) courut mettre le feu au Palais pour l'y brûler; mais il en étoit déja ſorti quand ils y arriverent; & il ſe ſauva, avec ſa femme Cléopatre & ſon fils Memphitis, en Cypre. En y arrivant il apprit que ceux d'Alexandrie avoient mis le Gouvernement entre les mains de

(s) JUST. XXXVIII. 8. VAL. MAX. IX. 1.
(t) VAL. MAX. IX. 2.
(u) JUST. XXXVIII. 8. OROS. V. 10. *Epit.* LIV. LIX.

Cléopatre qu'il avoit répudiée. Il leva auſſi-tôt des troupes pour faire la guerre à cette nouvelle Reine & à ſes adhérants.

Ann. 129. avant J. C. JEAN Hyrcan 7. Hyrcan (x) prit Sichem la Capitale de de ceux de la ſecte des Samaritains, & brûla leur Temple que Sanballat avoit bâti ſur la montagne de Garizim. Cependant ils continuerent à y avoir un Autel ; & il y en a encore un aujourd'hui ſur lequel on offre des Sacrifices ſelon la Loi de Moïſe.

Hyrcan après cela ſubjugua les Iduméens, (y) & leur donna l'alternative d'embraſſer la Religion Judaïque, ou de ſortir de leur pays, pour aller chercher à s'établir ailleurs. Ils aimerent mieux renoncer à leur Idolâtrie qu'à leur patrie. Ils devinrent Proſelytes, & furent par là incorporés à la Nation Juive auſſi bien qu'à l'Egliſe. Ils ne firent plus qu'un Peuple avec elle ; & le nom d'Edomites, ou d'Iduméens, ſe trouva avec le tems confondu avec celui de Juifs ; de ſorte qu'il y a près de ſeize ſiécles qu'on n'en entend

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17.

(y) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17. & XV. 11. STRAB. XVI. p. 760. AMMONIUS Grammaticus *de ſimilitudine & differentia quarumdam dictionum, hæc habet. Judæi ſunt qui à natura ita fuerunt ab initio. Idumæi autem non fuerunt Judæi ab initio; ſed Phœnices & Syri. A Judæis autem ſuperati & ut circumciderentur, & in unam cum iis gentem coirent, & eiſdem legibus ſubderentur, adacti, Judæi ſunt nuncupati.*

plus parler du tout. Les Rabbins, il eſt vrai, parlent encore long-tems après d'Edom & d'Edomites; mais par-là ils entendent, non l'Idumée, ni les véritables fils d'Edom, mais (z) Rome & les Chrétiens de l'Empire Romain. Car de peur de choquer les Chrétiens parmi leſquels ils demeurent, & de s'attirer des affaires fâcheuſes, quand ils ont quelque choſe de choquant à dire des Chrétiens, ou de leur Religion, ils ont accoutumé de le cacher ſous des noms déguiſés. Ainſi tantôt ils nous déſignent ſous le nom de Cuthéens, c'eſt-à-dire Samaritains; tantôt ſous celui d'Epicuriens; & tantôt ſous celui d'Edomites: & le dernier eſt le titre le plus doux qu'ils nous donnent en ces ſortes d'occaſions. Ann. 129. avant J. C. JEAN Hyrcan 7.

Au reſte ce n'eſt pas une choſe particuliere aux Edomites, qu'ils aient paſſé pour Juifs depuis qu'ils ont embraſſé la Religion Judaïque; la même choſe ſe pratiquoit à l'égard de tous les Proſelytes. Ils étoient cenſés être Juifs, dès qu'ils avoient profeſſion de la même Religion. On voit déja l'uſage du tems (a) de Dion

(z) Vide BUXTORF. *Lexicon Rabbinicum.* p. 30. 31. Voici le paſſage. Η' γαρ χωρα, Ἰουδαια, καὶ αὐτοὶ οὗτοι ἰουδαῖοι καλοῦνται. Η' δὲ ἐπίκλησις αὕτη φέρει ἐπ' ἄλλους ἀνθρώπους, ὅσοι τὰ ἤθη τὰ αὐτῶν κατὰ τρόπον ζηλοῦσι. „ Leur pays s'appelle JUDE'E

Ann. 129. avant J. C. JEAN Hyrcan 7.

Caſſius l'Hiſtorien ; & cet uſage a toujours continué depuis.

Il faut remarquer ici en paſſant qu'il y avoit parmi les Juifs (*b*) deux ſortes de Proſelytes, *ceux de la Porte*, & ceux *de la Juſtice*. Les premiers renonçoient ſimplement à l'Idolâtrie, & ſervoient Dieu ſelon la Loi de la Nature, que les Juifs comprenoient ſous ſept articles, qu'ils appelloient les ſept Préceptes des enfants de Noé. Ils croyoient que tous les hommes étoient obligés de garder ces commandements-là ; mais que l'obligation de garder ceux de la Loi de Moïſe ne s'étendoit pas à tous : que cette Loi n'étoit faite que pour leur Nation, & non pas pour tout le monde : que pour le reſte du genre humain, pourvu qu'ils (*c*) obſervaſſent la Loi naturelle. c'eſt-à-dire, ſelon eux, les ſept Préceptes dont

„ & eux JUIFS ; & ce nom s'étend juſqu'à ceux qui em-
„ braſſent leur Religion, quoiqu'ils ſoient d'une Nation
„ différente. XXXVI. p. 57.

(*b*) Voyez ce que MEDE a écrit touchant ces Proſelytes Liv. I. Diſc. 3. Les remarques de HAMMOND ſur S. Matth. III. 1. & XXIII. 15 Le *Lexic. Rabbin.* de BUXTORF. p. 407--410. Mais celui qui en traite le plus au long eſt MAIMONIDES dans ſon *Tad.* Auſſi fut-ce de là que je publiai ce Traité, il y a près de quarante ans, avec une Traduction Latine & des Notes, ſous le titre *De Jure Pauperis & Peregrini* ; auquel je renvoie le Lecteur qui veut s'inſtruire de tout ceci dans un plus grand détail.

(*c*) On trouve ces VII. Préceptes dans SELDEN. *de Jure Nat. & Gent.* MARSHAMI *Can. Chron.* § IX. MAIM. & BUXTORF. ibid. HAMMOND. ſur *Act.* XV. 29. &c.

ous venons de parler, c'étoit tout ce que Dieu demandoit d'eux ; & qu'ils lui ſeoient auſſi agréables que les Juifs, quand s obſervoient leur Loi particuliere. Ainils leur permettoient de demeurer au ilieu d'eux ; & les nommoient par cette iſon *Guerim Toshavim*, *Proſelytes hatants*, ou *Gueré Shaar*, *Proſelytes de la Por-* ; parce qu'il leur étoit permis de deeurer dans leurs Villes. Cette expreſon ſemble être tirée du quatrieme Commandement, *& l'Etranger qui eſt dans tes rtes*, (*Veguérecha Bisharecha*) car le mêe mot en Hébreu ſignifie *Etranger*, & *roſelyte* ; & dans ce Commandement il t indifférent de quelle maniere on le end ; car les Iſraëlites ne permettoient ucun étranger de demeurer parmi eux, l ne renonçoit à l'Idolâtrie, & ne s'oigeoit à obſerver les VII. Préceptes des fants de Noé. Il n'y avoit pas juſqu'x eſclaves, même ceux qu'on avoit fait a guerre, qu'on n'y obligeât ; & s'ils vouloient pas s'y conformer, ou on tuoit, ou on les vendoit à d'autres Naons. Or ceux qui étoient Proſelytes de t ordre, outre la permiſſion de demeur avec eux, avoient auſſi celle d'entrer ns le Temple pour ſervir Dieu : ſeulent ils n'entroient que dans la premiere our, qu'on appelloit la *Cour des Gentils*.

Ann. 129. avant J. C. JEAN. Hyrcan 7.

Ann. 129 avant J. C. JEAN Hyrcan 7.

Perſonne ne paſſoit le *Chel*, qui ſéparoit cette Cour de celle du dedans, que ceux qui faiſoient une profeſſion entiere, par laquelle ils s'obligeoient à garder toute la Loi. Ainſi quand il venoit à Jéruſalem quelque Proſelyte de la Porte, il adoroit dans cette Cour extérieure. C'étoit de cette eſpece qu'étoient, à ce qu'on croit communément, Naaman le Syrien, & Corneille le Centenier.

L'autre eſpece de Proſelytes, qu'on nommoit *Proſelytes de la Juſtice*, étoient ceux qui s'engageoient à obſerver toute la Loi. Quoique les Juifs ne cruſſent pas que ceux qui n'étoient pas Iſraëlites naturels y fuſſent obligés, ils n'en refuſoient point, & recevoient au contraire avec plaiſir tous ceux qui vouloient faire profeſſion de leur Religion. On remarque même que, du tems de Notre Sauveur, (*d*) ils ſe donnoient de grands mouvements pour les y attirer & les convertir. On initioit ces ſortes de Proſelytes par le Baptême, par des Sacrifices, & par la Circonciſion. Après cela ils jouiſſoient des (*e*) mêmes priviléges, & étoient admis

(*d*) *Matth.* XXIII. 15.

(*e*) Il faut en excepter les mariages : car il y avoit des Nations qui en étoient exclues pour toujours, & d'autres ſeulement pour un certain nombre de générations, comme les Edomites juſqu'à la troiſieme. Voyez ce que j'en ai dit ci-deſſus, Livre VI, ſous l'an 428.

ıx mêmes rites & aux mêmes cérémo-
es que les Juifs naturels. Ann. 129. avant J. C.
Ce fut de cette derniere façon qu'Hyr- JEAN
n reçut les Edomites à la Religion Ju- Hyrcan 7.
ïque. Quand ils y furent une fois en-
és, ils continuerent, & n'ont plus fait
ı'un même Corps depuis avec les Juifs,
ı le nom même d'Edomites s'eſt perdu.
ar les deux Nations ſe ſont ſi bien con-
ndues, qu'elles n'en ſont plus qu'une
ıi eſt la Juive.

Ptolomée Phyſcon, (*f*) retiré en Cy-
e, appréhenda que les Alexandrins ne
iſſent pour Roi ſon fils qu'il avoit fait
ouverneur de Cyrene. Il le fit venir
près de lui, & le fit mourir dès qu'il
t arrivé, uniquement pour empêcher
qui peut-être n'étoit venu dans l'eſprit
'à lui ſeul. (*g*) Cette barbarie irrita en-
re plus les eſprits contre lui : on aba-
& on briſa toutes ſes ſtatues à Alexan-
ie. Il crut que c'étoit Cléopatre, qu'il
oit répudiée, qui avoit porté le Peuple
:ette action ; & pour s'en venger, il fit
orger devant lui Memphitis qu'il avoit
d'elle, un jeune Prince bien-fait & de
ande eſpérance ; enſuite il fit couper
ı corps en morceaux, les mit dans une

f) JUSTIN. XXXVIII. 8.
g) JUSTIN. ibid. DIOD. SIC. *in Exc.* VALESII p. 374.
L. MAX. IX. 2. LIVII, *Epit.* LIX.

Ann. 129. avant J. C. JEAN Hyrcan 7.

caisse, avec la tête entiere, afin qu'on le reconnût, & l'envoya par un de ses Gardes à Alexandrie, avec ordre d'attendre pour la lui rendre, le jour de la naissance de cette Princesse qui approchoit & qui se devoit célébrer avec beaucoup de magnificence. Ses ordres s'exécuterent: la caisse lui fut rendue au milieu de la joie de la Fête, qui fut bientôt changée par-là en deuil & en lamentations. On ne sçauroit exprimer l'horreur que la vûe de ce triste objet produisit contre le tyran, dont la monstrueuse barbarie avoit produit un crime si dénaturé & si inoui. On exposa aux yeux du Peuple cet abominable présent. Il y produisit le même effet que sur la Cour, qui avoit eu la premiere ce triste spectacle. On courut aux armes, & on ne songea qu'à empêcher ce monstre de jamais remonter sur le Trône. On forma une armée dont le commandement fut donné à Marsyas que la Reine avoit nommé Général; & l'on prit toutes les précautions possibles pour la défense du pays.

Phraate, après s'être attiré par son injustice la guerre des Scythes, (*b*) fit une faute dans la guerre même qui n'étoit pas moins grande que la premiere. Pour se fortifier contre cette Nation, il se mit

(*b*) JUST. XLII. 1.

ntre les mains des gens qu'il s'étoit ren- Ann. 129.
u encore plus ennemis que les Scythes avant J. C.
ux-mêmes ; c'étoient les troupes étran- JEAN Hyrcan 7.
eres Grecques qui avoient été à la ſolde
'Antiochus dans la derniere guerre con-
e lui. Comme quantité de ces gens-là
voient été faits priſonniers de guerre,
uand on défit ce Prince ; Phraate s'avi-
ı de les incorporer dans ſes troupes,
uand cette guerre lui ſurvint ; & crut
ar-là les renforcer conſidérablement.
lais dès qu'ils ſe virent les armes à la
ıain, ils réſolurent de ſe venger des in-
ıres, des inſolences, & des mauvais
'aitements qu'on leur avoit faits pen-
ant leur captivité ; &, quand on fut aux
ıains, ils paſſerent dans l'armée enne-
ıie, & firent ſi bien pencher la balance,
ue Phraate fut batu, & qu'il ſe fit un
rand carnage de ſon armée. Il y périt
ıi-même dans la déroute, & preſque
ıute l'armée avec lui. Après cela les
:ythes & les Grecs (*i*) ſe contenterent
e piller le pays, & ſe retirerent chacun
ıez eux.

Quand ils ſe furent retirés (*k*) Arta-
ın, oncle de Phraate, ſe fit couronner
oi des Parthes. Il fut tué peu de jours
ırès dans un combat par les Thogariens

(*i*) JUSTIN. XLII. 2.
(*k*) JUSTIN. ibid.

autre Nation Scythe. Son ſucceſſeur fut Mithridate, qui, pour ſes grandes actions, a eu le ſurnom de Grand.

Ann. 128. avant J. C. JEAN Hyrcan 8. Ptolomée Phyſcon ayant formé une armée, (*l*) en donna le commandement à Heguélochus, & l'envoya contre les Alexandrins. Il ſe donna une bataille qu'Heguélochus gagna. Il fit même Marſyas priſonnier, & l'envoya à Phyſcon enchaîné. On s'attendoit que ce cruel tyran le feroit mourir dans les tourments. Au contraire il lui pardonna, & le relâcha. Car voyant par expérience, que ſes cruautés ne lui attiroient que des malheurs, il commença à s'en laſſer, & donna dans l'extrêmité oppoſée; & comme il avoit fait mourir une infinité de gens ſans raiſon, il pardonna auſſi à ce Général ſans aucune raiſon.

Cléopatre réduite à une grande extrêmité, par la perte de cette armée, qui fut preſque toute taillée en pieces dans la déroute, (*m*) envoya demander du ſecours à Démétrius Roi de Syrie, qui avoit épouſé la fille aînée qu'elle avoit eue de Philometor, & lui promit la Couronne d'Egypte pour ſa récompenſe. Démétrius accepta ſans balancer cette pro-

(*l*) DIOD. SIC. *in Excerpt.* VALESII p. 376.
(*m*) JUST. XXXVIII. 9. & XXXIX. 1. *Græc.* EUSEB. SCAL. p. 61.

oſition, vint avec toutes ſes troupes, & forma le ſiége de Peluſe. Ann. 128, avant J. C. JEAN Hyrcan 8.

A peu près dans ce tems-là Hyrcan *n*) envoya une Ambaſſade à Rome renouveller le Traité fait avec Simon ſon ere. Le Sénat le fit ſans ſe faire beaucoup rier: &, parce qu'Antiochus Sidete avoit ait la guerre aux Juifs, nonobſtant le Déret des Romains, & l'Alliance dont on ient de parler; qu'il leur avoit pris pluieurs Villes; les avoit rendus Tributaires our Gazara, pour Joppe, & quelques utres Places qu'il leur avoit cédées; & u'il les avoit fait conſentir par force à ne paix deſavantageuſe, en aſſiégeant . Ville de Jéruſalem; ſur ce que les Amaſſadeurs expoſerent là-deſſus au Sénat, n condamna tout ce qui s'étoit fait conе les Juifs de cette maniere, depuis le 'raité fait avec Simon; & il fut réſolu, ue Gazara, Joppe, & les autres Places ue les Syriens leur avoient enlevées, ou u'ils avoient rendues tributaires, contre teneur de ce Traité, leur ſeroient retuées & exemptées de tout hommage, ibut, ou autre ſervice. On conclud auſque les Syriens les dédommageroient toutes les pertes qu'ils leur avoient uſées, contre ce que le Sénat avoit reé dans le Traité fait avec Simon: en-

n) JOSEPH. XIII. 17.

Ann. 128. avant J. C. JEAN Hyrcan 8.

fin que les Rois de Syrie renonceroient à leur prétendu droit de faire marcher leurs troupes ſur les terres des Juifs. On ordonna auſſi qu'on donneroit aux Ambaſſadeurs une ſomme d'argent pour les défrayer à leur retour chez eux ; & qu'on les chargeroit de Lettres de recommandation pour tous les Princes & Etats, par où ils paſſeroient, pour leur procurer un paſſage libre & honorable ſur les terres de leur domination. Tout cela s'exécuta & cauſa une grande joie à Hyrcan & à toute la Nation des Juifs.

Ann. 127. avant J. C. JEAN Hyrcan 9.

Auſſi envoya-t'il l'année ſuivante (o) une autre Ambaſſade pour en témoigner ſa reconnoiſſance au Sénat. Ce furent Alexandre fils de Jaſon, Numenius fils d'Antiochus, & Alexandre fils de Dorothée, qui furent chargés de cette commiſſion. Le préſent qu'ils lui portoient, étoit une coupe & un bouclier d'or, qui valoient cinquante mille pieces de leur monnoye. Il ſe fit à cette occaſion un nouveau Décret qui confirmoit le premier. Ce Décret eſt tout au long dans Joſephe, (*Antiq.* XIV. 16.) mais il y eſt tranſpoſé. De la maniere dont il s'y trouve aujourd'hui, il ſemble qu'il ſoit fait du tems d'Hyrcan II. petit-fils de celui-ci. Au lieu que la matiere & la date prou-

(o) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 16.

nt visiblement, que ce ne peut être que Ann. 127.
ui qui fut fait dans cette occasion en avant J. C.
veur d'Hyrcan I. Car, pour la matie- JEAN Hyrsan 9.
, Josephe (*p*) remarque, dans l'endroit
il le produit, qu'il accordoit la per-
ssion de rebâtir les murailles de Jéru-
em que Pompée avoit abatues. Or
ns ce Décret il n'y en a pas un mot, &
it ce qu'il contient est la confirmation
le renouvellement d'un Traité d'ami-
& d'alliance, qui a un rapport visible
Traité fait avec Hyrcan I. l'année
uparavant. Pour la date c'est l'an neu-
me d'Hyrcan, ce qui ne peut pas s'en-
dre d'Hyrcan II. puisque Josephe dit,
e le Décret, qui fut fait pour accorder
permission de rebâtir les murailles de
rusalem, fut accordé aux Juifs par Ju-
Césaf à Hyrcan II. (*q*) après que la
erre d'Alexandrie fut terminée, & en
onnoissance du secours que ce Prince
avoit envoyé dans cette occasion. Or
te guerre ne finit que l'an XLVII. avant
us-Christ, long-tems après l'année IX.
cet Hyrcan : car cette année XLVII.
nt Jesus-Christ étoit la XVII. d'Hyr-
n II. à compter de son rétablissement

) JOSEPH. ibid.
) JOSEPH. *Antiq.* XVI. 15. 16. Il y a beaucoup d'ap-
nce que Jules César n'accorda ceci qu'à son V. Consu-
& que c'est celui qui se trouve porter cette date au
I. Ch. du Livre XIV. des Antiquités de Josephe.

Ann. 127. avant J. C. JEAN Hyrcan 9.

par Pompée, & la XXIII. à commencer à la mort de ſa mere. Outre cela, la Préface du Décret, que Joſephe dit qui permettoit de relever les murailles de Jéruſalem, eſt datée des Ides de Décembre, (c'eſt-à-dire le 13. du mois.) Et cependant la date du Décret même, qui ſuit cette Préface, eſt du mois Syro-Macédonien Panemus, qui répond au mois de Juillet: par conſéquent ce ne peut être le Décret, dont il vient de donner la Préface. Tout ceci mis enſemble prouve clairement, que ce Décret de la neuvieme année d'Hyrcan, ne peut pas être le Décret accordé à Hyrcan II. par Jules Céſar, pour rebâtir les murailles de Jéruſalem; (r) qu'il faut de toute néceſſité que ce ſoit celui qui fut fait pour Hyrcan I. par le Sénat, cette année, où je le mets: & ç'a été par mégarde que Joſephe l'a placé ailleurs. Tout ceci eſt encore confirmé d'une maniere qui ne ſouffre point de replique, par ce qui ſe trouve dans le corps du Décret même, que Numenius fils d'Antiochus, un des Ambaſſadeurs qui l'avoient obtenu, étoit (s) le même qui avoit été envoyé par Jonathan dans une autte Ambaſſade. Cela ſe pouvoit fort bien l'an IX. d'Hyrcan I. mais

(r) *Hæc dere vide* USSERII *Annales ſub An. J. P.* 4587.
(s) I. *Maccab.* XII. 16.

eſt une choſe abſolument impoſſible, qu'il eût vécu juſqu'à la fin de la guerre d'Alexandrie, qui n'arriva que près de ent ans après la premiere Ambaſſade, où eſt dit qu'il avoit été employé par Jo-athan. (*t*) Joſeph Scaliger remarque ette bévue de Joſephe ; mais en la rele-ant, il en fait une lui-même, pour le oins auſſi grande, (*u*) qui n'a pas écha-é au Jéſuïte Salien.

Ann. 127. avant J. C. JEAN Hyrcan 9.

Démétrius Roi de Syrie (*x*) n'étoit ueres moins haï des Syriens pour ſa ty-nnie, ſes débauches, & ſes manieres ſupportables, que Phyſcon l'étoit des gyptiens. Quand ils le virent éloigné & cupé au ſiége de Peluſe, ils ſe ſoulève-nt. Ceux d'Antioche commencerent, ſuite ceux d'Apamée ; & pluſieurs au-es Villes de Syrie ſuivirent leur exem-e, & ſe joignirent à eux. Démétrius fut ligé de laiſſer l'Egypte, pour réduire s propres ſujets. (*y*) Cléopatre, deſti-ée du ſecours qu'elle en avoit attendu, it tous ſes tréſors ſur des vaiſſeaux, & réfugia auprès de Cléopatre ſa fille eine de Syrie.

Cette Cleopatre la fille, avoit épouſé, premieres nôces, Alexandre Balas, &

t) *In animadv. in Chron.* EUSEB. *ſub num.* 1971.
u) *Sub an. Mundi* 4007. § 36. 37.
x) JUST. XXXIX. 1. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17.
y) JUST. ibid.

Ann. 127. avant J. C. JEAN Hyrcan 9.

enſuite ce Démétrius, du vivant de ſon pere Philometor; mais Démétrius ayant été pris par les Parthes, & retenu priſonnier, elle avoit épouſé ſon frere Antiochus Sidete; & après ſa mort, elle étoit revenue à Démétrius ſon premier mari, à ſon retour de Parthie; & elle tenoit ſa Cour à Ptolemaïs quand ſa mere la vint trouver.

Phyſcon, dès que Cléopatre eut abandonné Alexandrie, y retourna, & rentra en poſſeſſion du Gouvernement: car après la défaite de Marſyas & la fuite de Cléopatre, il n'y avoit plus perſonne en état de l'en empêcher. Après s'être un peu affermi, pour ſe venger de l'invaſion de Démétrius, (z) il appuya contre lui un Impoſteur nommé Alexandre Zebina. C'étoit le fils d'un Fripier d'Alexandrie; il ſe diſoit fils d'Alexandre Balas; & il prétendoit, en cette qualité, que la Couronne de Syrie lui appartenoit. Phyſcon lui prêta une armée pour s'en mettre en poſſeſſion. Il ne fut pas plutôt en Syrie, que, ſans examiner les droits du Prétendant, on vint en foule prendre ſon parti; parce qu'on ne pouvoit ſouffrir Démétrius. Ils ne ſe mettoient pas en peine quel Roi ils prenoient, pourvu qu'ils ſe défiſſent de lui.

(z) JUST. ibid. JOSEPH. *Antiq.* XIII, 17.

A la fin (*a*) une bataille en décida. El- Ann. 126. avant J. C. JEAN Hyrcan 10.
ſe donna auprès de Damas, en Célé-
rie. Démétrius y fut entierement dé-
t, & s'enfuit à Ptolemaïs, où étoit
éopatre ſa femme. Elle, qui avoit tou-
ırs ſur le cœur ſon mariage avec Rho-
gune chez les Parthes, prit cette oc-
ſion de ſe venger, & lui fit fermer les
rtes de la Ville. Il fut obligé de s'en-
r à Tyr, où il fut tué. Après ſa mort
éopatre conſerva une partie du Royau-
: : Zebina eut tout le reſte; & pour s'y
ermir (*b*) il fit une alliance étroite avec
yrcan, qui profita en habile homme de
ıtes ces diviſions, pour ſe bien établir,
procurer à ſes Peuples l'affermiſſement
la liberté, & pluſieurs avantages con-
érables qui mirent les Juifs ſur un très-
n pié.

(*c*) Des eſſains effroyables de ſaute- Ann. 125. avant J. C. JEAN Hyrcan 11.
les firent cette année des ravages ter-
les en Afrique. Elles brouterent tous
fruits de la terre. Enſuite ayant été
portées par le vent dans la mer; leurs
ps morts furent rapportés par les va-
:s ſur le rivage, où ils ſe pourrirent &

) JUSTIN. XXXIX. 1. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17. APP. *in Syr.* LIVII *Epit.* LX. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. LIG.
) JOSEPH. ibid.
) LIVII *Epit.* LX, OROSIUS V. 11. JULIUS OBSE-NS *de Prodig.*

infecterent tellement l'air, que cela causa la peste, qui, en Lybie, en Cyrene, & dans quelques autres endroits de l'Afrique, emporta plus de huit cents mille ames.

Ann. 124. avant J. C. JEAN Hyrcan 12.

Seleucus, fils aîné de Démétrius Nicator & de Cléopatre, avoit environ 20 ans. (*d*) Il vouloit regner; sa mere s'y opposoit: car s'étant emparée d'une partie du Royaume, à la mort de son mari, cette femme ambitieuse vouloit regner elle-même, & trouvoit fort mauvais que son fils voulut s'établir à son préjudice. Elle avoit aussi lieu de craindre qu'il ne lui prît envie de venger la mort de son pere, dont on sçavoit fort bien qu'elle avoit été cause. Elle le tua de ses propres mains, en lui enfonçant un poignard dans le sein. Il ne regna qu'un an.

(*e*) Antipater, Clonius, & Eropus, trois des principaux Officiers de Zebina, se révolterent contre lui, & se déclarerent pour Cléopatre. Ils se rendirent maîtres de Laodicée, & voulurent défendre la Place contre lui: mais il les sçut bien ranger. Ils se soumirent; & il leur pardonna avec une clémence, & une grandeur d'ame fort extraordinaires; car il

(*d*) LIVII *Epit.* LX. APPIAN. *in Syr.* JUST. ibid. PORPHYR. ibid.

(*e*) DIODOR. SIC. *in Excerpt.* VALESII p. 377.

leur fit aucun mal. Ce Prince ſuppo- Ann. 124. avant J. C. JEAN Hyrcan 12.
avoit effectivement le cœur fort bon, avec cela des manieres affables & ci-es pour tous ceux qui avoient affaire à ; de ſorte qu'il ſe faiſoit aimer de tout monde, & même de ceux qui d'ail-rs déteſtoient l'impoſture par laquelle avoit uſurpé la Couronne.

Mithridate Evergete, Roi de Pont,) mourut cette année. Il fut aſſaſſiné r ſes propres gens. (*g*) Son fils, qui lui céda, eſt le fameux Mithridate Eu-or, qui diſputa ſi long-tems aux Ro-ins l'Empire de l'Aſie, & qui ſoutint ntr'eux une guerre de près de (*h*) trente . Il n'avoit que douze ans quand ſon e mourut; car l'Hiſtoire (*i*) dit qu'il a vécu LXXII. & qu'il en a regné LX. étoit d'une maiſon qui avoit donné longue ſuite de Rois au Royaume Pont. Le premier (*k*) fut un des ſept nces qui tuerent les Mages, * & mi-

) JUST. XXVII. 1. STRABO X. p. 477.
) MEMN. c. 32. STRAB. X. & JUST. ibid.
) JUSTIN dit 36. (au Livre XXXVII. 1.) APPIAN *Mithrid.*) 42. Florus & EUTROPE 40. Mais PLINE (I. 26.) ne dit que 30. & il a raiſon.
) EUTROP. VI. MEMNON *apud* PHOT. ibid.
) POLYB. V. p. 540. L. FLOR. III. 5. DIODOR. SIC. . AUR. VICTOR, *de viris Illuſtr.* c. 76.
) Les Sçavants conviennent que cette Monarchie fut ée par Artabaze, ſous le regne de Darius fils d'Hyſ-; mais quelques-uns ont prétendu que cet Artabaze un des ſept Seigneurs Perſans qui tuerent le Mage

Ann. 124. avant J. C. JEAN Hyrcan 12.

rent la Couronne de Perſe ſur la tête de Darius fils d'Hyſtaſpe. Il obtint la Souveraineté du Pont, & la tranſmit à ſa poſterité, qui en a joui pendant ſeize générations. Mithridate Eupator, (*l*) dont il s'agit, étoit le ſeizieme.

Le premier de ces Princes dont nous trouvons le nom ** dans l'Hiſtoire, eſt le Mithridate (*m*) qui mourut l'an trois cents ſoixante & trois avant Jeſus-Chriſt & eut pour ſucceſſeur Ariobarzane ſon fils, qui avoit alors le Gouvernement de la Phrygie ſous Artaxerxe Mnemon

Smerdis; & d'autres ſoutiennent qu'il étoit fils de Darius. On trouve dans VAILLANT (*Achæmenid. Imperium* Tom. II.) de fortes raiſons pour appuyer ce dernier ſentiment. Car, outre qu'entre les ſept Perſans on ne trouve point d'Artabaze; POLYBE, ARRIEN, FLORUS, & SEXT. VICTOR rapportent l'origine des Rois de Pont à Darius, & on en infere qu'Artabaze étoit fils de Darius. De plus, on remarque que pluſieurs meubles précieux de Darius furent trouvés dans le tréſor de Mithridate. On en conclut qu'ils ne peuvent y être venus que par la libéralité de leur ancien maître, qui ne les auroit jamais donnés qu'à un fils. Enfin, on montre qu'Artabaze doit être cet Artabazane, fils aîné de Darius, qui diſputa la Perſe à Xerxès, l'aîné des enfants de Darius, nez depuis ſon avénement à la Couronne; & qui fut fait Roi de Pont, ou par ſon pere, ou par ſon frere; pour le conſoler de la préférence donnée à Xerxès ſur lui. Par conſéquent la Dynaſtie des Rois de Pont porte juſtement le nom d'*Achæmenides*; puiſqu'elle deſcendoit de Darius, le ſeptieme deſcendant d'Achæmene.]

(*l*) APPIAN. *in Mithrid.*

(**) On trouve dans l'Hiſtoire qu'Artabaze fut le premier Roi de Pont. Son ſucceſſeur eſt inconnu, mais on trouve enſuite Rhodobate, qui regna avant Mithridate premier. Voyez VAILLANT ibid.]

(*m*) DIODOR. SIC. XV.

ɔi de Perſe. Il regna (*n*) XXIV. ans. Ann. 124 avant J. C. JEAN Hyrcan 12.
Mithridate II. ſon fils lui ſuccéda l'an
:XXXVII. Il avoit pris d'abord le parti
) d'Eumene contre Antigone ; mais
and il vit Eumene tué, il ſe ſoumit au
inqueur, & le ſervit dans ſes guerres ;
comme il étoit fort brave, & grand
ıpitaine, il lui rendit des ſervices ſi-
alés. Malgré tout cela, Antigone, le
ıpçonnant de favoriſer ſous main le
rti de Caſſandre, le fit mourir l'an
:11. Ainſi il avoit regné XXXV. ans.
(*p*) Mithridate III. lui ſuccéda. Il
ɔit été long-tems à la Cour d'Antigo-
& il y avoit lié une amitié étroite avec
émétrius le fils du Roi. Mais Antigo-
(*q*) ayant eu un ſonge, où, après
ɔir ſemé un champ d'or, qui avoit pro-
it une grande moiſſon de ce métal, il
ɔit vu Mithridate le moiſſonner tout
l'emporter dans le Pont ; il conclut
e ce ſonge lui prédiſoit que Mithrida-
enleveroit tout le fruit de ſes victoires;
il réſolut, pour l'empêcher, de ſe dé-
e de lui. Mithridate, averti de ſon deſ-
ı par Démétrius, ſe ſauva dans la
ppadoce, y forma une armée, & s'em-

) DIOD. SIC. XVI.
) DIOD. SIC. XIX.
) DIOD. SIC. XX.
) PLUT, *in Demetr*, APPIAN, *in Mithrid*.

Ann. 124. avant J. C. JEAN Hyrcan 18.

para de diverſes Places qu'Antigone y avoit ; & ayant ſuccédé à ſon pere, il garda ces conquêtes, & les ajouta au Royaume de Pont, dont, pour cette raiſon, il eſt regardé comme le Fondateur, & il en porte le titre, en Grec, (r) *Ctiſtès*. Il regna (s) trente-ſix ans dans le Royaume de Pont ; & en mourant l'an CCLXVI. il laiſſa la Couronne à (t) ſon fils Ariobarzane.

Mithridate Eupator, (u) fut le huitieme après ce Mithridate le Fondateur. Mais l'Hiſtoire ne nous donne le nom que de (x) ſix. 1. Mithridate le Fondateur. 2. Ariobarzane. 3. Mithridate. 4. Pharnace. 5. Mithridate Evergete, & 6. Mithridate Eupator.

L'Hiſtoire ne dit rien d'Ariobarzane, ſinon qu'il ſuccéda à la Couronne après la mort de ſon pere. Mithridate, qui le ſuit, (y) épouſa la fille de Seleucus Callinicus, Roi de Syrie, & en eut une fille nommée Laodice, (z) qu'il maria à An-

(r) STRAB. XII. p. 562. APPIAN. *in Mithrid.*
(s) DIOD. SIC. XX.
(t) MEMN. c. 25. DIODOR. SIC. ibid.
(u) PLUT. *in Demetr.* APPIAN. *in Mithrid.*
(x) C'eſt apparemment auſſi ce qui fait qu'APPIAN, qui, dans un endroit de ſes Mithridatiques, dit que Mithridate Eupator étoit le huitieme depuis Mithridate Ctiſtès, dit dans un autre, qu'il n'étoit que le ſixieme. Voyez APPIAN. 176. & 249.
(y) JUST. XXXVIII. 5.
(z) POLYB. V. p. 540.

ochus le Grand, fils de Callinicus ; & Ann. 124 avant J. C. JEAN Hyrcan 12.
uilà tout * ce qui eſt dit de lui.

Pharnace (*a*) s'empara de la Ville de nope & l'ajouta à ſes Etats, l'an cent iatre-vingt-trois. (*b*) Il eut guerre avec umene, Roi de Pergame, l'an CLXXXII. (*c*) fit une irruption dans la Galatie en :XXXI. Ces actions l'ont rendu aſſez célbre, mais il l'eſt plus encore par ſes cries, (*d*) qui l'ont fait paſſer pour un des us méchants Princes, qui aient jamais ɔrté la Couronne.

Mithridate Evergete vient après lui ns cette liſte. Il étoit fils de Pharnace, petit-fils de Mithridate à qui Pharnace oit ſuccédé immédiatement. Car ſelon uſtin (*e*) ce Mithridate étoit biſayeul de ithridate Eupator, & ainſi il faut que

*) POLYBE remarque [Lib. VIII. p. 734.] que ce Miidate eut une autre fille, nommée auſſi Laodice, qui mariée avec Achéus, dont on a ci-devant parlé. Le me Hiſtorien [*in Exc.* VALESII. ex lib. VIII. p. 29.] le encore d'un Mithridate, fils d'une ſœur d'Antios le Grand, qui devoit être fils du Roi Mithridate, it on parle ici, & qui ſans doute lui ſuccéda. Cela eſt ıfirmé par VAILLANT [*Achæmenid. Imperium* T. II.] dit poſitivement qu'il y eut deux Mithridates, pere & , entre Mithridate le Fondateur & Pharnace. Ce Miidate le fils doit être un des deux Rois de Pont qui nquent pour remplir le nombre de huit depuis Mithrie le Fondateur juſqu'à Mithridate Eupator; & il doit : placé entre Mithridate troiſieme Roi de Pont & arnace qu'on nomme ici le quatrieme.]

a) STRABO. XII. p. 545. 546.
b) LIVIUS XL. c. 20. POLYB. *Leg.* LI. LIII. LIX.
c) POLYB. *Leg.* LV.
d) POLYB. *in Excerpt* VALESII, p. 130.
e) XXXVIII. 5.

Ann. 124. avant J. C. JEAN Hyrcan 12.

Pharnace ſoit ſon fils, Mithridate Evergete ſon petit-fils, & Mithridate Eupator ſon arriere-petit-fils. La premiere fois qu'on voit paroître ſur la ſcene ce Mithridate Evergete, eſt l'an CXLIX. qu'il (*f*) prêta quelques vaiſſeaux aux Romains dans la troiſieme guerre Punique. Il leur envoya auſſi du ſecours dans celle qu'ils eurent (*g*) contre Ariſtonicus ; & pour récompenſe, (*gg*) ils lui donnerent, à la fin de la guerre, la Province de la grande Phrygie.

Le dernier des Rois de cette race eſt * Mithridate Eupator, le Prince dont il s'agit ici. Comme il a été le Prince de ce tems-là qui a fait la plus grande figure dans le monde, j'eſpere qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aie dit un mot de ſa maiſon. C'eſt une choſe fort remarquable, (*h*) qu'à ſa naiſſance, il parut une grande Comete, qui fut vue LXX. jours de ſuite ; & une autre, qui dura auſſi

(*f*) APPIAN. *in Mithrid.*

(*g*) JUST. XXXVII. 1. EUTR. IV.

[*gg*] JUST. ibid. & XXXVII. 5. APPIAN. *in Mithrid.*

(*) Il eſt vrai que le Royaume de Pont fut éteint en ſa perſonne, après avoir ſubſiſté 426 ans, juſqu'à l'an de Rome 694. Cependant il ſe releva dans la ſuite par la faveur de Marc Antoine, qui le rendit à Darius, fils de Pharnace & petit fils de Mithridate Eupator. Ce Royaume retomba de nouveau ſous le pouvoir des Romains, après la mort de Mithridate fils & ſucceſſeur de Darius. Voyez VAILLANT, *Achæmenid. imperium*, Tom. II.

(*h*) JUSTIN. XXXVII. 2.

LXX. jours, quond il parvint à la Couronne. La queue de l'une & de l'autre occupoit bien un quart de l'hémiſphere. CesCometes ſembloient préſager que ce Prince ſeroit un grand incendiaire, comme il le fut en effet. Il commença ſon regne (*i*) en faiſant mourir ſa mere & ſon frere : & la ſuite ne répondit que trop à ce commencement. Il avoit des qualités fort extraordinaires, & une grande capacité ; mais il ne s'en ſervit que pour faire du mal au genre humain, & fut la cauſe de la mort de pluſieurs milliers d'hommes. Ann. 124 avant J. C. JEAN Hyrcan 12

Cléopatre, après avoir tué ſon fils aîné, de la maniere dont je l'ai rapporté, trouva à propos de faire un Roi titulaire, ſous qui elle pût cacher l'autorité qu'elle vouloit ſe conſerver toute entiere. Elle fit revenir Antiochus, ſon autre fils, d'Athenes où elle l'avoit envoyé pour ſon éducation ; & le (*k*) fit déclarer Roi dès qu'il fut arrivé. Mais ce n'étoit qu'un vain titre ; car elle ne lui donnoit aucune part aux affaires ; & comme ce Prince étoit fort jeune, n'ayant pas (*l*) plus de vingt ans, il la laiſſa faire Ann. 123 avant J. C. JEAN Hyrcan 13.

(*i*) MEMN. *in Exc.* PHOTII c. 32.

(*k*) JUST. XXXIX. 1. APPIAN. *in Syr.*

(*l*) Son pere Démétrius épouſa Cléopatre l'an 146. & Seleucus fut le premier fils qu'elle eut de ce mariage. Par conſéquent Grypus, qui étoit le cadet, ne pouvoit avoir que vingt ans : tout au plus.

assez patiemment pendant quelque tems. Pour le distinguer de l'autre Antiochus, on lui donne ordinairement le surnom de (*m*) *Grypus* qui est pris de son (*n*) grand nez. Josephe (*o*) l'appelle *Philometor*; mais ce Prince, dans ses médailles, prenoit le titre d'*Epiphane*.

Ann. 122. avant J. C. JEAN Hyrcan 14. Zebina s'étant bien établi, après la mort de Démétrius Nicator, dans la possession d'une partie de l'Empire de Syrie, Physcon, qui le regardoit comme sa créature, prétendoit qu'il lui en fît hommage. (*p*) Zebina ne l'entendoit pas ainsi, & n'en voulut rien faire. Physcon résolut de l'abatre comme il l'avoit élevé; & s'étant accommodé avec sa niece Cléopatre, il donna sa fille Triphene à Grypus, & lui envoya une armée avec laquélle elle défit Zebina, & l'obligea à se retirer à Antioche, où s'étant avisé, pour fournir aux frais de la guerre, (*q*) de piller le Temple de Jupiter, il fut découvert. Les habitants se souleverent, & le chasserent de la Ville. Il fut encore quelques tems errant de lieu en lieu à la campagne; mais à la fin on le prit, & on le fit mourir.

(*m*) JUST. XXXIX. 1.

(*n*) Γρυπός, en, Grec signifie un homme qui a un nez aquilin.

(*o*) *Antiq.* XII. 20.

(*p*) JUSTIN. XXXIX. 2.

(*q*) JUST, XXXIX, 2. DIOD. SIC. *in Exc.* pag. 378.

Sous le Conſulat de L. Opimius & de Q. Fabius Maximus, les différentes ſaiſons furent (*r*) ſi favorables aux biens de la terre, que l'on n'avoit jamais vu les fruits ſi beaux & ſi bons; ſur tout les vins, qui furent ſi excellents & ſi forts, qu'on en garda juſqu'à deux cents ans. C'eſt le fameux vin dont les Poëtes parlent tant, ſous le titre de *vin Opimien*, qui lui venoit du premier de ces Conſuls. Ann. 121. avant J. C. JEAN Hyrcan 15.

Après la défaite & la mort de Zebina, Antiochus Grypus, ſe ſentant aſſez âgé, voulut commencer à gouverner par lui-même. L'ambitieuſe Cléopatre, qui voyoit par-là diminuer ſon pouvoir, & éclipſer ſa grandeur, ne put le ſouffrir. Pour ſe rendre de nouveau maîtreſſe abſolue de tout le Gouvernement de la Syrie, elle réſolut de faire (*s*) à Grypus ce qu'elle avoit déja fait à ſon frere Seleucus, & de donner la Couronne à un autre fils qu'elle avoit eu d'Antiochus Sidete, ſous qui, parce qu'il étoit en bas âge, elle eſpéroit avoir encore long-tems l'autorité Royale entre les mains, & prendre des meſures juſtes pour s'y établir ſi bien, qu'elle lui reſteroit toute ſa vie. Cette méchante femme prépara pour cet effet une coupe empoiſonnée, qu'elle pré- Ann. 120. avant J. C. JEAN Hyrcan 16.

(*r*) PLIN. XIV. 4. & 14.
(*s*) JUSTIN. XXXIX. 2. APPIAN, *in Syr.*

Ann. 120. avant J. C. JEAN Hyrcan 17.

senta à Grypus, comme il rentroit assez échauffé de quelque exercice qu'il venoit de faire. Mais ce Prince ayant été informé du dessein de sa mere, il l'obligea à la boire elle-même : le poison fit son effet, & délivra la Syrie de ce monstre, qui, par ses crimes inouis, avoit été si long-tems le fleau de cet Etat. Elle avoit été (*t*) femme de trois Rois de Syrie, & elle fut mere de quatre. Elle avoit causé la mort de deux de ses maris ; & pour ses enfants, elle en tua un de sa propre main, & vouloit se défaire aussi de Grypus par le poison qu'il lui fit avaler à elle-même. Ce Prince, après cela, mit bon ordre à ses affaires, & regna plusieurs années en paix & en tranquillité, jusqu'à ce que son frere Antiochus de Cyzique lui suscita les troubles dont on parlera dans la suite.

Ann. 117. avant J. C. JEAN Hyrcan 19

Ptolomée Physcon, (*u*) Roi d'Egypte, après avoir regné depuis la mort de son frere Philometor, mourut enfin à Alexandrie, & termina une vie criminelle, & un regne des plus tyranniques. Sa méchanceté & sa tyrannie passent de

(*t*) Les trois Rois de Syrie qu'elle eut pour maris, furent, Alexandre Balas, Démétrius Nicator & Antiochus Sidete. Ses quatre fils sont, Antiochus, d'Alexandre Balas, Seleucus, & Antiochus Grypus, de Démétrius, & Antiochus de Cyzique, d'Antiochus Sidete.

(*u*) PORPH. *in Gr.* EUSEB. SCAL. PTOLOM. *Astron. in Canon.* EPIPH. *de Pond. & Mens.* HIER. *in Dan.* IX.

beaucoup celles de tous ceux qui avoient regné avant lui dans ce pays-là. On n'en a vu que trop de preuves dans cette Hiſtoire. Ann. 117 avant J. C. JEAN Hyrcan 19.

Il laiſſa trois fils. Le premier, nommé Apion, étoit (x) un fils naturel, qu'il avoit eu d'une concubine. Les deux autres étoient légitimes : (y) il les eut de Cléopatre ſa niece, qu'il épouſa après avoir répudié ſa mere. L'aîné s'appelloit (z) Lathyrus, & l'autre (a) Alexandre. Il laiſſa (b) par ſon Teſtament le Royaume de Cyrene à Apion, & celui d'Egypte à ſa veuve Cléopatre, & à celui de ſes deux fils qu'elle choiſiroit elle-même. Elle, croyant qu'Alexandre ſeroit le plus complaiſant, (c) ſe déterminoit à le prendre ; mais le Peuple ne voulut pas ſouffrir qu'on fît perdre à l'autre ſon droit d'aîneſſe, & l'obligea à le faire revenir de Cypre, où elle l'avoit fait releguer par ſon pere, & à l'aſſocier avec elle à la Couronne. Mais avant qu'on l'inaugurât ſelon la coutume à Memphis (d) elle

(x) JUST. XXXIX. 5. APPIAN *in Mithrid. in fine.*
(y) JUST. ibid.
(z) TROGUS POMP. *in Prologo* 39. & 40. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. CLEM. ALEX. *Strom.* I. STRAB. XVII. p. 795. PLIN. II. 67. & VI. 30.
(a) PORPH. ibid. JUST. XXXIX. 4.
(b) JUST. ibid. 3.
[c] PAUS. *in Att.* JUST. ibid.
[d] JUST. ibid. 3.

Ann. 119. avant J. C. JEAN Hyrcan 19.

l'obligea à répudier Cléopatre ſa ſœur aînée, qu'il aimoit beaucoup; & à prendre Selené, ſa cadete, pour laquelle il n'avoit nulle inclination. A ſon Couronnement il prit le titre (*e*) de Soter. Athenée (*f*) & Pauſanias (*g*) lui donnent celui de Philometor; mais Lathyrus eſt celui par lequel la plupart des Hiſtoriens le diſtinguent. Cependant comme ce n'étoit qu'une eſpece de (*h*) ſobriquet, on n'oſoit le lui donner ſérieuſement de ſon tems.

Ann. 114. avant J. C. JEAN Hyrcan 22.

Antiochus Grypus ſe préparoit à faire la guerre aux Juifs, (*i*) lorſqu'il lui tomba ſur les bras une guerre domeſtique qui lui fut ſuſcitée par Antiochus de Cyzique ſon frere de mere. Il étoit fils de Cléopatre & d'Antiochus Sidete, & né pendant que Démétrius étoit priſonnier chez les Parthes. Quand Démétrius revint & rentra en poſſeſſion de ſes Etats, après la mort d'Antiochus Sidete, ſa

(*e*) PORPH. ibid. PTOLOM. *in Canone.* EUSEB. *in Chron.* EPIPH. *de Pond. & Menſ.* HIEROM. *in Dan.* IX.

(*f*) ATHEN. VI. p. 252.

(*g*) *in Atticis.*

(*h*) Λάθυρος ſignifie une eſpece de pois chiche, qu'on appelle en Latin *Cicer*, d'où eſt venu le ſurnom de la Famille de Cicéron, à cauſe d'une excreſcence de chair que quelqu'un de ſes ancêtres avoit eue au nez, qui reſſembloit à un de nos pois. Mais pour *Lathyrus* on ne dit point pourquoi on lui donna ce ſobriquet. Il faloit qu'il eût quelque marque bien viſible de cette eſpece, au viſage apparemment, où cela choque davantage.

(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17. APPIAN. *in Syriac.* JUST. XXXIX. 2. PORPH. *in Gr.* EUS. SCAL. p. 61.

mere,

mere, pour le mettre en ſûreté, l'avoit envoyé à Cyzique, Ville ſituée ſur la Propontide dans la Myſie Mineure, où il fut élevé par les ſoins d'un fidele Eunuque nommé Craterus, à qui elle l'avoit confié. De là vient le ſurnom de Cyzicenien qu'on lui donne. Grypus, à qui il donnoit de l'ombrage, voulut le faire empoiſonner. On découvrit ſon deſſein ; & le Cyzicenien, pour ſe défendre, fut contraint de prendre les armes, & de tâcher à faire valoir les prétentions qu'il avoit à la Couronne de Syrie. C'eſt ce qui arrive fort ſouvent aux Princes qui ſe trouvent obligés de regner ou de mourir. On ne leur laiſſe point de milieu. Ann. 114 avant J. C. JEAN Hyrcan 22.

Cléopatre, que Lathyrus avoit été contraint de répudier, ſe voyant libre, (k) ſe donna au Cyzicenien. Elle lui apporta en dot une armée qu'elle avoit en * Cypre, & la lui mena en Syrie, pour s'en ſervir contre ſon concurrent, les forces ſe trouvant par-là à peu près égales, les deux freres en vinrent à une bataille, où le Cyzicenien ayant eu Ann. 113. avant J. C. JEAN Hyrcan 23.

(k) JUSTIN. ibid.

(*) [On trouve dans les dernieres éditions de JUSTIN les paroles ſuivantes : *exercitum Grypi ſollicitatum, velut dotalem, ad maritum deducit.* D'où il paroît que Cléopatre ayant réuſſi à débaucher l'armée de Grypus, la conduiſit à ſon mari. Dans pluſieurs éditions on lit *Cypri* au lieu de *Grypi*; & en ſuivant cette leçon, notre Auteur a cru, que Cléopatre avoit une armée en Cypre.]

Ann. 113. avant J. C. JEAN Hyrcan 23. le malheur d'être défait, il se retira à Antioche. Il y laissa sa femme qu'il y crut en sûreté, & s'en alla lever de nouvelles troupes, pour rétablir son armée.

Mais Grypus alla aussi-tôt assiéger la Ville; & la prit. Tryphene sa femme lui demanda instamment de lui mettre Cléopatre sa prisonniere entre les mains. Quoique sa sœur de pere & de mere, elle étoit si enragée de ce qu'elle avoit épousé leur ennemi, & lui avoit donné une armée contr'eux, qu'elle vouloit lui ôter la vie. Cléopatre s'étoit mise sous la protection d'un Sanctuaire regardé comme inviolable; c'étoit un des Temples d'Antioche. Grypus ne vouloit pas avoir pour sa femme une complaisance dont il voyoit bien les funestes conséquences dans la rage qui la possédoit. Il lui allégua la sainteté de l'Asyle où sa sœur étoit, lui représenta que sa mort n'avanceroit pas leurs affaires, & ne feroit aucun tort au Cyzicenien; qu'il n'en seroit pas plus fort, quand on laisseroit la vie à femme: que dans toutes les guerres domestiques ou étrangeres, où ses Ancêtres s'étoient trouvés engagés, il ne s'étoit jamais pratiqué, qu'après la victoire on eût usé de cruauté envers les femmes; sur tout envers une si proche parente; que Cléopatre étoit sa sœur à elle, &

(*l*) ſa proche parente à lui : & qu'ainſi il la prioit de ne lui en plus parler, puiſqu'il ne pouvoit pas y conſentir. Tryphene, bien loin de ſe rendre à ſes raiſons, ne ſongea qu'aux moyens de faire à ſa ſœur ce que la cruauté lui inſpiroit. Elle augmenta ſa rage par la jalouſie, en allant ſe mettre en tête, que ce n'étoit pas par pitié, mais par amour, que ſon mari prenoit ainſi le parti de cette pauvre Princeſſe. Dans le fort de la rage & de la jalouſie qui la poſſédoient, elle envoya des ſoldats dans le Temple, qui la maſſacrerent par ſon ordre, pendant qu'elle embraſſoit la ſtatue du Dieu même, ſous la protection de qui elle s'étoit miſe. Quelle rage ! Juſqu'où va l'emportement & la fureur entre parents proches, quand la meſintelligence s'y met ! Il ſemble que plus la parenté eſt grande, & plus la fureur l'eſt auſſi. C'eſt ce qui ſe voit tous les jours dans le monde. Et malheureuſement, c'eſt ce qui ne ſe voit que trop auſſi dans la Religion ! La haine entre les gens de deux Religion tout à fait différentes, n'approche pas de celle qui eſt entre ceux de deux Sectes d'une même Religion, qui ne différent ſouvent que dans des articles

Ann. 113 avant J. C. JEAN Hyrçan 23.

(*l*) Son pere Phyſcon étoit oncle de Cléopatre mere de Grypus.

de très-petite conſéquence.

Ann. 113. avant J. C. JEAN Hyrcan 23.

Cependant Cléopatre, la mere commune de ſes deux ſœurs, ne paroiſſoit touchée ni du ſort de l'une, ni du crime de l'autre. Son cœur, qui n'étoit ſuſceptible que d'ambition, étoit ſi occupé du deſir de regner, qu'elle ne ſongeoit qu'aux moyens de ſe ſoutenir en Egypte, & d'y retenir entre ſes mains l'autorité abſolue pour toute ſa vie. Pour ſe mieux affermir, elle (*m*) donna le Royaume de Cypre à Alexandre ſon cadet, afin de tirer de lui l'aſſiſtance dont elle auroit beſoin, ſi jamais Lathyrus vouloit lui diſputer l'autorité qu'elle avoit réſolu de garder.

Ann. 112. avant J. C. JEAN HYRCAN. 24.

La mort de Cléopatre en Syrie ne demeura pas long-tems impunie. (*n*) Le Cyzicenien revint à la tête d'une nouvelle armée livrer une ſeconde bataille à ſon frere, le défit, prit Tryphene, en la pourſuivant, & la ſacrifia aux manes de ſa femme qu'elle avoit aſſaſſinée. Il lui fit ſouffrir des tourments que ſa cruauté envers ſa ſœur avoit bien mérités.

Grypus fut obligé d'abandonner la Syrie au vainqueur. Il ſe (*o*) retira à Aſpendus en Pamphylie, ce qui lui fait

(*m*) PAUSAN. *in Att.* PORPHYR. *in Gr.* EUS. SCALIG.
(*n*) JUSTIN. XXXIX. 3.
(*o*) PORPHYR. *in Gr.* EUS. SCAL. p. 62.

donner quelquefois dans l'Hiſtoire le nom de l'Aſpendien. Mais un an après (*p*) il revint en Syrie & la regagna. Les deux freres partagerent enſuite cet Empire entre eux. Le Cyzicenien eut la Célé-Syrie & la Phénicie, & fit ſa réſidence à Damas. Grypus eut tout le reſte, & demeura à Antioche. Tous deux (*q*) donnoient également dans le luxe & dans pluſieurs autres excès. Les Rois de Syrie, qui les ſuivirent, eurent preſque tous le même défaut. Ce fut ce luxe & ces diviſions, qui leur firent perdre l'Empire : auſſi en étoient-ils bien indignes. Ann. 115. avant J. C. JEAN Hyrcan 25.

Pendant que ces deux freres conſumoient leurs forces l'un contre l'autre, ou s'endormoient dans la molleſſe après la paix, Jean Hyrcan (*r*) augmentoit ſes richeſſes & ſon pouvoir : & voyant qu'il n'y avoit rien à craindre de leur part, il entreprit de réduire la Ville de Samarie. Il envoya (*s*) Ariſtobule & Antigone, deux de ſes fils, en former le ſiége. Les Samaritains demanderent du ſecours au Cyzicenien Roi de Damas. Il y vint à la tête d'une armée : les deux freres ſortirent de leurs lignes : il y eut une bataille, Ann. 110. avant J. C. JEAN Hyrcan 26.

(*p*) Idem ibid.

(*q*) DIOD. SIC. *in Exc.* VALESII p. 385. ATHEN. V. p. 210. & XII. p. 540.

(*r*) JOSEPH. *Antiq.* XIII, 17.

(*s*) JOSEPH. ibid. 18.

où Antiochus fut batu & pourſuivi juſqu'à Scythopolis ; & il eut beaucoup de peine à ſe ſauver.

Ann. 109. avant J. C. JEAN Hyrcan 27. Les deux freres, (*i*) après cette victoire retournerent au ſiége, & preſſerent la Ville ſi vivement qu'elle fut obligée une ſeconde fois d'envoyer ſolliciter le Cyzicenien de venir encore à leur ſecours. Mais il n'avoit pas aſſez de troupes pour entreprendre de faire lever le ſiége. On en demanda à Lathyrus Roi d'Egypte, qui accorda ſix mille hommes, contre l'avis de ſa mere Cléopatre. Comme elle avoit deux Juifs pour favoris, pour Miniſtres, & pour Généraux, Chelcias & Ananias, tous deux fils d'Onias qui avoit bâti le Temple d'Egypte ; ces deux Miniſtres, qui la gouvernoient entierement, la portoient à favoriſer leur Nation ; & par égard pour eux, elle ne vouloit rien faire qui pût être préjudiciable aux Juifs. Peu s'en falut qu'elle ne dépoſât Lathyrus, pour avoir fait ceci ſans ſon conſentement.

Quand les troupes auxiliaires Egyptiennes furent arrivées, le Cyzicenien les joignit avec les ſiennes ; mais avec tout cela il n'oſa venir attaquer l'armée qui formoit le ſiége ; & il ſe contenta,

(*i*) JOSEPH. ibid.

par ſes courſes & par des détachements, de faire le dégât dans le pays, pour faire diverſion & engager l'ennemi à lever le ſiége, afin d'aller défendre ſon propre pays. Mais voyant que l'armée ennemie ne faiſoit aucun mouvement, & que la ſienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis, par la déſertion, & par d'autres accidents; il crut que c'étoit trop expoſer ſa perſonne que de demeurer avec une armée ſi affoiblie, & il ſe retira à Tripoli. Il laiſſa le commandement à deux de ſes meilleurs Généraux Callimandre & Epicrate. Le premier ſe fit tuer dans une entrepriſe téméraire, où tout le parti qu'il avoit amené périt auſſi-bien que lui. Epicrate, voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire, ne ſongea qu'à tirer, pour ſes intérêts particuliers, le meilleur parti qu'il put de l'état où il ſe trouvoit. Il traita ſécrettement avec Hyrcan; &, pour une ſomme d'argent qu'il lui donna, il lui livra Scythopolis & toutes les autres Places que les Syriens avoient dans le pays. Ainſi ce miſérable trahit lâchement les intérêts de ſon maître pour de l'argent.

Ann. 109 avant J. C. JEAN Hyrcan 27.

Samarie, deſtituée de toute eſpérance de ſecours, ſe vit contrainte, après avoir ſoutenu un ſiége d'un an, de ſe rendre enfin à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir.

Ann. 109. avant J. C. JEAN Hyrcan 27. Les murailles de la Ville, les maiſons des particuliers, tout fut abatu-, & razé juſqu'aux fondements : & pour empêcher qu'elle ne fût jamais rebâtie, il fit faire en tout ſens, dans la nouvelle eſplanade de la Ville razée, des foſſés larges & profonds, (*u*) où il fit entrer l'eau. Au reſte ce que fit Hyrcan dans cette occaſion ne fut pas un effet de la haine des Juifs contre les Samaritains : ceux qui le croient ſe trompent. Il n'y avoit alors à Samarie aucun de ces Sectaires ſi haïs des Juifs. Les habitants d'alors étoient tous Syro-Macédoniens, & Païens. Les Anciens Samaritains, dont la Secte tenoit qu'il faloit adorer Dieu ſur le mont Garizim, en avoient été chaſſés il y avoit long-tems par Alexandre, en punition d'avoir brûlé dans une ſédition Andromaque à qui il avoit donné le gouvernement de la Syrie ; comme on l'a dit en ſon lieu. Chaſſés de là ils s'étoient établis à Sichem, qui a toujours été depuis ce tems-là la principale Ville de cette Secte ; & Alexandre avoit repeuplé Samarie d'une Colonie de Macédoniens, de

(*u*) JOSEPHE le dit poſitivement dans le paſſage que je cite ici. SALIEN chicane ſur cet article, parce que Samarie étoit bâtie ſur une montagne. Mais BENJAMIN de Tudele, qui a été ſur les lieux, remarque, dans ſon *Voyage* ; qu'il y a beaucoup de ſources au ſommet de cette montagne, d'où il n'étoit pas difficile de faire venir de l'eau dans ces foſſés.

Grecs & de Syriens pêle-mêle, dont la posterité y étoit encore, quand Hyrcan la prit. Samarie ne fut rebâtie après cela que du tems d'Herode, qui donna à la nouvelle Ville qu'il y fit bâtir, le nom de (x) Sebaste en l'honneur d'Auguste ; comme on le lira dans la suite de cette Histoire. Ann. 109. avant J. C. JEAN Hyrcan 27.

Hyrcan se vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, & de plusieurs Places frontieres, & devint par là un des Princes les plus considérables de son tems. Aucun de ses voisins n'osa plus l'attaquer. Il passa le reste de ses jours dans un parfait repos par rapport aux affaires du dehors.

Mais sur la fin de ses jours, (y) il ne trouva pas la même tranquillité au dedans. Les Pharisiens, Secte brouillone & mutine, lui donnerent du chagrin. Ces gens-là, par une profession affectée de rigidité dans la Religion, s'étoient acquis une réputation qui leur donnoit beaucoup d'empire sur l'esprit du Peuple. Hyrcan avoit tâché par toutes sortes de bienfaits, de les mettre dans ses intérêts. Outre qu'il avoit été élevé parmi eux, & avoit toujours fait profession de Ann. 108. avant J. C. JEAN Hyrcan 28.

(x) Σέβαστος en Grec veut dire *Auguste* ; de là vient Σεβάστη.

(y) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.

Ann. 108. avant J. C. JEAN Hyrcan 28. leur Secte ; il les avoit protegés & servis en toutes sortes d'occasions : & pour se les attacher encore davantage, il avoit depuis peu invité leurs Chefs à un régal magnifique, où, dans un discours qu'il leur fit après le festin ; il leur avoit représenté, » Que ç'avoit toujours été son » intention, qui partoit d'un dessein fixe, » d'être juste dans ses actions à l'égard » des autres hommes ; & de faire à l'é- » gard de Dieu tout ce qui lui étoit » agréable, selon la doctrine enseignée » par les Pharisiens ; comme ils le ça- » voient fort bien : qu'il les conjuroit » donc, s'ils voyoient qu'il s'écartât en » quelque chose du but qu'il se propo- » soit dans ces deux regles, de lui don- » ner leurs instructions, afin qu'il pût y » remédier & s'en corriger. Tous, aus- si-tôt qu'il eut fini, se mirent à louer sa conduite, & à lui donner les éloges dûs à un homme de bien, & à un bon & juste Gouverneur ; & Hyrcan recevoit avec joie les applaudissements qu'avoient mérité ses actions.

Mais quand les autres eurent cessé de parler, Eléazar, le seul qui n'avoit rien dit jusqu'alors, qui n'aimoit rien tant que les brouilleries, se leva ; & adressant la parole à Hyrcan, lui dit » Puisque vous » souhaitez qu'on vous dise la vérité li-

» brement ; ſi vous voulez montrer que » vous êtes juſte, quittez la Souverai- » ne Sacrificature, & contentez-vous du » Gouvernement Civil du Peuple. Hyrcan lui demanda, quelles raiſons il avoit de lui donner ce conſeil. » Parce, repli- » qua-t-il, que nous ſçavons, ſur le té- » moignage de perſonnes âgées parmi » nous, que votre mere étoit une capti- » ve ; & qu'en qualité de fils d'une étran- » gere, vous êtes incapable, par la Loi, » de poſſéder cette Charge. Si le fait eût été véritable, Eléazar eût eu raiſon ; car (z) tout homme né d'un mariage défendu étoit déclaré profane par la Loi de Moïſe. Par la même Loi, (a) tout homme profane étoit exclus de la Prêtriſe, & à plus forte raiſon de la Souveraine Sacrificature. Ann. 108. avant J. C. JEAN Hyrcan 28.

Or les mariages défendus parmi les Juifs étoient de trois ſortes, ſelon les trois différents ordres des perſonnes. 1. Il y avoit des défenſes qui regardoient en général tous les Iſraëlites ; il n'étoit permis à aucun de contracter un mariage (b) avec des parents à certains dégrés, ni avec (c) une perſonne d'une autre Na-

(z) *Levit.* XXI. 15. MAIM. *in Iſſure Biah.* c. 19.
(a) Car le Prêtre devoit être *Saint*, *Levit.* XXI. 8. & cela exclut les *profanes*, qui ſont l'oppoſé.
(b) *Levit.* XVIII.
(c) *Deuter.* VII. 3.

Ann. 108. avant J. C. JEAN Hyrcan 28.

tion. 2. Il y avoit des mariages défendus aux Prêtres en particulier, comme d'épouſer une femme de mauvaiſe vie, une femme répudiée, (*d*) ou une perſonne cenſée profane. 3. Enfin il y avoit une défenſe, outre toutes celles-là, qui ne regardoit que le Souverain Sacrificateur; c'étoit d'épouſer une veuve; car la Loi porte qu'il n'épouſera qu'une (*e*) Vierge d'entre ſon Peuple. Si un Souverain Sacrificateur avoit donc un fils venu de quelqu'un de ces mariages défendus; ou qu'un Prêtre en eût un venu d'un des mariages qui étoient défendus pour ſon Ordre; ce fils étoit cenſé profane. Il étoit incapable ou de la Souveraine Sacrificature, ou de la Prêtriſe, auſquelles il auroit pu prétendre autrement, s'il fût venu d'un mariage permis par la Loi. Car comme les mariages défendus à tous en général, qui ſont ceux de la premiere ſorte, étoient défendus pour les Prêtres auſſi-bien que ceux de la ſeconde; auſſi, pour le Souverain Sacrificateur, les trois ſortes lui étoient également défendues, la premiere, en qualité d'Iſraëlite; la ſeconde, comme Prêtre; & la troiſieme, comme Souverain Sacrificateur. Si donc la mere d'Hyrcan eût véritablement été

(*d*) *Levit.* XXI. 7.
(*e*) *Levit.* XXI. 13. & 14.

(f) une étrangere priſe en guerre, ou toute autre femme qu'il étoit défendu à un Prêtre d'épouſer, (car ſon pere Simon n'étoit que Prêtre quand il l'épouſa) tous les fils qu'il en auroit eus auroient été cenſés profanes, par conſéquent incapables d'exercer la Prêtriſe, & à plus forte raiſon la Souveraine Sacrificature. Ann. 108 avant J. C. JEAN Hyrcan 28.

Mais Joſephe, le ſeul qui rapporte cette particularité, nous aſſure (g) que le fait étoit faux, & que c'étoit une calomnie manifeſte : que tous les aſſiſtants blamerent extrêmement celui qui l'avoit avancé, & en marquerent fortement leur indignation.

Cependant cette avanture fut l'occaſion de bien des troubles. Hyrcan fut outré qu'on eût eu l'inſolence de diffamer ainſi ſa mere, de porter atteinte à la pureté de ſa naiſſance, & de ſapper par con-

(f) L'expreſſion dont ſe ſert Eléazar dans Joſephe, n'emporte pas à la rigueur que la mere d'Hyrcan fut une *étrangere* priſe en guerre par les Juifs ; elle peut s'entendre auſſi d'une Juive eſclave chez les Païens & priſe ou *rachetée* par les Juifs. Mais de quelque maniere qu'on le prenne, cela revient à la même choſe dans le fonds. Car une fille Juive, eſclave chez les Païens, étoit cenſée n'être pas vierge. Il n'étoit pas permis au Souverain Sacrificateur, ou même à un ſimple Prêtre, d'épouſer une fille dont la virginité étoit ſi douteuſe ; & s'il l'épouſoit, les enfants qui provenoient de ce mariage, étoient cenſés profanes, & par conſéquent incapables de la Prêtriſe & de la Sacrificature.

(g) *Antiq.* XIII. 18.

Ann. 108. avant J. C. JEAN Hyrcan 28. tre-coup le droit qu'il avoit à la Souveraine Sacrificature. Jonathan, ſon ami intime, & zélé Sadducéen, qui étoit la Secte oppoſée à celle des Phariſiens, s'en apperçut, & ſe ſervit de l'occaſion pour l'animer contre tout le parti, & pour l'attirer dans celui des Sadducéens. Il inſinua à Hyrcan, que ce n'étoit pas une faillie d'Eléazar, mais un coup concerté par toute la Cabale, dont Eléazar n'avoit été que l'organe: & que pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à les conſulter ſur la punition que méritoit le calomniateur: qu'il verroit, s'il vouloit bien en faire l'expérience, par leurs ménagements pour le criminel, qu'ils étoient tous ſes complices. Hyrcan ſuivit ſon avis; & conſulta ces Chefs de Phariſiens ſur la punition que méritoit celui qui avoit ainſi diffamé le Prince & le Souverain Sacrificateur de ſon Peuple, s'attendant qu'ils le condamneroient ſans doute à la mort. Mais leur réponſe fut, que la calomnie n'étoit pas un crime capital; & que toute la punition qu'elle méritoit n'alloit qu'au (*h*) foüet & à la priſon-

(*h*) Cette peine parmi les Juifs ne devoit pas paſſer le nombre de 40. coups [*Deut.* XXV. 3.] & le foüet dont on ſe ſervoit ayant trois brins, ou branches, ils comptoient que chaque coup en faiſoit trois; & ainſi on ne donnoit jamais que treize de ces coups, qu'ils regardoient comme triples, parce que les treize faiſant, ſelon eux,

Cette douceur, dans un cas ſi grief, fit croire à Hyrcan tout ce que Jonathan lui avoit inſinué : & il devint ennemi mortel de toute la Secte des Phariſiens. Il défendit d'obſerver les reglements fondés ſur leur prétendue Tradition, infligea des peines à ceux qui contreviendroient à ſon Ordonnance, & abandonna entierement leur parti, pour (*i*) ſe jetter dans celui des Sadducéens leurs ennemis. Ann. 108. avant J. C. JEAN Hyrcan. 28.

(*k*) Hyrcan ne vécut pas long-tems après cette bouraſque; il mourut l'année d'après. Il fut XXIX ans Souverain Sacrificateur & Prince des Juifs. Joſephe ajoute une troiſieme Dignité aux deux précédentes; car il le fait auſſi (*l*) Pro- Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

trente-neuf; en donnant le quatorzieme on auroit excédé de deux le nombre porté par la Loi. C'eſt ainſi que Saint Paul, quand les Juifs le firent fouetter, reçut 40 coups moins un, (II. *Cor.* X. 24.) C'eſt-à-dire, 13 coups d'un foüet à trois branches.

(*i*) C'eſt-à-dire qu'il ſe déclara avec eux contre les Traditions des anciens qu'on ajoutoit à la Loi écrite, & qu'on vouloit faire paſſer pour avoir la même autorité qu'elle. Mais un auſſi homme de bien qu'Hyrcan n'eut garde d'embraſſer leur doctrine contre la Réſurrection & la vie à venir. Apparemment qu'alors les Sadducéens n'étoient diſtingués des autres, que parce qu'ils rejettoient ces Traditions non écrites, dont les Phariſiens étoient ſi entêtés. Joſephe ne dit pas qu'il y eût alors d'autre différence, ni qu'Hyrcan fît autre choſe, en prenant leur parti, que d'abolir les reglements des Phariſiens fondés ſur la Tradition, que notre Seigneur condamne auſſi-bien que lui.

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. EUSEB. *in Chron.*

(*l*) JOSEPH. ibid.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

phete, & en donne deux exemples. Le premier, ſa prédiction, que (*m*) ſes deux fils aînés, Ariſtobule & Antigone, ne lui ſurvivroient pas long-tems, & que la ſucceſſion paſſeroit à Alexandre, qui n'étoit que le troiſieme. Le ſecond, que quand Ariſtobule & Antigone batoient Antiochus le Cyzicenien, dans le moment même qu'ils remportoient la victoire, (*n*) il en fut averti à Jéruſalem, qui étoit à deux journées de chemin du champ de bataille. Le premier lui fut révélé, à ce qu'on prétend, (*o*) dans un ſonge: & le ſecond par une (*p*) voix du Ciel, que les Juifs appellent *Bath-Col, la fille de la voix, ou la voix fille.*

Les Juifs tiennent qu'il y avoit eu trois ſortes de révélations autrefois parmi eux. La premiere par l'Urim & Thummim; la ſeconde par l'eſprit de Prophétie: & la troiſieme par cette *Bath-Col.* La premiere dura, ſelon eux, depuis la conſtruction du Tabernacle juſqu'à celle du Temple: la ſeconde, depuis le commencement du monde juſqu'à la mort de Malachie, ſous le ſecond Temple; quoique ſon uſage le plus fréquent ait été ſous le premier Temple; mais,

(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. & 20.
(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20.
(*p*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.

qu'après la mort de Malachie, l'eſprit de Prophétie (*q*) avoit ceſſé entierement en Iſraël; & (*r*) qu'à ſa place, ils avoient eu la Bath-Col, qu'ils prétendent qui étoit une voix du Ciel. Ce nom *de fille de la voix*, ou *voix fille*, ſemble lui avoir été donné par oppoſition à la voix qui venoit du Propitiatoire, quand on y conſultoit Dieu par l'Urim & Thummim. C'étoit là la grande & la maîtreſſe voix de la Révélation; cette ſeconde étoit d'un ordre beaucoup inferieur, & comme de la fille à la mere; cette infériorité & ſa venue après l'autre, à qui elle ſuccédoit, (*s*) l'ont fait appeller la *voix fille*, ou *la fille de la voix*; parce que l'autre étoit comme ſa mere en dignité & à l'égard de l'âge. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

Pour faire connoître quelle eſpece d'Oracle c'étoit, je vais en donner un exemple (*t*) tiré du Talmud. *Rabbi Jochanan & Rabbi Siméon Ben Lachiſh, ayant grande envie de voir R. Samuël Docteur de Babylone dirent; ſuivons ce que nous dira la*

(*q*) *Talmud Bab. in tract. Sanhedrin* fol. 11.

(*r*) Voyez les œuvres de LIGHTFOOT. I. Vol. p. 485.

(*s*) On donne auſſi une autre raiſon de ce nom. On prétend que cette voix étoit toujours précédée d'un coup de tonnerre: & qu'ainſi le tonnerre étoit comme la mere, & la voix qui le ſuivoit comme la fille. Mais cette conjecture n'eſt pas juſte; car dans la plupart des exemples de cette Bath-Col que nous donnent les Juifs, il n'y a point de tonnerre qui la précede.

(*t*) *In Shabbath*, f. 8. col. 3.

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan. 29. *Bath-Col. En paſſant près d'une Ecole, ils entendirent un jeune garçon qui liſoit ce paſſage du I. Livre de Samuël XXV* I. ET SAMUEL MOURUT. *Ils remarquerent ces paroles; & en conclurent, que leur ami Samuël étoit mort. L'évenement répondit à leur explication. Car on trouva qne Samuel de Babylone étoit mort alors.* On pourroit en citer pluſieurs autres de même eſpece, qu'on trouve répandus dans les Ecrits des Juifs; mais celui-ci ſuffit pour faire voir au Lecteur deſintéreſſé, que leur Bath-Col n'étoit pas une voix du Ciel, comme ils le prétendent. Ce n'étoit qu'une eſpece de divination aſſez bizarre, qu'ils avoient inventée; comme parmi les Païens on avoit les *Sortes Virgilianæ*; où (*u*) en prenant un Virgile & un poinçon, ou une éguille, qu'on enfonçoit dedans au hazard; on regardoit comme un Oracle les paroles où la pointe de cette éguille s'arrêtoit; & on les appliquoit à ce qu'on avoit en tête, pour leur faire prédire ce qui en arriveroit. Tout de même parmi les Juifs, quand on s'en rapportoit à la Bath-Col, on s'accrochoit aux premieres paroles qu'on entendoit proferer après cette réſolution priſe; & il faloit qu'elles ſer-

(*u*) *Videas de his Sortibus* PETRI MOLIN. *Vatem* III. 20. & *Gloſſarium* CAR. DU CANGE. *in V.* Sortes.

viſſent d'Oracle. Ils appelloient cela *voix du Ciel*, parce qu'ils la regardoient comme une déciſion qu'il leur envoyoit pour fixer leur incertitude, & comme une déclaration du décret du Ciel touchant l'événement, dont ils cherchoient à s'inſtruire en le conſultant. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

Ces *Sorts de Virgile* eurent (x) beaucoup la vogue parmi les Païens, quand les Oracles eurent ceſſé, après la venue de Jeſus-Chriſt. Les Chrétiens eux-mêmes, quand la corruption commença à s'introduire parmi eux, n'emprunterent-ils pas d'eux cette eſpece de divination! Toute la différence qu'il y eut c'eſt qu'au lieu de Virgile, ils prirent l'Ecriture Sainte. Cette ſuperſtitieuſe & folle pratique eſt auſſi ancienne que Saint Auguſtin, qui vivoit dans le IV. Siecle; (y) car il en parle. On voit qu'Heraclius, Empereur d'Orient, l'employa au commencement du VII. car après une heureuſe campagne, dans la guerre qu'il avoit avec Choſroës Roi de Perſe, ne ſachant à quel pays ſe déterminer pour mettre ſes troupes en quartier d'hyver; il (z) ordonna un jour de jeûne & de prie-

(x) *Videas exempla hujus* ραψωδομαντείας *apud* ÆLIUM SPARTIANUM, *in Adriano* c. 2. *& apud* ÆLIUM LAMPRIDIUM *in Alexandro Severo.* c. 14.

(y) *Epiſt.* CIX.

(z) THEOPHANES *in Chron. Hiſtor. miſcell.* & CEDRENUS *in Heraclio.*

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29. res dans l'armée, & après cela il consulta la Bible de cette maniere, & regla ses quartiers suivant ce qu'il y trouva.

Cette superstition ridicule se répandit encore davantage dans l'Occident, & sur tout en France, où, pendant plusieurs siécles, (a) quand il étoit question de consacrer un nouvel Evêque, on avoit accoutumé de consulter ainsi la Bible, & de juger quelles seroient sa vie, ses mœurs, & sa conduite, suivant les paroles que le sort faisoit rencontrer.

Les Normands apporterent aussi cet usage dans cette Isle, quand ils firent la conquête de l'Angleterre. A la consécration de Guillaume, second Evêque Normand du Diocese de Norwich, les mots qu'on trouva à l'ouverture de la Bible pour lui furent, (b) *non hunc, sed Barrabam; non pas celui-ci, mais Barrabas*: d'où l'on conclut qu'il ne seroit pas longtems Evêque; & qu'il auroit un successeur qui seroit un brigand; & la chose arriva. Ce Guillaume étant venu à mourir bien-tôt après, cet Evêché fut donné à Herbert de Lozinga, autre Normand, qui étoit le Courtier Général du Roi Guillaume le Roux pour la

(a) *Videas Glossarium* CAROLI DU CANGE in vocibus *Sortes Sanctorum.*

(b) *Jean* XVIII. 40.

Simonie; ce Prince vendant ouvertement tous les Bénéfices. (c) Il avoit déja acheté pour ſon pere l'Abbaye de Wincheſter, & celle de Ramſay pour lui-même; & il en obtint alors cet Evêché par les mêmes voies. Quand il fut queſtion de l'y conſacrer le paſſage de la Bible qui ſe préſenta aux yeux des (d) Conſultants fut, ce que Jeſus dit à Judas quand il vint à lui pour le trahir. (e) *Amice ad quid veniſti? Compagnon pour quel ſujet es-tu venu ici?* Ces mots, & ceux qu'on avoit trouvés pour ſon prédéceſſeur, le frapperent : ſa conſcience lui reprocha comment il avoit volé l'Egliſe, & trahi Jeſus-Chriſt. (f) Il ſe repentit de ſes crimes ; &, pour les expier, il fit bâtir la Cathédrale de Norwich, dont il poſa la premiere pierre en l'an MXCVI. Enſuite y ayant tranſporté ſon Siége Epiſcopal de Thetfort où il étoit auparavant, il le fixa à Norwich, où il eſt toujours demeuré depuis ce tems-là. Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan, 29.

Ceci ſervira non-ſeulement à faire voir la folie du genre humain, d'aller chercher des prognoſtications ridicules,

(c) HENR. KNIGHTON, *de Eventibus Angliæ, inter decem Scriptores Hiſtoriæ Anglicanæ.* p. 2370. BARTHOLOM. DE COTTON *in Anglia Sacra* WHARTON. BROMPION *inter eoſdem Decem Scriptores.* p. 991. M. PARIS p. 15.

(d) KNIGHTON & BARTH. de COTTON. ibid.

(e) *Matt.* XXVI. 50.

(f) Voyez *Not.* (d).

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan, 29.

pour contenter l'envie qu'il a de ſçavoir l'avenir, entêtement criminel qui n'eſt que trop commun ; mais auſſi à faire voir l'horrible corruption de ces tems-là ? de donner dans une pratique ſi impie, & d'en faire une partie de l'Office Sacré : car c'étoit en ce tems-là une des regles du Directoire, de ſe ſervir de cette eſpece de prognoſtication à la Conſécration d'un Evêque.

Une autre choſe que l'on rapporte auſſi pour faire honneur à la mémoire d'Hyrcan, c'eſt (*g*) que ce fut lui qui jetta les fondements du Château de Baris, qui ſervit enſuite de Palais aux Princes Aſmonéens, tant qu'ils conſerverent la Souveraineté. Quand Simon, pere d'Hyrcan, eut raſé la Citadelle du Mont Acra, dont la Garniſon Syriene leur avoit ſi long-tems tenu le pié ſur la gorge ; (*h*) il fit fortifier la montagne du Temple d'une bonne enceinte, pour le mettre à couvert des inſultes des Païens, ſi jamais il arrivoit qu'ils priſſent la Ville. Dans cette enceinte il s'étoit bâti une maiſon, où il demeura le reſte de ſes jours. Il ſemble que ce ſoit de cette maiſon qu'Hyrcan, ſon fils, ait fait enſuite le Palais dont il s'agit.

(*g*) JOSEPH. *Antiq.* XVIII. 6.
(*h*) I. *Maccab.* XIII. 53.

(*i*) Il étoit ſitué ſur un roc eſcarpé de cinquante coudées (*k*) de haut, hors de l'enceinte du quarré du Temple, & ſur la même montagne : & la face méridionale étoit parallele à la ſeptentrionale de ce quarré, commençant à l'Occident, & venant juſqu'au coin du Nord-ouëſt de ce quarré, & avançant même d'un demi ſtade. C'étoit un bâtiment quarré de deux ſtades de tour, dont la face par conſéquent étoit d'un demi ſtade, c'eſt-à-dire, de trois cents piés : car un ſtade contenoit ſix cents de nos piés d'Angleterre. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

Ce fut là que demeurerent Hyrcan & ſes ſucceſſeurs les Aſmonéens, & qu'ils tinrent leur Cour. C'étoit là que ſe gardoient les habits Pontificaux, que le Souverain Sacrificateur mettoit dans les grandes ſolemnités, aprês quoi on les y reſſerroit.

Tout cela continua juſqu'au tems d'Herode, qui, quand il fut fait Roi de Judée, voyant la ſituation avantageuſe de ce Palais, le rebâtit, & en fit une Citadelle extrêmement forte. J'ai déja dit

(*i*) JOSEPH. *de B. J.* VI. 15. & *Antiq.* XIV. 15. & XVIII. 6. LIGHTFOOT *de Templo* cap. VII.

(*k*) Ces 50 coudées ne doivent pas s'entendre du côté qui regardoit le Temple, mais des autres. C'eſt-à-dire que du haut de la montagne, ſur laquelle étoient & le Temple & ce Palais, juſqu'au pié, il y avoit 50 coudées, du côté où étoit le Palais, qui étoit un roche.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

que le rocher, ſur lequel étoit bâti ce Palais, avoit cinquante coudées de hauteur, c'eſt-à-dire, ſoixante-quinze pieds. Herode revêtit tout ce rocher de marbre poli, & rendit la Citadelle tout-à-fait inacceſſible par là ; car comment grimper le long d'un marbre gliſſant & eſcarpé ? Sur ce rocher ainſi revêtu, il bâtit ſa Citadelle ; & au lieu de Baris, qui avoit été le nom du Palais juſques-là, il appella la Citadelle qu'il y bâtit, Antonia, pour faire ſa cour à Marc-Antoine le Triumvir, qui avoit pour ſa part de l'Empire Romain, toutes les Provinces de l'Orient.

La Citadelle, qu'y bâtit Herode, étoit auſſi un quarré, où il y avoit tous les appartements néceſſaires à un Palais où la Cour réſide, & toute la magnificence qu'on y demande. La cour du milieu, que les quatre faces renfermoient, ſervoit de place d'armes aux gardes ; & elle étoit bordée d'un porche magnifique. Le bâtiment en dehors étoit élevé de quarante coudées au-deſſus du rocher. Il avoit quatre tours aux quatre coins : trois de ces tours avoient cinquante coudées de haut, & par conſéquent dix de plus que le corps du bâtiment ; & la quatrieme en avoit ſoixante & dix, c'eſt-à-dire, trente de plus que le corps du Palais.

Palais. C'étoit celle qui étoit au coin du Sud-eſt de la Citadelle. Comme ce coin étoit près du milieu de la face ſeptentrionale du grand quarré du Temple; il la fit bâtir de cette hauteur, pour voir tout ce qui s'y faiſoit dans toutes les cours; de ſorte qu'il ne pouvoit pas y avoir la moindre émeute dans le Temple qu'on ne le vît de là; & on étoit à portée de l'arrêter, & de l'étouffer d'abord. Pour cet effet, il fit faire deux eſcaliers qui deſcendoient de la face meridionale de la Forteresſe dans les galeries exterieures du Temple, qui étoit tout proche. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

On en voit un exemple dans ce qui ſe paſſa au tumulte qui ſe fit dans le Temple contre ſaint Paul, *Act.* XXI. Après ce que je viens de dire, la choſe eſt fort aiſée à comprendre. Saint Paul, devant s'acquitter de ſon vœu, (v. 26.) étoit dans la cour des femmes, dont le coin du Sud-eſt étoit deſtiné à ces ſortes de purifications. Ce fut là que les Juifs le trouverent, (v. 27.) & le ſaiſirent; & l'ayant traîné de là dans la cour des Gentils, qui étoit moins ſainte, ils vouloient l'y tuer, (v. 30. & 31.) La ſentinelle de la Tour du Sud-eſt de la Forteresſe Antonia, qui voit cette violence, en avertit la garde. L'Officier de garde deſcend auſſi-tôt avec ſes ſoldats, par un

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

des eſcaliers dont j'ai parlé, dans la galerie exterieure du Temple, d'où il eſt d'abord dans la cour où eſt le tumulte. Il leur arrache ſaint Paul, & l'emmene dans la Forteresſe, en remontant l'eſcalier par lequel il étoit deſcendu (v. 32. & 33.) & quand il eſt preſque au haut de cet eſcalier, le Peuple étant venu en foule dans la place qui étoit au pié, hors du Temple; St. Paul obtient du Capitaine la permiſſion de leur parler; & leur fait de là le diſcours que l'on trouve dans le Chapitre XXII. Ce qui ſe fit dans cette rencontre, fait voir clairement l'uſage qu'on faiſoit de cette Citadelle en d'autres occaſions.

Elle eut ce nom de *Baris*, du mot *Bira*, qui dans l'Orient ſignifie un Palais, ou une maiſon Royale. On le trouve ſouvent en ce ſens dans les Livres de l'Ecriture, qui ſont écrits depuis la captivité de Babylone; comme Daniel, Eſdras, les Chroniques, Nehemie, & Eſther: ce qui prouve qu'il venoit des Chaldéens, & que les Hébreux l'avoient emprunté d'eux. Les Septante le rendent ſouvent par le mot de (*l*) Baris;

(*l*) De-là vient que, parmi les Helleniſtes, ce mot ſignifie *un Château, une tour, une forteresſe*. Auſſi HESYCHIUS & SUIDAS ont marqué cette ſignification. S. JERÔME auſſi, dans ſon Comm. ſur *Jerem.* XXII. ſur *Oſée* IX, & ſur *Iſaï* XLIV. Mais les Ioniens, & les autres

& c'eſt dans ce ſens que cette Citadelle portoit ce nom ſous les Aſmonéens, c'eſt-à-dire, *le Birah*, le Palais Royal, ou la Cour du Prince; comme elle l'étoit en effet. Quand Herode le rebâtit, ç'avoit été ſa premiere vûe; mais trouvant dans la ſuite qu'il étoit plus avantageux d'en faire une Citadelle, il ſe bâtit un Palais ailleurs, & mit dans celui-ci une garniſon. Le Temple commandoit la Ville de Jéruſalem, & cette Citadelle commandoit le Temple : de ſorte qu'avec une bonne garniſon dans cette Citadelle, il tenoit tout le reſte en reſpect. Quand les Romains ſe furent rendus maîtres de Jéruſalem, ils en firent le même uſage, & y tinrent toujours bonne garniſon. Et parce que le Commandant avoit ordre de veiller de près à ce qui ſe paſſoit dans le Temple, il eſt appellé, dans le Nouveau Teſtament, le Capitaine du Temple. *Luc* XXI. 52. *Actes* IV. 1. V. 24. 26. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

Les Aſmonéens ayant toujours gardé (*m*) les habits Pontificaux dans cette Citadelle, Hérode les y trouva à ſon avénement à la Couronne, & il continua à les y garder. Archelaüs ſon Succeſſeur, & les Romains enſuite firent la même cho-

Grecs naturels, entendoient par ce mot de *Baris* une eſpece de Bateau. HERODOTE l'emploie en ce ſens, en parlant des affaires d'Egypte.

(*m*) JOSEPH. XVIII. 6.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

se. Ils crurent tous que c'étoit un moyen de tenir les Juifs en bride, que de retenir ces habits sous bonne garde. On (*n*) les serroit dans une garderobbe faite exprès, scellée du Sceau du Souverain Sacrificateur, & de celui du Trésorier du Temple. Quand on en avoit besoin pour les Solemnités, où il faloit qu'il les mît, le Commandant les leur laissoit prendre; & après la Fête, on les resserroit comme auparavant. Cela continua jusques à l'incendie qui consuma entierement Jérusalem sous Titus.

Tout avoit réussi au dehors à Hyrcan, & au dedans tout avoit toujours été tranquille, jusqu'à cette malheureuse brouillerie avec les Pharisiens. Mais en rompant avec eux, & en prenant le parti des Sadducéens, (*o*) il perdit le cœur du petit peuple, qui, attaché aux Pharisiens, entra dans tout leur ressentiment. Jamais ni lui ni sa famille ne purent le regagner; ce qui fut cause d'une infinité de troubles, sur tout sous Alexandre, fils de cet Hyrcan, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Puisque nous commençons à rencontrer les Pharisiens & les Sadducéens, & qu'il en sera parlé fort souvent dans la sui-

(*n*) JOSEPH. ibid.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.

te, auſſi-bien que de quelques autres Sectes, & des différents partis des Juifs ; il faut, avant que d'aller plus loin, faire connoître toutes ces Sectes & ces partis ; pour répandre ſur la ſuite de cette Hiſtoire un dégré de clarté, ſans lequel on ne verroit les choſes que fort confuſément. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan, 29.

J'ai déja fait remarquer, qu'au retour de la Captivité de Babylone, quand Eſdras & Nehemie mirent la derniere main au rétabliſſement de l'Egliſe des Juifs dans la Judée, il ſe forma deux partis ; dont le premier, (*p*) ſe tenant à la parole écrite, croyoit qu'en obſervant cette parole, on accompliſſoit toute juſtice ; & qu'ainſi on pouvoit prétendre au titre de *Juſte*, *Tſadik*. L'autre parti, (*q*) outre la Loi écrite, avoit des Conſtitutions traditionnelles des Anciens, & d'autres obſervances rigides, auſquelles il ſe dévouoit volontairement par voie de ſurérogation. Ces derniers étant regardés, par cette raiſon, comme d'un ordre de ſainteté ſuperieur à l'autre, on les appelloit *Chaſidim*, c'eſt-à-dire, *les Religieux* ; & ce ſont ceux-ci qui (*r*) ſont appellés (*s*) Aſſidéens dans le

(*p*) Vide GROT. *Comment. ad* I. *Maccab.* II. 42.
(*q*) GROT. ibid. SCALIG. *in Elench. Trihær.* c. 22.
(*r*) I. *Maccab.* II. 42. (& VII. 13.)
(*s*) En Hébreu ce mot s'écrit avec un *Cheth*, qui quel-

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29. Livre des Maccabées. Du premier de ces partis vinrent les Samaritains, les Sadducéens & les Caraïtes : & du ſecond les Phariſiens & les Eſſeniens. Je vais montrer ce que chacune de ces Sectes avoit de particulier.

I. LES SAMARITAINS, au commencement, n'étoient que des Païens mitigés, qui n'adoroient le Dieu d'Iſraël que d'une maniere Idolâtre avec toutes leurs fauſſes Divinités. Ils continuerent dans cet état, juſqu'à ce que Manaſſé & quelques autres Juifs échappés de Jéruſalem, leur apporterent le Livre de la Loi, & leur enſeignerent à renoncer à l'Idolâtrie, & à adorer le vrai Dieu ſeul, ſelon l'inſtitution de Moïſe. Depuis cette réforme on doit les regarder comme une Secte des Juifs. Mais comme j'en ai déja parlé dans le VI. Livre de cette Hiſtoire, il ſuffit d'y renvoyer le Lecteur.

II. LES SADDUCE'ENS n'étoient d'abord que ce que ſont aujourd'hui les Caraïtes ; c'eſt-à-dire, qu'ils rejettoient les Traditions des Anciens, & ne s'atta-

quefois s'exprime par un Ch, comme dans *Chaſidim*, quelquefois ſeulement par une aſpiration, comme dans *Hebron*, & quelquefois ne s'exprime point du tout, comme ici dans le mot d'Aſſidéens.

choient qu'à la Parole écrite. J'ai (*t*) déja montré fort au long, comment ces Traditions s'étoient introduites parmi les Juifs. Et comme les Phariſiens étoient les zélés protecteurs de ces Traditions, leurs Secte & celle des Sadducéens étoient directement oppoſées. Tant que les Sadducéens s'en tinrent-là, c'étoient eux qui avoient la raiſon de leur côté. Mais dans la ſuite, ils donnerent dans des opinions qui en firent une Secte impie. 1°. Ils vinrent (*u*) à nier la Réſurrection, & l'exiſtence des Anges & des eſprits des hommes après la mort. (*x*) Ils s'imaginerent qu'il n'y avoit d'eſprit que Dieu ſeul : que pour l'homme la vie préſente eſt ſon tout : qu'à la mort, le corps & l'ame meurent également, pour ne jamais revivre ; & qu'ainſi il n'y a ni peines ni récompenſes à venir. Ils reconnoiſſoient à la vérité, que Dieu avoit créé le Monde par ſa Puiſſance, & qu'il le gouvernoit par ſa Providence ; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenſes & des peines ; mais ils croyoient que ces récompenſes & ces peines étoient toutes dans cette vie : & c'étoit pour cela ſeul qu'ils le ſervoient,

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

[*t*] L. V.
[*u*] *Matt.* XXII. 23. *Marc.* XII. 18. *Actes* XXIII. 8.
(*x*) JOSEPH. *Antiq.* XVIII. 2. *& de B. J.* II. 12.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

& qu'ils obéiſſoient à ſes Loix ; car ils n'avoient aucune autre vûe. En un mot, excepté qu'ils convenoient que Dieu avoit créé le monde, & qu'il le gouvernoit par ſa Providence, c'étoient de purs Déïſtes Epicuriens à tous autres égards.

Le Talmud, dans l'Hiſtoire qu'il conte de Sadoc, l'éleve d'Antigone de Socho, prétend nous apprendre comment ils tomberent dans cette impiété, & que ce fut de ce Sadoc que leur vint le nom de Sadducéens. Il n'eſt pas néceſſaire de répéter ici ce que j'en (*y*) ai déja dit aſſez au long. Mais j'avoue que je ne compte gueres ſur l'autorité du Talmud.

Quand Jean Hyrcan abandonna le parti des Phariſiens pour prendre celui des Sadducéens, (*z*) il ne paroît pas qu'il ait fait d'autre changement que celui de caſſer toutes les Conſtitutions Traditionnelles des Phariſiens ; ce qui me fait croire que c'étoit-là toute la différence qui étoit alors entre ces deux Sectes. Et voyant Hyrcan repréſenté dans l'Hiſtoire, (*a*) comme un Prince qui aime la Juſtice & la Religion, & que toutes ſes actions ſoutiennent ce beau caractere ;

(*y*) Livre X.
(*z*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.
(*a*) JOSEPH, *de B. J.* I. 3.

il n'y a aucune apparence qu'il ait pu embraſſer une doctrine auſſi impie que celle de nier la Réſurrection, & une vie à venir ; ſur tout lorſqu'il ſe voyoit ſur le point de quitter celle-ci ; car ce fut ſur la fin de ſa vie que ſe fit ce changement. Tout cela me fait croire que cette impiété ne s'étoit pas encore gliſſée dans cette Secte. Mais en quelque tems qu'elle s'y ſoit introduite, ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que le libertinage & la corruption ont été les ſeules cauſes qui l'ont fait naître : & que par tout ailleurs où elle ſe trouve, ç'en ſont toujours là les deux ſources. Quand on vit d'une maniere, qu'on ſent bien qui ne ſe peut pas juſtifier devant Dieu, il n'y a point de ſyſtême ſi ridicule & ſi faux qu'on n'embraſſe volontiers, pourvû qu'il exempte de rendre ſes comptes. Epicure ſe vantoit d'avoir affranchi les hommes, en les délivrant de la crainte des Dieux. La véritable raiſon qui lui fait trouver des Diſciples, c'eſt qu'il endort la conſcience ; & qu'en leur ôtant de l'eſprit la crainte de Dieu & de ſon jugement, il leur permet de ſuivre tous leurs penchants criminels, ſans répugnance & ſans remors. Selon toutes les apparences, cette impiété vint de la même origine parmi les Juifs. Sous les Princes Aſmonéens, la proſperité ap-

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Ann. 107. avant J. C. JEAN. Hyrcan 29.

porta le pouvoir & les richeſſes : & les richeſſes produiſirent le luxe & la débauche. Pour raſſurer la conſcience ſur la crainte des peines dûes aux crimes que ces paſſions faiſoient commettre, on s'aviſa d'introduire une doctrine fort commode pour les gens qui vouloient les ſatisfaire : c'eſt qu'il n'y avoit point de jugement après cette vie ; & que les hommes retournoient dans le néant. Ce que Joſephe rapporte de cette Secte me confirme dans cette penſée ; car il dit (*b*) qu'il n'y avoit que les gens de qualité & les riches qui en fuſſent. Mais puiſque le gros des Sçavants reçoit ce que dit le Talmud, de la maniere dont cette Doctrine s'introduiſit par Sadoc, éleve d'Antigone de Socho, je ne prétends pas avoir là-deſſus de diſpute avec perſonne. Je propoſe ſeulement mes conjectures, & j'en laiſſe le jugement au Lecteur, qui les peſera, s'il lui plaît.

2°. Les Sadducéens rejettoient non ſeulement toutes les Traditions non écrites ; mais auſſi (*c*) toute l'Ecriture, à la réſerve des cinq Livres de Moïſe. Si l'Hiſtoire du Talmud, dont je viens de par-

(*b*) *Antiq.* XIII. 18. & XVIII. 2.

(*c*) Vide GROT. *in Matt.* XXII. 23. DRUS. *de Tribus Sect. Jud.* III. 9. LICHTFOOT. Vol. II. p. 1278. *qui probant hoc ex* TERTUL. HIERON. *aliisque*

ler, eſt véritable, que quand Sadoc eut commencé à dogmatiſer, ſon opinion ſur la vie à venir fut trouvée ſi impie, qu'il jugea à propos de ſe réfugier parmi les Samaritains ; peut-être ſera-ce d'eux qu'il aura pris cette partie de ſon héréſie. Car les Samaritains ne recevoient que les Livres de Moïſe, & ne reconnoiſſoient ni les Prophetes, ni les Hagiographes, qui faiſoient les deux autres parties du Canon de ce tems-là. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que les Sadducéens rejetterent ces Livres, parce que leur opinion y étoit condamnée trop clairement. Il y a pluſieurs paſſages dans ces Livres qui prouvent clairement & inconteſtablement une vie à venir, & la réſurrection des morts. De ſorte qu'étant réſolus de n'admettre ni l'un ni l'autre, il faloit bien qu'ils fiſſent ce que font ordinairement tous les Hérétiques, c'eſt de rejetter indifféremment tout ce qui étoit contr'eux.

Ann. 10 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Quelques Sçavants, & entr'autres(*d*) Scaliger, prétendent qu'ils ne rejettoient pas le reſte de l'Ecriture, mais ſeulement qu'ils donnoient la préférence aux Livres de Moïſe ſur tout le reſte. Mais la diſpute que l'Evangile rapporte que Je-

(*d*) *Elench. Trihær.* c. 16.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

sus-Christ (*e*) eut avec eux, prouve clairement le contraire. Jesus-Christ ayant en main tant de passages formels des Prophetes & des Hagiographes, qui prouvent clairement une vie à venir, & la résurrection des morts; on ne sçauroit assigner de raison qui obligeât à les abandonner, pour tirer de la Loi un argument qui n'est fondé que sur une conséquence; si ce n'est qu'il voyoit qu'il avoit à faire à des gens qui rejettoient ces Prophetes & ces Hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la Loi même.

Cette conformité d'opinion entr'eux & les Samaritains sur l'autorité des Livres Sacrés, a donné occasion aux Juifs d'accuser les Samaritains, de nier aussi-bien qu'eux la vie à venir, & la résurrection des morts: mais sur cet article, les Samaritains sont plus orthodoxes que les Juifs mêmes, & leur saine doctrine sur ces points importants continue encore de nos jours.

3°. Le troisieme article de l'héréſie des Sadducéens, étoit (*f*) le franc arbitre & la prédestination. Au lieu que les Esseniens croïoient que tout est prédeterminé & fixé dans un enchaînement inaltérable

(*e*) *Matt.* XXII. *Marc.* XII. *Luc.* XX.
(*f*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 9.

de cauſes infaillibles ; & que les Phariſiens admettoient la liberté avec la prédeſtination ; les Sadducéens, différents des uns & des autres, (*g*) nioient toute ſorte de prédeſtination, & ſoutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître abſolu de toutes ſes actions, avec une liberté de faire comme il veut le bien ou le mal, ſans aucune réſiſtance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. De ſorte que le bien ou le mal que fait l'homme vient entierement de lui-même ; parce qu'il a le pouvoir abſolu de faire l'un, & d'éviter l'autre. En un mot cette opinion parmi les Juifs étoient préciſément la même que celle de Pélage parmi les Chrétiens : qu'il n'y a point de ſecours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace aſſiſtante ; mais que ſans ce ſecours, chaque homme a en lui-même le pouvoir complet d'éviter tout le mal que défend la Loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle commande. Dans cette perſuaſion que tous les hommes ont ce pouvoir en eux-mêmes, on remarque d'eux, (*h*) que, quand ils étoient Juges dans des cauſes criminelles, ils penchoient toujours à la ſévérité dans leurs Senten-

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

(*g*) JOSEPH. ibid. *& de B. J.* II. 12.
(*h*) JOSEPH. *Antiq.* XX. 8.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

ces; & ils paſſoient généralement (*i*) pour des gens ſans humanité, chagrins & groſſiers entr'eux, brutaux & cruels à l'égard de tous les autres.

(*k*) Leur Secte étoit la moins nombreuſe de toutes; mais c'étoient les gens de la premiere qualité, & les plus riches. Il n'arrive que trop que ceux qui ont dans la plus grande abondance les biens de cette vie, ſont ceux qui ont le plus de penchant à négliger, & même à ne vouloir pas croire les promeſſes d'une meilleure vie. Tous ceux qui avoient quelque pouvoir, ou du bien parmi les Juifs, étant péris à la deſtruction de Jéruſalem par les Romains, cette Secte périt auſſi avec eux. Il n'en eſt plus parlé depuis ce tems-là, pendant pluſieurs ſiécles; juſqu'à ce que leur nom commença à revivre dans les Caraïtes, dont j'ai à parler à préſent.

III. Ces (*l*) CARAÏTES, quoique les autres Juifs les traitent de Sadducéens, n'ont rien de commun avec eux qu'une choſe, c'eſt qu'ils rejettent toutes les Traditions, & qu'ils n'admettent que la parole écrite. Les Sadducéens avoient com-

(*i*) JOSEPH. *de B. J.* II. 12.

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. & XVIII. 2.

(*l*) Vide BUXTORF. *Lex. Rabb.* p. 2112. *& ſeqq.* MORINI *Exercit. Bibl.* II. 7 HOTTING. *Theſ.* p. 40. DRUS. *de Tribus Jud. Sect.* III. 15. SCALIG. *Elench. Trihær* c. 2.

mencé par-là ; mais ils ne s'y étoient pas arrêtés ; & ils étoient tombés dans la ſuite dans les impiétés dont j'ai parlé, que les Caraïtes n'ont pas adoptées. Dans tous les autres points, ils croient les mêmes choſes que le reſte des Juifs. Ils ne rejettent pas même abſolument toutes les Traditions ; ils ſoutiennent ſeulement, qu'elles n'ont pas la même autorité que l'Ecriture. Ils veulent bien qu'on les allegue comme l'opinion des anciens Docteurs ; comme des ſecours humains, pour éclaircir & pour expliquer l'Ecriture, autant qu'on trouve qu'ils ont bien rencontré, & qu'ils y peuvent ſervir ; mais ils ne veulent pas qu'on mette ces Traditions ſur le même pié que l'Ecriture elle-même, comme font tous les autres Juifs. Car, comme je l'ai déja fait voir dans cette Hiſtoire, le reſte des Juifs croit qu'outre la Loi écrite, Moïſe reçut auſſi ſur le Mont Sinaï une Loi orale de même autorité que l'autre. Ils font paſſer toutes leurs Traditions pour cette Loi ; & ſe croient auſſi obligés de les obſerver que la Loi écrite, & même davantage ; car ils n'obſervent la Loi écrite que ſelon les explications qu'y donne cette Tradition. Ayant avec le tems fait un recueil de toutes ces Traditions, dans les gros volumes qu'ils ap-

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

pellent le Talmud ; ils exigent la même déférence & la même vénération pour ce Livre que pour la Sainte Ecriture elle-même. Ils fondent tous leurs articles de foi ſur la doctrine de ce livre, & font des directions & des préceptes qu'il contient, la regle de toutes leurs actions. Cette compilation parut vers le commencement du ſixieme ſiécle. Quand les gens de bon ſens parmi eux l'eurent examinée avec un peu de ſoin ; ils furent ſi choqués des bagatelles, du galimathias, & des fables ridicules & incroyables dont elle eſt pleine ; & de voir en même tems qu'on oſât ſoutenir, que tout cela venoit de Dieu ; qu'ils l'abandonnerent, & ne voulurent fonder leur foi que ſur l'Ecriture, ou la parole de Dieu écrite : & pour le Talmud ils ne le regarderent que comme une compoſition humaine, dont, à la vérité, on pouvoit ſe ſervir pour expliquer l'Ecriture ; mais qu'il faloit bien examiner pour voir ſi ſes explications étoient juſtes. Ce refus qu'ils firent d'admettre le Talmud, ne cauſa pendant quelque tems aucun ſchiſme parmi eux.

Mais vers l'an DCCL. quand Anan, Juif Babylonien de la race de David, & ſon fils Saül, tous deux ſçavants dans ce qui faiſoit la Science des Juifs, ſe furent déclarés

ouvertement pour la Parole écrite toute seule, & qu'ils eurent protesté, desavoué & condamné toutes sortes de Traditions qui n'y étoient pas conformes ; leur déclaration produisit aussi-tôt un schisme & une séparation parmi les Juifs. Les uns soutinrent le Talmud & ses Traditions. Les autres les rejetterent & les desavouerent, comme contenant des inventions humaines, & non la doctrine & les commandements de Dieu. Ceux qui soutenoient le Talmud & ses Traditions étant presque tous Rabbins, ou éleves de Rabbins, avec quelques sectateurs qu'ils avoient entraînés dans leur parti, ce parti-là fut appellé les Rabbinistes. Les autres, qui ne reconnoissoient que l'Ecriture, qui, dans le langage de Babylone s'appelloit *Cara*, eurent le nom de *Caraïtes*, comme qui diroit *Scripturaires*. La dispute dure jusqu'à présent entr'eux sous ces noms-là. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Les Juifs (*m*) prétendent que la véritable cause de ce schisme vint de l'ambition d'Anan, qui, piqué de ce qu'on lui avoit refusé le dégré de (*n*) Gaon, & ensuite chagrin encore d'avoir manqué la

(*m*) RABBI ABRAHAM BEN DIOR *in Cabbala Historica.* ZACUTUS *in Juchasin.* DAVID GANZ *in Zemach David.*

(*n*) *Gaon* étoit le plus haut titre du Doctorat parmi les Juifs de ce tems-là.

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Charge (o) d'Aichmalotarque, ou Chef de la captivité de Babylone, à laquelle il avoit prétendu en qualité de descendant de David, pour se venger, avoit fait naître ce sujet de division.

Cette Secte subsiste encore, & ceux qui en font profession passent pour (p) les plus habiles & les plus honnêtes gens de la Nation des Juifs. Il y en a fort peu dans l'Occident. La plupart sont dans la Pologne, dans la Moscovie, & dans l'Orient. Vers le milieu du dernier siécle, on en fit un dénombrement. (q) Il y en avoit en Pologne deux mille : à Cassa, dans la Tartarie Crimée, MCC : au Caire, CCC. à Damas, CC. à Jérusalem, XXX. en Babylone, C. en Perse DC. Mais tout cela, joint ensemble, ne fait qu'un fort petit nombre, au prix du gros de la Nation qui est dans l'autre parti.

Ils (r) lisent l'Ecriture & leurs Liturgies, en public & en particulier, dans la

(o) L'*Aichmalotarque* étoit le Chef des Juifs de la dispersion dans la Babylonie ; & il avoit la même autorité que l'*Alabarque* à Alexandrie. C'est-à-dire, que c'étoit une personne qu'ils choisissoient eux-mêmes, & à qui ils se soumettoient volontairement, pour être jugés par lui selon leur Loi. Ils en avoient un ici, en Angleterre, sous les premiers Rois Normands ; le Gouvernement l'approuvoit ; & on lui donnoit le titre d'*Evêque des Juifs*. Voyez les *Marbres d'Arundel* de SELDEN.

(p) SCALIG. *in Elench. Trihær.* c. 2.

(q) HOTTINGER. *in Thes. Philolog. inter addenda* p. 583.

(r) HOTTINGERUS ibid.

Langue du pays où ils demeurent. A Conſtantinople, en Grec; à Caffa, en Turc; en Perſe, en Perſan; & en Arabe dans tous les lieux où l'Arabe eſt la Langue vulgaire. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

IV. Mais (*s*) la Secte la plus nombreuſe des Juifs étoit celle des PHARISIENS. Ils avoient non ſeulement les Scribes, & tous les Sçavants, dans leur parti; mais tout le gros du Peuple. Ils différoient des Samaritains, en ce qu'outre la Loi, ils recevoient les Prophetes, les Hagiographes, & les Traditions des Anciens; & des Sadducéens, outre tous ces articles, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la Réſurrection des morts, & dans la doctrine de la prédeſtination & du franc-arbitre.

Pour le premier de ces points, il eſt dit dans l'Ecriture, (*t*) qu'au lieu *que les Sadducéens diſent qu'il n'y a point de Reſurrection, ni d'Ange ni d'Eſprit, les Phariſiens confeſſent l'un & l'autre*; c'eſt-à-dire, 1. qu'il y a une Réſurrection des morts; & 2. qu'il y a des Anges & des Eſprits. A la vérité, ſelon Joſephe, (*u*) cette Réſurrection n'étoit qu'une Réſurrection à

(*s*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 9. & 18. XVII. 3. & XVIII. 2. *de Bel. Jud.* II. 12.

(*t*) *Actes* XXIII. 8.

(*u*) *De Bello Jud.* II. 12.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

la Pythagoricienne, c'eſt-à-dire, ſimplement un paſſage de l'ame dans un autre corps où elle renaiſſoit avec lui. Mais enfin ils en excluoient tous les méchants du premier ordre; & ils croyoient que leur ame, au ſortir du corps, entroit dans un état de miſere, où ils ſouffroient dans toute l'éternité les peines qu'avoient mérité leurs péchés. Mais pour les moins criminels, leur opinion étoit, qu'ils étoient punis dans les corps où leurs ames paſſoient au ſortir de celui-ci. C'étoit-là ce qu'avoient dans l'eſprit les Diſciples de Jeſus-Chriſt, lorſqu'ils lui demanderent, (x) *Qui avoit péché; l'homme* qui étoit né aveugle, *ou ſon pere & ſa mere.* Il eſt viſible que cela ſuppoſe une autre vie antécédente: autrement comment eſt-il poſſible qu'un homme ait péché avant d'être né? Et quand ils lui diſent encore, (y) que quelques-uns croyoient qu'il étoit Elie; d'autres Jérémie, ou quelque autre Prophete; cela ne ſe peut entendre ſans ſuppoſer, que ceux qui le croyoient ainſi avoient dans l'eſprit les idées de la Métempſycoſe, ou de la Tranſmigration des ames d'un corps dans un autre; pour penſer qu'il étoit né avec l'ame d'Elie, de Jérémie, ou de quelque autre Pro-

(x) *Jean* IX. 2.
(y) *Matt.* XVI. 14.

phete. Ces deux paſſages pris enſemble prouvent donc clairement ce qu'avance Joſephe, que la Réſurrection, que l'on croyoit alors parmi les Juifs, étoit une Réſurrection Pythagoriciene; c'eſt-à-dire, le paſſage de la même ame dans un autre corps. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Mais quand Jeſus-Chriſt, qui a mis en lumiere la vie & l'immortalité, fut venu au monde, il enſeigna le premier la vraie Réſurrection du même corps & de la même ame enſemble; & les Juifs l'apprirent peu de tems après des Chrétiens, & l'ont toujours enſeignée de la même maniere qu'eux, depuis ce tems-là. Tous leurs Livres, ſans exception, quand ils traitent de ces matieres, ne parlent pas autrement que nous de la Réſurrection des morts, & du Jugement qui la doit ſuivre, dans tout ce qui eſt eſſentiel à l'un & à l'autre.

Pour ce qui eſt de l'opinion des Phariſiens ſur la prédeſtination & le franc-arbitre, il n'eſt pas aiſé de la découvrir au juſte. Selon Joſephe, (z) ils croyoient la prédeſtination abſolue, auſſi bien que les Eſſeniens; & ils admettoient pourtant auſſi en même tems le libre arbitre, comme les Sadducéens. Ils attribuoient à Dieu & au Deſtin tout ce qui ſe fait; &

(z) *Antiq.* XIII. 9. & XVIII. 2. *& de Bel. J.* II. 12.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29. laiſſoient pourtant à l'homme ſa liberté. Comment ils faiſoient pour ajuſter enſemble ces deux choſes qui paroiſſoient ſi incompatibles, c'eſt ce que perſonne n'explique. Peut-être vouloient-ils dire, que les hommes choiſiſſent volontairement ce qu'ils ſont prédeſtinés infailliblement à faire. Mais ſi l'homme eſt prédeſtiné à ce choix, quelque librement qu'il lui paroiſſe qu'il choiſit, il n'a aſſurément pas le franc arbitre; parce que, dans cette hypotheſe, il eſt infailliblement obligé & contraint par une néceſſité inſurmontable dans tout ce qu'il fait, & ne peut abſolument faire un autre choix que celui qu'il fait.

Mais le grand caractere diſtinctif des Phariſiens étoit (*a*) leur zele pour les Traditions des Anciens, qu'ils croyoient émanées de la même ſource que la Parole écrite; car ils prétendoient qu'elles avoient été données à Moïſe en même tems que l'autre ſur le mont Sinaï; auſſi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

J'ai (*b*) déja fait voir la naiſſance de ces Traditions après la mort d'Eſdras. Cette Secte, qui faiſoit ſon capital de travailler à leur propagation, & à les

(*a*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. & XVIII. 2.
(*b*) Liv. V.

faire obſerver où elles étoient déja établies, commença en même tems qu'elles : & les Traditions & la Secte crûrent ſi bien avec le tems, qu'enfin la Loi Traditionnelle étouffa la Loi (*c*) écrite ; & ſes Sectateurs devinrent le gros de la Nation Juive. Ces gens-là, (*d*) en vertu de leur obſervation rigide & guindée de de la Loi ainſi groſſie de leurs Traditions, ſe regardoient comme plus ſaints que les autres, & ſe ſéparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas ſeulement (*e*) manger ou boire. C'eſt de-là que leur eſt venu (*f*) le nom de *Phariſiens*, du mot *Pharas*, qui ſignifie *ſéparer* : quoique cette ſéparation, dans leur premiere intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils appelloient *Am haaretz*, *le peuple de la Terre*, & qu'ils regardoient avec un ſouverain mépris comme la balieure du monde ; leurs prétentions hypocrites d'une ſainteté au deſſus du commun, impoſerent à ce petit peuple mê-

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

(*c*) *Matt.* XV. 1–6. *Marc.* VII. 3. & 4.

(*d*) JOSEPH. *Antiq.* XVII. 3. & XVIII. 2. & *de Bel. J.* l. 4.

(*e*) *Matt.* IX. 2. *Luc.* V. 30. XV. 2.

(*f*) BUXTORF. *Lex. Rabb.* 1851. & 1852. LIGHTFOOT. V. I. pag. 656. DRUS. *de Trib. Sect. Jud.* II. 2. & 3. [JO. CLERICUS *in Iren. lat. ad Hiſt. Eccl.* §. 1. c. 2. Aliam vocis originem profert C. VITRINGA. *Obſerv.* Lib. I. cap. ultimo.]

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

me, & (g) l'entraînerent par la vénération & l'admiration qu'elles lui causerent.

Notre Seigneur (h) les accuse souvent de cette hypocrisie, & (i) d'anéantir la Loi de Dieu par leurs Traditions. Il marque plusieurs de ces Traditions, & les condamne, comme nous le voyons dans l'Evangile. Mais ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes il faudroit copier tout le Talmud, qui n'a pas moins de douze Volumes *in folio* : car ce Livre n'est autre chose que les Traditions que cette Secte imposoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait plusieurs impertinentes & ridicules, & que presque toutes soient incommodes & très-onereuses ; cette Secte n'a pas laissé de prévaloir, & d'engloutir même toutes les autres. Depuis plusieurs siécles elle n'a eu d'opposants que le petit nombre de Caraïtes dont j'ai parlé. A cela près, toute la Nation des Juifs, depuis la destruction du Temple jusqu'à présent, a donné dans leur opinion, & reçu leurs Traditions comme des Ordres Divins. Elle les observe encore aujourd'hui avec beau-

(g) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. & XVIII. 2.
(h) *Matt.* XXIII. 13—33. *Luc.* XI. 39—52.
(i) *Matt.* XV. 6.

coup

coup plus de reſpect & de dévotion, qu'elle n'obſerve la Parole écrite : de ſorte qu'avec leurs Traditions, ils ont en quelque maniere annullé toute la Sainte Ecriture du Vieux Teſtament, & mis en ſa place le Talmud, qui eſt devenu leur Bible ; car ils en font aujourd'hui l'unique regle de leur Foi & de leurs mœurs. La Religion Judaïque d'aujourd'hui n'eſt plus qu'un Edifice élevé ſur les Traditions des Phariſiens, & point du tout ſur le fondement de la Loi & des Prophetes.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

On voit ſouvent paroître LES SCRIBES avec les Phariſiens dans le Nouveau Teſtament. Ce n'étoit pas une Secte, c'étoit ſeulement une profeſſion. On donnoit ce nom aux gens de Lettres. Il y en avoit de diverſes ſortes : car, quoique ce nom fût général, & comprît tous les gens d'étude, ou les Sçavants de profeſſion, du tems de Notre Seigneur ; il ſe diſoit pourtant plus particulierement de ceux, qui, par le progrès qu'ils avoient faits dans la connoiſſance de la Loi & de la Théologie des Juifs, étoient parvenus à monter dans la Chaire de Moïſe, & devenus Juges dans (*k*) les Sanhédrins, ou

(*k*) Il y avoit parmi les Juifs deux ſortes de Sanhédrins; l'un de 23 perſonnes, en chaque Ville : & l'autre pour toute la Nation, compoſé de 72. perſonnes, & ſéant à Jéruſalem.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29. Docteurs dans les Ecoles, ou dans les Synagogues. Ils (*l*) étoient preſque tous de la Secte des Phariſiens; preſque toute la Science des Juifs de ce tems-là conſiſtant dans ces Traditions Phariſiennes, & dans l'uſage qu'on en faiſoit pour expliquer, ou pour parler plus juſte, pour tordre l'Ecriture. Et comme c'étoient eux qui étoient les oracles de la Loi politique & de la religieuſe; *Scribe* & *Docteur de la Loi*, dans l'Ecriture, ne veulent dire que la même choſe; & celui par exemple, qui, dans Saint Matthieu XXII. 35. eſt appellé *Docteur de la Loi*, dans Saint Marc XII. 28. eſt déſigné par le nom de *Scribe, un des Scribes.*

V. Mais quelque rigides que prétendiſſent être les Phariſiens, ils n'approchoient pas des ESSENIENS. Ces derniers, qui originairement étoient de la même Secte, trouvant les autres trop relâchés, firent une eſpece de réforme, en rafinant ſur eux; comme ont fait les Chartreux & ceux de l'Ordre de Ciſteaux dans l'Egliſe Romaine, à l'égard de l'Ordre de leur ſaint Benoît; & ils établirent une maniere de vie beaucoup plus rigide, & où peut-être il y a moins à reprendre qu'à celle des autres.

(*l*) JOSEPH. *de Bello J.* II. 12.

(*m*) Pour ce qui eſt du Deſtin & du franc-arbitre, ils tenoient la prédeſtination abſolue, telle que la croient aujourd'hui ceux qu'on appelle Supralapſaires; & ils ne laiſſoient à l'Homme aucun franc-arbitre, ou aucune liberté de choiſir, dans aucune de ſes actions. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Ils différoient auſſi des Phariſiens dans le grand article de la vie à venir & de la Réſurrection des morts. Quoiqu'ils cruſſent la premiere, ils nioient la ſeconde, & ſoutenoient (*u*) que les ames, au ſortir du corps, entroient dans un état d'immortalité, où elles ſont éternellement heureuſes ou malheureuſes, ſelon que leurs actions ici-bas l'ont mérité, ſans rentrer jamais, ou dans leur propre corps, ou dans un nouveau.

Quoique Notre-Seigneur ait ſouvent cenſuré les autres Sectes des Juifs de ce tems-là, il n'a jamais rien dit de celle des Eſſeniens: il n'en eſt pas ſeulement fait mention dans le Nouveau Teſtament. Quelques-uns croient que cela vient, de ce que vivant dans la retraite, à la campagne, ils ne venoient preſque jamais dans les Villes, n'entroient jamais, du tems de Notre-Seigneur, dans

(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 9. XVIII, 2. & *de B. J.* II, 12.

(*u*) JOSEPH, *de Bello Jud.* II, 12.

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

le Temple, ni dans aucune Aſſemblée publique ; & qu'ainſi ne les rencontrant jamais en ſon chemin, il n'avoit pas eu occaſion d'en parler. Mais il y a bien plus d'apparence que la véritable raiſon de ce ſilence eſt, que, parce que c'étoient des gens qui profeſſoient ſincerement la Religion, ſans fraude & ſans hypocriſie, ils ne fourniſſoient pas, comme les autres, matiere à cenſure.

Leur maniere de vivre étoit fort particuliere, & bien remarquable. Pour en donner une idée bien juſte & bien complete, le meilleur moyen eſt de rapporter ici tout ce qu'en ont dit Joſephe, Philon, & Pline, les trois Auteurs les plus anciens qui en ont parlé, & dont tout ce qu'en diſent les autres eſt tiré, & de donner leurs propres paroles traduites [avec l'exactitude la plus rigoureuſe.*] Voici ce qu'en dit Joſephe. (o)

» Les ESSENIENS ſont Juifs de Na-» tion. Ils s'entr'aiment plus que ne fait » aucune autre Secte. Ils fuyent les plai-» ſirs, & les regardent comme un vrai » mal, & font conſiſter la vertu dans

(*) C'eſt le Traducteur qui a ajouté ces paroles; parce qu'il a pris la peine d'examiner avec ſoin l'Original, & de faire quelques changements, où il a trouvé que l'Anglois & le Traducteur François de Joſephe s'en étoient écartés.

(o) JOSEPH. *de Bello Jud.* II. 12.

» l'abſtinence, & à mortifier les paſ- Ann. 107.
» ſions. Ils mépriſent le mariage : ils avant J. C.
» prennent les enfants des autres, dans JEAN Hyrcan. 29.
» l'âge où ils ſont ſuſceptibles des im-
» preſſions qu'on veut leur donner, les
» regardant comme s'ils étoient à eux,
» & les élevent, en les formant à la ma-
» niere de vie qu'ils pratiquent eux-
» mêmes. Ils ne prétendent pourtant
» pas abolir le mariage, ni éteindre la
» race des hommes, enempêchant cette
» ſucceſſion naturelle; mais ils s'en ab-
» ſtiennent eux-mêmes, parce qu'ils ne
» veulent pas s'expoſer à l'intempéran-
» ce des femmes, & qu'ils ont aſſez mé-
» chante opinion d'elles pour croire,
» qu'il n'y en a point qui puiſſe garder
» la foi conjugale.

» Ils mépriſent les richeſſes : &, ce
» qu'il y a de merveilleux, c'eſt que
» parmi eux tout eſt commun. L'un
» n'y a pas plus que l'autre. En entrant
» dans leur Société on lui donne tout
» ce qu'on avoit de bien. Deſorte qu'on
» ne voit en aucun d'eux ni la baſſeſſe
» de la pauvreté, ni la ſupériorité des
» richeſſes. Tous les biens ſe mettent &
» ſe confondent dans une maſſe com-
» mune, où tous ont également part
» comme freres.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» Ils regardent (*p*) l'huile comme » une ſouillure; juſques-là, que ſi, par » quelque accident involontaire, il leur » arrive qu'on leur en frote quelque » partie, ils ſe lavent tout le corps pour » ſe purifier. Car ce que ceux qui ſont » accoutumés à ſe faire froter d'huile, » & à ſe faire bien broſſer enſuite, ap- »pellent mal-propreté dans ceux qui » y manquent, eux le regardent comme » une choſe louable, & la pratique con- » traire, comme efféminée. Mais au » reſte ils portent toujours des habits » longs & propres.

» On choiſit parmi eux, à la plura- » lité des voix, ceux qui doivent avoir » l'adminiſtration du bien commun: & » perſonne ne peut prétendre d'exemp- » tion.

» Toute la Société ne demeure pas » dans une Ville. (*q*) Elle eſt partagée » en pelotons, qui ont chacun leur de- » meure en pluſieurs. Et quand il y

(*p*) La coutume de ſe faire froter d'huile étoit alors fort à la mode dans tout l'Orient; ſur tout après le bain. Les plus délicats ſe ſervoient mêmes d'eſſences, ou d'huiles parfumées. Mais les Eſſeniens condamnoient cette coutume comme efféminée.

(*q*) Tout ce qui ſuit fait voir, que la Société avoit pluſieurs Maiſons ou Colléges; une ou davantage dans chaque Ville où il y avoit de leurs gens, ſelon leur nombre: & que dans ces Maiſons ils obſervoient la Regle de l'Ordre.

» vient quelqu'un de leur Secte qui » voyage, il y eſt reçu comme chez » lui : la maiſon lui eſt ouverte ; & tout » ce qu'on a eſt autant à lui que s'il en » étoit le maître. Il entre ; il agit avec » des gens qu'il n'a jamais vus, avec la » même familiarité & la même liberté, » que s'ils s'étoient connus toute leur » vie. Auſſi quand ils voyagent dans le » pays, ils ne s'embaraſſent point de » bagage. Ils ont ſeulement des ar- » mes, pour ſe défendre contre les vo- » leurs. Chaque maiſon a un Officier » particulier, dont la charge eſt d'avoir » ſoin des étrangers. C'eſt lui qui leur » fournit des habits & tout le reſte de ce » qui leur eſt néceſſaire. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

» Leur maniere de ſe mettre, & leur » air, ſont auſſi modeſtes que ceux des » jeunes gens qui ſont ſous une bonne » diſcipline. Ils portent les mêmes ha- » bits & les mêmes ſouliers juſques à ce » qu'ils ſoient uſés ; & ils n'en changent » que pour en prendre de neufs, quand » les vieux ne peuvent plus ſervir.

» Ils n'achetent, ni ne vendent rien » entre eux. Ils s'entre-donnent mutuel- » lement ce dont ils ont beſoin ; & mê- » me il leur eſt permis, ſans échange, » de recevoir de qui il leur plaît.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» Leur piété envers (*) Dieu eſt » exemplaire. Avant le lever du Soleil ils ne parlent jamais d'affaires, ni même » de choſes indifférentes. Tout ce qu'ils » prononcent ſont des prieres établies » parmi eux, dans leſquelles ils deman- » dent ſon lever. Après cela, les Offi- » ciers de la maiſon les détachent, cha- » cun (r) à ſon emploi, ſelon le métier » ou la profeſſion qu'il fait; & quand » ils y ont travaillé vigoureuſement juſ- » qu'à la cinquieme heure du jour » (c'eſt-à-dire à onze heures) ils ſe raſ- » ſemblent tous, mettent des tabliers de » toile de lin, & ſe lavent, en ſe bai- » gnant dans de l'eau froide. Après » cette eſpece de purification, ils en- » trent dans un appartement, où il n'eſt » pas permis d'entrer ſi on n'eſt de leur

[*] [Cet endroit n'eſt pas exactement traduit; car ſuivant le Texte Grec de JOSEPHE, les Eſſeniens adreſſoient leurs prieres au Soleil, comme divers Sçavants l'ont remarqué. Voyez Is. VOSSIUS *de Sybillinis Oraculis*. c. V. & M. LE CLERC *in Prolegom. Hiſtor. Eccleſ.* §. 1. c. IV. pag. 18. & 19. D'autres Sçavants ſont perſuadés, que les Eſſeniens n'ont point donné dans une ſemblable Idolâtrie; & qu'au lieu de εἰς αὐτόν, il faut lire εἰς αὐτό, en ſous-entendant τὸ Θεῖον. Ainſi les Eſſeniens demandoient à Dieu dans leurs prieres, qu'il fît lever le Soleil. SAM. PETIT. *Variar. Lect.* Lib. II. c. 7. BASNAGE Hiſt. des Juifs II. 20. Il paroît que M. PRIDEAUX eſt du même ſentiment, puiſqu'il a fait ce changement.]

(r) C'étoit ainſi que faiſoient les anciens Moines de Bangor au pays de Galles: ils vivoient du travail de leurs mains. Voyez *l'Hiſt. Eccleſ. de* BEDE. II 2.

» Secte ; & ils vont ainſi purifiés au Ré- Ann. 107.
» fectoire, comme dans un ſaint Tem- avant J. C.
» ple : & ils y prennent leurs places, JEAN Hyrcan. 29.
» ſans rien dire. Le Boulanger arran-
» ge les pains devant eux ; & le Cuiſi-
» nier ſert à chacun une aſſiette, ou une
» écuelle, du même mets. Mais avant
» de commencer à manger, (le Chape-
» lain) le Sacrificateur fait une priere ;
» & perſonne n'oſeroit toucher à quoi
» que ce ſoit avant cet acte d'adora-
» tion. Après le repas il en fait encore
» une autre ; & ainſi ils louent Dieu en
» commençant & en finiſſant le repas,
» & reconnoiſſent que c'eſt de lui que
» vient la nourriture qu'ils prennent.
» Enſuite ils vont quitter l'habit qu'ils
» avoient mis, qu'ils regardent comme
» ſacré, & retournent à leur travail
» juſqu'au ſoir ; alors ils reviennent ſou-
» per de la même maniere qu'ils étoient
» venus dîner. Quand ils ont des étran-
» gers chez eux, ils les font auſſi man-
» ger avec eux. Jamais on n'entend dans
» la maiſon ni bruit ni deſordre. Cha-
» cun parle à ſon tour, & laiſſe parler
» les autres au leur. Les voiſins, qui
» ne ſont pas de leur Secte, trouvent
» dans ce ſilence quelque choſe de ma-
» jeſtueux, qui leur arrache la même
» vénération que les Myſteres de la Re-

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» ligion. La cauſe de ce bel ordre eſt la » longue habitude de la ſobriété, qui » meſure leur manger & leur boire par » les véritables beſoins de la nature.

» Toutes leurs actions ſont reglées » par l'ordre de leurs Supérieurs; ex- » cepté ces deux eſpeces, qui ſont laiſ- » ſées entierement à leur liberté. L'une » de donner des ſoins à qui ils veulent, » ſelon les occaſions qui peuvent s'en » préſenter, pour des ſujets qui le mé- » ritent. L'autre de faire donner à man- » ger à des pauvres. Ils n'ont point be- » ſoin de permiſſion particuliere pour » l'un, ni pour l'autre. Mais ils ne peu- » vent diſpoſer de rien en faveur de leurs » proches, ſans la permiſſiou des Cura- » teurs de la maiſon.

» Ils ſçavent employer la colere ſans » injuſtice, retenir leurs emportements, » garder la foi donnée, & travailler avec » ſuccès à mettre la paix. Ils n'em- » ploient point le ſerment; ils le regar- » dent comme quelque choſe de pire que » le parjure: car c'eſt, diſent-ils, être » déja condamné & infâme, que de n'ê- » tre pas cru ſans appeller Dieu à té- » moin. Ils s'attachent extrêmement à » l'étude des Livres des Anciens; où » ils chercent ſurtout ce qui peut ſervir » au corps & à l'ame, & en ſont des re-

» cueils. Auſſi ont-ils trouvé pour la Ann. 107.
» guériſon des maladies, quantité de avant J. C.
» plantes admirables, & pluſieurs pier- JEAN Hyrcan. 29.
» res qui ont des propriétés ſurpre-
» nantes.

» Quand quelqu'un ſouhaite d'entrer
» dans leur Secte, ils ne l'admettent pas
» d'abord ; il faut qu'il demeure un
» an hors de la maiſon, ſujet d'ailleurs
» à toutes leurs regles, qu'on lui enſei-
» gne en attendant, & qu'on lui fait pra-
» tiquer. On lui donne une bêche, le ta-
» blier dont j'ai parlé, & un habit
» blanc. Quand, pendant ce Noviciat,
» il a donné des preuves ſuffiſantes de ſa
» tempérance, ils l'approchent davan-
» tage d'eux ; & ils lui permettent de
» participer avec eux aux ablutions par
» leſquelles ils ſe purifient ; mais il n'eſt
» pas encore admis à la Communauté.
» Il faut encore deux ans d'epreuve
» après le Noviciat qui regardoit la
» tempérance, pour examiner bien ſon
» eſprit & ſes ſentiments. Quand on en
» eſt content, au bout de ce tems-là, il
» eſt reçu membre de la Société.

» Mais avant que d'être admis à la
» table commune, il fait des vœux re-
» doutables ; premierement, de ſervir
» Dieu religieuſement ; & ſecondement,
» d'obſerver la Juſtice envers les hom-

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

» mes: De ne faire de mal à perſonne;
» ni de ſon propre mouvement, ni pour
» obéir à qui que ce ſoit: De haïr tou-
» jours les injuſtes; & de prendre tou-
» jours le parti des juſtes: De garder
» toujours inviolablement la foi à tout
» le monde, mais ſurtout aux Puiſſan-
» ces; parce qu'il n'y en a point qui ne
» ſoit établie de Dieu: Que ſi jamais il
» a à commander aux autres, il ne les
» traitera point avec inſolence, & ne ſe
» diſtinguera point d'eux dans ſes ha-
» bits ni dans aucune autre parure,
» [meubles, ou équipage:] Qu'il ai-
» mera toujours la vérité; qu'il pren-
» dra ſon parti contre ceux qui la bleſ-
» ſent: Qu'il gardera ſes mains pures
» de vol, & ſon ame de gain illicite:
» Qu'il ne cachera rien de ce qu'il ſçait
» à ceux de ſa Secte, & n'en révélera
» point les ſecrets aux étrangers, pas
» même quand il y iroit de la vie. Ils font
» vœu en particulier de leur communi-
» quer les regles de la Société préciſé-
» ment de la même maniere qu'ils les
» ont reçues eux-mêmes: (s) De ne

(s) C'eſt ainſi qu'il y a dans l'Original, tel que nous l'avons dans les Imprimés; Ἀφέξεσθαι δὲ λῃστείας, καὶ συντηρήσειν ὁμοίως τατε τῆς Αἱρέσιως αὐτῶν βιβλία καὶ τὰ τῶν ἀγγέλων ὀνόματα. L'Auteur de cette Hiſtoire a bien ſenti qu'il y avoit quelque choſe d'extraor-

» point..... & de garder avec le mê- Ann. 107
» me ſoin les Livres qui contiennent ce avant J. C.
» qui regarde leur Secte, & les noms JEAN
» des Anges. Voilà les vœux par leſ- Hyrcan. 29.
» quels ils lient tous ceux qu'ils admet-
» tent dans leur Société, pour aſſurer
» les regles fondamentales de leur in-
» ſtitut.

» Ils chaſſent de la Société ceux qui
» ſont convaincus de quelque crime, ou
» de péchés conſidérables. Ceux à qui
» cela arrive, périſſent communément
» de miſere ; car les vœux qu'ils ont
» faits, & l'habitude qu'ils ont priſe
» dans la Société, les empêchent d'ê-
» tre aſſiſtés par ceux de dehors. Il
» faut donc qu'ils ſe nourriſſent d'her-
» be ; & cette méchante nourriture,
» avec la faim qu'ils endurent, les con-
» ſument bientôt, & les font enfin mou-
» rir d'une maniere tout-à-fait pitoya-
» ble. Auſſi quelquefois en ont-ils pi-
» tié, quand ils les voient prêts à expi-

dinaire. Mais il s'eſt contenté de mettre dans ſa Traduction le ſens qu'on y donne ordinairement ; & le Grec de la fin à la marge. Voici ſa Traduction qui eſt une paraphraſe. *De garder avec un ſoin égal les Livres qui contiennent la doctrine de leur Secte, & les noms des Meſſagers par qui ils ont été écrits & tranſmis juſqu'à eux.* Pour moi je crois tout ce paſſage ſi corrompu qu'il n'y a pas moyen d'en rien faire tel qu'il eſt. Car qu'eſt-ce que veut dire ici *le vol* dont il eſt parlé? Et de quoi s'aviſe Joſephe de parler ici d'*Anges*, ſans expliquer ce qu'il veut dire?

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

» rer ; & croyant qu'ils ſont aſſez punis » de leurs crimes, d'avoir ſouffert juſ- » qu'à la mort, ils les reprennent, & » leur donnent les ſecours néceſſaires.

» Ils apportent la derniere exactitu- » de dans leurs jugements ; & leurs ſen- » tences ſont extrêmement juſtes. Ils ne » jugent jamais ſans être au moins au » nombre de cent perſonnes. Leur ſen- » tence eſt irrévocable. Après Dieu mê- » me, il n'y a rien parmi eux de ſi vé- » nérable que le nom de Légiſlateur. » S'il arrive à quelqu'un d'en dire du » mal, on le fait mourir. Ils ſe piquent » auſſi d'obéir aux perſonnes âgées, & » à ce qui eſt réſolu par la plus grande » partie, quand les ſentiments ſe trouvent » partagés. Auſſi quand ils ſont dix en- » ſemble, un ne parlera pas, ſi les neuf » autres n'y conſentent. Ils obſervent » encore, quand ils crachent, que ce ne » ſoit ni au milieu de la compagnie, ni » à leur côté droit.

» Ils ſe diſtinguent de tous les autres » Juifs par l'obſervation la plus rigide » du Sabbat. Car non ſeulement ils pré- » parent le jour d'auparavant ce qu'ils » doivent manger, afin de n'être pas » obligés de faire ſeulement du feu ce » jour-là : mais ils pouſſent le ſcrupule » ſi loin, qu'ils n'oſeroient ôter le moin-

» dre meuble de ſa place, ni même (*t*) Ann. 107.
» ſatisfaire ce jour-là aux beſoins de la avant J. C.
» nature : la raiſon en eſt, que, dans ces JEAN Hyrcan 29.
» occaſions, ils ſont obligés de faire un
» trou en terre d'un pied de profondeur,
» avec l'eſpece de bêche, qu'on don-
» noit, comme j'ai dit, aux Novices.
» Après cela ils s'accroupiſſent, en met-
» tant ſi bien leur habit autour d'eux,
» que la lumiere de Dieu ne voie rien
» qui l'offenſe ; &, quand ils ont fait,
» ils remettent la terre qu'ils avoient
» ôtée ; & choiſiſſent toujours pour cela
» les lieux les plus écartés. Quoique
» cette action ſoit naturelle, [& n'ait
» rien de moral,] ils ſe lavent toujours
» le corps après l'avoir faite, comme
» s'ils étoient ſouillés.

» Il y a, ſelon le tems de leur pro-
» feſſion, quatre différentes claſſes ; &
» les plus jeunes ſont ſi fort au-deſſous
» des plus anciennes, que s'il arrive
» qu'un d'une plus haute en touche un
» d'une plus baſſe, il faut qu'il ſe lave
» comme s'il avoit touché un étranger
[ou un incirconcis.

(*t*) Les Eſſeniens s'étoient imaginés que l'ordre du XXIII. du *Deut.* v. 12. & 13. qui n'étoit que pour le camp, étoit un ordre général, qui les obligeoit par tout également. Et n'oſant pas travailler le jour du Sabbat ; il ſa loit qu'ils ſe fiſſent quelquefois une grande violence pour attendre qu'il fût paſſé.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» Ils vivent fort long-tems ; deſorte » qu'il n'eſt pas extraordinaire d'en voir » qui vont juſqu'à la centieme année, & » au-delà. Ce qui, à mon avis, vient de » leur maniere de vie ſimple & bien re- » glée dans le manger & dans tout le » reſte.

» Ils ont fort peu de ſenſibilité pour » (*) ce qui eſt regardé par les autres » hommes comme des malheurs. Ils ſur- » montent la douleur par la vigueur de » leur ame, & regardent la mort, quand » elle eſt glorieuſe, comme plus excel- » lente que l'Immortalité. La guerre » des Romains a fait voir de quelle » trempe étoit leur ame, à tous égards. » Jamais la force des tourments, de la » torture, du feu, des roues, & de tou- » tes les inventions les plus terribles, » employée pour leur arracher un mot » contre leur Légiſlateur, ou leur faire » manger de ce qui leur eſt défendu, » ne leur a rien fait dire ou faire contre » leur conſcience, ni même rien dire » pour adoucir la rage de leurs perſécu- » teurs, on verſer des larmes. Au mi- » lieu de ces tourments, avec un air » riant, & un contentement qui alloit » juſqu'à ſe moquer de leurs bourreaux,

[*] [*De conſtantia Eſſeorum.* Vide etiam PHILONEM, *libro* quod omnis probus liber, p. 878.]

» ils rendoient l'ame en gens qui ſça- Ann. 107
» voient qu'ils la retrouveroient bien. Car avant J. C.
» ils ſont fortement perſuadés, que quoi- JEAN Hyrcan 29.
» que nos corps ſoient mortels, & que
» la corruption les détruiſe, & nous en
» ſépare ; l'ame, qui eſt immortelle,
» exiſte toujours : que ſa ſubſtance, qui
» eſt ce qu'il y a de plus ſubtil dans l'E-
» ther, eſt renfermée dans le corps com-
» me dans une priſon, où elle eſt enve-
» lopée, & attirée par une eſpece de
» charme naturel. Mais que, dès que
» ces liens de la chair ſont rompus, elle
» s'échape, ſort de ſon long eſclavage,
» goûte le plaiſir de la liberté, & prend
» l'eſſor vers les Cieux. Et que pour
» celles des bons, il y a par delà l'O-
» céan (*) une demeure pour elles, & un
» lieu où il n'y a ni pluye, ni neige, ni
» chaleurs incommodes ; mais où un
» vent agréable, qui vient de l'Océan,
» les rafraîchit continuellement : & en
» ceci ils ſe rencontrent avoir la même
» créance que les Grecs. Mais pour cel-
» les des méchants, ils leur aſſignent un
» lieu enfoncé, ténébreux, expoſé à
» toutes les injures d'un hiver conti-

[*] Cette deſcription eſt tirée d'HOMERE Odyſſ. Δ. v. 565. & il eſt clair que les Eſſéniens ont pris des Grecs leur ſentiment ſur la vie à venir. Voyez ce que dit M. LE CLERC ſur ce ſujet *in Prolegom.* Hiſt. Eccleſ. §. 1, cap. IV, p. 21. J

Ann. 107. avant J. C. AN Hyrcan 29. » nuel, & rempli de peines qui ne ſoit » jamais interrompues par aucun bon » intervalle. C'eſt la même penſée que » celle des Grecs, qui donnent à leurs » braves, qu'ils appellent Héros & De- » mi-Dieux, les Iſles Fortunées pour » demeure ; & aux ames des méchants, » le Tartare dans les Enfers ; où leurs » fables mettent les ſupplices des Siſy- » phes, des Tantales, des Ixions, & des » Tityes. Poſant premierement pour » baſe, l'immortalité de l'ame ; & en- » ſuite faiſant ſervir ce principe à l'a- » vancement de la vertu & à détourner » du vice. Car les bons deviennent en- » core meilleurs & plus attachés à leurs » devoirs, quand ils eſperent des récom- » penſes après cette vie : & les méchants » ſont retenus par la crainte de ſouffrir » des peines éternelles, après leur ſé- » paration du corps ; quand même ils » auroient échapé celles de la vie pré- » ſente. Voilà les dogmes des Eſſeniens » touchant l'ame, qui ſont un appas in- » évitable pour ceux qui ont une fois » goûté de leurs inſtructions.

» Il y a auſſi parmi eux des gens qui » prétendent connoître l'avenir ; & qui, » dès l'enfance, ont été élevés à cela par » l'étude de leurs Livres Sacrés, & des » Oracles des Prophetes ; & qui s'y ſont

» préparés par diverſes purifications. Il » eſt fort rare qu'ils ſe trompent dans » leurs prédictions. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

» Il y a encore un autre Ordre d'Eſ- » ſeniens, qui a la même maniere de vi- » vre, les mêmes coutumes, & les mê- » mes regles que celui-ci, excepté l'ar- »ticle du mariage. Ceux-ci diſent que » c'eſt retrancher à la vie humaine une » des plus conſidérables parties, que d'en » ôter la ſucceſſion en ne ſe mariant pas; » & que, ſi tout le monde étoit de cet » avis-là, le Genre humain tomberoit » bien-tôt. Mais ils emploient trois ans » à examiner leurs fiancées; & quand » elles ont été purifiées trois fois pen- » dant ce tems-là, ils en concluent qu'el- » les ſont propres à avoir des enfants, & » les épouſent. Dès qu'elles ſont groſ- » ſes, ils ne couchent plus avec elles » pendant tout le reſte de leur groſſeſſe; » & ils font voir par là que ce n'eſt pas » pour le plaiſir qu'ils ſe marient, mais » pour avoir des enfants. Les femmes » ont auſſi leurs bains, où elles entrent » en chemiſe, comme les hommes dans » le leur en tablier. Voilà ce qui regarde » cette Secte.

C'eſt là ce qu'en dit Joſephe dans ſes Livres de la Guerre des Juifs. Dans ſes Antiquités, qu'il n'écrivit que quelques

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan, 29. années après, il en parle encore. (*u*) Voici le paſſage.

» Parmi les Juifs il y avoit trois Se-
» ctes anciennes, les Eſſeniens, les Sad-
» ducéens, & les Phariſiens . , ...
» Les Eſſeniens attribuent tout à Dieu.
» Ils ſont les ames immortelles, & re-
» gardent la juſtice comme la choſe
» qu'on doit rechercher avec le plus
» grand empreſſement & les plus grands
» efforts. Ils envoient leurs offrandes
» au Temple; mais ils n'y offrent point
» de Sacrifices (ſanglants.) A cauſe de
» la différence des purifications qui ſont
» établies parmi eux, on leur en refuſe
» l'accès; & ils ſont obligés d'offrir
» leurs Sacrifices [tels qu'ils ſont] dans
» leur Société particuliere. Du reſte, ce
» ſont de parfaitement honnêtes gens,
» dont le principal emploi eſt l'Agri-
» culture. Leur juſtice eſt admirable, &
» paſſe celle de tous ceux qui, auſſi-bien
» qu'eux, font ptofeſſion de vertu; car
» il n'y en a point parmi les Grecs, ni
» parmi les Barbares, qui en approche.
» Auſſi prennent-ils de bonne heure
» toutes les précautions néceſſaires pour
» écarter tout ce qui pourroit la corrom-
» pre. Tous leurs biens ſont en com-
» mun. Celui qui eſt venu riche parmi

(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XVIII. 2.

» eux ne jouit pas plus de ſes richeſſes Ann. 107
» que celui qui n'a rien apporté. Et ceux avant J. C.
» qui vivent de cette maniere compo- JEAN. Hyrcan 29.
» ſent une Société de plus de quatre
» mille hommes. Ils ne veulent parmi
» eux ni femmes ni eſclaves : regardant
» les derniers comme une ſource per-
» pétuelle d'injuſtice, & les autres com-
» une cauſe d'embaras & de diviſions.
» Ainſi vivant ſéparés des autres hom-
» mes, ils ſe ſervent eux-mêmes, ou,
» pour parler plus juſte, ils ſe ſervent les
» uns les autres réciproquement. Pour
» Receveurs des revenus de la Société,
» qui conſiſtent principalement dans les
» fruits de la terre, ils choiſiſſent les
» Prêtres les plus diſtingués par leur
» mérite, qui ſont auſſi chargés des
» ſoins d'en donner ce qu'il faut pour
» la table de la maiſon. Au reſte, il n'y
» a point de ſingularité bizarre dans
» leur maniere de vivre. Elle eſt ſimple,
» & à peu près la même que celle de
» ceux des Daces qu'on appelle *les*
» *Pleiſtes*.

Joſephe en parle encore dans un autre endroit : c'eſt au IX. Chapitre du Livre XIII. de ſes *Antiquités*. Mais là il ne parle que de leur opinion ſur le Deſtin ; & voici ce qu'il en dit. » Mais les Eſſeniens
» ſoutiennent que le Deſtin gouverne

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan, 29.

» tout ; & qu'il n'arrive rien aux hom-
» mes que ce qu'il a reglé.

Philon Juif eſt le ſecond ; ou plutôt, c'eſt le premier qui en parle : car il a écrit aſſez long-tems avant Joſephe ; puiſque Joſephe ne nâquit (*x*) que la premiere année du regne de Caligula, l'an XXXVII. de l'Incarnation ; & que Philon étoit alors aſſez avancé en âge pour être envoyé, deux ou trois ans après, à la tête d'une Ambaſſade des Juifs d'Alexandrie, à cet Empereur, où il faloit un homme d'âge & d'expérience pour l'affaire épineuſe dont il s'agiſſoit. Mais comme Joſephe avoit paſſé ſa vie dans la Judée, & avoit eu (*y*) de grandes liaiſons avec ceux de cette Secte, à la diſcipline de laquelle il s'étoit même ſoumis pendant quelque tems ; il la connoiſſoit mieux que l'autre, & étoit, par conſéquent, plus en état d'en donner une idée juſte & bien circonſtanciée. C'eſt ce qui m'a déterminé à donner la premiere place à ce qu'il en a écrit. Philon, qui étoit d'Alexandrie, ne ſçavoit rien de ce qui regardoit les Eſſeniens de Judée, que ſur le rapport d'autrui. Pour ceux d'Egypte, à la vérité il les devoit mieux connoître que Joſephe. Car quoique le gros de cette Secte fût en

[*x*] JOSEPH. *in Libro de Vita ſua.*
[*y*] JOSEPH. ibid.

Judée, il y en avoit auſſi pourtant en Egypte & dans tous les autres endroits où il y avoit des Juifs ; & c'eſt pour cela que Philon les diſtingue en Eſſeniens de Judée & de Syrie, & en Eſſeniens d'Egypte & des autres pays. Il appelle les premiers *Eſſeniens Pratiques* ; & les autres *Thérapeutiques* ou *Contemplatifs*. Voici ce qu'il dit des uns & des autres. (z)

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 33.

« Parmi les Juifs de la Paleſtine & de » la Syrie, il y a une eſpece de gens » qu'on appelle Eſſéens : ils ſont, je crois, » plus de (a) quatre mille. Leur nom » eſt pris du mot Grec *Hoſios*, & mar- » que leur *piété* ; quoique cette Etymo- » logie ne ſoit pas tout à fait réguliere. » Quoique fort religieux & grands ado- » rateurs de Dieu, ils ne lui ſacrifient » rien qui ait vie ; & ils aiment mieux » lui offrir le Sacrifice d'une ame pure & » ſainte, qu'ils travaillent pour cet effet » à purifier.

» Premierement ils demeurent à la » campagne, & évitent les grandes Vil- » les, à cauſe de la corruption qui y re- » gne ordinairement : perſuadés que » comme on contracte des maladies en

(z) PHILO *Judæus*, in libro cui titulus, *Omnis probus liber*. p. 678. Ed. Col.

(a) JOSEPHE & lui s'accordent aſſez ſur ce nombre. Voyez ci-deſſus.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29. » reſpirant un air infecté, auſſi les mau-
» vais exemples des habitants de l'en-
» droit où l'on paſſe ſa vie, font ſou-
» vent ſur l'eſprit des impreſſions ineſ-
» façables.

» Les uns travaillent à la terre, les
» autres à des mêtiers & à des manufa-
» ctures, mais ſeulement de choſes qui
» ſervent pendant la paix ; ne voulant
» faire que du bien & à eux-mêmes &
» aux autres hommes. Ils n'amaſſent ni
» or ni argent ; ils ne font pas non plus
» de grands acquêts en terres, pour au-
» gmenter leurs revenus : & ils ne cher-
» chent que ce qu'il faut pour les vérita-
» bles néceſſités de la vie. Ce ſont peut-
» être les ſeuls hommes qui ſans argent,
» & ſans terres, par choix plutôt que
» par manque de fortune, ſe trouvent
» pourtant les plus riches ; parce qu'ils
» ont beſoin de peu de choſe, & que ſça-
» chant ſe contenter de rien, pour ainſi
» dire, ils ſont toujours dans l'abondan-
» ce. Vous ne trouverez pas un Artiſan
» parmi eux qui veuille travailler à faire
» une flêche, un dard, une épée, un
» caſque, une cuiraſſe, ou un bouclier,
» ni aucune eſpece d'armes, de machi-
» nes, ou d'inſtruments qui ſervent à la
» guerre. Ils ne font même aucune des
» choſes, dont pendant la paix on fait
ordinairement

» ordinairement un mauvais uſage : car Ann. 107.
» ils ne ſe mêlent jamais du trafic ni de avant J. C.
» la navigation, qu'ils banniſſent com- JEAN Hyrcan 29.
» me un appas dangereux qui ne man-
» que gueres d'exciter la concupiſcence,
» & de jetter dans l'avarice. Ils n'ont
» point d'eſclaves : ils ſont tous libres
» & ſe ſervent les uns les autres. Ils con-
» damnent la pratique ſi généralement
» reçue, qui fait qu'un maître exerce la
» ſeigneurie ſur ſon eſclave, non ſeule-
» ment comme injuſte & préjudiciable
» à la Sainteté, mais encore comme im-
» pie & contre la Loi de la nature, qui,
» produiſant & nourriſſant tous les hom-
» mes de la même maniere, comme
» une mere commune, les a tous faits
» véritablement freres les uns des au-
» tres. Mais la concupiſcence qui prend
» le deſſus, détruit cette parenté, & met
» entr'eux la froideur & l'indifférence,
» au lieu de la familiarité, & la haine
» au lieu de l'amitié.

» Pour ce qui eſt de la Philoſophie,
» ils laiſſent la Logique à ceux qui ſe
» plaiſent à des diſputes de mots ; & ils
» la regardent comme abſolument in-
» utile pour acquerir la vertu. Ils laiſſent
» auſſi la Phyſique, & la Métaphyſique,
» ou la connoiſſance de la Nature, avec
» toutes ſes recherches, excepté ce qui

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» regarde l'exiſtence de Dieu & la pro-
» duction originale de toutes choſes, à
» ceux qui (*b*) ont du tems de reſte, pour
» s'y appliquer ; & ils croient que c'eſt
» une choſe au-deſſus de la portée de l'eſ-
» prit de l'homme, que d'atteindre à la
» véritable connoiſſance de tout cela.
» Mais ils (*c*) étudient beaucoup la Mo-
» rale, dont ils trouvent les fondements
» & les regles dans les Loix de leur pays,
» qui ſont telles qu'elles n'ont pu partir
» de l'eſprit de l'homme ſans une inſ-
» piration divine. Ils s'y inſtruiſent tous
» les jours ; mais ſur tout le ſeptieme
» jour, qui eſt ſaint parmi eux. Ils ne
» travaillent point ce jour-là. Ils ſe ren-
» dent dans les lieux ſacrés qu'ils appel-
» lent Synagogues (Aſſemblées.) Ils
» s'y placent ſelon le rang que leur don-
» ne le tems de leur entrée dans la So-
» ciété, les plus nouveaux venus au deſ-
» ſous de leurs anciens ; & ils ſe mettent
» en état d'écouter la parole avec toute
» la bienſéance poſſible. Cela fait, un
» d'eux prend les Livres, & y lit. Un
» autre, qui eſt toujours un des plus

(*b*) Il y a ſimplement dans le Grec, *à ceux qui ſont entêtés de ces ſubtilités* : & la raiſon n'y eſt pas ajoutée.

(*c*) Philon dit proprement qu'*ils s'exercent à la Morale, & que les Loix de leurs Peres leur tiennent lieu de maîtres de ces exercices.*

» habiles, explique ce qui a éte lû, (*d*) Ann. 107.
» ſans toucher à ce qui eſt au deſſus de avant J. C.
» ſa portée. Leur maniere d'expliquer JEAN Hyrcan 29.
» eſt principalement par des paraboles,
» & cette méthode eſt fort ancienne par-
» mi eux. *Car* ajoute-t-il, *Preſque toute*
» *leur Philoſophie eſt voilée par des para-*
» *boles, &c.*

» On les inſtruit de la Sainteté, de
» l'Equité, de la Juſtice, de l'Econo-
» mie, de la Politique, de la diſtinction
» du vrai bien, du vrai mal, de ce qui
» eſt indifférent, de ce qu'on doit rechier-
» cher, & de ce qu'on doit fuir. Les trois
» maximes fondamentales de ce cours
» de morale, avec leſquelles il faut que
» tout ce qu'ils établiſſent s'accorde,
» ſont 1. L'amour de Dieu. 2. L'amour
» de la vertu. 3. L'amour du Prochain.
» Ils donnent une infinité de preuves
» de leur amour de Dieu ; par exemple,
» la chaſteté conſtante & inalterable de
» toute leur vie ; de ne jamais jurer ; de
» ne jamais mentir ; d'attribuer toujours
» à Dieu la cauſe de tout ce qui eſt bon ;
» & de ne le faire jamais l'auteur du mal.
» Ils font voir leur amour pour la ver-

(*d*) Cet endroit eſt fort obſcur dans Philon. Je crois le paſſage corrompu ; & qu'il a voulu dire tout au contraire que *ce ſecond* qu'on peut regarder comme le Miniſtre de la Synagogue, *paſſoit tout ce qui étoit connu, & ne s'arrêtoit qu'à ce qui avoit quelque difficulté*

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» tu dans leur deſintéreſſement, dans » leur éloignement de la gloire & de » l'ambition, dans leur renoncement » aux plaiſirs, leur continence, leur pa- » tience, leur ſimplicité, le petit nom- » bre de leurs beſoins, leur facilité à ſe » contenter, leur modeſtie, leur reſpect » pour les Loix, la ſtabilité de leur » ame, & autres pareilles vertus. En- » fin pour leur amour du Prochain; ils » le font voir par leur charité, par leur » conduite égale envers tous, qui va au- » delà de tout ce qu'on en peut dire, & » par leur communauté de biens, ſur » laquelle il eſt à propos de s'étendre un » peu ici.

» Premierement pas un d'eux en par- » ticulier n'eſt maître de la maiſon où » il demeure; quelqu'autre membre de » la Secte qui y vienne, y eſt auſſi maî- » tre que lui. Comme ils vivent enſem- » ble en Confrairies, & mangent & » boivent à une table commune; c'eſt là » qu'on a ſoin de préparer tout ce qu'il » faut à tous les membres de cette Con- » frairie particuliere; & auſſi-bien pour » ceux qui y viennent d'ailleurs que » pour ceux qui y font leur réſidence » ordinaire. Il y a un tréſor commun » de toutes les maiſons, ou Confrairies » particulieres, d'où ſe tire tout ce qu'il

» faut à chacune pour la nourriture & Ann. 107.
» pour les habits. Leur maniere de vi- avant J. C.
» vre en ſociété ſous même toit, de JEAN Hyrcan 29.
» manger des mêmes mets, & à la mê-
» me table, eſt ce qui ne ſe trouve point
» ailleurs. On ne voit rien (*e*) qui en
» approche. Ce que chacun gagne par
» ſon travail, il l'apporte, & le met
» dans la maſſe commune; d'où ſe prend
» tout ce dont la Société a beſoin pour
» l'uſage & les beſoins de tous ſes mem-
» bres indifféremment. Si quelqu'un
» d'eux tombe malade, on ne le négli-
» ge pas comme inutile parce qu'il eſt
» hors d'état de travailler; il a tous les
» ſoins & tout es les choſes qui peuvent
» rétablir ſa ſa nté, de la maſſe publique,
» d'où il tire avec la même liberté & la
» même abondance que s'il en étoit le
» maître. Les plus jeunes portent un
» grand reſpect aux anciens, & font,
» pour ceux qui ſont fort avancés en
» âge, tout ce que font les enfants bien
» nez à leurs peres naturels, en les ſer-
» vant de leur perſonne, & de leurs
» conſeils, & en travaillant à leur don-
» ner tous les ſecours & toutes les con-

(*e*) Les Tables communes où mangeoient en compagnie les Lacédémoniens ſont ce qui en approche le plus. Voyez PLUT. Vie de *Lycurgue*. [Voyez auſſi MEURSII *Miſcellanea Laconica*, Lib. I. c. 9. 10.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» ſolations qui peuvent adoucir les in-
» firmités de la vieilleſſe.

Voilà ce que dit Philon de ceux qu'il appelle *Eſſéens Pratiques*. (*f*) Ce qui ſuit regarde ceux qu'il appelle *Contemplatifs*.

» Ayant déja parlé des Eſſéens qui
» menent une vie Pratique, il faut à
» preſent traiter de ceux qui ſe jettent
» dans la Contemplation . . . . . Les
» hommes ſe nomment *Thérapeutes*, &
» les femmes *Thérapeutides*. Ce nom leur
» convient fort bien dans ſes deux ſigni-
» fications. Ils ſont effectivement *Mé-*
» *decins*, non du corps, qui eſt la mé-
» decine ordinaire, mais de l'ame, qu'ils
» guériſſent de maladies bien plus opi-
» niâtres, & plus difficiles à traiter ;
» j'entends celles qu'attirent aux hom-
» mes la Volupté, la Concupiſcence,
» la Triſteſſe, la Peur, l'Avarice, l'Ex-
» travagance, l'Injuſtice, & une infi-
» nité d'autres paſſions criminelles. Dans
» l'autre ſens du mot, ils ſont vérita-
» blement (*g*) *Adorateurs*, ou *Serviteurs*,
» de cet Etre qui eſt meilleur que le
» Bon, plus ſimple que l'Unité, & plus
» ancien que l'Unité même ; & le ſer-
» vent ſuivant la Loi de Nature, & les

(*f*) PHILO *de vita contemplativa*. p. 688. Ed. Col. Allobr. initio.

(*g*) Le mot Grec Θεραπευτης ſignifie non ſeulement *Médecin*, mais auſſi *Adorateur*, ou *Serviteur*.

» Saintes Loix des Livres Sacrés..... Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 27.
» Ceux qui entrent dans cette pro-
» feſſion, ne le font pas par coutume,
» pour ſuivre une mode établie; ni mê-
» me par la perſuaſion de gens qui les y
» exhortent. C'eſt par un mouvement
» d'amour céleſte qui les jette dans une
» eſpece d'enthouſiaſme, comme celui
» qui ſaiſit les Bacchantes & les Cory-
» bantes dans la célébration de leurs
» Myſteres. Cet enthouſiaſme les poſ-
» ſede juſqu'à ce qu'ils ſoient dans l'état
» de contemplation auquel tendent tous
» leurs deſirs. Alors, ſe regardant com-
» me déja morts au monde, & ne ſon-
» geant plus qu'à la bienheureuſe im-
» mortalité après laquelle ils aſpirent,
» ils laiſſent tout leur bien à leurs en-
» fants ou à leurs parents les plus pro-
» ches, à qui ils en font une ceſſion vo-
» lontaire, & s'ils n'ont pas de parents
» proches, ils les donnent à leurs amis
» & à des gens de leur connoiſſance...
» Après s'être ainſi dépouillés de tout
» ce qu'ils avoient, n'étant plus retenus
» par ces liens engageants, ils fuyent
» ſans regarder derriere eux; & laiſſent
» freres, enfants, femmes, pere & me-
» re, & parenté. Ils fuyent même la
» ſociété de leurs anciens amis, de leurs
» compatriotes, & de tous ceux avec qui

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29. » ils ont vécu juſqu'alors; de peur que » leur commerce ne les tentât & ne leur » fit quitter la vie dont ils ont fait choix.

» Ils ne quittent pas une Ville pour » aller dans une autre, comme de vils » eſclaves, qui ayant obtenu permiſſion » de changer, & d'être vendus à une au- » tre perſonne, changent ſeulement de » maître, & n'en ſont pas moins eſcla- » ves qu'auparavant. Toutes les Villes » & les Etats, ceux même qui ſont gou- » vernés par les meilleures Loix, ſont » pleins de tumulte & de tracas; deux » choſes inſupportables à ceux qui ont » une fois conçu & gouté la véritable » ſageſſe. Ils ſe retirent donc hors des » Villes, dans quelque jardin, hameau, » ou quelque maiſon abandonnée, où » ils cherchent la ſolitude, pour éviter » le commerce des perſonnes qui n'ont » pas les mêmes idées qu'eux; parce » qu'ils ſçavent que ce commerce non » ſeulement leur eſt inutile, mais même » préjudiciable.

» Il y a de ces Hermites dans (*h*) la » plupart des pays du monde; car il » étoit à propos que le Grec & le Bar- » bare euſſent part à un ſi grand bien; » mais de tous les pays, c'eſt l'Egypte

(*h*) C'eſt-à-dire, par tout où il y avoit des Juifs diſperſés entre les Gentils.

» où il s'en trouve le plus. Il y en a dans toutes (*i*) ſes Provinces, & ſur tout aux environs d'Alexandrie. Mais les principaux ſe retirent preſque tous dans un endroit qu'ils ont près du Lac (*k*) Maria, ſur une éminence fort commode pour la ſûreté, & où l'air eſt très-bon. C'eſt là qu'ils viennent de toutes parts, comme dans leur patrie. Les maiſons qu'y ont ces Solitaires, ſont bâties avec une extrême ſimplicité. Ils n'y ont égard qu'à deux choſes, c'eſt qu'elles les garantiſſent de l'ardeur du Soleil en été, & du froid en hiver. Elles ne ſont pas auſſi proche les unes des autres, que dans les Villes; ce n'eſt pas ce qu'il faut à des gens qui cherchent la ſolitude. Mais elles ne ſont pas auſſi ſi éloignées, qu'ils ne puiſſent quelquefois ſe voir & ſe parler de la maniere dont ils ſouhaitent; afin d'être à portée de s'entr'aider quand des voleurs les attaquent. Ann. 1C, avant J. C. JEAN Hyrcan 2).

» Chacun a ſon petit Oratoire, qu'ils appellent *Semneon*, ou *Monaſterion*; où il célebre tout ſeul les myſteres d'une vie ſainte. Il n'y porte jamais le

(*i*) Ces Provinces, en Egypte, s'appelloient Νομοί.

(*k*) Ce Lac eſt appellé *Mareotis* dans PTOLOMÉE, & *Maroa* dans STRABON. Il eſt près d'Alexandrie, large de 30 milles & de 100 de tour.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» manger ni le boire, ni aucune des » choſes néceſſaires au corps : les ſeuls » meubles qu'il y met ſont la Loi & les » divins oracles des Prophetes, des Hy- » mnes, & d'autres Livres qui ſervent » à entretenir & à perfectionner la con- » noiſſance & la piété. Ils penſent con- » tinuellement à Dieu ; de ſorte que mê- » me dans leurs ſonges ils n'ont rien dans » l'imagination que les beautés & l'ex- » cellence des perfections divines : & » que ſouvent en dormant ils font des » diſcours admirables de cette divine » Philoſophie.

» Ils font conſtamment leurs prieres » deux fois le jour, le matin & le ſoir. » Au lever du Soleil, ils demandent à » Dieu ſa bénédiction pour ce jour-là ; » cette bénédiction véritable qui illumi- » ne & qui échauffe leurs ames de ſa lu- » miere céleſte. Au coucher de cet Aſtre, » ils le prient que leurs eſprits, dégagés » des ſens & des choſes ſenſibles, puiſ- » ſent dans un parfait recueillement, dé- » couvrir la vérité. Tout le tems d'entre » deux eſt employé à l'étude & à la con- » templation des choſes divines : Car » s'exerçant dans les très-Saintes Ecri- » tures, ils les étudient à leur maniere, » en Philoſophes, & les expliquent al- » légoriquement. Leur opinion eſt, que

» les termes du Texte ne ſont qu'un pur Ann. 107.
» chiffre, ſous lequel ſont cachées des avant J. C.
» choſes myſtiques ; & qu'ainſi, il les JEAN Hyrcan 29.
» faut prendre figurément pour les en-
» tendre, & pour en trouver la clef.

» Ils ont parmi eux pluſieurs écrits
» anciens des Chefs de leur Secte, qui
» ſont des monuments de cette eſpece
» de Science allégorique. Ce ſont là les
» originaux qu'ils étudient, & qu'ils tâ-
» chent d'imiter. Ils ne ſe contentent pas
» de méditer ; ils compoſent auſſi des
» Hymnes & des Chanſons ſpirituelles,
» ou ils célebrent les louanges de Dieu
» dans des vers de toute ſorte de meſu-
» res, & des rythmes graves & majeſtu-
» eux.

» Ils paſſent ainſi ſix jours de la ſemai-
» ne, dans leur Oratoire particulier, où
» ils s'abandonnent à la contemplation de
» la Philoſophie divine, ſans ſortir de cet-
» te enceinte ni même regarder dehors.
» Mais au ſeptieme jour, ils s'aſſemblent
» tous ſolemnellement, s'aſſeyent ſelon
» (*l*) leur ancienneté, avec toute la gra-
» vité de la bienſéance, leurs mains ſous
» leur habit, la droite ſur la poitrine un
» peu au-deſſous du menton ; & la gau-
» che plus bas le long du côté. Alors un

(*l*) Cette ancienneté étoit reglée par le tems de leur profeſſion, & non pas par l'âge.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» des plus habiles ſe leve, & leur fait » un diſcours d'un air grave & poſé, & » d'une voix auſſi grave & ſérieuſe. Ce » qu'il leur dit eſt raiſonné & ſage, ſans » oſtentation d'éloquence, comme font » aujourd'hui les Rhéteurs & les So- » phiſtes. Ce ſont des recherches & des » explications, ſi juſtes & ſi ſolides, que » non-ſeulement elles excitent & ſou- » tiennent l'attention pendant qu'ils par- » lent; mais elles pénetrent même dans » l'ame où elles ſont des impreſſions qui » ne s'effacent point. Pendant que celui- » là parle tous les autres écoutent en ſi- » lence; &, tout au plus, marquent leur » approbation par le mouvement des » yeux & de la tête.

» L'Oratoire commun, où ils s'aſſem- » blent tous les ſeptiemes jours de la ſe- » maine, eſt partagé (*m*) en deux ap- » partements différents; dont l'un eſt » pour les hommes, & l'autre pour les » femmes: Car ils y admettent auſſi les » femmes de leur Secte, pour écouter » ce qui s'y dit. La ſéparation de ces » deux quartiers eſt une muraille de trois » à quatre coudées de haut, en maniere » de parapet. Le reſte eſt tout ouvert,

(*m*) Les Synagogues des Juifs ſont encore formées ſur ce modele aujourd'hui. Les femmes y ont leur quartier ſéparé de celui des hommes, & renfermé.

» jusqu'au haut de la salle. On a ima- Ann. 107
» giné cela premierement pour mettre avant J. C.
» à couvert la modestie naturelle au sexe ; JEAN
» & après cela, pour qu'elles puissent Hyrcan 29.
» pourtant entendre ce qui se dit, sans
» que la cloison qui les sépare les en em-
» pêche.

» Posant la tempérance pour base &
» pour fondement dans leur ame, ils
» bâtissent là-dessus toutes les autres ver-
» tus. Ils ne mangent ni ne boivent qu'a-
» près Soleil couché. Ils se croient obli-
» gés d'employer le jour à l'étude de la
» Philosophie, & la nuit aux choses né-
» cessaires au corps. De sorte que la
» premiere a tout le jour, & le second
» n'a qu'une petite partie de la nuit.
» Quelques-uns, emportés par un desir
» extraordinaire de connoître ce qu'ils
» recherchent, oublient quelquefois pen-
» dant (*n*) des trois jours entiers de pren-
» dre de la nourriture. D'autres poussent
» même la chose jusqu'au double ; tant
» le plaisir des repas de la sagesse, qui
» leur donne abondamment sa science,
» les charme & les soutient ; & pendant
» des six jours entiers, ils ne mangent
» presque rien, se nourrissants d'air,

(*n*) PHILON semble donner ici dans l'hyperbole ; car il n'est pas possible à la nature humaine de supporter des jeûnes de six jours de suite, ni même de trois.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» comme on dit que ſont certaines ci-
» gales. Il faut que ce ſoit la mélodie de
» leurs hymnes, qui charme la faim &
» la leur fait oublier, ou la leur rend au
» moins ſupportable. Comme ils regar-
» dent le ſeptieme jour comme entiere-
» ment ſaint, ils croient que cette Fête
» mérite un honneur particulier. Auſſi
» ce jour-là, après avoir pris ſoin com-
» me il faut de l'ame, ils refont auſſi le
» corps par la nourriture, & lui don-
» nent, auſſi-bien qu'à leur bétail, du
» relâche de ſon travail ordinaire. Ils ne
» mangent pourtant rien de délicat ni de
» rare : de gros pain, & pour ſe ragoû-
» ter, un peu de ſel ; & leur plus gran-
» de délicateſſe eſt quand ils y ajoutent
» un peu d'hyſope. Leur breuvage eſt
» de l'eau de fontaine. Voila tout ce qu'ils
» font pour appaiſer ces deux maîtreſſes
» impérieuſes, à qui la nature a ſoumis
» le genre humain, la faim & la ſoif ; ils
» ne leur offrent rien que ce qui eſt ab-
» ſolument néceſſaire pour entretenir la
» vie. Ils ne mangent que pour ſe déli-
» vrer de la faim, & ne boivent que
» pour étancher la ſoif ; & ils évitent
» avec ſoin de ſe ſurcharger l'eſtomac,
» comme une choſe également nuiſible
» au corps & à l'ame.

» Comme nous avons deux ſortes de

» couvertures pour le corps, des mai- Ann. 107
» ſons & des habits, & qu'on a déja par- avant J. C.
» lé des premieres, & remarqué qu'elles JEAN Hyrcan 29.
» ſont fort ſimples & ſans art, & faites
» ſeulement pour la néceſſité; leurs ha-
» bits tout de même, ſont imaginés uni-
» quement pour les garantir contre le
» froid & le chaud: en hiver une robe
» d'une groſſe étoffe au lieu de fourrure;
» & en été, une veſte courte ſans man-
» ches, ou une ſimple chemiſe de toile.
» Ils s'exercent en tout à la modeſtie,
» regardant la fauſſeté comme la mere
» de l'arrogance & de la vanité, & la vé-
» rité comme celle de la modeſtie: ils
» comparent l'une & l'autre à des ſour-
» ces, dont la premiere jette pluſieurs
» ſortes de maux, & la ſeconde, des
» biens humains & divins en grande
» abondance.

Voila ce que Philon dit de ſes Eſſéens contemplatifs. Il donne pourtant encore une longue deſcription de la maniere dont ils célebrent leurs grandes Fêtes, qui ſeroit trop ennuyeuſe ſi je la copiois toute entiere. J'ai grand peur même que je n'en aie déja que trop mis ici. Je me contenterai donc de donner un ſimple extrait du reſte.

Ces Thérapeutes, ou Eſſéens contemplatifs, célébroient, avec beaucoup

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

de ſolemnité, chaque (o) ſeptieme Sabbat, & en faiſoient une de leurs grandes Fêtes. Un Officier de leur corps alloit ſommer tous les membres d'une Aſſemblée particuliere, de ſe rendre dans la ſale qui lui ſervoit de temple. Car ils étoient ainſi diviſés en divers corps, dont chacun en avoit une pour cela. Quand ils étoient aſſemblés, ils s'arrangeoient avec leurs habits blancs, avec beaucoup de gravité, & après la bénédiction ils s'aſſeyoient l'un après l'autre dans l'ordre où les mettoit leur admiſſion dans la profeſſion. Les hommes du côté droit de la ſale, & les femmes du côté gauche, chaque ſexe à part. Ces Eſſéniens avoient des femmes parmi eux, preſque toutes d'un âge aſſez avancé, & toutes encore vierges. Ce n'étoient pas des eſclaves qui les ſervoient dans ces feſtins; car ils n'en avoient point, & croyoient que c'étoit agir contre la Loi de la nature, qui fait naître, diſoient-ils, tous les hommes libres, que d'en avoir. Ainſi ils étoient ſervis par des perſonnes libres, & c'étoient les derniers admis

(o) La premiere grande Fête de l'année parmi les Juifs eſt la Pâque. De là en ſept ſemaines, ils ont la Pentecôte, ou Fête des ſemaines. Ceux de cette Secte continuoient encore après cela à compter les ſemaines: & obſervoient toutes les ſeptiemes, juſques à la fin de l'année; & puis recommençoient un nouveau cercle qui commençoit à la nouvelle Pâque.

dans la Société. Chacun d'eux avoit ſon emploi particulier, & s'en acquittoit avec autant de ſoin & d'affection que s'il l'eût fait pour ſon propre pere. Ils ſervoient donc à table avec leurs habits pendants juſqu'à terre, & non retrouſſés comme les eſclaves, pour marquer qu'ils étoient libres. Ils n'y beuvoient point de vin, mais ſeulement de l'eau toute pure. Les perſonnes âgées, qui avoient l'eſtomac délicat, la beuvoient chaude; tous les autres, froide. Ils ne mangeoient point de chair, non plus que les autres jours, mais (*p*) ſeulement du pain, du ſel, & de l'hyſope. Ils s'abſtenoient du vin, parce qu'ils le regardoient comme un poiſon qui rend les hommes foux: & des mets délicats, parce qu'ils cauſent & irritent des appetits brutaux dans l'ame. Pendant le

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

(*p*) * L'Auteur de cette Hiſtoire regarde encore ceci comme une hyperbole de Philon, & ne conçoit pas qu'on puiſſe vivre d'une ſi maigre nourriture. Mais l'expérience fait voir dans pluſieurs pays chauds, qu'il faut bien peu de choſe pour nourrir les hommes; & qu'il ne faut pas rejetter comme fabuleux, ce qui eſt ici rapporté, ſur une raiſon auſſi légere, que celle de ce que nous ſommes accoutumés à prendre beaucoup plus de nourriture, ou plutôt à une plus grande variété de mets; car il n'eſt rien de ſi ſûr qu'on peut vivre de pain & d'eau. Et dans la grande Brétagne même, l'Auteur auroit pu voir, dans le Nord de l'Ecoſſe, & au pays de Galles, bien des gens qui ne mangent gueres autre choſe, & encore eſt-ce une fort pauvre eſpece de pain que celui qu'ils mangent, car il n'eſt que d'avoine, & fort mal fait.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

repas on obſervoit un grand ſilence, on n'entendoit pas le moindre bruit. Quand on ne mangeoit plus, un de la compagnie propoſoit une queſtion ſur quelque paſſage de la Sainte Ecriture ; un autre y répondoit & diſoit naturellement ce qu'il ſçavoit, ſans affectation & ſans chercher à ſe faire admirer. Tous les autres ſe taiſoient, & ſe contentoient de marquer, par quelque petit geſte de la main ou de la tête, ce qu'ils approuvoient ou n'approuvoient pas. Tous ces diſcours rouloient ſur leurs allégories. Car l'idée qu'ils avoient de l'Ecriture, c'eſt qu'elle eſt comme un homme qui eſt compoſé de corps & d'eſprit. Le corps de l'Ecriture, ſelon eux, eſt le ſens litteral : & le myſtique, ou le ſens caché, en eſt l'ame ; & c'eſt en celui-ci qu'eſt la vie. Ainſi leur grande étude étoit de trouver ce ſens myſtique dans tous les paſſages de la Sainte Ecriture. Le Préſident modéroit, & déclaroit, quand on avoit aſſez parlé, ſi la queſtion étoit réſolue ou non ; & il ajoutoit ce qu'il jugeoit à propos ſur la matiere. Tout le monde applaudiſſoit. On ſe levoit : il entonnoit un Hymne à la gloire de Dieu, ou de ſa compoſition, ou de celle de quelqu'autre de leurs anciens ſes prédéceſſeurs ; & toute la compagnie le chan-

toit avec lui. Toute l'après-dinée ſe paſſoit en diſcours ſur les choſes divines, & à chanter des Pſeaumes ou des Hymnes, juſqu'à ſouper, qu'on leur ſervoit, comme auparavant, du pain, du ſel & de l'Hyſope. Après le ſouper, on ſe levoit, & ſe partageant en deux bandes, l'une des hommes & l'autre des femmes; chaque bande choiſiſſoit ſon Chantre pour entonner, & l'on paſſoit toute la nuit à chanter des Hymnes de différentes meſures, & ſur des airs différents à la louange de Dieu, tantôt alternativement, & tantôt en chœur, ou les deux bandes enſemble. Cela continuoit juſqu'au jour. Dès qu'on le voyoit paroître, ils ſe tournoient tous vers le Soleil levant, & prioient Dieu de leur donner une bonne journée & la lumiere de ſa vérité. Aprés cela ils ſe ſéparoient, & chacun ſe retiroit dans ſa cellule, où il retournoit à ſa contemplation ou à l'agriculture, comme à ſon ordinaire. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Il me reſte à rapporter ce que Pline dit de cette Secte. Le voici. (q) » Les » Eſſéniens demeurent ſur le rivage Oc» cidental du Lac Aſphaltite, pas tout» à-fait ſur le bord pourtant, parce que » l'air y eſt mal ſain. Ce ſont les ſeuls » hommes qui vivent ſans femmes, ſans

(q) PLIN. V. 17.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

» commerce avec le ſexe, & ſans argent. » Heureux mortels! Ils ſe nourriſſent » de dattes. Il leur vient tous les jours » des recrues pour remplacer ceux que » la mort leur enleve. Il ſe trouve tou- » jours aſſez de gens que des revers de » fortune dégoûtent du monde, qui, ra- » vis de trouver parmi eux une retraite, » viennent en foule ſe ſoumettre à leur » Inſtitut, & à leur maniere de vivre. » Ainſi cet ordre de gens ſe perpetue, » choſe étonnante! Depuis quelques mil- » liers d'années, ſans qu'il naiſſe perſon- » ne parmi eux. Tant eſt fertile le fonds » qui leur produit de nouveaux mem- » bres, qui eſt le mécontentement des » autres hommes, qui ſe trouvent mal » de leur vie paſſée.

Voila les deſcriptions que nous donnent ces trois (*) Auteurs des Eſſéniens, autant que j'ai été capable de les rendre intelligibles dans notre Langue. Porphyre, Euſebe, Epiphane, & pluſieurs autres Anciens en ont auſſi parlé: mais, comme ils n'en diſent rien que ce qu'ils ont tiré de ces trois Originaux; en les donnant, je donne tout le reſte. Je l'ai mis tout du long, pour donner une idée

(*) Outre ces trois anciens Auteurs, DION CHRYSOSTOME, qui a vêcu environ le tems de PLINE, avoit écrit ſur les Eſſéniens. L'ouvrage où il en parloit eſt perdu; mais voyez ce qu'en rapporte SYNESIUS *in* DIONE p. 39.

complete de cet ordre d'hommes qui a quelque choſe de ſi extraordinaire. Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29

Pluſieurs Ecrivains de l'Egliſe Romaine, fondés ſur un mot (r) d'Euſebe, ont conclu de tout ce que Philon dit de ſes Eſſéniens contemplatifs, qu'il appelle Thérapeutes, que c'étoient des Moines Chrétiens dont l'ordre avoit été inſtitué par St. Marc, le Fondateur de l'Egliſe Chrétienne d'Alexandrie. Ils tirent de-là un argument, par lequel ils prétendent faire voir, que la vie Monaſtique eſt d'inſtitution divine. Bellarmin & Baronius ſoutiennent cette opinion. Il eſt vrai qu'Euſebe a dit, que ces Thérapeutes etoient des Moines Chrétiens, inſtitués par St. Marc. Mais ce n'eſt pas la ſeule choſe qu'il a avancé ſans preuve, & ſans fondement. Si ces deux grands hommes n'avoient eu aucun intérêt de parti dans le cas dont il s'agit, ils n'auroient jamais dit cela après lui. Dans d'autres rencontres ils ne font pas beaucoup de façon de le condamner & de relever ſes fautes; ſurtout (s) Baronius. Tout ce qu'eux, & ceux qui les

(r) *Hiſt. Eccleſ.* II. 17.

(s) BARONIUS traite EUSEBE, en plus d'un endroit, de *Temporum everſor*, *Calumniator malicioſus*, *profuſus adulator*; & autres titres, qui ne lui font pas beaucoup plus d'honneur, & malheureuſement pour EUSEBE, ces titres lui ſont aſſez dûs ordinairement, là où on les lui donne.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

ont ſuivis, diſent ſur cette matiere, eſt bâti ſur ce que Philon a écrit de ſes Thérapeutes ; car perſonne que lui n'a parlé de cette eſpece d'Eſſéniens ; & ſe peut-il rien de plus fort contre l'opinion de ceux qui prétendent en faire des Moines Chrétiens, que ce qu'en dit (*t*) Philon lui-même & qu'on vient de lire ici ? Il eſt clair, premierement, que ces Thérapeutes ne pouvoient pas être Chrétiens, & ſecondement il eſt conſtant qu'ils étoient Juifs.

Premierement ſa deſcription fait voir qu'ils ne pouvoient pas être Chrétiens : car elle repréſente ces Thérapeutes comme une Secte établie depuis long-tems en Egypte. Elle dit, qu'ils avoient des Hymnes & des Ecrits d'ancienne date, & compoſés par les Chefs de leur Secte : qu'ils étoient diſperſés parmi les Grecs & les Barbares, par toute la terre, auſſi-bien que dans les Provinces de l'Egypte. Mais rien de tout cela ne peut ſe dire d'une Société de Moines Chrétiens, dans le tems que Philon écrivit (*u*) le Livre où il parle de cette Secte. Car Philon

(*t*) Les propres termes de PHILON ſont : *Εἰ δὲ αὐτοῖς συγγράμματα παλαιῶν ἀνδρῶν, οἱ τῆς αἱρέσεως ἀρχηγέται γενόμενοι*, &c.

(*u*) Le Livre *de la Vie Contemplative*.

n'étoit pas (x) fort jeune quand il alla en Ambaſſade à Rome de la part des Juifs d'Aléxandrie l'an XXXIX. qui ne fut que ſix ans après la mort de Jeſus-Chriſt. Il y a beaucoup d'apparence que ce Livre étoit déja écrit avant qu'il y eût dans le monde d'Egliſe Chrétienne, ou tout au plus une dixaine d'années après. Mais quand il y en auroit eu vingt, quarante même, ſi vous voulez ; ce tems-là eſt trop court pour former des Sociétés, comme celle dont il s'agit, & pour y établir l'ordre & les regles dont parle Philon, non-ſeulement en Egypte, mais parmi les Grecs & les Barbares, dans tout le monde; c'eſt-à-dire, partout où il y avoit des Juifs diſperſés, car c'eſt ce que veut dire Philon. Mais quand cela ſeroit poſſible, comment pourroit-on dire qu'ils avoient des Hymnes & des écrits compoſés par les anciens Chefs de leur Secte; ſi cette Secte elle-même n'avoit que dix, vingt, ou même quarante ans? Leur obſervation rigoureuſe du Sabbat prouve auſſi qu'ils n'étoient pas Chrétiens ; car c'eſt le premier jour de la Semaine qu'obſervent & qu'ont toujours obſervé les Chrétiens, & non pas le ſeptieme; & le Chriſtianiſme n'e-

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

(x) Pour cette Ambaſſade, voyez PHILON même, *de Legatione ad Caium Imperatorem Romanum.*

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

xige nullement la rigueur ſuperſtitieuſe avec laquelle ils obſervoient ce jour-là : puiſque Jeſus-Chriſt lui-même la condamne, (*y*) quand il dit, que l'homme n'eſt pas fait pour le Sabbat, mais le Sabbat pour l'homme, c'eſt-à-dire, pour ſon avantage ; premierement en le ſoulageant de ſon travail & de ſes peines pour les choſes de ce monde, pendant ce jour-là ; & ſecondement, en lui fourniſſant du tems pour ſonger à une autre vie, & pour s'en aſſurer en ſervant Dieu, & en s'acquittant de tous les autres devoirs de la Religion, qui peuvent faire trouver grace devant lui, & rendre l'homme agréable à ſes yeux.

2. Cette maniere rigide & ſuperſtitieuſe dont ces Thérapeutes obſervoient le ſeptieme jour prouve manifeſtement qu'ils étoient Juifs de Religion ; & c'eſt auſſi ce que dit Philon, quand il les traite de diſciples de Moïſe, dans l'introduction du paſſage dont je me ſuis contenté de donner l'extrait : où il remarque auſſi qu'ils célébroient leurs Fêtes, & les regloient ſur l'inſtitution de Moïſe. C'étoient donc des Moines Juifs. Le Monachat des Chrétiens n'a commencé que long-tems après.

(*y*) *Matt.* XII. 1-13. *Marc* II. 27. Voyez auſſi *Luc.* VI, 1-10. & XIII. 15. 16. *Jean* VII. 22.

Ce

Ce fut environ l'an CCL. qu'on le vit naître : car ce fut cette année que (z) Paul, jeune homme de bonne famille de la Thébaïde d'Egypte, pour éviter la perſécution de Décius, s'enfuit dans les déſerts de ce pays-là, & fixa ſa demeure dans une caverne, où il fut le premier Chrétien qui mena une vie Aſcetique, comme on l'appelle. Il la continua quatre-vingt-dix ans, & ne mourut qu'à l'âge de cent treize. Environ vingt ans après qu'il eût commencé cette retraite, elle etoit devenue ſi fameuſe ; & la vie retirée & religieuſe qu'il y menoit, & à laquelle il demeuroit attaché, le fit ſi fort admirer, qu'un autre jeune homme de bonne famille auſſi & de la même province, nommé Antoine, ſuivit ſon exemple, ſe retira dans le même déſert & y embraſſa le même genre de vie. Pluſieurs autres enſuite, pouſſés par le même zele de dévotion, étant allés l'y trouver, cet Antoine en forma une Société, devint leur Abbé, leur forma une Regle, & les gouverna ſuivant cette Regle pendant un grand nombre d'années ; car il mourut fort âgé. Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

La retraite de ces deux Solitaires eſt la véritable origine des Moines parmi les Chrétiens.

(z) HYERONIMUS *in vita Pauli.*

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Les Déïſtes de nôtre temps tirent, des paſſages des trois Auteurs que j'ai cités, des conſéquences infiniment pernicieuſes. Ils prétendent y trouver une aſſez grande reſſemblance entre la Religion Chrétienne & les uſages & la doctrine des Eſſeniens, pour en conclure que J. C. & ſes Sectateurs ne ſont qu'une branche de la Secte des Eſſeniens. C'eſt principalement pour ces gens-là que j'ai donné ici tout au long ce que ces trois Auteurs ont dit de cette Secte, qui eſt tout ce qui en a été écrit, ſur quoi on peut compter. Que ces incrédules en tirent ce qu'ils pourront. Qu'ils cherchent, & qu'ils fouillent, tant qu'il leur plaira dans ces relations ; y trouveront-ils les dogmes particuliers qui caractériſent la Religion Chrétienne ? Y a-t-il quelque choſe des Sacrements des Chrétiens ? De la Rédemption du monde par le Meſſie ? Ou de l'établiſſement de ſon Royaume ſpirituel ſur la terre ? A-t-on ſeulement jamais adopté dans le Chriſtianiſme les dogmes ou les uſages particuliers à cette Secte ? J'avoue que les Tables communes que les Apôtres établirent, reſſemblent un peu à celles des Eſſeniens. Mais on n'en a jamais fait une Loi dans la Religion Chrétienne, comme ç'en étoit une parmi les Eſſeniens ; on ne les a même

jamais recommandées. Cela ſe fit ſeulement dans les premieres aſſemblées des Chrétiens ; mais cette pratique ne dura gueres. Quand l'Egliſe fut un peu groſſie on la diſcontinua, & on la laiſſa tomber tout à fait, comme une choſe impraticable alors. Pour ce qui eſt de la morale que les Eſſeniens enſeignoient & pratiquoient, il eſt vrai qu'elle s'accorde avec celle de la Religion Chrétienne. Mais ce même accord ne ſe trouve-t-il pas avec toutes les Religions du monde, dans ce qu'elles ont de conforme à la Loi de la Nature. Pluſieurs Païens ont porté l'obſervation des devoirs, que preſcit la morale de l'Evangile, plus loin encore que les Eſſeniens, non ſeulement dans la ſpéculation & dans les préceptes, mais dans la pratique même ; & ils ont montré par-là une plus grande conformité avec le Chriſtianiſme, que n'a jamais fait perſonne dc cette Secte. Qui conclura de là que la Religion Chrétienne eſt tirée du Paganiſme ? Notre ſainte profeſſion, bien loin d'avoir les dogmes ou les uſages des Eſſeniens, les voit preſque tous condamnés par Notre-Seigneur & par ſes Apôtres ; j'entends les dogmes & les uſages qui diſtinguent cette Secte & qui lui ſont particuliers : car ce ne ſont que les mêmes choſes, portées ſeulement un

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

peu plus loin, qui ſont condamnées dans les Phariſiens qui les pratiquoient dans un dégré inférieut : & ſi elles ſont condamnées dans ce dégré inférieur, elles le ſont davantage dans ceux qui les portoient encore plus loin. Leurs (*a*) ablutions ſuperſtitieuſes, par exemple, (*b*) leur obſervation rigide du Sabbat, le (*c*) refus qu'ils faiſoient de manger de quantité de choſes que Dieu a créées pour l'uſage des hommes : Leur (*d*) *ne mange, ne goûte, ne touche point.* Leurs (*e*) dévotions volontaires, & leurs mortifications ſuperſtitieuſes, & autres choſes pareilles, que Dieu ne leur avoit jamais demandées. Outre cela, (*f*) contre la Loi formelle de la Religion Chrétienne, ils blâmoient le mariage que Dieu a ordonné dès le commencement du monde, & condamnoient abſolument la ſervitude, que la ſainte Ecriture (*g*) du Nouveau Teſtament permet, auſſi-bien que celle du Vieux. Ils nioient la Réſurrection du corps, qui fait la grande eſpérance du Chrétien ; & ils faiſoient pourtant, par

(*a*) *Matt.* XXIII. 25. *Marc.* VII. 1--13. *Luc* XI. 38.
(*b*) *Matt.* XII. 1-13. *Marc.* II. 23--28. *Luc.* VI. 1--10. & XIII. 10--17.
(*c*) I. *Tim.* IV. 3. 4.
(*d*) *Coloſſ.* II. 21.
(*e*) *Coloſſ.* II. 22. 23.
(*f*) I. *Tim.* IV. 3.
(*g*) *Philem.* 9--21.

une contradiction pitoyable, conſiſter la félicité de la vie à venir dans le plaiſir corporel de reſpirer un air temperé dans des pays à l'Occident de l'Océan ; pendant qu'ils déclarent que l'ame ne ſera pas revêtue d'un corps, ſeul capable de la goûter. Enfin ils aſſujettiſſoient tous les hommes, bons & méchants, à une néceſſité inévitable dans toutes leurs actions ; néceſſité qui détruit, juſques aux fondements, toutes ſortes de Religions, & de diſtinction de bon & de méchant parmi les hommes. Malgré tant de différences eſſentielles entre les maximes fondamentales de cette Secte, & celles de la Religion de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, comment peut-il entrer dans l'eſprit de qui que ce ſoit, de prétendre prouver par la reſſemblance, que l'une eſt la mere de l'autre ? Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Je ne dois pas manquer d'avertir que je reconnois qu'il y avoit une autre piece de Philon qui traitoit encore de ces Eſſeniens. C'étoit une partie de ſon *Apologie des Juifs*, qu'il avoit compoſée pour la préſenter à Caligula, dans l'audience qu'il en eſpéroit, quand il fut député vers lui de la part des Juifs d'Alexandrie. Cette piece ne ſe trouve plus dans les œuvres de Philon qui nous reſtent. Elle eſt perdue, & nous n'en avons qu'un fra-

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

gment que nous a conſervé Euſebe dans ſon Livre VIII. *de la Préparation Evangelique*, chapitre 11. Mais comme ce morceau ne contient rien de différent de ce qui eſt dans les Relations que j'ai données, je n'ai pas jugé à propos de l'inſerer ici, pour ne pas ennuyer mes Lecteurs par une répétition inutile. Je crains de n'en avoir déja que trop dit ſur cet article.

Il y avoit parmi les Juifs encore une autre Secte, qu'on appelloit *les Herodiens*. Celle-ci ne commença que long-tems après le tems où nous nous trouvons dans cette Hiſtoire; puiſque celui qui la fit naître fut Herode, Roi de Judée, ſurnommé le Grand. Mais comme il en eſt pluſieurs fois parlé dans (*b*) l'Evangile, il ne faut pas l'omettre ici, où j'en reprends d'ailleurs de traiter de toutes les Sectes des Juifs.

Il n'y a point de doute que ce nom ne leur vienne d'Herode le Grand. La queſtion eſt de ſçavoir comment & pourquoi. Les uns diſent que c'eſt qu'ils croyoient qu'Herode étoit le Meſſie; & c'eſt là l'opinion de Tertullien, de Saint Epiphane, de S. Jérôme, de S. Chryſoſtome, de Théophylacte & de pluſieurs

(*b*) *Matt.* XXII. 16, *Marc.* III. 6. VIII. 15. & XII. 13.

autres anciens. Mais quelle apparence, que pendant le miniſtere de Notre-Sauveur, plus de trente ans après la mort d'Herode, il y eût des Juifs qui regardaſſent ce Prince comme le Meſſie; puiſqu'ils n'avoient vu en lui aucune des choſes qu'ils attendoient du Meſſie, & qu'ils y avoient même trouvé tout le contraire? D'autres s'imaginent que c'étoit quelque Confrairie érigée en l'honneur d'Herode; comme à Rome il y a eu des Auguſtaux, des Adrianaux, des Antoniniens & d'autres Confrairies ſemblables, en l'honneur d'Auguſte, d'Adrien, d'Antonin, & d'autres Empereurs Romains, établies après leur mort. C'eſt-là l'opinion de (*i*) Scaliger & de (*k*) quelques autres qui l'ont ſuivi. Mais ces Confrairies n'ayant commencé à Rome qu'aſſez long-tems après la mort d'Herode, ce ne ſeroit donc pas à leur imitation que celle-ci auroit été fondée; car la plus ancienne (*l*) de toutes, & celle qui eſt

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

(*i*) *In animad. ad* EUSEB. *Chron.* No. 1882.

(*k*) CASAUB. *in Exercit. in Prolegom. ad Exercit.* BARONII.

(*l*) Les *Sodales Titii*, dont parle TACITE, étoient tout autre choſe; car il remarque qu'ils avoient été inſtitués par Tatius, *retinendis Sabinorum Sacris*; *Annal.* I. 54. A la vérité dans un autre endroit il ſe contredit; (*Hiſt.* II. 95.) car il ſoutient que Romulus les avoit inſtitués à l'honneur de Tatius. On ne peut donc rien établir de fort certain ſur ce qu'il avance dans un de ces paſſages, puiſ-

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

originale, eſt la Confrairie des *Sodales Auguſtales*, qui ne fut inſtituée qu'après la mort d'Auguſte; & cette mort n'arriva que pluſieurs années après celle d'Herode. Elle ne peut donc pas avoir ſervi de modele à une pour Herode, ni pendant ſa vie, ni quand il mourut, puiſqu'il étoit déja mort il y avoit long-tems quand celle-ci ſe forma.

Ce qui eſt dit des Herodiens dans l'Evangile ſemble aſſez marquer que c'étoit une Secte parmi les Juifs qui différoit des autres dans quelques points de la Loi & de la Religion. Ils ſont nommés avec les Phariſiens, & diſtingués d'eux; de ſorte que ce doit naturellement être une Secte, auſſi-bien que l'autre. Il eſt dit d'eux auſſi qu'ils avoient un levain particulier, (*m*) de la maniere que cela eſt dit des Phariſiens; c'eſt-à-dire, quelques dogmes faux & méchants, qui gâtoient la pâte dans laquelle on les mettoit: & Jeſus-Chriſt avertit ſes Diſciples de ſe donner de garde du levain des uns & des autres. Et, puiſqu'il l'appelle le levain d'Herode, il faut qu'Herode ſoit l'au-

qu'il le détruit lui-même dans l'autre. Quoiqu'il en ſoit, Romulus & Tatius étoient trop éloignés des tems dont il s'agit ici, pour que les Juifs les aient eu en vûe & ſe les ſoient propoſés pour modeles dans cette rencontre.

(*m*) *Marc.* VIII. 15.

teur des dogmes dangereux qui distinguoient cette Secte de toutes les autres Sectes des Juifs ; & que l'on appellât Herodiens ceux qui embrassoient ces dogmes. Ses Sectateurs étant pour la plupart des gens de la Cour, ceux qui avoient des Charges au Palais & leurs descendants ; la version Syriaque, par tout où se trouve le nom d'Herodiens, le rend par celui de *Domestiques d'Herode.* Cette version ayant été faite de fort bonne heure pour l'usage de l'Eglise d'Antioche ; ceux qui y ont travaillé étoient fort proches du tems où cette Secte avoit pris naissance, & avoient par là l'avantage de sçavoir mieux que personne ce que c'étoit. Voilà donc, ce me semble, les Herodiens bien prouvés une Secte, & une Secte venue d'Herode le Grand. Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

Mais quels dogmes avoit cette Secte ? Le seul moyen de le découvrir qui nous reste, est d'examiner en quoi son Fondateur différoit du reste des Juifs ; car, sans doute, ce sera là aussi la différence de ses Sectateurs d'avec les autres Juifs. On trouvera qu'il y a deux articles sur lesquels Herode & les Juifs ne s'accordoient pas. Le premier est, en ce qu'il assujettit la Nation à la domination des Romains ; & le second, en ce que, par complaisance pour ces mêmes Romains,

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29. il ſuivoit pluſieurs des uſages & des modes du Paganiſme. Herode croyoit l'un & l'autre permis, & ſuivoit ces principes dans la pratique. Ce ſont là auſſi, ſelon moi, les opinions, dans leſquelles conſiſtoit la différence qui étoit entre ſes Sectaeurs & les autres Juifs, & ce qui conſtituoit la Secte, qui à cauſe de cela, portoit ſon nom. Du Commandement qui avoit été donné au XVII. du Deuteronome, v. 15. *Tu établiras ſur toi pour Roi un d'entre tes freres. Tu ne pourras pas établir ſur toi un étranger, qui ne ſoit pas ton frere :* on avoit conclu, & tous les Phariſiens étoit de cette opinion, qu'il n'étoit pas permis de ſe ſoumettre à l'Empereur Romain, ni de lui payer tribut. Mais Herode & ſes Sectateurs, entendant ce texte d'un choix volontaire, & non pas d'une ſoumiſſion forcée ou néceſſaire, étoient d'une opinion contraire, & croyoient qu'il étoit très permis, en ce cas là, & de ſe ſoumettre à l'Empereur Romain, & de lui payer tribut. Les Phariſiens donc & les Herodiens ayant ſur cet article des ſentiments ſi oppoſés ; ceux qui tendoient des piéges à Jeſus-Chriſt, & qui cherchoient à le perdre, détacherent des Diſciples de ces deux Sectes oppoſées, pour lui faire propoſer cette que-

stion captieuse conjointement : (n) *Est-il permis de payer le tribut à Cesar ou non ?* Persuadés que de quelque maniere qu'il y répondît, il donneroit prise sur lui. Car s'il disoit que non, les Herodiens le déféreroient d'abord comme un ennemi de César : & s'il disoit qu'oui, les Pharisiens ne manqueroient pas de le rendre odieux au Peuple comme un ennemi de leurs droits & de leurs priviléges : car le Peuple étoit déja entêté de leur opinion, qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut. Mais Jesus-Christ, qui sçavoit leurs mauvaises intentions, confondit les uns & les autres par la réponse qu'il leur donna. Mais enfin, cette réponse étant une justification de la doctrine des Herodiens sur cet article, ce ne peut pas être là le levain d'Herode dont Notre Sauveur disoit à ses Disciples de se donner garde. Il faut donc que ce soit leur seconde opinion ; que, quand une force majeure le commande & le veut, il est permis de la suivre & de lui obéir, & de faire des actes d'idolâtrie, ou de suivre d'autres pratiques criminelles de Religion. Il est bien sûr qu'Herode suivoit cette lâche maxime : & il y a beaucoup d'apparence que, pour justifier sa conduite, il for-

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan. 29.

(n) *Matt.* XXIII. 16.

Ann. 107. avant J. C. JEAN Hyrcan, 29.

ma cette Secte. (o) Joſephe nous apprend que pour faire ſa Cour à Auguſte & aux Grands de Rome, il avoit fait bien des choſes défendues par la Loi & par la Religion des Juifs; qu'il avoit bâti des Temples & élevé des ſtatues pour un culte idolâtre; & qu'il (p) s'étoit excuſé aux Juifs en leur repréſentant qu'il l'avoit fait malgré lui, forcé par le commandement d'une Puiſſance, à laquelle la néceſſité le contraignoit d'obéir; & que cela le diſculpoit entierement, puiſque ce n'étoit pas un acte volontaire. De là vient qu'il eſt quelquefois traité de demi Juif. Je croi donc que les Herodiens, ſes Sectateurs, étoient des demi Juifs comme lui; des gens qui, à la vérité, faiſoient profeſſion du Judaïſme; mais qui pourtant, dans l'occaſion, ſçavoient s'accommoder à l'Idolâtrie Païenne & faire ce qu'elle demandoit d'eux. Les Sadducéens, qui ne connoiſſoient point de vie après celle-ci, donnerent preſque tous dans l'Herodianiſme: auſſi les voit-on confondus, pour ainſi dire, avec eux. Car les mêmes perſonnes qui, dans un Evangile, ſont appellés Herodiens, (q) dans un autre ſont nommés Sadducéens.

(o) *Antiq.* XV. 12.
(p) JOSEPH. ibid.
(q) Voyez *Matt.* XVI. 6. & *Marc*, VIII. 15. & comparez l'un avec l'autre.

Cette Secte tomba & s'évanouit après le tems de Notre-Seigneur. Il n'en eſt plus parlé du tout. Je finis ce Livre, en finiſſant la longue digreſſion que j'ai faite ſur les Sectes des Juifs.

Ann. 107 avant J. C. JEAN Hyrcan 29.

Fin du XIII Livre.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE QUATORZIEME.

Ann. 107. avant J. C. ARISTOBULE I.

HYRCAN laiſſa (*a*) cinq fils ; le premier Ariſtobule, le ſecond Antigone, le troiſieme Alexandre, le cinquieme (*b*) Abſalom. Pour le quatrieme on ne le trouve nommé en aucun endroit.

Ariſtobule, (*c*) en qualité d'aîné, ſuccéda à ſon pere dans la Souveraine Sacrificature & dans la Principauté temporelle. Dès qu'il ſe vit bien établi dans l'une

(*a*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19.
(*b*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8.
(*c*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19. & *de B. J.* I. 3.

& dans l'autre, il prit le Diadême & le titre de Roi, qu'aucun de ceux qui avoient gouverné la Judée, depuis la captivité de Babylone, n'avoit encore porté. Sa mere, en vertu du Teſtament d'Hyrcan, prétendoit gouverner; mais Ariſtobule fut le plus fort; il la mit en priſon, & l'y fit mourir de faim. Pour ſes freres, comme il aimoit beaucoup Antigone le plus âgé de tous, d'abord il lui fit part du Gouvernement; mais peu de tems après il le fit mourir comme nous allons voir. Il mit les trois autres en priſon, & les y retint tant qu'il vécut. Ann. 107. avant J. C. ARISTOBULE I.

Ptolomée Lathyre ayant choqué ſa mere en envoyant une armée dans la Paleſtine contre ſon avis, comme nous l'avons vu ci-deſſus; (*d*) elle porta ſi loin le reſſentiment qu'elle eut de cette atteinte, & de quelques autres pareilles qu'il avoit données à ſon autorité, qu'elle lui enleva ſa femme Selene, dont (*e*) il avoit déja deux fils, & l'obligea lui-même à ſortir d'Egypte. Voici comment elle s'y prit. Elle fit bleſſer quelques-uns de ſes Eunuques favoris, les produiſit dans une aſſemblée du Peuple à Alexandrie, & dit

(*d*) IUSTIN. XXXIX. 4. PAUSAN. *in Atticis*. PORPHYR. *in Gr.* EUS. SCALIG. p. 60.

(*e*) Ces deux fils moururent avant lui; car en mourant il ne laiſſa point d'enfant mâle légitime.

Ann. 107. avant J. C. ARISTOBULE 1.

que c'étoit ſon fils Lathyre qui les avoit ainſi maltraités pour avoir voulu la défendre contre ſa violence. Elle anima ſi fort le Peuple par ce ſtratagême qui lui perſuada qu'on avoit voulu la tuer, que d'abord il ſe fit un ſoulevement général contre Lathyre ; & on l'auroit mis en pieces, s'il ne s'étoit ſauvé au Port dans un vaiſſeau qui mit d'abord à la voile. Cléopatre auſſi-tôt fit venir Alexandre ſon cadet, à qui elle avoit fait donner le Royaume de Cypre, & le fit Roi d'Egypte à la place de ſon frere, qu'elle obligea de ſe contenter de celui de Cypre que celui-ci laiſſoit.

Ann. 106. auant J. C. ARISTOBULE 1.

Dès qu'Ariſtobule ſe fut établi dans la pleine poſſeſſion de l'autorité qu'avoit eu ſon pere au dedans, (*f*) il fit la guerre aux Ituréens ; & après en avoir ſoumis la plus grande partie, il les obligea d'embraſſer le Judaïſme, comme quelques années auparavant Hyrcan y avoit obligé les Iduméens. Il leur donna l'alternative, ou de ſe faire circoncire & d'embraſſer la Religion Juive, ou de ſortir de leur pays, & d'aller chercher un établiſſement ailleurs. Ils aimerent mieux reſter & faire ce qu'on exigeoit d'eux ; & ainſi ils furent incorporés aux Juifs pour le ſpirituel & pour le temporel.

(*f*) JOSEPH. *Antiq.* XIII, 19.

Cette pratique devint une des maximes fondamentales des Aſmonéens. Ann. 106. avant J. C. ARISTOBULE 2.

L'Iturée (*g*) où demeuroient ceux dont il s'agit, faiſoit partie de la Célé-Syrie, au Nord-Eſt de la frontiere d'Iſraël, entre l'héritage de la demi Tribu de Manaſſé, au delà du Jourdain, & le territoire de Damas. Le nom d'Iturée lui venoit d'Itur (*h*) un des fils d'Iſmaël, qui, dans la verſion Angloiſe (& dans la Françoiſe) eſt appellé mal à propos Jetur. C'eſt le même pays qui quelquefois porte le nom d'Auranitis. L'Idumée étoit donc à un bout d'Iſraël, & l'Iturée à l'autre. J'ai cru devoir faire ici cette remarque, parce que l'on a quelquefois confondu ces deux pays & pris l'un pour l'autre, ſur quelque légere reſſemblance des noms ou autrement. Philippe, un des fils d'Herode, (*i*) étoit Tetrarque ou Prince de ce pays, quand Jean-Baptiſte commença les fonctions de ſon miniſtere.

Une maladie obligea Ariſtobule de revenir d'Iturée à Jéruſalem, & de laiſſer le commandement de l'armée à ſon frere Antigone, pour achever la guerre qu'il y avoit commencé. (*k*) Pendant ſon mal,

(*g*) Videas RELANDI *Palæſtinam*. I. 22.
(*h*) *Geneſ.* XXV. 15. I. *Chron.* I. 31.
(*i*) *Luc.* III. 1.
(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19. & *de B. J.* I. 3.

Ann. 106 avant J. C. ARISTOBULE 2.

la Reine & ſa cabale, qui envioient la faveur d'Antigone, lui ſouffloient continuellement aux oreilles toutes les calomnies dont ils ſe pouvoient aviſer pour le perdre dans ſon eſprit. Il revint bientôt à Jéruſalem après les heureux ſuccès par leſquels il avoit terminé cette guerre. Son entrée fut une eſpece de triomphe. On célebroit alors la fête des Tabernacles. Il alla droit au Temple pour y faire ſes dévotions, tout armé & avec ſes Gardes, comme il étoit entré dans la Ville, ſans ſe donner le tems de s'arrêter à rien changer à ſon équipage. Ariſtobule, qui étoit alors malade au Palais de Baris, en fut bientôt informé de la maniere la plus deſavantageuſe pour lui; car on lui repréſenta cette action comme une inſulte, ou même comme un deſſein contre ſa perſonne; & on lui fit comprendre qu'il devoit enfin ſonger à ſa ſûreté, & que ſon frere n'entreroit point ainſi armé, s'il n'avoit quelque mauvais deſſein. Ariſtobule ſe laiſſa ébranler à ces ſuggeſtions, & lui envoya ordre de ſe deſarmer & de le venir trouver en diligence; concluant que s'il ſe deſarmoit, comme il le lui ordonnoit, & qu'il vînt, il n'y avoit point de mauvaiſe intention dans ſon fait; mais que s'il ne quittoit pas ſes armes, il y avoit aſſurément quelque cho-

se. Il fit en même tems placer les Gardes dans le passage du Palais par où son frere venoit, avec ordre, s'il venoit sans armes, de le laisser passer ; mais s'il venoit armé, de le charger & le tuer. Ce passage étoit une Galerie souterraine, (*l*) qu'Hyrcan avoit fait faire, en faisant bâtir ce Château, pour avoir toujours la communication libre avec le Temple. Celui qu'Aristobule lui avoit envoyé, gagné par la Reine & par sa cabale, lui rapporta l'ordre du Roi tout autrement ; car au lieu de lui dire de se desarmer, il lui dit que le Roi, ayant oüi dire qu'il avoit une fort belle armure, le prioit de venir armé comme il étoit, afin qu'il vît comment elle lui alloit. Antigone, dès qu'on lui eut dit cela de la part du Roi, entra dans la Galerie pour le venir trouver ; & les Gardes, qui le virent armé, exécuterent leurs ordres & le tuerent. Ann. 106. avant J. C. ARISTOBULE 2.

Aristobule en fut au desespoir. Ce meurtre lui rappella encore dans l'esprit celui de sa mere : sa conscience commença à le bourreler pour l'un & pour l'autre. Les tourments de son ame communiquerent une agitation si violente à son corps, que son mal augmenta considéra-

(*l*) Herode dans la suite la fit refaire. Voyez JOSEPH. *Antiq.* XV. 14. Mais elle avoit été bâtie par Hyrcan, puisqu'il paroît qu'elle y étoit lorsque ceci arriva.

Ann. 106. avant J. C. ARISTOBULE 2.

blement. Il lui prit un vomiſſement de ſang. Le pied gliſſa à un domeſtique, qui en emportoit un plein baſſin, dans l'endroit où on avoit aſſaſſiné Antigone : il tomba, & ce ſang fut répandu. Pluſieurs perſonnes, qui ſe trouverent là, jetterent un grand cri, s'imaginant qu'il l'avoit fait exprès. Ariſtobule l'entendit, & demanda ce que c'étoit : perſonne n'oſoit le lui dire. Sa curioſité en étoit encore augmentée ; & il preſſa tant qu'à la fin on lui conta comment ſon ſang avoit été répandu ſur celui de ſon frere. Cette circonſtance redoubla ſes remords : ſa conſcience lui arracha les reproches les plus cruels contre lui-même pour ces deux actions dénaturées : enfin il expira dans ces tourments. Fin aſſez ordinaire aux ſcélérats comme lui, & aſſez capable de les faire trembler & de les empêcher de commettre de tels crimes ; quand même il n'y auroit pas d'Enfer où ils fuſſent punis éternellement enſuite.

Joſephe rapporte, (*m*) à l'occaſion de ce meurtre, une Hiſtoire bien remarquable d'un Eſſenien, nommé Judas, qui, voyant entrer Antigone ce jour-là dans le Temple, parut dans le dernier embarras, parce qu'il avoit prédit qu'Antigone ſeroit tué ce jour-là à la Tour de

(*m*) JOSEPH. ibid.

Straton. Prenant donc la Tour de Straton pour la Ville de ce nom, nommée depuis Céſarée, qui étoit ſur la côte, à deux bonnes journées de Jéruſalem ; cet homme croyoit ſa prophétie fauſſe, & qu'il étoit abſolument impoſſible qu'elle s'accomplît ce jour-là, dont la plus grande partie étoit déja paſſée, & l'endroit, où elle devoit s'exécuter, ſi éloigné. Il ſe trouvoit donc dans la même peine & dans la même ſituation d'eſprit que Jonas quand il vit que ſa prophétie contre Ninive ne s'accompliroit pas ; & ce deſordre de ſon eſprit lui fit faire mille extravagances. Pendant les accès violents de la paſſion dont il étoit agité, qui lui arrachoient des exclamations contre la vérité, & des imprécations contre lui-même, on apprit la nouvelle de l'aſſaſſinat d'Antigone dans l'endroit de la galerie qui paſſoit ſous la Tour du Palais, qui portoit auſſi le nom de Straton. L'Eſſenien, qui vit par-là l'accompliſſement de ſa prédiction, avec les circonſtances du tems & du lieu, ſentit une extrême joie de voir ſa prophétie juſtifiée ; pendant que tout le monde étoit dans l'affliction la plus morne de la fin tragique d'un jeune Prince, dont le mérite & l'innocence méritoient un meilleur ſort,

Ann. 106. avant J. C. ARISTOBULE 2.

Ann. 106. avant J. C. ARISTOBULE 2.

Ariſtobule (*n*) aimoit beaucoup les Grecs : on lui donnoit à cauſe de cela le titre de Phillellen : & les Grecs, de leur côté, étoient fort attachés à ſes intérêts. Timagene, un de leurs Hiſtoriens, a dit de lui, au rapport de Joſephe, qui l'a tiré de Strabon : *Que c'étoit un Prince équitable, qui avoit rendu de grands ſervices à ſa Nation, en augmentant l'étendue de ſes Etats, & en incorporant une partie de l'Iturée, à qui il avoit fait recevoir la Circonciſion.* Mais les actions qu'on vient de lire, ne donnent pas, à beaucoup près, cette idée d'équité, dont cet Hiſtorien fait le principal trait de ſon caractere.

Dès que (*o*) Salomé vit Ariſtobule mort, elle tira de priſon les trois freres que ſon mari y avoit mis. Alexandre, l'aîné de trois, fut couronné. Il fit mourir celui qui le ſuivoit, qui avoit tâché de lui enlever la couronne ; mais pour le troiſieme, nommé Abſalom, qui étoit d'une humeur paiſible & ne ſongeoit qu'à vivre tranquillement en ſimple particulier, il lui accorda ſa faveur & le protégea toute ſa vie. Il n'en eſt plus parlé que lorſqu'il (*p*) donna ſa fille en mariage à Ariſtobule, le plus jeune des

(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20. *& de B. J.* I. 3.
(*p*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8.

fils de ſon frere Alexandre; & qu'il le ſervit contre les Romains où il fut fait priſonnier, quarante-deux ans après, lorſque le Temple fut pris par Pompée. Ann. 105. avant J. C. ARISTOBULE 2.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit (q) les deux Rois de Syrie, dont un regnoit à Antioche & l'autre à Damas, ſe faiſoient toujours une cruelle guerre, quoiqu'ils fuſſent freres. Quelques Villes de la dépendance de l'Empire de Syrie profiterent de cette diviſion, & ſe mirent en liberté; comme (*) Tyr, Sidon, Ptolemaïs, Gaza & quelques autres. Des Tyrans s'établirent dans quelques autres; comme Théodore à Gadara & à Amathe au delà du Jourdain; Zoïle à Dora & à la Tour de Straton; & d'autres ailleurs. Cléopatre & Alexandre ſon cadet regnoient en Egypte; & Ptolomée Lathyre l'aîné, en Cypre. Voilà en quel état étoient les affaires des voiſins de la Judée, quand Alexandre Jannée ſe trouva Roi de Judée.

Cette année fut fameuſe par la naiſſance de deux des plus grands perſonnages qu'ait eu la Ville de Rome (r) Pom-

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20. JUSTIN. XXXIX. c. 3. APPIAN. *in Syr.*

(*) [Il y avoit déja quelques années que Tyr étoit une Ville libre, comme on l'a vu ci-devant.

(r) Vide PATERCUL. II. 29.

pée & Cicéron, (s) l'un pour la guerre & l'autre pour les lettres.

Ann. 105. avant J. C. ALEX. JANNE'E, 14. Alexandre, après avoir mis ordre à tout au dedans, (t) alla attaquer ceux de Ptolémaïs, les batit & les obligea à ſe renfermer dans leurs murailles où il les aſſiégea. Ils envoyerent demander du ſecours à Lathyre, & le firent prier d'y venir en perſonne : mais enſuite ſe raviſant, & croyant que s'il venoit, ils auroient plus à ſouffrir de lui, comme ami, que d'Alexandre, quoiqu'ennemi ; & que, dès qu'ils ſeroient unis d'intérêts avec lui, ils s'attireroient Cléopatre & l'Egypte ſur les bras ; ils réſolurent de ſe défendre eux-mêmes ſans ſecours étranger, & firent ſçavoir cette réſolution à Ptolomée. Ce Prince, qui avoit déja formé une armée de trente mille hommes & équipé une flote pour la tranſporter, ne jugea pas à propos de perdre ainſi ſa peine. Il paſſa en Phénicie comme s'il n'eût rien ſçu du changement de leur premiere réſolution, & s'avança vers Ptolemaïs. Mais ceux de la Ville ne faiſant rien pour lui, & ne répondant pas même un ſeul mot à tout ce qu'il

(s) PLUT. *in Cicerone*. A. GELLIUS, XV. 28. PLIN. XXXVII. 2.

(t) JOSEPH. *Antiq*. XIII. 20.

leur

leur faiſoit dire, il ſe trouva bien embaraſſé. Ann. 105 avant J. C. ALEX. JANN. 1.

Une députation de la part de Zoïle, Prince de Dora, & une autre de ceux de Gaza, vinrent fort à propos le tirer de cette peine. Pendant qu'Alexandre aſſiégeoit Ptolemaïs en perſonne, il avoit détaché une partie de ſes troupes pour aller faire le dégât ſur les terres de Zoïle & de ceux de Gaza. C'étoit pour arrêter ces dégâts que venoient ces députations à Ptolomée. Il leur accorda fort aiſément le ſecours qu'ils lui demandoient. Alexandre fut obligé de lever le ſiége de Ptolemaïs, & d'obſerver l'armée qu'il avoit en tête. Ne voyant pas de jour à s'en défaire par la force, il eut recours à la politique & à la ruſe. Il entra en traité avec Lathyre, & s'engagea de lui compter quatre cents talents d'argent, à condition que de ſon côté il lui livreroit Zoïle & les places dont il étoit en poſſeſſion. Lathyre y donna les mains, arrêta Zoïle, ſe ſaiſit de ſon pays, & ſe diſpoſoit à mettre l'un & l'autre entre les mains d'Alexandre. Mais lorſqu'il etoit ſur le point de le faire, il s'apperçut qu'Alexandre traitoit ſous-main avec Cléopatre, pour l'engager à venir avec toutes ſes forces le chaſſer de la Paleſtine. Cette trahiſon lui fit rompre le traité &

l'amitié qu'il venoit de contracter avec lui ; & il réſolut de lui faire tout le mal qu'il pourroit.

Ann. 104. avant J. C. ALEX. JANN. 2.

Il n'y manqua pas l'année ſuivante. (*u*) Il fit deux corps d'armée de ſes troupes ; avec l'un de ſes corps il forma le ſiége de Ptolemaïs qu'il voulut châtier, & dont il n'avoit pas ſujet d'être plus content que d'Alexandre. Il en laiſſa le commandement à un de ſes Généraux, & ſe mit à la tête de l'autre pour entrer dans les Etats d'Alexandre, qui l'avoit joué auſſi-bien que cette Ville. D'abord il prit Aſochis, Ville de la Galilée, où il fit dix mille captifs, outre le reſte du butin, qui fut aſſez conſidérable. Enſuite il forma le ſiége de Sephoris, autre Ville du même pays. Alors Alexandre ſe mit en campagne à la tête d'une armée de cinquante mille hommes pour défendre ſes Etats. Il ſe donna entr'eux une ſanglante bataille ſur le Jourdain. Alexandre y perdit trente mille hommes, ſans compter les priſonniers que fit Lathyre après la victoire, en pourſuivant vivement ſa pointe. On rapporte une action bien cruelle & bien barbare qu'il fit dans cette occaſion : c'eſt que le ſoir, après qu'il l'eut remportée, en venant prendre des quartiers dans les villages du voi-

(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20. & 21.

ſinage, qu'il trouva pleins de femmes & d'enfants, il fit tout égorger, fit couper leurs corps en pieces, & les fit mettre dans des chaudieres pour les faire cuire, comme s'il eût voulu en faire ſouper ſon armée : & tout cela pour faire croire que ſes troupes ſe nourriſſoient de chair humaine, & pour jetter par-là la terreur dans tout le pays. Après avoir défait Alexandre, n'ayant plus d'ennemi qui tint la campagne, il fit dans le plat pays tout ce qu'il voulut : il ravagea, il pilla, il déſola tout. Sans le ſecours qu'amena Cléopatre l'année ſuivante, Alexandre étoit perdu : car après la perte de tant de gens, il lui étoit impoſſible de ſe relever & de faire tête à ſon ennemi. Ann. 104. avant J. C. ALEX. JANN. 2.

Cette Princeſſe vit bien que, ſi Lathyre ſe rendoit maître de la Judée & de la Phénicie, il ſeroit en état d'entrer en Egypte & de la détrôner, & qu'il faloit arrêter les progrès qu'il y faiſoit. Elle (x) leva pour cet effet une armée, dont elle donna le commandement à Chelkias & à Ananias, les deux Juifs dont il a déja été parlé : elle équipa une flote pour la tranſporter ; & s'embarquant elle-même avec eux, elle vint débarquer en Phénicie. Son arrivée fit d'abord lever à Lathyre le ſiége de Ptolemaïs, Ann. 104. avant J. C. ALEX. JANN. 3.

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21.

Ann. 103 avant J. C. ALEX. JANN. 8. qu'il avoit toujours continué. Il se retira dans la Célé-Syrie. Elle détacha Chelkias avec une partie de l'armée pour le poursuivre ; & avec l'autre, que commandoit Ananias, elle s'approcha de Ptolemaïs, croyant qu'on lui en ouvriroit les portes. Mais voyant qu'on les tenoit fermées, elle investit la Place & se mit en devoir de la forcer.

Chelkias cependant poursuivoit Lathyre ; mais il perdit la vie dans cette expédition ; & la perte de ce Général arrêta tout. Lathyre profita du desordre où il vit leurs affaires, & se jetta avec toutes ses forces sur l'Egypte, dans la pensée qu'il la trouveroit sans défense, dans l'absence de sa mere, qui avoit emmené ses meilleures troupes dans la Phénicie : mais il se trompoit. Les troupes, que Cléopatre y avoit laissées, (y) tinrent bon jusqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phénicie pour les renforcer, quand elle découvrit son dessein. On le contraignit de s'en retourner dans la Palestine. Il prit ses quartiers d'hiver à Gaza.

Ann. 102 avant J. C. ALEX. JANN. 9.

Cléopatre cependant poussa si vigoureusement le siége de Ptolemaïs, (z) qu'à la fin elle la prit. Dès qu'elle y fut en-

(y) JOSEPH. ibid.
(z) JOSEPH. ibid.

trée, Alexandre l'y vint trouver, & lui apporta de riches préſents, pour gagner ſes bonnes graces. Mais ce qui lui ſervit le plus à y réuſſir, fut ſa haine pour Lathyre ſon fils ; il n'eut pas beſoin d'autre recommandation pour être bien reçu. Ann. 101 avant J. C. ALEX. JANNY 4.

Quelques perſonnes de ſa Cour firent remarquer à cette Reine la belle occaſion qu'elle avoit en main, de ſe rendre maîtreſſe de la Judée & de tous les Etats d'Alexandre, en ſe ſaiſiſſant de ſa perſonne ; ils l'en preſſoient même ; & ſans Ananias, elle l'auroit fait. Mais il lui repréſenta quelle lâcheté & quelle infamie ce ſeroit de traiter ainſi un Allié, engagé dans la même cauſe : que ce ſeroit agir contre l'honneur & la foi qui s'obſervent parmi les hommes : que cette conduite feroit beaucoup de tort à ſes intérêts, & lui attireroit la haine de tous les Juifs répandus par tout le monde. Enfin il fit tant, par ſes raiſons, & par ſon crédit qu'il employa tout entier pour ſauver ſon compatriote & ſon parent, qu'elle ſe rendit, & laiſſa retourner Alexandre à Jéruſalem, où il remit enfin ſur pié une bonne armée, qui paſſa le Jourdain & forma le ſiége de Gadara.

Ptolomée Lathyre, (a) après avoir

(a) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21.

Ann. 101. avant J. C. ALEX. JANN. 5.

passé l'hiver à Gaza, voyant qu'il feroit des efforts inutiles contre la Paleſtine, tant que ſa mere la ſoutiendroit, comme elle faiſoit, abandonna cette entrepriſe, & retourna en Cypre. Elle, de ſon côté, ſe retira auſſi en Egypte : & le pays ſe trouva délivré de l'un & de l'autre.

(*b*) Apprenant à ſon retour à Alexandrie, que Lathyre entroit en traité à Damas avec Antiochus de Cyzique ; & qu'avec le ſecours qu'il devoit lui fournir, il ſe diſpoſoit à faire une nouvelle tentative pour recouvrer la Couronne d'Egypte ; cette Reine, pour faire diverſion, donna en mariage à Antiochus Grypus, Selene ſa fille, qu'elle avoit ôtée à Lathyre, & lui envoya en même tems bon nombre de troupes & de groſſes ſommes d'argent, pour le mettre en état d'attaquer vigoureuſement ſon frere le Cyzicenien. La choſe réuſſit comme elle l'avoit projetté. (*c*) La guerre ſe ralluma entre les deux freres ; & le Cyzicenien eut tant d'affaires chez lui, qu'il ne fut pas en état de donner du ſecours à Lathyre ; ce qui fit échouer ſon deſſein. Ptolomée Alexandre, ſon cadet, qu'elle avoit mis ſur le Trône conjointement

(*b*) JUSTIN. XXXIX. 4.
(*c*) LIVII *Epit.* LXVIII.

avec elle, (*d*) frappé de la cruauté barbare avec laquelle elle perſécutoit ſon frere Lathyre, ſurtout en lui ôtant ſa femme pour la donner à ſon ennemi; & remarquant d'ailleurs que les crimes ne lui coûtoient rien, lorſqu'il s'agiſſoit de contenter ſon ambition & cette envie démeſurée de regner qui la poſſedoit; il ne ſe crut pas en ſûreté auprès d'elle, & prit le parti d'abandonner la Couronne, & de ſe retirer, aimant mieux vivre en ſûreté en exil, que de regner avec une ſi méchante & ſi cruelle mere, avec qui ſa vie étoit continuellement en danger. Il falut bien des ſollicitations pour l'engager à revenir; car le Peuple ne vouloit pas abſolument qu'elle regnât ſeule, quoiqu'on vit bien qu'elle n'accordoit à ſon fils que le nom de Roi; que depuis la mort de Phyſcon, elle avoit toujours eu l'autorité Royale toute entiere; & que la véritable cauſe de la diſgrace de Lathyre, qui lui avoit coûté la Couronne & ſa femme, étoit d'avoir oſé faire quelque choſe ſans elle. Ann. 101 avant J. C. Alex. Janni 5.

Cette année (*e*) Marius, dans ſon troiſieme Conſulat, mit fin à la guerre des Cimbres, & extirpa entierement cette Nation, qui avoit menacé Rome &

(*d*) Just. XXXIX. 4.
(*e*) Plut. *in Mario*. L. Flor. III. 3.

Ann. 101. avant J. C. ALEX. JANN. 5. toute l'Italie d'une ruine totale. Il avoit commandé les armées Romaines les trois dernieres années de cette guerre. Les grands ſuccès qu'il y eut & la délivrance qu'il procura à Rome, en détruiſant enfin un ennemi dont ils avoient eu tout à craindre, le firent regarder comme le troiſieme Fondateur de cet Etat. Romulus & Camille étoient les deux autres. Ce fut lui qui, dans cette guerre, (f) commença à conſacrer les Aigles, & en fit les Enſeignes des Légions. Chaque Légion en avoit une; & elles devinrent ſi fameuſes, que l'Empire Romain les a toujours conſervées depuis, & y a attaché ces idées de grandeur & de puiſſance, que leurs armes victorieuſes ont portées par tout le monde.

Le pays d'où venoient les Barbares dont je viens de parler étoit la Cherſoneſe Cimbrique, qui eſt ce que nous appellons aujourd'hui, le Jutland, Sleſwick & le Holſtein. Le pays qu'ils abandonnerent fut repeuplé par (g) les Aſes, Nation qui venoit d'entre le Pont Euxin &

(f) Il y avoit autrefois, outre l'Aigle, quatre eſpeces d'Enſeignes parmi les Romains, le Minotaure, le Cheval, le Loup & le Sanglier. Marius les abolit toutes quatre, & ne retint que l'Aigle pour Enſeigne des Légions. PLIN. X. 4.

(g) Videas HICKES. *Linguarum Septentrionalium Theſaurum in Epiſ. Ded. &c.*

la mer Caſpiene. C'eſt de ceux-ci que ſont venus les Angles, qui, joints aux Saxons, chaſſerent les anciens habitants de cette partie de notre Iſle, s'y établirent, & lui ont donné le nom d'*Angleterre*. Ann. 101. avant J. C. ALEX. JANN. 5.

Au bout d'un ſiége de dix mois (*b*) Alexandre Jannée, s'étant enfin rendu maître de Gadara, tourna ſes armes contre Amathus, autre Place forte au delà du Jourdain, où Théodore, fils de Zénon Cotylas, Prince de Philadelphie, gardoit ſes tréſors, parce qu'on regardoit cette Place comme la plus forte de tout le pays. Il la prit néanmoins en beaucoup moins de tems que Gadara, & avec elle tous les tréſors de ce Prince. Mais Théodore, qui pendant le ſiége avoit aſſemblé une aſſez bonne armée, vint tout d'un coup le charger à ſon retour de cette conquête, & profita ſi bien de l'embaras où cette ſurpriſe le jetta, qu'il le défit entierement, lui tua dix mille hommes, & reprit tous ſes tréſors, & juſqu'au bagage même d'Alexandre.

Il revint à Jéruſalem accablé de cette perte, & de la honte qui la ſuivoit. Il eut même le chagrin de voir, que bien des gens, au lieu de plaindre ſon malheur, en avoient une maligne joie. Car depuis la querelle d'Hyrcan avec les Phariſiens,

(*b*) JOSEPH. ibid.

ils avoient toujours été ennemis de sa maison, & sur tout de cet Alexandre. Et comme ils entraînoient presque tout le Peuple après eux, ils l'avoient si fort prévenu & animé contre lui, que ce fut la véritable source des desordres & des brouilleries dont tout son Regne fut troublé.

Ann. 100. avant J. C. ALEX. JANN. 6. Cette perte, toute grande qu'elle étoit, n'empêcha pas, que, voyant la côte de Gaza sans défense par le départ de Lathyre, (*i*) il n'allât y prendre Raphia & Anthédon. Ces deux postes, qui n'étoient qu'à quelques milles de Gaza, la tenoient comme bloquée ; & c'étoit ce qu'il s'étoit proposé en les attaquant. Il ne leur avoit jamais pardonné d'avoir excité Lathyre contre lui, & de lui avoir donné des troupes qui avoient contribué à lui faire gagner la fatale bataille du Jourdain ; & il cherchoit avec soin toutes les occasions de se venger d'eux.

Dès que ses affaires le lui permirent, (*k*) il vint avec une nombreuse armée assiéger leur Ville. Ils avoient un très-brave homme pour Gouverneur, nommé Apollodote, qui défendit la Place un an entier contre lui, & qui, dans une sortie

(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 22.
(*k*) JOSEPH. ibid.

qu'il fit avec trois (*) mille hommes, pensa lui ruiner toute son armée. Car, pendant qu'il attaquoit ses lignes avec beaucoup de vigueur, il se répandit un bruit sourd parmi les troupes Juives, que Ptolomée Lathyre étoit arrivé avec toutes ses forces au secours de la Place. Ce bruit, bientôt répandu par toute l'armée, leur glaça le cœur, & y jetta une terreur panique. Enfin quand le jour parut, & qu'on vit le contraire, ils se rallierent & repousserent les Gazéens dans la Ville, avec perte de mille des assiégés. Ann 98. avant J. C. ALEX. JANN. 8.

Malgré cet échec (*l*) ils tenoient encore bon, & Apollodote s'acquit une belle réputation par sa conduite sage & suivie dans la défense de cette Place. Son propre frere, nommé Lysimachus, ne put voir sa gloire sans envie; & cette lâche passion le porta à l'assassiner. Ensuite ce misérable s'associa avec quelques scélérats comme lui, qui livrerent la Ville Ann. 97. avant J. C. ALEX. JANNE'E. 9.

(*) Il y a dans l'Anglois *douze mille*; & c'est là le nombre qui se trouve dans la Traduction Latine de GELENIUS, qu'USSERIUS a aussi suivie. Mais l'Edition originale Grecque de Basle, que GELENIUS lui-même avoit corrigée, non plus que le Grec de celle de Geneve, où l'on a mis sa Traduction long-tems après sa mort, n'en mettent que *trois*, sçavoir deux mille de *troupes reglées* ou *étrangeres* & mille *Bourgeois*; car c'est ainsi qu'il faut traduire ici le demier mot, & non pas comme fait D'ANDILLI, *mille Serviteurs qu'il assembla*.

(*l*) JOSEPH. ibid.

Ann. 97. avant J. C. ALEX. JANN. 9.

à Alexandre. En y entrant, on eût dit, à ſon air & aux ordres qu'il donnoit, qu'il avoit deſſein d'uſer de ſa victoire avec modération & avec clémence. Mais dès qu'il ſe vit maître de tous les poſtes, & que rien ne pouvoit branler, il déchaîna ſes ſoldats avec permiſſion de tuer, de piller, & de détruire; & l'on vit auſſitôt exercer, dans cette miſérable Ville, toute la barbarie qui ſe peut imaginer. Cruelle vengeance, & qui lui coûta bien cher! car les Gazéens ſe défendirent en deſeſpérés, & lui tuerent preſque autant de monde qu'ils étoient eux-mêmes. Mais enfin il contenta ſa brutale paſſion, & fit de cette ancienne & fameuſe Ville un tas de ruines; (*) après quoi il s'en retour-

(*) [De tous les Peuples de Célé-Syrie les Gazéens ſe ſont rendus les plus célebres par leur union, leur fidélité & leur courage pour la défenſe de leur patrie contre les attaques des étrangers. POLYBE leur rend ce glorieux témoignage [*in Excerp.* VALES. p. 86.] Ils ſe défendirent courageuſement contre les Medes, tandis que tous les autres Peuples, ſaiſis de crainte, ſe ſoumettoient à leur domination. Ils oſerent faire une vigoureuſe réſiſtance à Alexandre, comme on l'a vu ſous l'an 332. Ils ſoutinrent un long ſiége contre Antiochus le Grand, & ſignalerent dans cette occaſion, leur fidélité pour Ptolomée Epiphane. Voyez cette Hiſtoire ſous l'an 198. Enfin ils repouſſerent pendant un an Alexandre Jannée, & l'auroient contraint de lever honteuſement le ſiége, ſans la trahiſon de Lyſimachus, comme on vient de le voir. JOSEPH. [*Antiq.* XIV. 8. & 10.] dit que Pompée, après la conquête de la Judée, & enſuite Gabinius firent rétablir la Ville de Gaza, qui ne recouvra pourtant jamais ſon premier éclat. Voyez ce qu'en diſent CELLARIUS [*in*

na à Jéruſalem. Cette guerre l'occupa un an. Ann. 97. avant J. C. ALEX. JANN. 9.

(*m*) La mort d'Antiochus Grypus arriva cette année. Il fut aſſaſſiné par Heracléon, un de ſes vaſſaux, l'an XXVII. de ſon Regne, & le XLV. de ſa vie. Il laiſſa cinq fils. 1. Seleucus, l'aîné de tous, lui ſuccéda; les quatre autres furent 2. Antiochus, & 3. Philippe, Jumaux, 4. Démétrius Euchairus, & 5. Antiochus Dionyſius. Ils furent tous Rois à leur tour, ou du moins prétendirent à la Couronne.

Ptolomée Apion, fils de Phyſcon Roi d'Egypte, à qui ſon pere avoit laiſſé le Royaume de Cyrene, mourant ſans enfants, (*n*) laiſſa par ſon teſtament, ſon Royaume aux Romains, qui, au lieu d'en profiter, donnerent aux Villes leur liberté; ce qui (*o*) remplit bientôt tout le pays de Tyrans; parce que les plus puiſſants de chacun de ces petits Etats voulurent s'en rendre Souverains. De ſorte que bientôt la confuſion & le deſordre déſolerent le pays. Lucullus y apporta quelque remede, en paſſant pour Ann. 96. avant J. C. ALEX. JANN. 10.

Geograph. Antiq.] le Cardinal NORIS [*Epoch. Syro-Maced.* p. 91.] & RELAND [*in Paleſtina illuſtrata.*]

(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. PORPH. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

(*n*) *Epit.* LIV. LXX. JUL. OBSEQUENS *de Prodigiis*.

(*o*) PLUTARCH. *in Lucullo*.

Ann. 96. avant J. C. ALEX. JANN. 10. aller contre Mithridate ; mais il n'y eut pas moyen d'y rétablir la paix & le bon ordre, qu'en le réduiſant en Province, comme on fit dans la ſuite.

Antiochus le Cyzicenien (*p*) s'empara de la Ville d'Antioche, quand Grypus fut mort, & fit tous ſes efforts pour enlever tout le reſte du Royaume aux enfants de Grypus. Mais Seleucus, à qui il reſtoit quantité d'autres bonnes Villes, ſe maintint contre lui, & trouva de quoi ſoutenir ſes droits.

Ann. 95. avant J. C ALEX. JANN. 11. Anne la Prophéteſſe, fille de Phanuël de la tribu d'Aſſer, dont il eſt parlé dans St. Luc (II. verſ. 36.) ſe maria cette année, & vécut ſept ans avec ſon mari, au bout deſquels il mourut, & elle demeura dans le veuvage.

(*q*) Tigrane, fils de Tigrane Roi d'Armenie, qui, pendant la vie de ſon pere, avoit été retenu en ôtage chez les Parthes, fut relâché à ſa mort, & mis ſur le Trône ; à condition qu'il céderoit aux Parthes quelques endroits qui étoient à leur bienſéance. Ceci arriva vingt & cinq ans avant qu'il prît le parti de Mithridate contre les Romains ; car (*r*) Plutarque dit, qu'il y avoit XXV. ans

(*p*) PORPH. *in Gr.* EUS. SCALIGERI.
(*q*) JUSTIN XXXVIII. 3. APPIAN. *in Syriacis*, STRABO. XI. p. 532.
(*r*) *In Lucullo.*

qu'il étoit ſur le Trône d'Armenie quand cette guerre éclata. Ann. 95. avant J. C. ALEX. JANN. 11.

Le Peuple (s) fit un affront ſanglant au Roi Alexandre. A la Fête des Tabernacles, pendant qu'il étoit dans le Temple, & qu'en qualité de Souverain Sacrificateur, il offroit à l'Autel des Holocauſtes le Sacrifice ſolemnel, on ſe mit à lui jetter des citrons à la tête, en lui diſant mille injures, & le traitant entr'autres d'*Eſclave*; reproche qui déclaroit aſſez, qu'ils le regardoient comme indigne & de la Couronne & du Pontificat. Ces indignités l'irriterent à un tel point, qu'il chargea lui-même ces inſolents à la tête de ſes Gardes, & en tua juſqu'au nombre de ſix mille. Pour prévenir un pareil accident, il renferma la cour intérieure, où étoient l'Autel & le Temple proprement dit, d'une cloiſon de bois.

Le titre injurieux d'Eſclave, qu'ils lui avoient donné, venoit de la belle Hiſtoire d'Eleazar, qui avoit oſé avancer que la mere d'Hyrcan avoit été captive. Il n'y avoit d'autre fondement à cela, ſi ce n'eſt qu'Hyrcan, s'étant brouillé avec les Phariſiens à l'occaſion de ce reproche, & ayant aboli toutes leurs Conſtitutions Traditionelles, toute

(s) JOSEPH. *de B. Jud.* I. 3. *Antiq.* XIII. 21.

Ann. 95. avant J. C. ALEX. JANN. 11.

la Secte haïſſoit depuis ce tems-là & lui & ſa famille, & ſur tout Alexandre, qui avoit marché à cet égard ſur les traces de ſon pere, & n'avoit jamais voulu ſouffrir qu'on rétablît ces Conſtitutions, ni favoriſer en quoi que ce fût leur parti; & qui, au contraire, pendant tout le cours de ſon Regne, leur avoit fait tous les chagrins qu'il avoit pu. Ils en étoient ſi piqués contre lui, qu'ils employoient tout le credit qu'ils avoient ſur l'eſprit du Peuple pour l'animer contre le Roi; ce qui donna bien de l'exercice à Alexandre pendant tout le cours de ſon Regne, & attira de grands malheurs ſur toute la Nation, comme la ſuite de cette Hiſtoire le fera voir.

Le premier mauvais effet que produiſit cette meſintelligence, fut que le Roi voyant leurs mauvaiſes diſpoſitions à ſon égard, n'oſa plus leur confier ſa perſonne, & (*t*) prit pour ſes Gardes des troupes étrangeres, qu'il fit venir de la Piſidie & de la Cilicie; car pour les Syriens, il n'en voulut point. Il forma de ceux que j'ai nommés un Corps (*u*) de ſix mille hommes qui l'accompagnoit par tout. Cet exemple fait voir à quel danger eſt expoſé un Prince, qui a dans

(*t*) JOSEPH. ibid.
(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIII, 22, *& de B. J.* I, 2.

le ſein de ſon Etat une faction puiſſante, ſoit Civile ſoit Eccléſiaſtique, qui eſt mécontente de lui. Le peu de ſuccès qu'eut Alexandre à venir à bout de celle-ci, fait voir que la maniere dont il s'y prit n'étoit pas celle dont il s'y faloit prendre. Il n'employa que la rigueur & la ſévérité; deux remedes qui ne font que ſuſpendre un peu les effets de la maladie, & ne préviennent tout au plus que quelques ſymptômes fâcheux. Mais ces remedes n'emportent jamais la cauſe du mal, & ne vont pas juſqu'à déraciner la maladie: la vraie méthode, en ce cas-là, eſt de mêler ſi bien la ſévérité à la clémence, que chacune faſſe ſon effet. Ann. 95. avant J. C. ALEX. JANN. 11.

Quand Alexandre vit l'orage qui s'étoit élevé contre lui un peu appaiſé, par la terreur de la vengeance qu'il en avoit tirée; (x) il ſe tourna contre les ennemis du dehors. Il paſſa le Jourdain & alla faire la guerre aux Arabes; les battit en pluſieurs rencontres; & ſe rendit les habitants de Moab & de Galaad tributaires. Ann. 94. avant J. C. ALEX. JANN. 12.

Le Cyzicenien, qui vit que Seleucus ſe renforçoit tous les jours en Syrie, (y) partit d'Antioche pour le combatre.

(x) JOSEPH. ibid.

(y) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. TROGI *Prolog.* XL. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

Ann. 94. avant J. C. ALEX. JANN. 12. Mais ayant perdu la bataille, il fut fait prisonnier, & on lui ôta la vie. Seleucus entra dans Antioche & se trouva maître de tout l'Empire de Syrie. Mais il ne sçut pas le garder long-tems. (z) Antiochus Eusebe, fils du Cyzicenien, qui se sauva d'Antioche, quand Seleucus la prit, par le moyen d'une courtisane amoureuse de lui, vint à Aradus, & s'y fit couronner Roi.

Ann. 93. avant J. C. ALEX. JANN. 23. Les (a) soldats, qui avoient servi sous son pere, l'y vinrent trouver; il y en vint d'autres aussi qui étoient encore attachés à ses intérêts, De tout cela il forma une armée assez considérable, qu'il mena contre Seleucus: il remporta sur lui une grande victoire; & l'obligea à se renfermer dans Mopsueste, Ville de Cilicie, & à abandonner tout le reste à la merci du vainqueur. Dans cette retraite il opprima si fort les habitants, par les gros subsides qu'il leur demandoit, qu'enfin ils se mutinerent; ils vinrent tous investir la maison où il étoit & y mirent le feu. Il y fut brûlé avec tous ceux qui s'y trouverent.

(b) Antiochus & Philippe, les deux jumeaux fils de Grypus, pour venger

(z) APPIAN. *in Syr.* JOSEPH. & PORPHYR. ibid.
(a) JOSEPH. APPIAN. & PORPHYR. ibid.
(b) PORPHYR. ibid.

ſa mort, menerent à Mopſueſte tout ce qu'ils purent ramaſſer de troupes. Ils prirent la Ville, la raſerent, & immolerent aux manes de leur frere tout ce qui s'y trouva d'habitants. Mais au retour Euſebe les chargea près de l'Oronte, & les défit. (c) Antiochus ſe noya, en voulant faire paſſer l'Oronte à ſon cheval à la nâge. Philippe fit une belle retraite avec un corps conſidérable, qu'il groſſit bien-tôt après aſſez pour tenir encore la campagne, & diſputer l'Empire à Euſebe. Les grandes armées, qu'ils entretenoient tous deux pendant que cette diſpute dura, foulerent extrêmement la Syrie, déja preſque ruinée par les guerres continuelles dont elle avoit été depuis long-tems le théatre.

Ann. 93. avant J. C. ALEX. JANN. 13.

Alexandre (d) profitoit cependant des ſuccès qu'il avoit eus la campagne précédente au-delà du Jourdain ; & en pouſſant ſes conquêtes il étoit parvenu juſqu'aux Etats de Théodore fils de Zénon Cotylas, Prince de Philadelphie, où il entra auſſi, principalement dans la vûe d'y prendre la Fortereſſe d'Amathus, où étoient les tréſors de ce Prince, qu'il avoit pris & reperdus il y avoit huit ans, comme on l'a vu ci-deſſus.

(c) PORPHYR. & JOSEPH ibid.
(d) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. *& de B. J.* I. 3.

Ann. 93. avant J. C. ALEX. JANN. 14.

Mais cette fois-ci, Théodore, à qui la réputation d'Alexandre, dont le nom étoit devenu terrible dans ces quartiers-là par les grands succès qu'il y avoit eus, fit peur, eut la prudence de les en ôter; il retira enſuite la garniſon même; & abandonna la Place vuide. Alexandre la fit razer.

Pour s'affermir ſur le Trône, Euſebe (*e*) avoit épouſé Selene veuve de Grypus. Cette habile femme, quand ſon mari mourut, avoit ſçu ſe maintenir en poſſeſſion d'une partie de l'Empire; & elle avoit de bonnes troupes. Euſebe l'épouſa donc pour augmenter par là ſes forces. Lathyrus, à qui on l'avoit enlevée, pour ſe venger de ce nouvel outrage, (*f*) fit venir de Cnide Démétrius Euchairus, le quatrieme fils de Grypus, qu'on y avoit envoyé pour ſon éducation, & l'établit Roi à Damas. Euſebe & Philippe étoient trop occupés l'un contre l'autre pour empêcher ce coup-là. Car quoique par ſon mariage Euſebe eût bien raccommodé ſes affaires, & augmenté ſa puiſſance; cependant Philippe ſe ſoutenoit encore; & à la fin même, (*g*) il défit ſi bien Euſebe dans une ba-

(*e*) APPIAN. *in Syr.*
(*f*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21.
(*g*) PORPHYR. ibid. EUSEB. *in Chron.*

taille, qu'il l'obligea d'abandonner ſes Etats & de ſe réfugier chez les Parthes. Ainſi l'Empire de Syrie demeura partagé entre Philippe & Démétrius. Ann. 92 avant J. C. ALEX. JANN. 14.

Alexandre, pendant que ceci ſe paſſoit, (*h*) faiſoit la guerre dans la Gaulonite, qui étoit un pays à l'Orient du Lac de Genneſareth. Il avoit en tête un Roi d'Arabie nommé Obedas, qui le fit donner dans une embuſcade, où Alexandre perdit la plus grande partie de ſon armée, & eut de la peine à ſe ſauver lui-même. A ſon retour à Jéruſalem, les Juifs déja fort mécontents, outrés de cette perte, ſe rébellerent contre lui. Ils ſe flatoient de le trouver ſi affoibli & ſi abatu de ce dernier échec, qu'ils n'auroient pas de peine à achever ſa perte, qu'ils ſouhaitoient depuis ſi long-tems. Mais Alexandre, qui ne manquoit ni d'application ni de courage, & qui avoit outre cela une capacité au-deſſus de l'ordinaire, trouva bien-tôt des troupes à leur oppoſer. Ce fut donc une guerre civile entre Alexandre & ſes ſujets, qui dura ſix ans, & cauſa de grands maux aux deux partis.

Ariarathe, Roi de Cappadoce, étant mort, (*i*) Mithridate Eupator, Roi de

(*h*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. *& de B. J.* I. 3.
(*i*) JUSTIN XXXVIII. 1. 2.

Ann. 91. avant J. C. ALEX. JANN. 15.

Pont, fit égorger les enfants qu'il avoit laiſſés, quoique leur mere Laodice fût ſa propre ſœur, s'empara de la Cappadoce, & y mit un de ſes cadets, à qui il donna le nom d'Ariarathe, ſous la tutele & la Régence d'un nommé Gordius. Nicomede, Roi de Bithynie, qui appprehenda que cet agrandiſſement de Mithridate ne le mît en état d'engloutir auſſi avec le tems ſes Etats, s'aviſa de faire d'un jeune homme, qui lui parut propre à jouer ce perſonnage, un troiſieme fils d'Ariarathe; & ayant engagé Laodice à le reconnoître, il les envoya tous deux à Rome ſolliciter ſon rétabliſſement dans le Royaume de ſon prétendu pere. La cauſe ayant été expoſée au Sénat (*k*) les deux parties furent condamnées, c'eſt-à-dire, Mithridate & lui; & l'on fit un Décret qui accordoit aux Cappadociens la liberté. Mais ils dirent qu'ils ne pouvoient pas ſe paſſer d'un Roi. Le Sénat leur permit d'en choiſir un, tel qu'il leur plairoit. Ils choiſirent Ariobarzane, homme de qualité de leur Nation. (*l*) Sylla fut chargé de la commiſſion de le mettre en poſſeſſion de la Couronne; & la choſe s'exécuta l'année ſuivante. Mithridate n'y apporta aucun

(*k*) JUSTIN. ibid. STRABO XII. p. 540.
(*l*) PLUT. *in Sylla*. APPIAN. *in Mithrid.*

obſtacle ; mais ce fut le premier chagrin que lui donnerent les Romains, qui fut augmenté avec le tems par d'autres ſujets de mécontentement que les Romains & lui ſe donnerent réciproquement, juſqu'à ce qu'enfin leur reſſentiment produiſit la fameuſe guerre, qui, après celle de Carthage, fut la plus longue & la plus dangereuſe que Rome ait jamais eue à ſoutenir. Ann. 91. avant J. C. ALEX. JANN. 15.

Quoique pour lors Mithridate étouffât le chagrin que ce procédé des Romains lui donna, il réſolut de prendre ſon tems pour en tirer vengeance. En attendant il ſongea à ſe fortifier par de bonnes alliances, & commença par (*m*) Tigrane Roi d'Armenie, à qui il donna ſa fille Cléopatre, & l'engagea à entrer dans ſon projet contre les Romains ; juſques-là qu'ils reglerent, que Mithridate auroit pour ſa part les Villes & le pays dont on feroit la conquête, & Tigrane les perſonnes, & tous les effets qui ſe peuvent tranſporter. Le premier coup qu'ils frapperent fut que (*n*) Tigrane dépouilla Ariobarzane de la Cappadoce dont les Romains l'avoient mis en poſſeſſion, & y rétablit Ariarathe fils de Mithridate. Nicomede, Roi de Bithy- Ann. 90. avant J. C. ALEX. JANN. 16.

(*m*) JUSTIN XXXVIII. 3.
(*n*) JUSTIN, ibid APPIAN. *in Mithrid.*

Ann. 90. avant I. C. ALEX. JANN. 26.

nie, étant venu à mourir dans ce tems-là, Mithridate ſe ſaiſit de ſes Etats au préjudice de Nicomede fils du défunt. Les deux Rois dépouillés ſe rendirent à Rome pour implorer le ſecours du Sénat, qui réſolut leur rétabliſſement, & envoya Manius Aquilius, & M. Attinus pour faire exécuter ſon Décret.

Ann. 89. avant J. C. ALEX. JANN. 27.

Ils furent rétablis : mais Mithridate les inquiétant perpetuellement l'un & l'autre, les Romains formerent trois armées des troupes qu'ils avoient (*o*) en différents endroits de l'Aſie Mineure. La premiere étoit commandée par L. Caſſius qui avoit le Gouvernement de la Province de Pergame : la ſeconde par Manius Aquilius : la troiſieme par Q. Oppius Proconſul de Pamphylie. Chacune étoit de quarante mille hommes, en y comprenant la cavalerie. Ils commencerent la guerre ſans attendre des ordres de Rome, & la firent (*p*) avec tant de négligence, & ſi peu de conduite, qu'ils furent tous trois batus & leurs armées ruinées. (*p*) Aquilius & Oppius furent méme faits priſonniers, & traités avec la derniere inſolence, & enfin

(*o*) APPIAN. *in Mithridat.*

(*p*) APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII LXXVII. & ſeq. ATHEN. V. STRABO. XII. p. 562. MEMNON *apud* PHOTIUM. c. 33. L. FLORUS. III. 5. PLIN. XXXIII. 3. VELLEIUS PATERC. II. 18. DIODOR. SIC. *in Excerpt.* VAL. p. 400.

cruellement

cruellement mis à la torture où on les fit expirer. Ce mauvais succès des armes Romaines fit que (q) toutes les Villes & les Provinces de l'Asie Mineure, plusieurs Etats de Grece, & toutes les Isles de la mer Egée, excepté Rhodes, se révolterent contre les Romains, & se déclarerent pour Mithridate. Ann. 89. avant J. C. ALEX. JAN. 17.

En Egypte, Cléopatre, (q) lasse de son fils Alexandre, & ne pouvant plus supporter d'associé à l'autorité suprême, résolut de se défaire de lui pour regner desormais seule. Ce Prince, qui en fut averti, la prévint, & fit retomber sur elle-même ce qu'elle avoit machiné contre lui. C'étoit un monstre que cette femme : on a vu sa cruauté dans les actions de sa vie qui ont été racontées dans cette Histoire; & elle méritoit bien la mort qu'on lui fit souffrir, si elle fût venue de toute autre main que de celle de son fils.

Dès qu'on sçut à Alexandrie qu'il en étoit l'auteur, ce parricide le leur rendit si odieux, qu'ils ne purent le souffrir. Ils le chasserent, & rappellerent Lathyre, qu'ils remirent sur le Trône; & il s'y maintint (r) jusqu'à sa mort. Alexandre,

(q) JUSTIN. XXXIX. 4. EUSEB. *Chron.* PAUS. *in Att.* ATHEN XII. p. 550.

(r) L'Astronome PTOLOMÉE compte son regne, sans discontinuer, depuis la mort de son pere jusqu'à la sienne, ce qui fait 36 ans, quoiqu'il en eût passé la moitié en

Ann. 89. avant J. C. ALEX. JAN. 27.

(r) ayant ramaſſé quelques vaiſſeaux, eſſaya, l'année ſuivante, de revenir en Egypte. Tyrrhus, l'Amiral de Ptolomée, le rencontra ſur mer & le batit. Il ſe retira à Myra en Lycie; d'où, en allant enſuite exécuter un deſſein qu'il avoit formé ſur l'Iſle de Cypre, un autre Officier de Marine de Ptolomée, nommé Cherée, le batit encore; & il y périt.

(s) Pendant que tout ceci ſe paſſoit dans l'Aſie Mineure & en Egypte, la guerre civile entre Alexandre & ſes ſujets continuoit toujours en Judée. Quoiqu'il eût toujours l'avantage ſur eux, dans toutes les rencontres où l'on en venoit aux mains, il ne pouvoit les réduire à ſe ſoumettre, ni arrêter ces troubles; tant ſes ſujets étoient animés contre lui. Las de punir & de détruire, il leur fit faire des propoſitions d'accommodement, & travailla tout de bon à rétablir la bonne intelligence entre lui & eux. Il leur fit dire, qu'il étoit prêt de leur accorder tout ce qu'ils pourroient raiſonnablement ſouhaiter; & qu'ils n'avoient

exil. [Tous les autres Ecrivains qui ont donné la liſte des Ptolomées, en font de même. On peut en voir la raiſon dans PORPHYRE, *in Græcis* EUSEBIANIS SCALIGERI *p.* 60.

(r) PORPHYR *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. *de B. J.* I. 3.

qu'à faire leurs propoſitions. Toute la réponſe qu'il eut, c'eſt que tous d'une voix s'écrierent, (*t*) qu'il ſe coupât la gorge ; qu'ils ne feroient jamais de paix avec lui autrement : & que c'étoit encore beaucoup qu'ils puſſent lui pardonner, quand il ſeroit mort, tous les maux qu'il leur avoit faits pendant ſa vie. Enragés contre lui juſqu'à ce point, ils ne ſongerent plus qu'à continuer la guerre, ſans vouloir ſeulement entendre parler de paix ou d'accommodement. Comme leurs propres forces ne ſuffiſoient pas pour ſoutenir la hauteur avec laquelle ils avoient rejetté ſes offres, ils (*u*) envoyerent à Damas implorer l'aſſiſtance de Démétrius Euchairus, à qui on a vu que ce Royaume avoit été donné. Il vint effectivement à leurs ſecours, avec une armée de trois mille hommes de cavalerie & de quarante mille d'infanterie, compoſée de Syriens & de Juifs. Alexandre, quoiqu'il eût ſix mille Grecs à ſa ſolde & vingt mille Juifs, fut défait, & perdit abſolument tous ſes Grecs, & la plus grande partie de ſes autres troupes. Il fut obligé, avec les débris de ſon armée, de ſe retirer dans les montagnes, où il lui étoit plus aiſé de ſe défendre

Ann. 89. avant J. C. ALEX. JAN. 17.

(*t*) JOSEPH. ibid.
(*u*) JOSEPH *Antiq.* XIII. 22. *& de B. Jud.* I. 3.

Ann. 89. avant J. C. ALEX. JAN. 27.

dans l'état pitoyable où l'avoit réduit ce terrible coup. Il étoit pourtant perdu, ſans un changement également imprévu & extraordinaire. Ces ennemis implacables, que rien ne pouvoit ſatisfaire que ſon ſang, qui venoient d'amener contre lui un étranger & un ennemi, qui s'étoient joints à cet étranger pour le battre, quand ils le virent terraſſé & aux abois, eurent pitié de lui; & il en vint ſix mille le trouver, & lui offrir leurs ſervices. Démétrius, voyant leur inconſtance, appréhenda qu'elle ne devint générale, & ſortit promptement de Judée; & marchant peu de tems après dans la Syrie contre ſon frere Philippe, il le chaſſa d'Antioche, prit la Ville, & le pourſuivit juſqu'à Berée, à préſent Alep, & l'y aſſiégea. Straton, à qui la Ville appartenoit, & qui étoit ami de Philippe, fit venir à ſon ſecours Zizus Roi d'Arabie, & Mithridate Sinace Général Parthe, qui batirent Démétrius, le firent priſonnier, & l'envoyèrent à (x) Mithridate Roi des Parthes, chez qui peu de tems après il tomba malade &

(x) Il faut que ce Mithridate ſoit celui qui ſelon JUSTIN (XLII. 2.) avoit le ſurnom de *Grand*: il avoit ſuccédé à ſon pere Artaban, l'an 128 & c'étoit ici par conſéquent la 40 année de ſon regne. Il eut pour ſucceſſeur Sinatrux; après lequel vint Phraate ſon fils, l'an 67 avant Jeſus-Chriſt.

mourut. Philippe, après la victoire, fit relâcher tous ceux d'Antioche qu'on avoit pris, & les renvoya chez eux sans rançon. Cette générosité produisit son effet. Il fut reçu à Antioche avec des acclamations de joie, & regna, pendant un assez long-tems, sur toute la Syrie, sans compétiteur. Ann. 89. avant J. C. ALEX. JAN. 17.

Après le départ de Démétrius, Alexandre forma une nouvelle armée; (y) & malgré la grande perte qu'il venoit de faire, il se soutint contre les rebelles, & les batit dans toutes les actions qui se donnerent. Mais il n'y avoit pas moyen pourtant de les réduire à entendre à aucun accommodement; & ils continuoient la guerre comme des furieux, sans que leurs pertes & leurs disgrâces continuelles fissent aucun effet sur leurs esprits. Ann. 88. avant J. C. ALEX. JAN. 18.

Anne la Prophétesse, fille de Phanuel, perdit son mari cette année; & sans se remarier, (z) elle se dévoua au service de Dieu, & vécut dans des exercices continuels de piété & de vertu pen-

(y) JOSEPH. ibid.

(z) *Luc* II. 36. 37. *Servant Dieu nuit & jour dans le Temple* veut dire simplement qu'elle assistoit constamment aux Sacrifices du matin & du soir, & qu'elle offroit alors à Dieu ses prieres avec une grande dévotion; car c'étoit le tems le plus solemnel pour la priere parmi les Juifs, que ce Sacrifice du matin & du soir, & le Temple le lieu le plus solemnel aussi pour cette action.

Ann. 88. avant J. C. ALEX. JAN. 28.

dant quatre-vingt-quatre ans, *étant toujours dans le Temple à prier & à jeûner nuit & jour.*

Mithridate conſidérant que les Romains, & en général tous les Italiens, qui ſe trouvoient pour diverſes affaires dans l'Aſie Mineure, y ménageoient toujours ſourdement, dans toutes les Provinces & les Villes du pays, quelques intrigues fort contraires à ſes intérêts & aux deſſeins qu'il avoit formés; (*a*) il envoya des ordres ſecrets à tous les Gouverneurs des Provinces, & aux Magiſtrats des Villes de toute l'Aſie Mineure, d'en faire un maſſacre général en même jour, qu'il leur marqua. Cet ordre barbare s'exécuta, & il y eut quatre vingts mille Romains ou Italiens égorgés dans cette boucherie; quelques-uns même en font monter le nombre à près d'une fois autant.

Informé enſuite qu'il y avoit à Cos un grand tréſor, il y envoya des gens qui s'en ſaiſirent. C'étoit Cléopatre, Reine d'Egypte, qui l'y avoit mis en dépôt. Quand elle ouvrit la guerre con-

(*a*) *Epit.* LIVII LXXVIII. L. FLOR. III. 5. APPIAN. *in Mithrid.* CICERO. *Orat. pro Lege Manil. & pro Flacco.* MEMNON *apud* PHOTIUM. c. 33. VELL. PATERC. II. 18. OROSIUS VI. 2. EUTROP. V. VAL. MAX. IX. 2. PLUT. *in Sylla.* DION CASSIUS. *Legat.* XXXVI.

tre ſon fils Lathyre dans la Phénicie, (*b*) elle avoit voulu mettre à couvert une groſſe ſomme, avec ſes plus beaux bijoux, en cas de malheur ; & elle choiſit Cos, & y envoya en même tems ſon petit-fils Alexandre, fils de celui qui regnoit conjointement avec elle. Mithridate, (*c*) outre ce tréſor, y trouva encore huit cents talents que les Juifs de l'Aſie Mineure y avoient auſſi mis en dépôt, quand ils virent qu'on y étoit menacé de la guerre. Comme le tréſor de Cléopatre appartenoit de droit au jeune Alexandre ſon petit-fils, Mithridate y eut quelque égard ; (*d*) il ſe chargea du ſoin de ce jeune Prince, & le fit élever d'une maniere qui répondoit à ſa naiſſance. Nous le reverrons bientôt paroître ſur la ſcene. Ann. 88. avant J. C. ALEX. JAN. 18.

Après s'être ainſi rendu le maître de l'Aſie Mineure, Mithridate envoya (*e*) en Grece Archelaüs, un de ſes Généraux, avec une armée de ſix-vingts mille hommes. Il prit Athenes, & le choiſit pour ſa réſidence, donnant de-là tous les ordres pour laguerre de ce côté-là. Pen-

(*b*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. & XIV. 12. APPIAN *in Mithrid.*

(*c*) APPIAN. ibid. *& de B. Civ.* I. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 12. *ex* STRABONE.

(*d*) APPIAN. *in Mithridaticis.*

(*e*) PLUT. *in Sylla.* APPIAN. *in Mithrid. Epit.* LIVII. LXXVIII. OROSIUS. VI. 2.

dant le ſéjour qu'il y fit, il engagea dans les interêts de ſon maître la plupart des Villes & des Etats de la Grece.

Ann. 87. avant J. C. ALEX. JAN. 19. Voilà en quel état (*f*) Sylla trouva les affaires, quand il fut chargé de la guerre contre Mithridate, à ſon arrivée en Grece. Il l'ouvrit par le ſiége d'Athenes, qui dura pluſieurs mois; mais il la prit pourtant vers la fin de cette année.

Apparemment que les Parthes ramenerent Antiochus Euſebe en Syrie, & qu'ils le remirent en poſſeſſion d'une partie de ce qu'il avoit auparavant, & que ce fut cette année que cela arriva; car premierement il eſt bien certain qu'il revint de chez les Parthes, où il s'étoit réfugié après la grande bataille que Philippe gagna ſur lui; puiſque (*g*) ce fut pour ſe délivrer des fureurs d'une guerre civile entre les Seleucides qui ſe diſputoient la Couronne, que les Syriens firent venir Tigrane; & il n'y avoit alors que Philippe & lui de cette Maiſon; tout le reſte étoit mort. Il paroît, par l'Hiſtoire d'Appien, que Tigrane trouva Euſebe en poſſeſſion d'une partie de la Syrie, quand il y entra; car il marque (*h*)

(*f* PLUT. *in Sylla. Epit.* LIVII. LXXXI. APPIAN. *in Mithrid.*

(*g*) JUSTIN. XL 1.

(*h*) *In Syr. & Mithrid.*

plus d'une fois, que, chaſſé alors de Syrie, il s'étoit allé cacher dans un coin de la Cilicie, où il ſe tint juſqu'à la victoire que Lucullus remporta ſur Tigrane, qu'il revint en Syrie. 2. Il y a beaucoup d'apparence, que ce fut avec le ſecours des Parthes qu'il rentra en Syrie: car il s'étoit réfugié dans leur pays; & ainſi il faloit qu'ils fuſſent amis, auſſi-bien que voiſins, [l'Euphrate étoit la borne (*i*) commune des deux Empires en quelques endroits du cours de ce fleuve] c'étoient donc eux qui étoient les plus propres à le rétablir; & ſans un ſecours étranger & aſſez puiſſant, il ne lui eût pas été poſſible de rentrer dans ſes Etats. Quoi qu'il en ſoit, & de quelque maniere qu'il fût revenu, il y étoit, & donnoit de l'occupation à Philippe. Pendant que Philippe repouſſoit ce concurrent au Septentrion, il s'en éleva un autre au Midi (*k*) Antiochus Denys, ſon frere, le cinquieme des fils de Grypus, ſe ſaiſit de la Ville de Damas, s'y établit Roi de la Célé-Syrie, & s'y maintint pendant trois ans. Ann. 87. avant J. C. ALEX. JAN. 19.

Alexandre n'étoit pas moins occupé à la guerre chez lui, que tous ceux que-

(*i*) Les Parthes avoient alors toute la Méſopotamie, entre le Tigre & l'Euphrate.

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de Bello Jud.* 1. 4.

Ann. 87. avant J. C. ALEX. JAN. 19.

nous venons de voir l'étoient en Grece & en Syrie. Mais enfin (*l*) une grande bataille décida de tout & termina ces troubles. Les rebelles furent batus ; la plus grande partie fut tuée dans la déroute.

Les principaux de ceux qui reſtoien s'étant retirés dans Bethome, y furent d'abord bloqués, & bientôt après aſſiégés.

Ann. 86. avant J. C. ALEX. JAN. 20.

La Place (*m*) fut priſe l'année ſuivante avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés. Il en emmena huit cents à Jéruſalem, & les y fit tous crucifier en même jour ; & quand ils furent attachés à la croix, il fit amener leurs femmes & leurs enfants, & les fit égorger à leurs yeux : exemple terrible de ſévérité, qui ne ſe peut excuſer, s'il y avoit d'autres voies pour reprimer cette faction rebelle. Pendant cette cruelle exécution. Alexandre donnoit un régal à ſes femmes & à ſes concubines, dans un endroit d'où on voyoit tout ce qui ſe paſſoit : & cette vûe étoit pour lui & pour elles la principale partie de la Fête. Cette action lui fit donner le ſurnom de Thracidas, c'eſt-à-dire, le Thracien ; parce que ces Peuples paſſoient alors pour ce qu'il y avoit dans le

(*l*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 22, *& de B. Jud.* I. 3.
(*m*) JOSEPH. ibid.

monde de plus ſanguinaire & de plus barbare. En effet pouvoit-on trouver un nom trop fort pour une action ſi brutale? Quoi qu'il en ſoit, elle produiſit ſon effet. Les reſtes du parti des rebelles, effrayés de ces horreurs, quitterent le pays; & Alexandre ne fut plus inquiété au dedans tout le reſte de ſon Regne. Ainſi finit cette furieuſe rébellion, qui, pendant ſix ans qu'elle dura, avoit coûté la vie à (*n*) plus de cinquante mille hommes du parti des rebelles. Ann. 86. avant J. C. ALEX. JAN. 20.

Cette année ne fut pas moins fatale aux armes de Mithridate qu'à celles des Juifs rebelles. Car, & les (*o*) CXX. mille hommes qu'il avoit envoyés en Grece avec Archelaüs, & CX. mille autres, qu'il y envoya encore enſuite avec Taxile frere du même Archelaüs, & LXXX. mille autres encore avec Dorilaüs après cela; tout cela faiſant enſemble CCCX. mille hommes, nombre capable de tout terraſſer, ſi le nombre ſeul ſuffiſoit dans ces rencontres; tout cela, dis-je, fut batu en trois différentes batailles, par Sylla qui n'avoit que quinze cents chevaux & quinze mille hommes d'infanterie Romaine. La premiere de ces ba-

(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. *& de B. Jud.* I. 3.
(*o*) PLUT. *in Sylla.* APPIAN. *in Mithr. Epit.* LIVII. LXXXII. MEMNON. c. 34. OROSIUS. VI. 2. EUTROP. V. 1. FLORUS. III. 5.

tailles ſe donna à Cheronée, & les deux autres à Orchomene. On compte que, dans les trois, le nombre des ennemis tués ſe montoit à CLX. mille. Tout le reſte fut obligé d'abandonner la Grece.

Ann. 85. avant J. C. ALEX. JAN. 21.

L'année ſuivante Mithridate lui-même fut pouſſé vivement en Aſie. Fimbria, (*p*) qui y commandoit une autre armée Romaine, batit le reſte de ſes meilleures troupes, & pourſuivit les fuyards juſques aux portes de Pergame, où réſidoit Mithridate, qui fut obligé d'en ſortir lui-même, & de ſe retirer à Pitane, Place maritime d'Aſie. Fimbria l'y pourſuivit, & inveſtit la Place par terre; mais comme il n'avoit pas de flote pour en faire autant du côté de la mer, il en envoya demander à Lucullus, qui croiſoit avec la flote Romaine dans les mers du voiſinage; & ſi cet Amiral fût venu, comme Fimbria l'en prioit, Mithridate étoit pris infailliblement. Mais comme Fimbria & Lucullus étoient de deux partis oppoſés, ce dernier ne voulut point ſe mêler des affaires de l'autre; & Mithridate ſe ſauva par mer à Mitylene, & ſe tira d'entre les mains des Romains : faute qui leur coûta bien cher dans la ſuite, & qui n'eſt pas

(*p*) PLUT. *in Lucullo*. MEMNON. 36. LIVII. *Epit.* LXXXIII. APPIAN. *in Mithrid.* OROSIUS. VI. 2.

rare dans les Etats où la meſintelligence regne entre les Miniſtres & les Officiers de différents partis. On ſonge beaucoup moins au bien public, qu'à ſatisfaire l'envie, l'animoſité, & la malice que ces diviſions excitent : on ſe fait une étude & un plaiſir de faire avorter les projets les plus avantageux à l'Etat, quand c'eſt à un ennemi, c'eſt-à-dire à un homme d'un autre parti, que l'honneur en reviendroit ; afin de perdre ou de rendre odieux ceux qui ſont chargés de l'exécution. Il eſt peu d'Etats aujourd'hui qui ne trouvent chez eux des exemples de ce que j'avance : mais il n'y en a point malheureuſement qui en fourniſſe tant que la nôtre. * Ann. 85. avant J. C. ALEX. JAN. I.

Quoique Mithridate ſe fût ſauvé, & qu'on dût s'attendre à lui voir recommencer la guerre avec plus d'animoſité que jamais, tout le contraire arriva. (q) Le danger qu'il avoit couru, & les grandes pertes qu'il avoit faites, firent de ſi fortes impreſſions ſur ſon eſprit, qu'il envoya ordre à Archelaüs de faire la paix avec Sylla à quelque prix que ce fût. Sylla & lui eurent là-deſſus une entrevûe à Delos, & convinrent que Mi-

* L'Angleterre.

(q) PLUT. *in Sylla & Lucullo. Epit.* LIVII. 83. DION. CASS. *Legat.* 34. & 35. APPIAN. *in Mithrid. & de B. Civ.* I. VELLEIUS PATERC. II. 23.

Ann. 85. avant J. C. ALEX. JAN. 21.

thridate rendroit la Bithynie à Nicomede, la Cappadoce à Ariobarzane, & aux Romains tout ce qu'il leur avoit pris depuis le commencement de la guerre; qu'il ſe contenteroit de ſes anciens Etats héréditaires qui étoient le Royaume de Pont; & qu'il payeroit trois mille talents aux Romains pour les fraix de la guerre, & leur livreroit ſoixante & dix de ſes vaiſſeaux; qu'on lui accorderoit la paix à ces conditions, & qu'oubliant tout le paſſé, il ſeroit reçu au nombre des Amis & des Alliés du peuple Romain. Sylla & Mithridate eurent enſuite une entrevûe à Troas en Aſie, où ces articles de paix furent ratifiés des deux côtés; & la paix fut déclarée & publiée. Sylla n'auroit pas fait la paix, dans l'état où étoient les choſes, ſans que la diviſion qui étoit à Rome, & la guerre civile qui y éclatoit demandoient abſolument ſa préſence pour les appaiſer. Cette néceſſité lui faiſoit ſouhaiter de terminer cette guerre avec autant de paſſion, qu'à Mithridate qui y avoit le plus ſouffert. Ainſi dès qu'on lui eut livré les ſoixante & dix vaiſſeaux & les trois mille talents, & qu'il eut reglé, que, pour punir les Etats & les Villes d'Aſie; qui avoient été contre les Romains dans cette guerre, ils euſſent à payer en cinq

ans la ſomme de vingt mille talents, il partit pour l'Italie, où la faction de Marius avoit pris le deſſus. Ce qui s'y paſſa n'entre pas dans mon plan. Ann. 85. avant J. C. ALEX. JAN. 21.

Mais il y a une particularité que je ne dois pas oublier ici ; c'eſt (r) que ce fut Sylla qui empêcha les Ouvrages d'Ariſtote de ſe perdre, & qu'il fut cauſe qu'ils devinrent enfin publics. Ariſtote en mourant les avoit laiſſés à Théophraſte. Celui-ci les avoit tranſmis à Nelée de Scepſis, Ville du voiſinage de Pergame en Aſie ; après la mort duquel ces Ouvrages tomberent entre les mains de ſes héritiers, gens ignorants, qui les gardoient renfermés dans un coffre. Quand les Rois de Pergame commencerent à ramaſſer avec ſoin toutes ſortes de Livres pour leur Bibliotheque, comme la Ville de Scepſis étoit de leur dépendance, ces héritiers, appréhendant qu'on ne les leur enlevât, s'aviſerent de les cacher dans une voute ſouterraine, où ils demeurerent près de cent trente ans ; juſqu'à ce qu'enfin les héritiers de la famille de Nelée, qui, au bout de pluſieurs générations, étoient tombés dans la derniere pauvreté, les en tirerent pour

(r) PLUT. *in Sylla*. STRABO XIII. p. 609. STANLEY *Hiſt. de la Philoſophie*. VI. partie dans la Vie d'ARISTOTE. ch. 16. (Ce Livre eſt Anglois.)

Ann. 85. avant J. C. ALEX. JAN. 21.

les vendre à Apellicon, riche Athénien, qui cherchoit partout les Livres les plus curieux pour sa Bibliotheque. Comme ils se trouverent fort endommagés par la longueur du tems & par l'humidité où ils avoient été, Apellicon en fit d'abord tirer des copies, où il se trouva bien des vuides, parce que l'Original étoit pourri en plusieurs endroits, ou rongé des vers, ou effacé. On remplit ces vuides, ces mots, & ces lettres, du mieux qu'on put par conjecture; & cela quelquefois assez malhabilement. De-là sont venues, dans ces Ouvrages, plusieurs difficultés, qui ont toujours fait de la peine aux Sçavants. Apellicon étant mort peu de tems avant que Sylla arrivât à Athenes, il se saisit de sa Bibliotheque, & de ces Œuvres d'Aristote qui y étoïent, & en enrichit celle qu'il avoit à Rome. Un fameux Grammairien de ce tems-là, (s) nomme Ty-

(s) Ce Tyrannion étoit citoyen d'Amisus, dans le Royaume de Pont. Il y fut fait prisonnier par Lucullus, quand il se rendit maître de cette Ville; mais, à cause de son sçavoir éminent, on lui donna la liberté. Il vint ensuite à Rome où Cicéron le prit sous sa protection. Il faisoit des Leçons chez cet Orateur, & avoit soin de sa Bibliotheque. Et ayant gagné considérablement du bien, il en amassa lui-même une de plus de trente mille volumes & l'enrichit de cette copie des Oeuvres d'Aristote. Toutes ces particularités se trouvent dans les *Epitres de Ciceron* II. 4. & IV. *à Attic.* 4. & 8. PLUT. *in Sylla & Lucullo.* STRABO, XIII. p. 608. & SUIDAS, in v. Τυραννίων. BAYLE, *Dictionn.* au mot TYRANNION.

rannion, qui demeuroit alors à Rome, ayant grande envie d'avoir ces Œuvres d'Ariſtote, obtint du Bibliothécaire de Sylla la permiſſion d'en tirer une copie. Cette copie fut communiquée à Andronique le Rhodien, qui en fit part enfin au Public ; & c'eſt à lui qu'il a l'obligation du profit qu'on a retiré depuis tant de ſiécles des excellents Ouvrages de ce grand Philoſophe. Ann. 85. avant J. C. ALEX. JAN. 21.

Pendant (*t*) qu'Antiochus Denys, Roi de Damas, faiſoit la guerre à Aretas Roi de l'Arabie Pétrée, Philippe, ſon frere, lui enleva cette Capitale, où Mileſius, Commandant du Château, le fit entrer. Mais Philippe ne l'ayant pas récompenſé à ſa fantaiſie, la premiere fois que ce Prince en ſortit pour prendre l'air, il lui fit fermer les portes, & garda la Ville pour Antiochus, à qui il la rendit à ſon retour d'Arabie, d'où il étoit revenu avec précipitation ſur la nouvelle de la priſe de Damas. Philippe s'en retourna, & Antiochus retourna auſſi contre Aretas, &, en y allant, il paſſa par la Judée. Comme il n'y avoit point d'autre paſſage que celui qui étoit entre Joppe & Antipatris, Alexandre, qui s'apperçut de ſon deſſein, & en prit de l'ombrage, tira d'une de ces Places

(*t*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de B. Jud.* I. 4.

Ann. 85. avant J. C. ALEX. JAN. 21.

à l'autre des lignes de vingt milles de de long, qu'il fortifia d'une muraille, & flanqua de lieu en lieu de tours de bois. Mais ces lignes ne servirent de rien. Antiochus fit mettre le feu à ces tours; & après les avoir consumées, il força les lignes, & entra en Arabie où il vouloit aller. Il s'y laissa surprendre par Aretas, & fut tué dans le combat, où périrent aussi la plupart de ses troupes; & celles qui n'y périrent pas n'éprouverent pas un sort moins triste pour cela: car s'étant sauvées dans un Village nommé Cana, elles y moururent de faim. Aretas, après cette victoire, devint Roi de Célé-Syrie, non pas par voie de conquête, mais invité par le choix volontaire de ceux de Damas, qui avoient peur de tomber sous la domination de Ptolomée, fils de Mennéus, Prince de Chalcis, leur voisin. Ce dernier Prince avoit essayé, quand il apprit la mort d'Antiochus, de s'emparer du Gouvernement à Damas. Mais il y étoit si haï, qu'on aima mieux faire venir Aretas, & lui donner la Couronne. Il ne fut pas plutôt un peu affermi dans sa nouvelle Souveraineté, qu'il fit une entreprise contre Alexandre, & remporta l'avantage sur lui dans un combat qui se donna près d'Addida. Mais les hosti-

lités ceſſerent peu de tems après en vertu d'un Traité qui aboutit à la paix.

Pendant la guerre civile entre Alexandre & ſes ſujets rebelles, pluſieurs Places frontieres du côté de l'Arabie s'étoient révoltées contre lui ; & il n'avoit pas encore été en état de ſonger à les réduire. Il ſe trouva enfin aſſez libre d'ailleurs pour y travailler. (*u*) Il paſſa pour cela le Jourdain ; & après avoir pris Pella & Dia, il forma le ſiége de Gueraſa, où Théodore, fils de Zenon, avoit tranſporté ſes tréſors quand il abandonna Amathus. Alexandre, voyant que les habitants de Pella refuſoient d'embraſſer la Religion Judaïque, raza la Place & les bannit, ſuivant la maxime des Aſmonéens, qui, dans toutes leurs conquêtes en uſoient ainſi, & donnoient toujours l'alternative, ou de ſe faire Juifs, ou d'aller chercher à s'établir dans d'autres pays, en abandonnant leurs demeures, qu'on faiſoit démolir en ce cas-là. Ann. 84. avant J. C. ALEX. JAN. 22.

Quand Sylla fut parti pour l'Italie, Murena, à qui il laiſſa le Gouvernement de l'Aſie, (*x*) recommença la guerre ſans ſujet contre Mithridate.

(*u*) JOSEPH. ibid.

(*x*) APPIAN. *in Mithrid.* PLUTARCH. *in Sylla Epit.* Liv. VII. 86. MEMNON. c. 38.

Ann. 84. avant J. C. ALEX. JAN. 2.

Cette nouvelle guerre dura trois ans, au bout desquels Sylla, alors Dictateur, desaprouva sa conduite, (y) le rappella, & rétablit la paix avec Mithridate sur le même pied que dans le Traité précédent. Ainsi finit cette seconde guerre Mithridatique. On ne laissa pas (z) d'accorder le triomphe à Murena, en considération des grands avantages qu'il avoit remportés.

Ann. 83. avant J. C. ALEX. JAN. 83.

Les Syriens, las des guerres continuelles que se faisoient dans leur pays les Princes de la Maison de Seleucus pour la Souveraineté, & ne pouvant plus souffrir le pillage, les meurtres, & les autres calamités auxquelles ils se voyoient continuellement exposés, (a) résolurent enfin de leur donner l'exclusion à tous, & de se soumettre à un Prince étranger qui pût les délivrer de tous les maux que ces divisions leur attiroient, & rétablir la paix dans leur pays. Ils jetterent pour cela les yeux sur Tigrane Roi d'Arménie, & lui envoyerent des Ambassadeurs, pour lui faire sçavoir leur résolution, & le choix qu'ils avoient fait de lui. Il l'accepta, (b) vint en Syrie, prit possession de la Couronne, &

(y) CICERO in Orat. *pro Lege Manil.* c. 3.
(z) CICERO *pro Murena.* c. 15.
(a) JUSTIN. XL. 1.
(b) APPIAN. *in Syr.* JUSTIN. ibid.

la porta (*c*) dix-huit ans. Il gouverna ce Royaume (*d*) quatorze ans de ſuite par le moyen d'un Viceroi, nommé Megadate, qu'il ne tira de ce poſte que lorſqu'il eut beſoin de lui contre les Romains. Ann. 83 avant J. C. ALEX. JAN. 23.

Euſebe, ainſi chaſſé de ſes Etats par ſes ſujets & par Tigrane, ſe réfugia en Cilicie, où il paſſa le reſte de ſes jours (*e*) caché dans l'obſcurité, apparemment dans quelque trou du mont Taurus. Pour Philippe, on ne ſçait ce qu'il devint. Il y a apparence qu'il fut tué dans quelque action en ſe défendant contre Tigrane. (*f*) A la vérité, Porphyre parle de ces deux Princes comme vivants trente ans après : mais on verra que Porphyre ſe trompe. Il eſt vrai que (*g*) Selene, femme d'Euſebe, conſerva Ptolemaïs avec une partie de la Phénicie & de la Célé-Syrie, & qu'elle y regna encore bien des années ; ce qui la mit en état de donner à ſes (*h*) deux fils une éducation Royale. L'aîné s'appella Antiochus (*i*) l'Aſiatique, & le cadet

(*c*) JUSTIN. XL. 1. & 2.
(*d*) APPIAN. *in Syriacis.*
(*e*) APPIAN. *in Syr.* PLUT. *in Pompeio.*
(*f*) *In Gr.* EUS. SCAL.
(*g*) CIC. *in Verr.* IV. 27. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24.
(*h*) CIC. ibid.
(*i*) Il fut ſurnommé Aſiatique, parce qu'il avoit été élevé en Aſie. V. APPIAN. *in Syr.*

(*k*) Seleucus Cybioſacte.

(*l*) Alexandre Jannée étendit ſes conquêtes au-delà du Jourdain, en prenant Gaulane, Seleucie, & pluſieurs autres Places.

Ann. 82. avant J. C. ALEX. JAN 24. L'année ſuivante (*m*) il ſe rendit maître de la Vallée d'Antiochus & de la Place forte de Gamala. L'une & l'autre avoient appartenu juſques-là à un certain Démétrius, contre lequel il y avoit de grandes plaintes. Alexandre le dépouilla de ſa Principauté, & l'emmena priſonnier à Jéruſalem, où il retourna vers la fin de cette année, après une abſence de trois ans qu'il avoit employés à cette expédition. Il y fut reçu avec de grandes acclamations à cauſe des heureux ſuccès qu'elle avoit eus. Il s'y abandonna à la bonne chere & aux excès du vin, qui lui cauſerent une fievre quarte, dont il mourut au bout de trois ans.

Ann. 81. avant J. C. ALEX. JAN. 25. Ptolomée Lathyre, (*n*) après un ſiége de trois ans, prit enfin la Ville de Thebes, dans la Haute Egypte. Il y avoit eu une rébellion dans ce pays-là; les rebelles batus s'y étoient renfermés, & y avoient ſoutenu ce long ſiége. La-

(*k*) STRABO. XVII. p. 796.
(*l*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de B. Jud.* I. 4.
(*m*) JOSEPH. ibid.
(*n*) PAUSAN. *in Att.* ubi *Thebas Bœotias pro Thebis Ægyptiis ex errore ponit*

thyre la châtia si rudement, que, de la plus grande & de la plus riche Ville d'Egypte qu'elle étoit, elle fut presque réduite à rien, & n'a jamais depuis fait de figure dans le monde. Ann. 81. avant J. C. ALEX. JAN. 25.

Peu de tems (o) après il mourut. A compter depuis la mort de son pere, il avoit regné XXXVI. ans, onze conjointement avec sa mere en Egypte, dit-huit en Cypre, & sept tout seul en Egypte, après la mort de sa mere. Sa fille Cléopatre lui succéda; il n'avoit qu'elle d'enfants légitimes. Son nom propre étoit Berenice, (p) & c'est ainsi que la nomme Pausanias. C'étoit un usage établi dans cette Maison, que tous les fils avoient le nom de Ptolomée, & les filles celui de Cléopatre. Après cela, il faloit des noms propres pour les distinguer les uns des autres. Ainsi Selene (q) avoit aussi le nom de Cléopatre, aussi-bien que deux de ses sœurs. Tout de même ici la fille de Lathyre, dont le nom propre étoit Berenice, portoit aussi celui de Cléopatre, selon l'usage de cette Maison. Cette remarque est nécessaire pour débrouiller plusieurs obscurités de l'Histoire d'Egypte, qui au-

(o) PAUSAN. ibid. PORPHYRIUS. *in Gr.* EUSEB. SCAL. PTOLEM. *Astron. in Canone.*

(p) *In Atticis.*

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24.

trement embaraſſeroient les Lecteurs.

Ann. 80. avant J. C. ALEX. JAN. 26.

Sylla envoya (r) Alexandre, fils de celui qui avoit fait mourir ſa mere, pour prendre poſſeſſion de la Couronne d'Egypte après la mort de ſon oncle Lathyre, en qualité d'héritier mâle le plus proche du défunt. Mais ceux d'Alexandrie avoient déja mis Cléopatre ſur le Trône, & il y avoit ſix mois qu'elle y étoit quand il y arriva. Pour accommoder la choſe, & ne ſe pas faire d'affaires avec Sylla, qui, en qualité de Dictateur perpetuel, étoit maître abſolu à Rome, on convint que Cléopatre & lui ſe marieroient, & regneroient conjointement. Mais Alexandre, qui ne la trouva pas à ſon gré, ou ne voulut point d'aſſociée à la Couronne, la fit mourir (s) dix-neuf jours après le mariage, & regna quinze ans ſeul.

(r) APPIAN. *de B. Civ.* I. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

[s] PORPHYR. ibid. Il dit, & APPIEN rapporte la même choſe, que cet Alexandre fut maſſacré par les Alexandrins pour ce meurtre. Mais ils ſe trompent tous deux. Il regna encore quinze ans, comme on le verra dans la ſuite. [Les Chronologiſtes eſtiment beaucoup l'ouvrage de PORPHYRE, qu'on cite ici : il leur ſert de guide pour la ſuite des Ptolomées & les années de leur regne. Voyez DODWELLI *Diſſert. de* AGATHARCIDE §. 6. Il n'eſt gueres vraiſemblable que PORPHYRE eût avancé, qu'Alexandre fut tué après 19 jours de regne, s'il eût véritablement occupé le trône d'Egypte pendant 15 ans. APPIEN s'exprime de même que cet Auteur ſur le tems du regne de ce Prince, & la cauſe de ſa mort. Les Egyp-

J'ai

J'ai remarqué ci-deſſus, que cet Alexandre avoit été envoyé à Coos par ſa grand-mere Cléopatre; & que Mithridate l'y avoit pris avec le tréſor qu'on y avoit envoyé avec lui. Il (*t*) ſe déroba quelque tems après d'entre les mains de Mithridate, & ſe réfugia auprès de Sylla, qui le reçut fort bien, le prit en ſa protection, l'emmena avec lui à Rome, & enfin le mit ſur le Trône d'Egypte, comme on vient de le voir. Ann. 79. avant J. C. ALEX. JAN. 27.

Alexandre Jannée, (*u*) toujours incommodé de la fievre quarte, crut que l'exercice & la fatigue la feroient paſſer. Il ſe mit à la tête de ſon armée, paſſa le Jourdain, & aſſiégea Ragaba, qui étoit

tiens ne l'ont point mis dans la liſte de leurs Rois, & ils s'accordent en cela avec les anciens Hiſtoriens qui nous ont laiſſé la ſuite des Rois d'Egypte. Car STRAB. CLEMENT ALEXANDRIN, PTOLOMI'E, & EUSEBE n'ont point compté cet Alexandre entre les Rois d'Egypte, ce qui ſuffit pour juſtifier PORPHYRE. M. PRIDEAUX ôte 16 années à Ptolomée Aulete qui, ſelon lui, n'a regné que 14 ans; au lieu que PORPHYRE, CLEM. ALEXANDRIN, & les autres Anciens aſſûrent qu'il a regné 29 ans. STRABON dit poſitivement [Lib. XVII. p. 796.] qu'après Evergete, appellé auſſi Phyſcon, ſuit Ptolomée Lathyre; & que de ſon tems Aulete ſuccéda à Lathyre. Si Alexandre eût en effet regné 15 ans entre ces deux Rois; STRABON. l'auroit-il oublié? Pluſieurs Sçavants ſont de même ſentiment que M. PRIDEAUX; entr'autres USSERIUS [*in Annalib. ad Ann. Mundi* 3924.] PETAU [*de Doctrina Temporum* lib. X. c. 46.] & VAILLANT *in Hiſtor. Ptolemæor.* Mais leurs raiſons ne ſçauroient balancer le témoignage unanime des Anciens.]

(*t*) APPIAN. *de Bel. Civ.* PORPH. ibid.

(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de B. Jud.* I. 4.

Ann. 79. avant J. C. ALEX. JAN. 27.

un Château du pays des Gueraſeniens. Mais au lieu du ſoulagement auquel il s'étoit attendu, la fatigue augmenta ſi fort ſon mal, qu'il en mourut au camp. (x) Il laiſſa deux fils, Hyrcan & Ariſtobule. Mais il ordonna, qu'Alexandra ſa femme gouverneroit le Royaume tant qu'elle vivroit; & qu'elle choiſiroit celui de ſes deux fils qu'elle voudroit pour regner après elle.

Cette Princeſſe l'avoit accompagné au ſiége où il mourut. (y) Quand elle le vit ſi près de ſa fin, elle ſe trouva bien embaraſſée, en conſidérant le triſte état où elle & ſes enfants alloient être réduits par ſa mort. Elle ſçavoit juſqu'à quel point alloit le reſſentiment des Phariſiens, qu'il avoit pouſſés à bout; le pouvoir qu'ils avoient ſur le Peuple, & la haine qu'ils lui avoient inſpirée contre la Maiſon Royale. Elle ne s'attendoit à rien moins, dès que ſon mari ſeroit mort, qu'à être ſacrifiée, elle, ſes enfants, & toute la Maiſon Royale, à la haine implacable qu'ils lui avoient portée. Elle en faiſoit ſes lamentations à ſon mari ſur ſon lit de mort, lorſqu'il lui dit pour la raſſurer; qu'elle n'avoit rien à craindre, ſi elle vouloit ſuivre le conſeil qu'il alloit

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. *& de B. Jud.* ibid.
(y) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *de B. Jud.* l. 4.

lui donner ; qu'elle ſe tireroit du danger qu'elle appréhendoit, & procureroit à elle & à ſa Maiſon la ſûreté & la tranquillité, en exécutant habilement ce qu'il alloit lui propoſer. Qu'il faloit premierement cacher ſa mort juſqu'à ce que le Château fut pris ; puis emmener l'armée en triomphe à Jéruſalem, & y remporter ſon corps. Que, dès qu'elle y ſeroit arrivée, il faloit faire venir les principaux de la Secte des Phariſiens, leur annoncer ſa mort, & leur montrer le corps, en ajoutant, qu'elle les en laiſſoit les maîtres, ſoit qu'ils vouluſſent le faire jetter à la voirie, à cauſe des maux qu'il leur avoit faits, ou qu'ils en vouluſſent diſpoſer autrement ; qu'il faloit auſſi leur promettre de ſuivre leur avis dans les affaires d'Etat, & de ne rien faire qu'avec leur agrément, & ſous leur direction. Faites ce que je vous dis, ajouta-t-il, & non ſeulement vous me procurerez des funérailles honorables, mais vous vous ferez à vous & à vos enfants un établiſſement ſolide & durable. La choſe arriva comme il l'avoit prévue. Après la priſe du Château, elle retourna à Jéruſalem de la maniere qu'il le lui avoit conſeillé, fit venir les Chefs des Phariſiens, & ſuivit de point en point les inſtructions qu'il lui avoit données ; aſſu-

Ann. 79. avant J. C. ALEX. JAN. 27.

Ann. 79. avant J. C. ALEX. JAN. 27.

rant particulierement les Pharisiens qu'elle leur remettroit entre les mains l'administration des affaires & la direction de tout. Cette promesse les radoucit si fort, qu'oubliant leur haine pour le mort, quoiqu'elle eût été portée pendant sa vie aussi loin qu'il étoit possible, ils la changerent en vénération & en respect pour sa mémoire ; & au lieu des invectives & des injures qu'ils avoient toujours vomies contre lui, ce n'étoit plus qu'éloges & panégyriques, où ils relevoient, jusqu'à l'exagération, les grandes actions du défunt, par lesquelles la Nation se trouvoit agrandie, & son pouvoir, son honneur, & son crédit augmentés. Enfin ils ramenerent si bien le Peuple, qu'ils avoient toujours, jusques-là, irrité contre lui, qu'on lui fit une pompe funebre plus somptueuse & plus honorable que n'en avoient eu aucun de ses prédécesseurs ; & qu'Alexandra, comme son testament le portoit, fut établie Administratrice Souveraine de la Nation.

Ann. 78. avant J. C. ALEXANDRA. 1.

Quand cette Princesse se vit bien établie, elle fit recevoir son fils aîné Hyrcan (z) Souverain Sacrificateur. Il avoit (a) alors près de trente-trois ans. Elle donna

(z) JOSEPH. ibid. & *Antiq.* XX. 8.

(a) Car Hyrcan ayant plus de 80. ans quand il mourut, devoit avoir au moins 33. ans quand son pere mourut, & qu'il fut fait Souverain Sacrificateur à sa place.

comme elle l'avoit promis, l'adminiſtration de toutes les grandes affaires aux Phariſiens. La premiere choſe qu'ils firent fut (*b*) de caſſer le Décret, par lequel Hyrcan, ſur la fin de ſes jours, avoit aboli toutes leurs Conſtitutions Traditionelles : Décret qui s'étoit exécuté juſques-là avec la derniere rigueur, à la grande mortification de cette Secte. Par cette révocation, les Traditions reprirent leur premier empire ; & les Phariſiens, qui ſe trouverent en pleine liberté de les répandre, & d'en impoſer même de nouvelles, les accrurent juſqu'au point que j'ai marqué ci-deſſus : & ce Peuple en eſt ſi entêté depuis ce tems-là, que l'Ecriture, dont ils prétendent que ces Traditions ſont une ſimple explication, eſt étouffée ſous tout ce fatras, & a perdu chez eux toute ſa force & ſon autorité. Après céla ils firent ouvrir les priſons à tous ceux qui avoient été arrêtés, pour avoir trempé dans les guerres civiles : ils rappellerent ceux qui, pour la même choſe, avoient abandonné le pays, & leur rendirent leur bien ; ce qui augmenta & fortifia extrêmement leur parti. Ann. 78 avant J. C. ALEXANDRA. 8.

Tigrane ayant fait bâtir en Armenie une belle grande Ville toute neuve, qu'il

(*b*) JOSEPH. ibid.

Ann. 78. avant J. C. ALEXANDRA, 1.

nomma de son nom *Tigranocerta*, c'est-à-dire, *la Ville de Tigrane*; (*c*) Mithridate lui persuada de faire la conquête de la Cappadoce, & d'en transplanter les habitants dans sa nouvelle Ville, & dans d'autres parties de ses Etats qui n'étoient pas bien peuplées. Il le fit, & en emmena trois cents mille ames. Par tout où il portoit ses armes victorieuses, il pratiqua toujours depuis ce tems-là la même chose pour bien peupler ses Etats. Il donnoit à chaque famille autant de terres qu'elle en pouvoit cultiver, & qu'il en faloit pour sa subsistance. On dit qu'il dépeupla douze Villes Grecques de l'Asie Mineure pour Tigranocerta seule, sans compter ce qu'il tira d'ailleurs; car il y attira encore beaucoup d'habitants d'Assyrie, de l'Adiabene, de la Gordiane, & de plusieurs autres endroits, aussi-bien que des Villes Grecques dont je viens de parler: enfin, il en fit une très-grande Ville & très-bien peuplée.

Ann. 77. avant J. C. ALEXANDRA, 2.

Après s'être renforcés du grand nombre des prisonniers & des réfugiés dont on a parlé, les Pharisiens commencerent (*d*) à demander justice contre ceux par l'instigation & les conseils de qui Ale-

(*c*) APPIAN. *in Mithrid.* PLUT. *in Lucullo.* STRAB. XI. p. 532. & XII. p. 539.
(*d*) JOSEPH, *Antiq.* XIII. 24. *& de B. J.* I. 4.

xandre avoit crucifié les huit cents rebelles dont on a fait l'Hiſtoire. C'étoit en effet entreprendre tous ceux qui l'avoient ſoutenu dans cette guerre; car ils les en rendoient tous complices. Ils commencerent par Diogene le grand confident du feu Roi. Après l'avoir condamné & exécuté, ils paſſerent à d'autres, qu'ils accuſoient du même crime. Enfin, ce fut le prétexte dont ils ſe ſervirent, pour ſe défaire de tous ceux du parti contraire qui leur déplaiſoient le plus. Alexandra fut obligée, malgré qu'elle en eût, de les laiſſer faire, parce qu'ayant le Peuple pour eux, il lui étoit impoſſible autrement d'entretenir la paix au dedans, quoiqu'elle eût deux bonnes armées ſur pied vers la frontiere, qui tenoient tous ſes voiſins dans le reſpect. Elle avoit vu du tems de ſon mari, ce que c'étoit qu'une guerre civile, & les maux infinis qu'elle entraîne: elle craignoit d'en allumer une nouvelle; & ne voyant point d'autres moyens de la prévenir, que de céder un peu à l'humeur vindicative de ces gens-là, elle permettoit un mal pour en empêcher un plus grand. Ann. 77. avant J. C. ALEXANDRA. 2.

(e) Nicomede, Roi de Bithynie, mourut cette année, & fit le Peuple Romain

(e) APPIAN. *in Mithrid. & de B. Civ.* 1. *Epit.* LIV. 93. VELLEI. PATERC. II. 4. & 39.

Ann. 76. avant J. C. ALEXANDRA. 3.

son héritier. Son pays devint par-là une Province Romaine. Mithridate forma auſſi-tôt la réſolution de renouveller la guerre contr'eux à cette occaſion, & employa la plus grande partie de cette année à faire les préparatifs néceſſaires pour la pouſſer avec ſuccès.

(*f*) Cyrene fut auſſi réduite en Province la même année. Ptolomée Apion (*g*) l'avoit laiſſée par teſtament au Peuple Romain. Les Romains, au lieu de profiter de cette donation, avoient donné la liberté aux Villes, & leur avoient permis de ſe gouverner elles-mêmes, comme elles l'entendroient. (*h*) Vingt ans s'étoient paſſés depuis, pendant leſquels tout le fruit qu'ils avoient tiré du beau préſent des Romains, c'étoit que (*i*) les ſéditions & la tyrannie y avoient cauſé mille maux & mille deſordres. De ſorte qu'enfin les Romains furent obligés, pour les en délivrer, de les reprendre, & de les réduire en forme de Province Romaine. On prétend que les (*k*) Juifs du pays contribuerent beaucoup à ces deſordres. Ils y avoient été mis par le premier des Ptolomées, comme on

(*f*) APPIAN. *de B. Civ.* I.
(*g*) *Epit.* LIVII 70.
(*h*) Voyez ſous l'an 95.
(*i*) PLUT. *in Lucullo.*
(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 12. *&* STRABONE.

l'a vu dans ſon lieu. Ils s'y étoient ſi fort multipliés, qu'ils firent en peu de tems une des plus nombreuſes & des plus conſidérables parties de la Nation. On dit qu'ils y avoient ſouvent cauſé des ſéditions ; & il y a aſſez d'apparence que les autres habitants leur en avoient donné aſſez de ſujet. Comme à cauſe de la différence de Religion, & de leur maniere de vivre particuliere, ils étoient extrêmement haïs des Païens, ils étoient ſouvent expoſés à leurs inſultes, à leurs injures, & à des violences conſidérables : & dès qu'ils vouloient les repouſſer ou en tirer vengeance, il faloit bien que quelquefois cela causât des deſordres. Quand les choſes en venoient-là, on ne s'en prenoit qu'aux Juifs. La même choſe arrivoit auſſi ſouvent à Alexandrie. Ann. 76. avant J. C. ALEXANDRA. 3.

Mithridate (*l*) s'empara de la Paphlagonie & de la Bithynie. La Province d'Aſie, qui ſe trouvoit épuiſée par les exactions des partiſans & des uſuriers Romains, pour ſe délivrer de leur oppreſſion, ſe déclara pour lui une ſeconde fois. Telle eſt la cauſe de la troiſieme guerre Mithridatique, qui dura près de douze ans. Ann. 75. avant J. C. ALEXANDRA. 4.

(*l*) APPIAN. *in Mithrid.* PLUT. *in Lucullo.* EPIT. LIV. 73.

Ann. 74. avant J. C. ALEXANDRA, 5.

On envoya contre lui (*m*) les deux Conſuls L. Lucullus & M. Cotta, & on donna une armée à chacun. Lucullus eut dans ſon département, l'Aſie, la Cilicie, & la Cappadoce; l'autre, la Bithynie & la Propontide. Cotta, (*n*) qui n'entendoit rien à la guerre, fut d'abord batu par Mithridate à Chalcedoine, où il perdit beaucoup de monde: & dans le même tems il perdit encore la plus grande partie de la flote qu'il avoit pour défendre la côte.

Animé par ce double ſuccès, (*o*) Mithridate entreprit le ſiége de Cyzique, Ville de la Propontide, qui ſoutenoit vigoureuſement le parti des Romains dans cette guerre. En s'en rendant maître il s'ouvroit un paſſage de la Bithynie dans l'Aſie Mineure, qui lui auroit été très-avantageux pour y porter la guerre avec toute la ſûreté & la facilité poſſibles. C'étoit pour cela qu'il la vouloit prendre. Pour y réuſſir il l'inveſtit par terre avec trois cents mille hommes diviſés en dix camps; & par mer avec quatre cents vaiſſeaux. Mais à peine les camps étoient-

(*m*) PLUT. & APP. ibid. CICERO *pro Murena*. MEMN. 59. EUTR. VI.

(*n*) PLUT. APPIAN. & LIV. ibid. *Ep. Mithrid. apud* SALLUST. *in Frag.* IV.

(*o*) PLUT. *in Luculle*. APPIAN. *in Mithrid.* Epit. LIV. 94. CIC. in Or. *pro Murena & pro Lege Man*, STRAB. XII. p. 575. FLOR. III. 5.

ils formés, & toutes ſes diſpoſitions faites, que Lucullus ſe poſta à côté de lui; & ſans en venir à une action générale, en coupant ſes convois, en faiſant charger à propos les partis qu'il envoyoit au fourage, en lui batant des détachements qu'il faiſoit de tems en tems; en un mot, en prenant avantage de toutes les occaſions qui s'offroient, il affoiblit ſi fort l'armée de Mithridate, & lui coupa ſi bien les proviſions, qu'il ſe vit obligé de lever le ſiége honteuſement, après y avoir perdu la plus grande partie de cette nombreuſe armée. Ann. 73. avant J. C. ALEXANDRA. 6.

Quelques troubles qui arriverent en Egypte, cauſés par le dégoût qu'on y prit d'Alexandre, firent penſer Selene, ſœur de Lathyre, à prétendre à la Couronne. (p) Elle envoya à Rome Antiochus l'Aſiatique, & Seleucus, qu'elle avoit eus d'Antiochus Euſebe, ſolliciter le Sénat pour elle. Mais, après deux ans de mouvements inutiles qu'ils ſe donnerent pour cette affaire, ils furent obligés de s'en retourner ſans pouvoir rien obtenir: & encore eurent-ils le malheur d'être volés par Verrès, Préteur de Sicile, en paſſant dans cette Iſle à leur retour. Le Sénat ne les amuſa ſi long-tems à Rome, que parce que les membres de

(p) CICERO *in Verrem*. IV. §. 27.

Ann. 72 avant J. C. ALEXANDRA. 7.

ce corps vouloient tirer davantage d'argent d'Alexandre, pour le confirmer dans la poſſeſſion de ſa Couronne.

En Judée les Phariſiens (q) continuoient toujours leurs perſécutions contre ceux qui leur avoient été contraires ſous le feu Roi. On les rendoit reſponſables de toutes ſes cruautés, & de toutes les fautes, dont ils jugeoient à propos de noircir la mémoire de ce Prince. Ils s'étoient déja défaits, ſur ce prétexte, de pluſieurs de leurs ennemis; & ils inventoient tous les jours de nouveaux chefs d'accuſation pour perdre ceux qui leur déplaiſoient le plus entre ceux qui reſtoient encore.

(r) Les amis & les partiſans du feu Roi, voyant que ces perſécutions ne finiſſoient point, & qu'on avoit juré leur perte, s'aſſemblerent enfin, & vinrent en corps trouver la Reine, avec Ariſtobule ſon ſecond fils à leur tête. Ils lui étalerent les ſervices qu'ils avoient rendus au feu Roi, leur fidélité & leur attachement pour lui dans toutes ſes guerres, & dans les embaras où il s'étoit trouvé pendant les troubles: qu'il leur étoit bien dur qu'on leur fît, à préſent qu'elle le gouvernoit, un crime de tout ce qu'ils avoient fait pour lui, & de ſe voir ſacri-

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. & *de Bello Jud.* I. 4.
(r) JOSEPH. ibid.

liés à la haine implacable de leurs ennemis, uniquement à cauſe de leur attachement pour elle & pour ſa Maiſon. Ils la ſupplioient d'arrêter ces ſortes de recherches, ou, ſi elle ne le pouvoit pas, de leur permettre de ſe retirer du pays, & de chercher ailleurs un aſyle : ou du moins, qu'on les mît dans les Places où elle avoit garniſon, où ils fuſſent à couvert des perſécutions de leurs ennemis. Ann. 72. avant J. C. ALEXANDRA. 7.

La Reine étoit touchée, autant qu'on peut l'être, de l'état où elle les voyoit, & de l'injuſtice qu'on leur faiſoit. Mais il ne dépendoit pas d'elle de faire pour eux tout ce qu'elle eût ſouhaité ; car elle s'étoit liée les mains en ſe mettant entre celles des Phariſiens, & ne pouvoit plus rien faire ſans leur conſentement. Ils crioient que ce ſeroit arrêter le cours de la juſtice, que de ſuſpendre les recherches contre ces gens-là ; que c'étoit-là une démarche qu'aucun Gouvernement ne doit jamais ſouffrir, & qu'ainſi ils n'y donneroient jamais les mains. D'un autre côté la Reine crut ne devoir jamais conſentir que les vrais & fideles amis de ſa Maiſon abandonnaſſent ainſi le pays ; puiſqu'elle demeureroit alors ſans appui à la merci d'une faction turbulente, & n'auroit aucune reſſource en cas de néceſſité. Elle ſe détermina donc au troi-

Ann. 72. avant J. C. ALEXANDRA. 7.

sieme parti qu'ils lui avoient proposé, & les dispersa dans les Places où elle avoit garnison. Elle y trouvoit deux avantages, le premier, que, par-là, ayant les armes à la main dans ces Places fortes, leurs ennemis n'oseroient les attaquer : & le second, que ce seroit toujours pour elle un corps de réserve, sur lequel elle pouvoit compter dans l'occasion, en cas de brouillerie.

Ce fut cette année que nâquit Herode le grand, qui fut ensuite Roi de Judée ; car il paroît (*s*) qu'il avoit vingt-cinq ans quand on lui donna le Gouvernement de la Galilée, l'an XLVIII. avant Jesus-Christ. (*t*) Son pere étoit Antipas Iduméen de qualité, & sa mere Cypre d'une famille illustre d'Arabie. Cet Antipas, pour habiller son nom à la Grecque, se faisoit appeller Antipater ; & c'est sous ce dernier nom que nous le verrons souvent paroître dans la suite de cette Histoire. Nicolas de Damas, (*u*) qui avoit écrit une Histoire universelle, selon Josephe, en CXXIV. & selon Athenée, en CXLIV. livres, ayant beaucoup parlé des actions d'Herode jusqu'où son Hi-

(*s*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. Car au lieu de 15. ans, il faut lire 25. Voyez CASAUB. 1. *Exerc.* sur BARONIUS, C. 34. & USSERII *Annal.* J. P. 4667.

(*t*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 2. & *de Bello Jud.* I, 5.

(*u*) Vide VOSSIUM *de Hist. Gr.* II, 4.

ſtoire alloit, & juſqu'au tems où il la publia, (x) pour le flater, comme il étoit fort en ſa faveur, faiſoit deſcendre Antipater ſon pere d'un des principaux Juifs qui revinrent à Jéruſalem après la captivité de Babylone. D'autres (y) au contraire, pour le flêtrir, ont prétendu, que cet Antipater étoit fils d'un nommé Herode ſimple Sacriſtain du Temple d'Apollon qui étoit à Aſcalon; & qu'ayant été pris dans l'enfance par quelques voleurs d'Idumée, & ſon pere n'ayant pas de quoi le racheter, il y avoit été élevé dans la Religion du pays, qui étoit alors la Judaïque; & que de cette baſſeſſe il étoit enfin parvenu à faire la figure qu'il fit enſuite dans le monde. Mais Joſephe, qui devoit ſçavoir mieux qu'aucun d'eux ce qui en étoit, & qui paroît le plus deſintéreſſé dans cette occaſion, dit que cet Antipas, ou Antipater, (z) étoit d'une famille Iduméene de qualité; que ſon pere, nommé auſſi Antipas, (a) avoit été Gouverneur d'Idumée ſous le Roi Alexandre Jannée & ſous la Reine Alexandra. Il étoit donc Iduméen de race, & Juif de Religion, comme tous les au-

Ann. 72. avant J. C. ALEXANDRA. 7.

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 2.
(y) AFRIC. *ap.* EUSEB. *in Hiſt. Eccleſ.* I, 7. AMBROS. *in Comm. ad Luc.* III.
(z) *Antiq.* XIV. 2, & *de Bello J.* I, 5.
(a) *Antiq.* ibid.

Ann. 72. avant J. C. ALEXANDRA. 7.

tres Iduméens, depuis qu'Hyrcan les eut obligés à embraſſer le Judaïſme, comme je l'ai raconté en ſon lieu.

Cependant la guerre de Mithridate alloit toujours ſon train dans l'Aſie Mineure. (*b*) En levant le ſiége de Cyzique, il s'enfuit avec les reſtes de ſon armée à Nicomedie, d'où il paſſa par mer dans le Pont. Il laiſſa une partie de ſa flote, avec dix mille hommes de ſes meilleures troupes dans l'Helleſpont, avec trois de ſes meilleurs Généraux. Lucullus, avec la flote Romaine, les batit deux fois, la premiere à Tenedos, & l'autre à Lemnos. Il leur tua preſque tout leur monde dans ces deux combats; & dans le dernier il prit les trois Généraux, dont l'un étoit M. Marius, Sénateur Romain, que Sertorius avoit envoyé d'Eſpagne au ſecours de Mithridate. Lucullus le fit mourir. L'un des deux autres s'empoiſonna; & le troiſieme fut réſervé pour le triomphe. Après avoir dégagé les côtes par ces deux victoires, Lucullus tourna ſes armes vers le Continent: il réduiſit premierement la Bithynie, puis la Paphlagonie, marcha enſuite juſques dans le Pont, & porta la guerre dans le ſein même des Etats de Mithridate.

(*b*) PLUT. *in Lucullo*, AP. *in Mithrid.* L. FLOR. III. 5. OROS. VI. 3.

Ce Prince avoit ſouffert, preſque autant par la tempête, dans ſon paſſage ſur le Pont-Euxin, que dans la rude campagne où il avoit été ſi maltraité. Il y avoit perdu preſque tout le reſte de ſa flote & des troupes qu'il ramenoit pour défendre ſes anciens Etats. Quand Lucullus arriva, il travailloit vivement à de nouvelles levées pour ſe défendre contre cette attaque, qu'il avoit bien prévue ; & pour ſe fortifier, il avoit déja envoyé ſolliciter du ſecours en Armenie, chez les Parthes, chez les Scythes, & chez quelques autres de ſes voiſins. Ann. 72. avant J. C. ALEXANDRA. 7.

Lucullus, en arrivant dans le Pont, alla, ſans perdre de tems, former le ſiége d'Amiſus & d'Eupatoria, deux des principales Villes du pays, fort proches l'une de l'autre, & la derniere toute nouvellement bâtie, & nommée Eupatoria, à cauſe du ſurnom d'Eupator que portoit Mithridate. Il y faiſoit même ſa réſidence ordinaire, & en vouloit faire la Capitale de ſes Etats. Non content de ces deux ſiéges que Lucullus formoit à la fois, il fit encore un détachement de l'armée pour aller former celui de Themiſcyre ſur le Thermodon, qui n'étoit pas moins conſidérable que les deux autres.

Pendant que les Romains attaquoient

Ann. 71. avant J. C. ALEXANDRA. 8.

ces trois Places, (*c*) Mithridate, qui avoit déja formé une nouvelle armée, ſe mit en campagne de fort bonne heure au printems. Lucullus laiſſa le commandement des ſiéges d'Amiſus & d'Eupatoria à Murena, & marcha contre lui avec le reſte des troupes. Mithridate eut l'avantage en deux actions, mais à la troiſieme il fut défait entierement, & obligé de s'enfuir en Armenie, & de s'y mettre ſous la protection de Tigrane ſon gendre, & de lui demander du ſecours. Mais, bien loin de lui en accorder, ce Prince ne voulut ſeulement pas le voir pendant plus d'un an & demi. Après cette victoire, tout ſe ſoumit au vainqueur dans le Pont, excepté Amiſus qui tint bon juſqu'au printems de l'année ſuivante; de ſorte que cette Place importante coûta aux Romains un ſiége de deux hivers.

Ptolomée, fils de Mennée, Prince de Chalcis, au pié du Mont Liban, incommodoit extrêmement ſes voiſins, & ſurtout ceux de Damas. (*d*) Alexandra envoya contre lui Ariſtobule ſon ſecond fils, ſous prétexte de protéger ſes voiſins; mais en effet c'étoit pour ſe ſaiſir elle-

(*c*) PLUT. & AP. ibid. PHLEGON. *Trall. apud* PHOT. Cod. XCVII. p. 268. MEMN. *apud eundem* 45. 46. 47. FLOR. III. 5. EUTR. VI. *Epit.* LIVII 97.

(*d*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. & *de B. J.* I. 4.

même de Damas. Ariſtobule ſongea beaucoup moins à exécuter les ordres ſecrets qu'il avoit, qu'à ſe ſervir de l'occaſion pour mettre l'armée dans ſes intérêts, afin de ſe procurer la Couronne quand ſa mere viendroit à mourir. Il prit, à la vérité, poſſeſſion de (*) Damas ; mais il revint ſans rien faire d'ailleurs de conſidérable, ni contre l'oppreſſeur, ni autrement. Ann. 71. avant J. C. ALEXANDRA. 8.

Selene voyant, par le retour de ſes deux fils de Rome, que ſes prétentions ſur l'Egypte ne lui ſerviroient de rien, réſolut d'étendre au moins ſes Etats en Syrie. (e) Elle débaucha quelques Villes, & travailloit à faire ſoulever tout le reſte. Par cette conduite elle s'attira ſur les bras toutes les forces de Tigrane, qui, voyant que quelques Villes s'étoient déja déclarées pour elle, & ayant avis des menées ſourdes qui ſe pratiquoient dans pluſieurs autres, (f) vint à la tête d'une armée de cinq cents mille hommes pour arrêter ces révoltes, & venger le tort qu'on lui avoit fait. Il la bloqua elle-même dans Ptolemaïs, l'y aſſiégea, & l'y Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

(*) JOSEPHE ne dit point qu'Ariſtobule ait pris Damas; mais ſon Traducteur Latin le lui fait dire mal à propos. L'Hiſtoire ne fournit aucune preuve, que les Juifs aient jamais été en poſſeſſion de cette grande Ville.

(e) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24.

(f) JOSEPH. ibid. PLUT. *in Lucullo.*

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

prit. Il l'emmena enſuite juſqu'à Seleucie en Méſopotamie, où il la fit mourir.

Elle étoit fille de Ptolomée Phyſcon Roi d'Egypte. Elle avoit été mariée premierement à Lathyre ſon propre frere. Sa mere la lui ayant ôtée, elle fut donnée enſuite à Antiochus Grypus; & après la mort de celui-ci, elle épouſa encore Antiochus Euſebe fils d'Antiochus le Cyzicenien, & eut de lui ces deux fils. Appien (g) dit qu'elle épouſa le Cyzicenien lui-même, & après ſa mort, Euſebe ſon fils; & il ajoute même, que tous les malheurs d'Euſebe, (g) furent une punition du Ciel pour cet inceſte. Mais le fait ne peut être vrai. Le fil de l'Hiſtoire de Syrie, après la mort de Grypus, ne laiſſe point de vuide, où l'on puiſſe placer ce mariage de cette Princeſſe avec le Cyzicenien: & aucun Hiſtorien n'en parle que lui.

Pendant que Tigrane aſſiégeoit Ptolemaïs, (i) la Reine Alexandra, qui redoutoit ſon pouvoir, lui envoya des Ambaſſadeurs, & lui fit faire de beaux préſents, pour ſe le rendre favorable & ga-

(g) *In Syriacis.*

(h) L'Apôtre S. Paul remarque, que c'étoit une choſe dont les Païens même avoient horreur, que d'épouſer la femme de ſon pere. *I. Cor.* V. 1.

(i) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24.

gner ſon amitié. Il les reçut en apparence avec joie, & promit l'amitié qu'on lui demandoit ; mais ce n'étoit dans le fonds que pure politique, Il avoit beſoin de ménager cette Reine, parce que les progrès des Romains dans le Pont & dans la Cappadoce, rendoient ſa préſence néceſſaire en Armenie, pour couvrir ſes Etats de ce côté-là ; & qu'ainſi il faloit qu'il s'y rendît en diligence. C'étoit-là la véritable raiſon qui l'empêchoit de pouſſer ſes conquêtes dans la Paleſtine. Autrement & Jéruſalem & toute la Judée étoient perdues auſſi-bien que Ptolemaïs ; car qu'y avoit-il qui pût lui réſiſter, avec les armées prodigieuſes qu'il y avoit amenées ? Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

A ſon retour de Ptolemaïs à Antioche, (*k*) il y trouva P. Clodius, que Lucullus lui avoit envoyé pour le ſommer de lui livrer Mithridate ; à faute de quoi il avoit ordre de lui déclarer la guerre. Clodius s'acquitta de cette commiſſion avec des termes & des manieres auſquelles Tigrane n'étoit pas accoutumé. Ce Prince, qui n'avoit jamais été contredit, & qui ne connoiſſoit point d'autres loix ni d'autre regle que ſa volonté & ſon bon plaiſir, fut choqué de cette liberté Romaine ; mais il le fut bien plus encore

(*k*) PLUT, *in Lucullo*, MEMN, c. 48.

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

de la Lettre de Lucullus qu'on lui remit. Le ſimple titre de Roi qu'elle lui donnoit ne le contentoit pas, il avoit pris celui de *Roi des Rois*, dont il étoit entêté, & avoit (*l*) pouſſé l'orgueil, à cet égard, juſqu'à ſe faire ſervir par des têtes couronnées, qui étoient de petits Roitelets qu'il avoit faits priſonniers en diverſes guerres. Il ne paroiſſoit jamais en public ſans avoir quatre de ces Rois, deux à deux à pié de chaque côté de ſon cheval, quand il ſortoit. A table, dans ſa chambre, enfin par tout, il en avoit toujours quelques-uns à le ſervir aux offices les plus bas : mais ſur tout quand il donnoit audience à des Ambaſſadeurs ; car alors, pour donner aux Etrangers une grande idée de ſa gloire & de ſa puiſſance, il les faiſoit tous ranger en haye aux deux côtés de ſon Trône, où ils paroiſſoient avec des habits & dans la poſture des Eſclaves du commun. Pour marquer ſon reſſentiment à Lucullus de ce qu'il avoit manqué à lui donner ce titre favori, dans la réponſe qu'il lui fit, il ne mit ſimplement *qu'à Lucullus*, ſans y ajouter le titre ordinaire d'*Imperator*, ou autres ſemblables, qu'on donnoit aux Généraux Romains. Il refuſa de livrer Mithridate à Lucullus ; & ainſi Clodius lui déclara la

(*l*) PLUT. ibid.

guerre de la part des Romains, & retourna rendre compte à Lucullus de sa commission. Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

Il étoit alors dans la Province d'Asie. Il y étoit (*m*) revenu après avoir chassé Mithridate du Pont, pris Amisus & Eupatoria, & soumis presque tout le reste de ce Royaume: & il avoit employé près d'un an à réformer les abus que les exactions des traitants & des usuriers y avoient introduits. Il ménagea cette affaire avec tant de sagesse, qu'il remédia à tous les desordres, & mit les affaires sur un bon pié : ce qui lui gagna si fort l'estime & le cœur de ceux de la Province, qu'ils instituerent des Jeux publics en son honneur, qui furent nommés Luculliens, & qui durerent assez long-tems après ; on les célébroit tous les ans. La justice de ce procédé fit aussi beaucoup d'honneur au Peuple Romain dans l'esprit de toutes les Nations voisines. Mais les partisans & les usuriers Romains, qui voyoient leurs grosses fortunes ruinées par ses reglements, vinrent porter leurs plaintes à Rome, & le décrierent si fort dans l'esprit du Peuple, que, sur quelques faux bruits qui se répandirent ensuite à Rome, il fut rappellé beaucoup plutôt qu'il ne l'auroit été

(*m*) PLUT. *in Lucullo.* AP. *in Mithrid.*

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

ſans cela ; & qu'on lui donna un ſucceſſeur qui recueillit les lauriers qui étoient dûs à ſes victoires.

Lucullus (*n*) voyant la guerre déclarée à Tigrane, retourna en diligence dans le Pont pour la commencer. Après s'y être rendu maître de Sinope, il lui donna, auſſi-bien qu'à Amiſus, la liberté, & en fit deux Villes libres & indépendantes. Il laiſſa Sornatius, un de ſes Généraux, dans le Pont avec ſix mille hommes, & emmena le reſte, qui ne faiſoit que douze mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie, par la Cappadoce vers l'Euphrate. Il paſſa cette riviere au cœur de l'hiver, & enſuite le Tigre, & vint devant Tigranocerta, (*o*) qui étoit un peu par delà, attaquer Tigrane dans ſa Capitale, où il venoit d'arriver de Syrie. Perſonne n'oſoit plus parler à ce Prince de Lucullus & de ſa marche, depuis l'accident arrivé à celui qui lui en avoit apporté la nouvelle dès le commencement ; car il le fit mourir pour récompenſe de ce ſervice important. Lucullus fut donc aux portes de ſon Palais, pour ainſi dire, avant qu'il en ſçût ou

(*n*) PLUT. & AP. ibid. MEMN. c. 55. & 56. OROSIUS VI. 3.

(*o*) Tigranocerta étoit bâtie ſur la rive Orientale du Tigre, environ à deux journées de chemin au deſſus de l'ancienne Ninive.

qu'il

qu'il en crût rien. Sans cette préſomption prodigieuſe Lucullus n'eût jamais pu traverſer, comme il fit, une ſi grande partie de l'Armenie ſans aucune oppoſition, & arriver ſi près de cette Ville Royale. Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

Un peu avant cette invaſion de l'Armenie par les Romains, (p) Alexandra, Reine de Judée, étoit tombée malade. Elle mourut de cette maladie, âgée de ſoixante & treize ans. C'étoit une Princeſſe d'une grande capacité; & ſi elle ne ſe fût pas trop laiſſée gouverner aux Phariſiens, ou qu'elle eût pu arrêter leurs violences, ſon regne auroit été ſans tache. Solomé, veuve d'Ariſtobule frere aîné d'Alexandre, (q) ayant auſſi porté le nom d'Alexandra, du moins parmi les Grecs, à ce que remarque Joſephe; (r) quelques Sçavants ſe ſont imaginés que cette Reine & elle étoient la même perſonne; & qu'après la mort d'Ariſtobule, Alexandre l'avoit priſe, ſelon la Loi de Moïſe, pour ſuſciter lignée à ſon frere. Mais la naiſſance d'Hyrcan, que tout le monde reconnoît pour fils d'Alexandre & d'elle, prouve le contraire; car il nâquit plus de cinq ans avant la

(p) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. *& de B. J.* I. 4.
(q) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20.
(r) CAPEL & quelques autres.

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9. mort d'Ariſtobule. Elle ne pouvoit donc pas avoir épouſé Alexandre en qualité de veuve d'Ariſtobule, puiſqu'Alexandre & elle étoient mariés plus de ſix ans avant cette mort. Et pour preuve qu'Hyrcan étoit né cinq ans avant cette mort, il n'y a qu'à voir quand il mourut & à quel âge. Il mourut l'an xxx. avant Jeſus-Chriſt; &, (*s*) ſelon Joſephe, il avoit plus de quatrevingts ans. Suppoſé qu'il en eût LXXXI. ſa naiſſance remontera à l'an CXI. avant Jeſus-Chriſt qui eſt juſtement cinq ans avant la mort d'Ariſtobule.

Dès qu'Ariſtobule, le plus jeune des deux fils d'Alexandra, vit que ſa mere n'en pouvoit pas revenir; comme il avoit depuis long-tems formé le deſſein de s'emparer de la Couronne à ſa mort; (*t*) il ſe déroba de nuit de Jéruſalem avec un ſeul domeſtique, & s'en alla dans les Places, où, ſelon le plan qu'il en avoit donné, on avoit mis en garniſon les amis de ſon pere. Il y fut reçu à bras ouverts; & en quinze jours de tems, vingt & deux de ces Places & Châteaux ſe donnerent à lui, ce qui le rendit à peu près maître de toutes les forces de l'Etat. Le Peuple, auſſi-bien que l'armée, étoit prêt à ſe

(*t*) *Antiq.* XV. 9.
(*s*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. *& de B. J.* I. 4.

déclarer pour lui, las de la dure adminiſtration des Phariſiens, qui avoient gouverné en maîtres ſous Alexandra. Ils avoient pouſſé extrêmement loin la ſévérité & l'inſolence ; & la cruauté opiniâtre, avec laquelle ils avoient perſécuté leurs ennemis du parti contraire, qui avoit regné dans tout ce qu'ils avoient fait, étoit enfin devenue inſupportable à tout le monde. Dans cette occaſion donc, on venoit en foule de tous les côtés ſe ranger ſous les étendarts d'Ariſtobule, qu'ils ſçavoient bien qui aboliroit la tyrannie des Phariſiens : ce qu'on ne pouvoit pas eſpérer d'Hyrcan élevé par ſa mere dans une ſoumiſſion aveugle pour cette Secte, & qui, quand il n'en auroit pas été entêté comme il l'étoit, n'avoit ni le courage ni la capacité néceſſaires pour un deſſein auſſi vigoureux ; car il étoit peſant & indolent, ſans activité, ſans application, & d'un fort petit génie. Les Phariſiens pourtant, quand ils virent que le parti d'Ariſtobule groſſiſſoit, vinrent, avec Hyrcan à leur tête, repréſenter à la Reine mourante ce qui ſe paſſoit, & lui demander ſes ordres & ſon aſſiſtance. Sa réponſe fut qu'elle n'étoit plus en état de ſe mêler de ces ſortes d'affaires, & qu'elle leur en laiſſoit le ſoin ; & fort peu de tems après elle ex-

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9. pira, après avoir inſtitué Hyrcan ſon fils aîné pour ſon héritier univerſel.

Dès qu'elle fut morte, il prit poſſeſſion du Trône ; & les Phariſiens firent tous leurs efforts pour l'y maintenir. Dès qu'ils virent Ariſtobule parti de Jéruſalem, ils firent mettre dans le Château de Baris ſa femme & ſes enfants qu'il avoit laiſſés, pour s'en ſervir comme d'ôtages contre lui. Mais voyant que cela ne l'arrêtoit point, ils (*u*) leverent une armée ; Ariſtobule en leva auſſi une. Une bataille près de Jéricho décida la querelle. Hyrcan, abandonné de la plupart de ſes troupes qui prirent le parti de ſon frere, fut obligé de s'enfuir à Jéruſalem, & de ſe renfermer dans le Château de Baris, où l'on retenoit priſonniere la femme d'Ariſtobule avec ſes enfants ; & ſes partiſans prirent le Temple pour aſyle. Peu de tems après ils ſe ſoumirent auſſi à Ariſtobule, & Hyrcan fut obligé de s'accommoder avec lui.

On convint qu'Ariſtobule auroit la Couronne & la Souveraine Sacrificature ; & qu'Hyrcan lui réſigneroit l'une & l'autre, & ſe contenteroit d'une vie privée ſous la protection de ſon frere, avec la jouiſſance de ſon bien. Il n'eut pas de peine à s'y réſoudre ; car il aimoit le re-

(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 1. & *de B. J.* I. 4.

pos & ſes aiſes plus que toute autre choſe. Ainſi il quitta le Gouvernement, après l'avoir poſſedé trois mois. La tyrannie des Phariſiens finit avec ſon regne, après avoir tourmenté la Nation Juive depuis la mort d'Alexandre Jannée. Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

Joſephe (x) dit que ce fut la troiſieme année de la CLXXVII. Olympiade, & ſous le Conſulat de Q. Hortenſius & de Q. Metellus Creticus, que commença le regne d'Hyrcan; & (y) dans un autre endroit, que ſous celui de C. Antonius & de M. Tullius Cicéron, la CLXXIX. Olympiade, Jéruſalem fut priſe par Pompée, & Ariſtobule dépoſé. Sur ce pied-là, il s'étoit écoulé ſix ans depuis la mort d'Alexandra, que commença le regne d'Hyrcan, juſqu'à la fin de celui d'Ariſtobule, comme cela paroît par les Conſulats d'entre deux; & ainſi ces deux freres, en mettant leurs regnes bout à bout, auroient au moins regné ſix ans. Mais le même Joſephe ne donne pourtant que trois mois à Hyrcan, (z) & trois ans & demi à Ariſtobule, ce qui ne fait que trois ans & neuf mois. De ſorte qu'il y a ici de l'erreur, ou dans les trois mois aſſignés à Hyrcan, ou dans les

(x) *Antiq.* XIV. 1.
(y) *Antiq.* XIV. 8.
(z) *Antiq.* XIV. 11. & XX. 8.

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

trois ans & demi à Ariſtobule. Il faut que l'un ou l'autre ait regné plus longtems, pour faire le nombre de ſix ans, que l'intervalle des Conſulats établit inconteſtablement. L'Archevêque Uſher croit que (*a*) l'erreur eſt dans les trois *mois* d'Hyrcan, & qu'il doit y avoir trois *ans*; ce qui pouvoit aiſément arriver par la faute d'un copiſte, qui aura mis le mot de *mois* au lieu de celui d'années, qu'Uſher ſuppoſe qui étoit dans l'Original. Un autre (*b*) Sçavant, pour lever la difficulté, prétend qu'Hyrcan, quoiqu'il eût cédé la Couronne, avoit pourtant conſervé la Souveraine Sacrificature juſqu'à ſa retraite auprès d'Aretas, dont on parlera dans la ſuite: & que les trois ans & demi, que Joſephe donne à Ariſtobule, ne commencent qu'à cette fuite, qui fut le tems auquel, ſelon cet Auteur, Ariſtobule ajouta la Tiare Pontificale à la Couronne. De ſorte que, ſelon cet Auteur, les trois ans & demi d'Ariſtobule ne ſe doivent entendre que du tems de ſa Sacrificature, & non pas de tout ſon regne. Mais ni l'une ni l'autre de ces ſuppoſitions ne ſe peut ſoutenir. La premiere, parce que Joſephe, le ſeul Auteur qui rapporte cette réſignation de la Cou-

(*a*) *Annal. ſub an. J. P.* 4647.
(*b*) PETAVIUS.

ronne, la rapporte comme arrivée auſſitôt après la mort d'Alexandra. La mettre à trois ans de là, c'eſt faire violence à ſon Hiſtoire. Pour la ſeconde ſuppoſition, il eſt clair dans Joſephe, que, quand Hyrcan réſigna la Couronne, il réſigna auſſi la Souveraine Sacrificature; & qu'Ariſtobule n'eut jamais l'une ſans l'autre. Il y a donc plus d'apparence que l'erreur eſt dans les trois ans & demi d'Ariſtobule, & que le copiſte aura écrit *trois ans* au lieu de *ſix*. Car on a établi ces ſix ans pour le moins entre la mort d'Alexandra & la dépoſition d'Ariſtobule; & on a montré, qu'Hyrcan n'avoit regné que trois mois: il faut donc que le reſte ſoit pour le regne d'Ariſtobule. Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRE 1. 9.

Voici comment je croi que la choſe s'eſt paſſée. Au commencement du Conſulat de Q. Hortenſius & de Q. Metellus Creticus, qui entrerent en charge (c) vers le milieu d'Octobre de cette année, Hyrcan ſuccéda à Alexandra. Vers le milieu de Janvier, il ſe démit de la Couronne. Ariſtobule l'eut ſix ans & ſix mois, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'été de la ſeptieme année; & alors ſous le Conſulat de Cicéron & d'Antonius, il fut dépoſé par Pompée; & Hyrcan fut rétabli. Cette ſeptieme année eſt la premiere des vingt

(c) Vide CALVIS. *ſub An. Mundi* 3880.

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9. & quatre que l'on donne à Hyrcan, & pendant leſquelles il eut la Couronne & la Souveraine Sacrificature conjointement. Ainſi l'erreur ſera que le copiſte aura mis trois ans & ſix mois, au lieu de ſix ans & ſix mois au regne d'Ariſtobule ; & non pas trois mois, au lieu de trois ans, à celui d'Hyrcan. Pour fortifier mon opinion, je remarque qu'il faut changer un mot entier pour faire *trois mois* de *trois ans* ; au lieu que le changement de *trois ans* pour *ſix ans* n'eſt que d'une lettre ou d'un chiffre, qui ſe peut faire plus aiſément que celui d'un mot pour l'autre ; ſur tout quand ces mots ne ſe reſſemblent point, comme cela arrive ici. On me dira que ce n'eſt pas dans un endroit ſeulement que Joſephe ne donne que *trois ans* à Ariſtobule (au XIV. de ſes *Antiq. ch.* 11.) mais qu'il le fait encore au XX. ch. 8. & qu'ainſi il faut que ce nombre de *trois* vienne de lui. Je réponds que j'accorderois cette concluſion, ſi ces deux paſſages s'accordoient ; mais ils ne s'accordent pas. Dans le premier il y a *trois ans & ſix mois*, & dans le ſecond *trois ans & autant de mois*, c'eſt-à-dire, *trois ans & trois mois*. Voilà donc de la différence ; & ainſi on ne peut pas conclure que l'un confirme l'autre, puiſqu'ils varient. Sans doute qu'il n'y avoit point de

variation dans l'Original. Le vrai moyen de rétablir cet accord, eſt de découvrir où eſt l'erreur qui cauſe la variation ; ce qui ne ſe peut faire qu'en comparant les deux paſſages l'un avec l'autre. Cette comparaiſon me fournit une nouvelle preuve qu'il faut qu'il y ait *ſix ans* dans l'un & dans l'autre, & non pas *trois*. Car ſi dans le premier endroit, *ſix mois* eſt la véritable leçon, comme cela me paroît certain ; ces mots du ſecond, *& autant de mois*, dans l'intention de l'Auteur, veulent auſſi dire *ſix mois*, comme il y a dans l'autre paſſage. Et ſi ce ſont *ſix mois*, il faut donc que les *années* ſoient au nombre de *ſix*, puiſque l'Auteur dit que le nombre des années & celui des mois eſt le même. Si on admet *ſix ans* dans le ſecond paſſage, il faudra les admettre auſſi dans le premier ; & alors tout va bien ; toutes les fautes ſont corrigées ; les deux paſſages s'accordent ; & l'Hiſtoire & ces paſſages ſont d'accord. On pourra m'alléguer encore ici, que dans le ſecond paſſage il y a (*d*) *trois ans* tout du long & ſans chiffre, ce qui n'eſt pas dans le premier ; car là les nombres ſont en lettres numerales : & qu'ainſi, ſelon ma propre ma-

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

(*d*) Dans l'Edition originale que nous avons de Joſephe, il y a ici tout du long. Ἔτει δὲ τρίτῳ τῆς βασιλείας καὶ τοῖς μησὶ πρὸς ἴσοις.

Ann. 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

xime, il n'eſt pas ſi aiſé de s'y tromper. Je réponds, qu'ici le changement ne s'eſt pas fait par hazard, mais de deſſein prémédité ; & voici comment. Le chiffre, ou la lettre qui ſert de chiffre en Grec, qui étoit dans le premier paſſage, & qui vouloit dire *ſix*, ayant été changé par mégarde en celui qui ſignifie *trois* par quelque copiſte négligent ; cette faute a paſſé de copie en copie, juſqu'à ce que quelque Critique, qui s'eſt apperçu de la contradiction qui ſe trouve entre ces paſſages & le ſecond, au lieu de coriger ce premier où étoit la faute, s'eſt aviſé de changer le ſecond qui étoit bien, pour faire qu'il s'accordât avec le premier qui étoit mal. Par là l'erreur s'eſt répandue dans l'un & dans l'autre : & ne conſidérant pas que les mots ſuivants, *& autant de mois*, qu'il laiſſoit, formoient pour les mois la même variation qu'il ôtoit par ſon changement aux années ; il nous a laiſſé, par cette bévue, de quoi découvrir la fauſſeté de ſa correction, & le moyen de racommoder tout en rétabliſſant la véritable leçon. Car enfin, ſi Joſephe ne s'eſt pas contredit groſſierement dans ces deux paſſages, comme cela ſe doit ſuppoſer naturellement, *ſix mois* du premier paſſage ſe doivent trouver dans le ſecond ſous les termes d'*autant de mois*

qu'il y emploie : & s'il a voulu dire *ſix mois*, il y avoit donc auſſi *ſix ans* dans l'Original, & non pas *trois* comme l'Edition le porte. C'eſt ce que demande l'égalité dont il parle. Pour ajuſter tout, il faut qu'il y eût dans le premier paſſage dans l'Original, *ſix ans & ſix mois* ; dans le ſecond, *ſix ans & autant de mois*. Alors Joſephe s'accorde avec Joſephe, & ce qu'il dit s'accorde avec ce que l'Hiſtoire rapporte des regnes de ces deux freres joints enſemble. Ann 70. avant J. C. ALEXANDRA. 9.

Tigrane, voyant la guerre déclarée par Clodius, à ſon retour de l'expédition de Syrie, (*e*) eut enfin une conférence avec Mithridate, à qui il avoit toujours refuſé audience juſques-là. Ils y conſulterent ſur les opérations de la guerre, & convinrent des meſures les plus propres & les plus avantageuſes pour l'un & pour l'autre. Mithridate fut renvoyé dans le Pont avec dix mille hommes de cavalerie, pour y lever des troupes, & revenir joindre Tigrane, ſi Lucullus entroit en Armenie. Pour Tigrane, (*f*) il devoit demeurer en attendant à Tigranocerta, & y donner tous les ordres néceſſaires pour faire des levées dans tous ſes Etats. Mais Lucullus le Ann. 69. avant J. C. ARISTOBULE II. 1.

(*e*) MEMN. *apud* PHOTIUM. c. 57. PLUT. *in Lucullo.*
(*f*) PLUT. ibid. AP. *in Mithrid.*

Ann. 69. avant J. C. ARISTOBULE II. 1.

surprit avant que ces levées pussent former un corps d'armée. Le premier qui osa lui parler de la marche de Lucullus, après l'avanture de celui qui lui en étoit venu apporter la premiere nouvelle, fut Mithrobarzane un de ses favoris. La récompense qu'il en eut, fut d'être chargé de la commission d'aller aussitôt avec quelques troupes lui emmener Lucullus prisonnier, comme s'il ne se fût agi que d'aller arrêter un des sujets du Roi. Le favori & la plupart des troupes qu'on lui avoit données perdirent la vie, en voulant exécuter cette belle commission. Tigrane, après cet échec, commença à craindre : il sortit de Tigranocerta, & se retira au Mont Taurus, où il ordonna à toutes ses troupes de se rendre auprès de lui. Lucullus forma le siége de cette Capitale, & ne laissoit pas de faire de tems en tems des détachements qui batirent plusieurs corps des troupes de Tigrane, qui alloient au rendez-vous général qu'on leur avoit marqué.

Dès que cette armée fut assemblée, Tigrane mena les CCCLX. mille hommes qui la composoient pour faire lever le siége de Tigranocerta. (g) Lucullus sortit de ses lignes, où il laissa Murena avec six

(g) MEMN. c. 58. & 59. PLUT. & Ap. ibid. *Epit.* LIV. XCVIII.

mille hommes, & vint chercher l'ennemi; & quoiqu'ils fussent presque vingt contre un, il ne laissa pas de hazarder un combat, où il remporta une victoire complete; car il leur tua un très-grand nombre de gens, & mit le reste en fuite; & Tigrane lui-même eut de la peine à se sauver. Aussi a-t-on remarqué, dans l'Histoire, à l'égard de cette bataille, (*b*) que jamais les Romains n'en avoient donné, où l'ennemi eût une si grande supériorité sur eux pour le nombre, ni où la victoire eût été plus glorieuse. Tigrane, dans sa fuite, rencontra Mithridate qui venoit à son secours. Il avoit bien eu avis de sa venue; mais, pour avoir seul l'honneur de la victoire, dont il se croyoit sûr, il n'avoit pas voulu l'attendre. Quoique Mithridate eût sujet de se plaindre, il le trouva si accablé & si abbatu, qu'il se mit à le consoler du mieux qu'il put, & à lui conseiller ce qui se pouvoit faire encore pour rétablir ses affaires délabrées. Tigrane étoit si étourdi de sa défaite, qu'il étoit hors d'état d'agir; il laissa faire Mithridate, qui avoit plus d'expérience que lui dans la guerre, & qui connoissoit mieux la maniere dont les

Ann. 69. avant J. C. ARISTOBUL. II. 1.

(*b*) PLUTARQUE, dans la Vie de Lucullus, cite TITE-LIVE pour la premiere de ses Remarques, & pour la seconde, ANTIOCHUS, Philosophe de grande distinction dans ce tems-là.

Ann. 69. avant J. C. ARISTOBULE II, 1.

Romains la faiſoient. On réſolut de lever une autre armée avec toute la diligence poſſible. Ils allerent eux-mêmes y travailler dans le pays de la domination de Tigrane, & envoyerent implorer l'aſſiſtance de tous ſes voiſins, & ſur tout celle des Parthes qui étoient les plus proches, & en même tems les plus en état de les ſecourir dans ce preſſant beſoin. La Lettre, qu'écrivit dans cette occaſion Mithridate à (*i*) Arſace, Roi des Parthes, eſt parvenue juſqu'à nous, dans les fragments de l'Hiſtoire univerſelle de Salluſte au L. IV.

Pendant ce tems-là Lucullus prit Tigranocerta. Il y trouva des tréſors immenſes, & juſqu'à huit mille talents d'or ou d'argent monnoyé. Comme cette Ville avoit été peuplée par les Colonies qu'on avoit tirées par force de la Cappadoce, de la Cilicie & d'autres endroits; Lucullus (*k*) leur permit à tous de retourner chacun dans leur pays natal. Ils reçurent cette permiſſion avec une extrême joie, & en ſortirent en ſi grand nombre, que d'une des plus grandes Villes du

(*i*) Arſace étoit un nom commun à tous les Rois des Parthes de cette race. Le nom propre de celui-ci étoit Sinatrux. Il mourut l'an 67. & eut pour ſucceſſeur Phraate II.

(*k*) STRABON. XI. p. 532. & XII. p. 539. PLUT. *in Lucullo*.

monde, elle fut en un moment réduite à un auſſi petit nombre d'habitants qu'un ſimple village, & n'a jamais fait de figure depuis. (*l*) Si Lucullus eût pourſuivi Tigrane après ſa victoire ſans lui donner le tems de lever de nouvelles troupes, il l'auroit pris ou chaſſé du pays, & la guerre eût été finie. On trouva fort mauvais, & à l'armée & à Rome, qu'il y eut manqué; & on l'accuſa, non pas de négligence, mais d'avoir voulu par là ſe rendre néceſſaire, & conſerver plus long-tems le Commandement qu'il avoit. Ce fut la raiſon la plus ſolide qui détermina à prendre la réſolution de lui envoyer un ſucceſſeur, quoiqu'elle ne s'exécutât que deux ans après. Ann. 69. avant J. C. ARISTOBULE II. 1.

Un des moyens dont ſe ſervit Tigrane pour aſſembler une nouvelle armée fut (*m*) de rappeller Megadate de Syrie. Il lui envoya ordre de lui amener tout ce qu'il y avoit de troupes dans ce pays-là. La Syrie ſe trouvant par là dégarnie, (*n*) Antiochus l'Aſiatique, fils d'Antiochus Euſebe, à qui elle apartenoit de droit comme héritier légitime de la Maiſon de Seleucus, prit poſſeſſion de quelques endroits, & y regna paiſiblement

(*l*) DION. CASSIUS. XXXV.
(*m*) APPIAN. *in Syr.*
(*n*) APPIAN. ibid. JUSTIN. XL. 2.

(o) pendant quatre ans, sans que Lucullus ni aucun autre lui fit le moindre chagrin. Mais quand Pompée vint en Syrie, il lui ôta ce que Lucullus lui avoit laissé, & fit de ce pays-là une Province Romaine.

Ann. 68. avant J. C. ARISTOBULE II, 2.

Enfin (p) l'armée de Tigrane & de Mithridate se trouva formée. Elle étoit de LXX. mille hommes d'élite, que Mithridate avoit bien exercés à la maniere des Romains. Ce fut vers le milieu de l'été qu'elle entra en campagne. Ces deux Rois avoient soin à tous les mouvements qu'ils faisoient, de prendre un bon terrain pour le camp, & de le bien fortifier, pour n'y être pas attaqués par Lucullus; & aucun des artifices dont il usa ne les put attirer à un combat. Leur dessein étoit de l'obliger par-là à quitter le pays faute de vivres; & ils y auroient réussi, sans que Lucullus, qui s'en apperçut, rompit toutes leurs mesures, par un coup qui fit son effet. Tigrane avoit laissé à Artaxate, l'ancienne Capitale d'Armenie, ses femmes & ses enfants; & c'étoit aussi là qu'il avoit mis ses meilleurs effets, &

(o) Ces quatre ans font partie des dix-huit qu'on donne au regne de Tigrane, parce que ce Prince ne fut tout-à-fait dépossédé de la Syrie, que quand elle fut réduite en Province Romaine. Il en avoit une partie, l'Asiatique avoit l'autre.

(p) APPIAN. *in Mithrid.*

preſque tous ſes tréſors. (q) Lucullus ſe mit en marche de ce côté-là avec toutes ſes troupes, prévoyant bien que Tigrane perdroit patience, & voudroit parer ce coup; & que cela lui fourniroit aiſément un moyen de l'attirer à un combat, comme la choſe arriva. Dès que Tigrane s'apperçut du deſſein de Lucullus, il le ſuivit pour l'empêcher de l'exécuter; &, en quatre grandes marches, ayant dévancé l'ennemi, il ſe poſta derriere la riviere d'Arſamia, qu'il faloit que Lucullus paſsât pour ſe rendre devant Artaxate; réſolu de lui en diſputer le paſſage. Il y eut donc un combat, où les Romains remporterent une belle victoire. (r) Il ſe trouva trois Rois dans l'armée d'Armenie dont Mithridate fit le plus mal; car ne pouvant ſupporter la vûe des Légions Romaines, dès qu'elles chargerent, il prit la fuite: ce qui jetta ſi fort l'épouvante dans toute l'armée, qu'elle perdit abſolument courage; & ce fut la principale cauſe de la perte de la bataille. Lucullus, après cette victoire, vouloit continuer ſa marche vers Artaxate; & c'étoit le vrai moyen de finir la guerre. Mais comme cette Ville étoit en-

Ann. 68. avant J. C. ARISTOBULE II. 2.

(q) PLUT. *in Lucullo.*

(r) Mithridate & Tigrane en étoient deux. On ne nomme pas le troiſieme; mais il y a apparence que c'étoit Darius Roi des Medes.

Ann. 68. avant J. C. ARISTOBULE II. 2.

core à plusieurs journées de là vers le Nord, & que l'hiver approchoit avec ses neiges & ses orages ; les soldats, déja fatigués d'une assez rude campagne, refuserent de le suivre dans ce pays froid. Il fut obligé de les mener dans un plus chaud, (*s*) en revenant sur ses pas. Il repassa le Mont Taurus, & entra dans la Mésopotamie, où il prit encore Nisibe, qui étoit assez forte, & y mit ses troupes en quartiers d'hiver. Ce fut là que l'esprit de mutinerie commença à éclater dans l'armée de Lucullus ; & il alla si loin qu'il ne pût plus rien faire. P. Clodius, frere de la femme de Lucullus, étoit celui qui l'avoit fait naître, & qui l'entretenoit plus que personne, pour des raisons qu'on dira dans la suite. Cependant Mithridate (*t*) étoit rentré dans le Pont, & avec quatre mille hommes de ses propres troupes, & quatre mille autres que lui donna Tigrane, il avoit batu Fabius, & pressoit vivement Triarius & Sornatius, deux des Lieutenants de Lucullus dans ce pays-là.

Lucullus (*u*) obtint enfin de ses soldats de sortir de leurs quartiers d'hiver, pour aller à leur secours. Mais on y arri-

(*s*) PLUT. *in Lucullo*. OROSIUS VI. 3. DIO. CASSIUS XXXV. 3.

(*t*) DION. CASS. XXV. APPIAN. *in Mithrid.*

(*u*) PLUT. *in Lucullo.*

va trop tard. Triarius avoit imprudemment hazardé une bataille, (x) où Mithridate le défit & lui tua ſept mille hommes, entre leſquels on comptoit cent-cinquante Centurions, & vingt & quatre Tribuns ; ce qui rendit cette perte une des plus grandes que les Romains euſſent faites depuis long-tems. Lucullus, en arrivant, trouva les corps morts ſur le champ de bataille, (y) & ne les fit pas enterrer ; ce qui aigrit encore l'eſprit de ſes ſoldats contre lui. Enſuite l'eſprit (z) de révolte alla ſi loin, que, ſans aucun égard à ſon caractere de Général, ils ne le traitoient plus qu'avec inſolence & avec mépris ; & quoiqu'il allât de tente en tente & preſque d'homme à homme, les conjurer de marcher contre Mithridate & Tigrane, qui, profitant de ces deſordres & de leur inaction, avoient, l'un recouvré le Pont, & l'autre ravagé la Cappadoce, il ne put jamais gagner ſur eux de ſortir d'où ils étoient. Tout ce qu'il en put obtenir fut qu'ils demeureroient tout l'été avec lui, mais ſans bouger de leur camp ni rien entreprendre. Ils avoient avis de Rome de quelques réſolutions deſavantageuſes pour lui, qui

Ann. 67. avant J. C. ARISTOBUL II. 3.

(x) PLUT. *in Lucullo.* DION. CASS. XXXV. pag. 5. 6. APPIAN. *in Mithrid.* CIC. *in Orat. pro Leg. Manil.*

(y) DION. CASS. XXXV. PLUT. *in Lucullo.*

(z) PLUT. *in Pompeio.*

Ann. 67. avant J. C. ARISTOBULE II. 3.

leur donnèrent cette hardieſſe. Il fut donc obligé de demeurer dans l'inaction dans ſon camp, pendant que l'ennemi batoit la campagne, ſans qu'il lui fût poſſible de l'en empêcher. Ce fut là l'état mortifiant où il ſe trouva juſqu'à la venue de Pompée, qu'on envoya de Rome le relever.

Ann. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

Ce fut au commencement de l'année ſuivante qu'arriva Pompée, avec cette nouvelle commiſſion, (*a*) dans la Galatie. Lucullus lui remit l'armée, & s'en retourna à Rome, laiſſant à ſon ſucceſſeur les lauriers que ſes victoires avoient mérités. Il (*b*) emporta quantité de Livres qu'il avoit ramaſſés dans ſes conquêtes. Il en fit une Bibliotheque à Rome qui étoit ouverte à tous les Sçavants & aux curieux, qu'elle attira chez lui en grand nombre : ils y étoient reçus avec toute ſorte d'honnêtetés & d'agréments.

Pompée commença par engager dans les intérêts des Romains Phraate, qui étoit monté ſur le Trône l'année précédente. Il fit avec lui un Traité & (*c*) une alliance offenſive & défenſive. (*d*) Il offrit auſſi la paix à Mithridate : mais ce

(*a*) PLUT. *in Lucullo.* & *Pompeio.* DION. CASSIUS. XXXVI. p. 22.
(*b*) PLUT. *in Lucullo.* ISIDOR. *Origin.* VI. 3.
(*c*) DION. CASS. XXXVI. *Epit.* LIVII. C.
(*d*) DION. CASS. ibid p. 22. APPIAN. *in Mithrid.*

Prince, se croyant sûr de l'amitié & de l'assistance de Phraate, n'en avoit point voulu entendre parler. Quand il apprit que Pompée l'avoit prévenu, il envoya pour traiter avec lui. Mais Pompée ayant demandé pour préliminaires, qu'il mit bas les armes & qu'il lui remit tous les déserteurs; peu s'en falut qu'il n'excitât par là une mutinerie dans l'armée de Mithridate. Comme il y avoit quantité de déserteurs, ils ne pouvoient souffrir qu'on parlât de les livrer à Pompée; & le reste de l'armée ne pouvoit consentir à se voir affoibli par la perte de leur camarades. Pour les appaiser Mithridate fut obligé de leur dire qu'il n'avoit envoyé ses Ambassadeurs, que pour voir en quel état étoit l'armée Romaine, & de leur jurer qu'il ne feroit point de paix avec les Romains, ni à ces conditions ni à aucune autre. La vérité étoit qu'il se trouvoit mieux en état alors de faire la guerre, qu'il ne l'avoit été il y avoit long-tems. La mutinerie des soldats de Lucullus ayant empêché ce Général Romain d'agir toute la derniere campagne, (e) Mithridate avoit recouvré presque tous ses Etats; & il y avoit formé une bonne armée, dont il pouvoit espérer de

Ann. 66. avant J. C. ARISTOBULE, II. 4.

(e) PLUT. *in Lucullo, & Pompeio*, APPIAN. *in Mithrid.* DION. CASS. XXXVI.

Ann. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

grands ſervices. Il crut que le meilleur moyen de vaincre les Romains ſeroit de les laſſer & de leur couper les vivres. Il prit donc ce parti-là ; & évitant toujours le combat, il ſe contentoit de faire le dégât par tout où ils devoient aller. Cette conduite lui réuſſit en partie ; car Pompée fut obligé par là de ſortir du Pont & de la Cappadoce, & d'entrer dans l'Armenie Mineure, pour y rafraîchir ſes troupes qui avoient ſouffert, & y prendre les proviſions néceſſaires. Mithridate l'y ſuivit dans le deſſein de faire encore là le même manége. Mais (*f*) une nuit, Pompée le ſurprit dans ſa marche, le batit & lui tua la plus grande partie de ſon armée. Lui-même eut de la peine à ſe ſauver. Il s'enfuit, pour ſe mettre à couvert, au nord des ſources de l'Euphrate. Pompée, pour monument de ſa victoire, (*g*) fit bâtir, dans l'endroit où s'étoit donnée la bataille, une Ville, où il mit les ſoldats bleſſés, malades & trop âgés, & les autres invalides : il la nomma Nicopolis, ou *la Ville de la Victoire*. Après avoir donné ſes ordres pour cela, il mena le reſte de l'armée contre Tigrane dans la grande Arme-

(*f*) PLUT. *in Pompeio*. DION. CASS. XXXVI. *Epit.* LIVII. C. L. FLOR. III. 5. APPIAN. *in Mithr.* EUTROP. VI. OROS. VI. 4.

(*g*) DION. AP. ibid STRABO. XII. p. 555.

nie, parce qu'il étoit allié de Mithridate. Ann. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

Il le trouva en guerre avec ſon fils, qui portoit le même nom que lui. On a vu ci-deſſus qu'il avoit épouſé Cléopatre, fille de Mithridate. Il en avoit eu (*h*) trois fils, dont il en avoit fait mourir deux, ſans ſujet. Le troiſieme, pour ſe dérober à la cruauté d'un pere ſi dénaturé, (*i*) ſe ſauva chez Phraate, Roi des Parthes, dont il avoit épouſé la fille. Son beaupere le ramena en Armenie à la tête d'une armée : ils aſſiégerent Artaxate ; mais trouvant la Place forte & pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir un long ſiége ; Phraate lui laiſſa une partie de l'armée pour continuer le ſiége, & s'en retourna dans ſes Etats avec le reſte. Tigrane le pere vint bien-tôt après fondre avec toutes ſes troupes ſur ſon fils, le batit, & le chaſſa du pays. Ce jeune Prince, après ce malheur, avoit deſſein de ſe rendre auprès de Mithridate ſon grand-pere ; mais en y allant, il apprit ſa défaite ; & que par conſéquent il n'y trouveroit pas le ſecours qu'il cherchoit. Il prit donc le parti de ſe jetter entre les bras des Ro-

(*h*) APPIAN. *in Mithrid.*
(*i*) AP. ibid.

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

mains : (*k*) il entra dans leur camp, & vint ſupplier Pompée de le prendre ſous ſa protection. Pompée le reçut fort honnêtement, & fut bien aiſe de ſa venue. Car allant porter la guerre en Armenie, il avoit beſoin d'un guide comme lui. Il ſe fit donc mener par lui droit à Artaxate. Tigrane, effrayé de cette nouvelle, & ſentant bien qu'il n'étoit pas en état de réſiſter à une armée ſi puiſſante, prit le parti d'eſſayer la généroſité & la clémence du Général Romain. Il lui envoya les Ambaſſadeurs que Mithridate lui avoit dépêchés après ſa derniere défaite, (*l*) pour lui demander la permiſſion de ſe réfugier chez lui, & du ſecours pour rétablir ſes affaires délabrées. Tigrane, bien loin de lui accorder ſa demande, les avoit fait arrêter, & mettre en priſon, & avoit même fait mettre la tête de Mithridate à cent talents, s'il étoit trouvé dans ſes Etats, ſous prétexte que c'étoit lui qui avoit fait prendre les armes à ſon fils contre lui. Mais la véritable raiſon étoit, qu'il vouloit, par ce ſacrifice, ſe rendre les Romains favorables ; & ce fut pour cela qu'il leur livra ces Ambaſſadeurs. Il (*m*) les ſui-

(*k*) PLUT. *in Pompeio* APPIAN. & DION. CASS. ibid.
(*l*) PLUTARC. AP. & DION. CASSIUS ibid.
(*m*) PLUT. AP. & DION. CASS. ibid. EUTROPIUS VI. VELLEI. PATERC. II. 37.

vit

vit lui-même de fort près ; & ſans prendre aucune précaution, il entra dans le camp des Romains, & vint mettre ſa perſonne & ſa Couronne à la diſcrétion de Pompée & des Romains. En l'abordant il s'abaiſſa juſqu'à ôter ſa Couronne ou ſa Tiare de deſſus ſa tête, & à ſe proſterner devant lui. Pompée en fut touché ; & ſe levant de deſſus ſon ſiége, il vint promptement lui donner la main, & le relever. Il lui remit auſſi la Couronne ſur la tête, & le fit aſſeoir à ſa droite & ſon fils à ſa gauche. Après quoi il le remit au lendemain, pour entendre ce qu'il avoit à lui dire ; & invita le pere & le fils à ſouper ce ſoir-là avec lui. Le fils refuſa de s'y trouver avec ſon pere ; & comme il ne lui avoit donné aucune marque de reſpect pendant l'entrevue, & l'avoit traité avec la même indifférence qu'il auroit fait un étranger, Pompée fut fort choqué de cette conduite. Il ne négligea pourtant pas tout-à-fait ſes intérêts, en prenant connoiſſance de l'affaire de Tigrane. Après avoir condamné le Roi Tigrane à payer ſix mille talents aux Romains, pour les fraix de la guerre qu'il leur avoit faite ſans ſujet, & à leur céder toutes ſes conquêtes en deça de l'Euphrate ; il ordonna que ce Prince regneroit dans ſon an- Ann. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

Ann. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

cien Royaume d'Armenie Majeure, & que ſon fils auroit la Gordiene & la Sophene, deux Provinces limitrophes de l'Armenie, pendant la vie de ſon pere, & après ſa mort, tout le reſte de ſes Etats; en réſervant pourtant au pere les tréſors qu'il avoit dans la Sophene, ſans leſquels il lui eût été impoſſible de payer aux Romains la ſomme que Pompée exigeoit de lui. Le pere fut fort content de ces conditions qui lui laiſſoient encore une Couronne. Mais le fils, qui s'étoit mis des chimeres dans la tête, ne put goûter un Décret qui lui ôtoit ce qu'il s'étoit promis. Il en fut même ſi mécontent qu'il voulut ſe ſauver pour aller exciter de nouveaux troubles. Pompée, qui ſe douta de ſon deſſein, le fit garder à vûe; & quand il vit qu'il refuſoit abſolument de conſentir que ſon pere retirât ſes tréſors de la Sophene, il le fit mettre en priſon. Enſuite ayant découvert, qu'il faiſoit ſolliciter la Nobleſſe d'Armenie à prendre les armes; & qu'il tâchoit d'y engager auſſi les Parthes, il le mit avec ceux qu'il réſervoit pour le triomphe; & après le triomphe, il le laiſſa en priſon; au lieu que la plupart des autres, après cette ſolemnité, furent relâchés, & renvoyés même dans leur Patrie. Tigrane le pere, quand on lui

eut laiſſé prendre les tréſors de la Sophene, paya les ſix mille talents, & fit outre cela préſent à l'armée Romaine de L. drachmes pour chaque ſimple ſoldat, de mille à chaque Centenier, de dix mille à chaque Tribun ; & par cette liberalité il obtint le titre d'Ami & d'Allié du Peuple Romain. Ann. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

Après avoir tout reglé en Armenie ; Pompée (*n*) marcha vers le nord, à la pourſuite de Mithridate. Il trouva ſur les bords du Cyrus les Albaniens & les Iberiens, deux puiſſantes Nations d'entre la mer Caſpienne & le Pont-Euxin, qui voulurent l'arrêter ; mais il les batit & obligea les Albaniens à demander la paix. Il la leur accorda, & paſſa l'hiver dans leur pays.

L'année ſuivante il ſe mit de fort bonne heure en campagne (*o*) contre les Iberiens. C'étoit une Nation fort guerriere, & qui n'avoit encore jamais été ſoumiſe. Elle avoit conſervé ſa liberté contre les Medes, les Perſes, & les Macédoniens, pendant qu'ils avoient eu ſucceſſivement l'Empire de l'Aſie. Pompée en vint à bout, quoiqu'il s'y trouvât d'aſſez grandes difficultés ; & les obli- Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

(*n*) *Epit.* LIVII. CI. PLUT. *in Pompeio.* DION. CASS. XXXVI. Appian. *in Mithrid.*

(*o*) PLUT. ibid. DION. CASS. XXXVII. p. 29.

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

gea de demander la paix. Il ſoumit auſſi les Peuples de la Colchide, & fit priſonnier leur Roi Olthace, qu'il mena enſuite dans ſon triomphe. De-là il revint ſur ſes pas en Albanie, pour châtier cette Nation de ce qu'elle avoit repris les armes pendant qu'il étoit aux priſes avec les Iberiens & avec ceux de la Colchide. Il les batit, & en fit un grand carnage, où périt entr'autres Coſis, frere de leur Roi (*p*) Orode, qui les commandoit. Il obligea, par cette victoire, le Roi Orode à acheter le renouvellement de la paix, qu'il avoit faite avec eux l'année précédente, par de gros préſents, & en donnant ſes fils en ôtage pour ſûreté aux Romains qu'il l'obſerveroit mieux que par le paſſé.

Mithridate (*q*) cependant avoit paſſé l'hiver à Dioſcourias (*r*) ſur le Pont-Euxin, au bout de l'Iſthme qui eſt entre cette mer & la Caſpienne; & au printems (*s*) il étoit allé au Boſphore Cimmerien, (*s*) en traverſant le pays de di-

(*p*) C'eſt ainſi que le nomment FLORUS, EUTROPE, & OROSIUS. Les autres l'appellent OROISE.

(*q*) Appian. *in Mithrid.*

(*r*) Voyez STRABON XI. p. 498.

(*s*) AP. ibid. *Epit.* LIVII. CI. DION. CASS. XXXVI. p. 25. STRAB. XI. p. 496.

(*s*) [Dans la ſuite on l'appella *Sebaſtopolis*, & elle étoit la derniere place de l'Empire Romain de ce côté-là. Vide ARRIANI *Periplum Ponti Euxini*, p. 18.]

verſes Nations des Scythes, dont quelques-unes le laiſſerent paſſer de leur bon gré, & d'autres y furent contraintes par la force. Ce (*t*) Royaume du Boſphore Cimmerien eſt le même que nous appellons aujourd'hui la Tartarie Crimée ; & c'étoit alors une Province de l'Empire de Mithridate. Il l'avoit (*u*) donné en appanage à un de ſes fils nommé Machare. Mais ce jeune Prince avoit été preſſé ſi vivement par les Romains, pendant qu'ils aſſiégeoient Sinope, & que leur flote étoit maîtreſſe du Pont-Euxin, qui étoit entre cette Ville & ſon Royaume, qu'il avoit (*x*) fait la paix avec eux & l'avoit obſervée inviolablement juſqu'alors. Il ſçavoit bien que cette conduite déplaiſoit extrêmement à ſon pere, & ainſi il appréhendoit fort ſa préſence. Pour ſe raccommoder avec lui, (*y*) il lui envoya des Ambaſſadeurs ſur la route, qui lui repréſenterent que ç'avoit été la néceſſité de ſes affaires qui l'avoit obligé d'agir contre ſon inclination. Mais voyant que ſon pere ne ſe laiſſoit point toucher à ſes raiſons, il eſſaya de ſe ſauver par mer, & fut pris

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

(*t*) STRAB. XI.
(*u*) MEMNON. c. 56. Appian. ibid.
(*x*) *Epit.* LIVII. XCVIII. PLUT. *in Lucullo* APPIAN. & MEMNON. ibid.
(*y*) Appian. & DION. CASS. ibid. OROSIUS. VI. 5.

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

par des vaiſſeaux que Mithridate avoit fait croiſer exprès ſur ſa route. Il aima mieux ſe tuer que de tomber entre ſes mains.

Pompée, ayant achevé la guerre dans le nord, & voyant qu'il étoit impoſſible de ſuivre Mithridate dans le pays reculé où il s'étoit retiré, ramena ſon armée au midi ; & (z) en paſſant il ſoumit Darius Roi des Medes & Antiochus Roi de Comagene. (a) Il vint en Syrie, & ſe rendit maître de tout cet Empire. (b) Scaurus réduiſit la Célé-Syrie & Damas ; & (c) Gabinius tout le reſte, juſqu'au Tigre. C'étoient deux de ſes Lieutenants Généraux. (d) Antiochus l'Aſiatique, fils d'Antiochus Euſebe, l'héritier de la Maiſon des Seleucides, qui, par la permiſſion de Lucullus, regnoit depuis quatre ans dans une partie de ces pays-là, dont il s'étoit ſaiſi quand Tigrane l'abandonna, vint le prier, que par ſon moyen il put être rétabli ſur le Trône de ſes peres. Mais Pompée refuſa de l'entendre & le dépouilla de tous ſes Etats, dont il fit une Province Ro-

(z) Appian. *in Mithrid.*
(a) Appian. ibid.
(b) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 4. *& de B. Jud.* I. 5.
(c) DION. CASS. XXXVII. p. 31.
(d) Appian. *in Mithrid.* JUSTIN. XL. 2. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG. XIPHILINUS ex DIONE.

maine. Ainſi pendant qu'on laiſſoit l'Ar- Ann. 65.
menie à Tigrane, qui avoit fait beau- avant J. C.
coup de mal aux Romains dans le cours ARISTOBULE II. 5.
d'une longue guerre, on dépouilla Antiochus, qui ne leur avoit jamais fait tort, & ne méritoit point du tout le traitement qu'on lui fit. La raiſon qu'on en donna fut, que les Romains avoient conquis la Syrie ſur Tigrane: qu'il n'étoit pas juſte qu'ils perdiſſent le fruit de leur victoire: qu'Antiochus étoit un Prince qui n'avoit ni le courage ni la capacité néceſſaires pour défendre le pays; qu'ainſi le mettre entre ſes mains ſeroit l'expoſer aux ravages & aux courſes continuelles des Juifs & des Arabes; ce que Pompée n'avoit garde de faire. (e) An-

(e) Quelques-uns confondent cet Antiochus avec celui de Comagene, & prétendent que la Comagene lui fut donnée par Pompée, quand il lui ôta tout le reſte. Mais le témoignage de l'Hiſtoire détruit cette conjecture. [cependant des Ecrivains célebres prouvent ſolidement que l'Antiochus, Roi de Comagene, eſt le même que Pompée dépouilla du Royaume de Syrie. Voyez EZECH. SPANHEIM *De Præſtantia Numiſmatum* Tom. I. p. 411. le Cardinal NORIS (*in Epochis Syro. Macedonum.* p. 127.) & VAILLANT (*in Hiſtoria Regum Syriæ.*) Pluſieurs raiſons confirment le ſentiment de ces Auteurs. Il eſt certain par l'Hiſtoire qu'Antiochus avoit divers Etats voiſins de la Syrie, dans le tems de l'expédition de Pompée. Ce Général lui ôta la Syrie; mais l'Hiſtoire ne dit point qu'on l'ait privé de tous ſes autres Etats. En effet ſi les Romains l'euſſent dépouillé de tout, au lieu de le laiſſer dans le pays, ils l'auroient envoyé à Rome, pour lui ôter toute occaſion de remuer. Ainſi il eſt apparent qu'on lui laiſſa quelque partie de ſon Royaume; & que ce fut la Comagene, ſituée au nord des frontieres de la Syrie. Le nom

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

tiochus perdit ſa Couronne, & fut réduit à la néceſſité de vivre en ſimple particulier. C'eſt en lui que finit l'Empire des Seleucides en Aſie, qui avoit duré deux cents quarante-huit * ans.

Pendant que les Romains faiſoient tout ceci, il arriva de grands troubles & de grandes révolutions en Egypte & en Judée. En Egypte les Alexandrins, laſſés d'Alexandre leur Roi, ſe ſoulevérent, (*f*) le chaſſerent, & (*g*) appellerent Ptolomée Aulete. C'étoit un bâtard de Lathyre : car Lathyre ne (*h*) laiſſa point de fils légitime ; mais il en laiſſa pluſieurs qu'il avoit eus de ſes maî-

d'Antiochus, que le premier Roi de Comagene & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs ont porté, étoit particulier aux Rois de Syrie, & on ne voit pas que les Princes voiſins aient pris ce nom. Ainſi il eſt vraiſemblable que l'Antiochus de Comagene étoit de la race des Rois de Syrie. Ce Royaume de Comagene fut gouverné par Antiochus, & enſuite par ſes deſcendants juſqu'à Veſpaſien. Cet Empereur dépouilla le Prince qui regnoit alors, & l'envoya à Rome où il finit ſes jours avec ſes deux fils. Voyez JOSEPHE (*de Bello Jud.* VII. 28.) Ainſi la race des Seleucides conſerva juſqu'à ce tems-là l'autorité Royale, & continua à regner dans la Comagene après avoir perdu la Syrie. Voyez NORIS *in Cenotaphiis Piſanis* p. 229. & *in Epochis Syro-Macedonum.* p. 127.]

(*) [Il y a dans l'Anglois 258 ans ; mais c'eſt une faute, comme il paroît par la Table Chronologique de l'Auteur.]

(*f*) SULTON. *in Julio Cæſare.* c. 11. TROGUS *in Prol.* XXXIX.

(*g*) TROG. ibid.

(*h*) PAUSAN. *in Att.* Car il dit là qu'il ne laiſſa d'enfants légitimes que Berenice.

treſſes, & entr'autres (*i*) Ptolomée, qui, après la mort de ſon pere, eut l'Iſle de Cypre, & en jouit juſqu'à ce que les Romains la lui ôterent contre toute juſtice, comme on le verra dans la ſuite. Ptolomée (*k*) Aulete, dont nous parlons, qui en étoit auſſi un, eut encore le titre de *Dionyſios Neos* ou *le nouveau Bachus*: & l'un & l'autre de ces ſurnoms lui venoient de cauſes qui ne font pas beaucoup d'honneur à ſa mémoire. Pour ce qui eſt du premier (*Aulete* ou *le Joueur de Flute*) on le lui donna, parce (*l*) qu'il ſe picquoit ſi fort de bien jouer de la Flute, qu'il en voulut diſputer le prix dans des Jeux publics. Pour l'autre, il le méritoit bien auſſi, (*m*) puiſqu'il danſoit en habit de femme aux Bacchanales, & y faiſoit toutes les extravagances que faiſoient à cette Fête les femmes les plus impudiques. Il paſſe pour le plus efféminé de ſa race, (*n*) comme ſon grand-pere Phyſcon pour le plus méchant.

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

Alexandre ainſi chaſſé (*o*) vint trouver Pompée pour lui demander ſon ſecours pour le rétablir dans ſes Etats. Il

(*i*) TROG. *in Prologo*. XL.
(*k*) TROGUS ibid.
(*l*) STRABO. XVII. p. 796.
(*m*) LUCIAN. *de non temere cred. Calumniæ*.
(*n*) STRABO. ibid.
(*o*) APPIAN. *in Mithrid.*

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

lui offrit de grands préſents, & lui en promettoit encore bien d'autres, pour l'y porter. Mais Pompée ne voulut point ſe mêler de ſes affaires, parce qu'elles n'étoient pas du reſſort de ſa commiſſion. Ce Prince (*p*) ſe retira à Tyr pour y attendre quelque conjoncture plus favorable; mais il y mourut peu de tems après. Il faut remarquer ici, que l'Aſtronome Ptolomée, dans ſon Canon, ne nomme point du tout Alexandre parmi les Rois d'Egypte, & commence le regne d'Aulete à la mort de Lathyre, quoiqu'il paroiſſe, (*q*) par Cicéron & par Suétone, qu'Alexandre avoit regné (*) quinze ans entre deux. Peut-être que comme Ptolomée, Roi de Cypre, eut cette Iſle auſſi-tôt après la mort de ſon pere, Aulete auſſi avoit eu quelqu'autre partie de l'Empire d'Egypte pour ſa part; & que ce ſera la raiſon qui aura

(*p*) CICERO *in Orat. II. contra Rullum.* c. 16.

(*q*) Ibid. & SUETON. *in Cæſare*, c. 11.

* [Les endroits qu'on cite de CICERON & de SUETONE ne prouvent rien contre le témoignage des anciens Auteurs, dont on a parlé ſous l'an 80. SUETONE ne nomme point le Roi d'Egypte qui fut chaſſé par ſes ſujets; & il y a lieu de croire qu'il parle de Ptolomée Aulete. Pour CICERON, il eſt vrai qu'il parle de la mort d'un Alexandre Roi d'Egypte, dans cette Oraiſon qu'il compoſa en l'an 63. mais il ne marque pas le tems de ſa mort. La maniere dont il s'exprime, peut même faire croire que cet Alexandre étoit mort depuis un grand nombre d'années, & non point depuis environ deux ans, comme le croit notre Auteur.]

engagé cet Aſtronome à le marquer comme ſucceſſeur immédiat de Lathyre, quoiqu'il n'ait eu le tout que quinze ans après. Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

Les troubles qui arriverent en Judée, & la révolution qu'ils y produiſirent, vinrent de l'ambition d'Antipater pere d'Herode. J'ai parlé de ſon origine. Comme il avoit été élevé à la Cour d'Alexandre Jannée, & d'Alexandra ſa femme, qui regna après lui, (r) il s'empara de l'eſprit d'Hyrcan leur fils aîné, dans l'eſpérance de s'élever par ſa faveur lorſqu'il parviendroit à la Couronne. Mais quand il vit toutes ſes meſures rompues par la dépoſition d'Hyrcan, & le Couronnement d'Ariſtobule, de qui il n'avoit rien à eſpérer de bon, parce qu'il avoit toujours été contraire à ſes deſſeins; il ſe mit, avec toute la fineſſe où il excelloit, à travailler au rétabliſſement d'Hyrcan. Il traita pour cet effet ſécretement avec Arétas Roi de l'Arabie Pétrée, & l'engagea à fournir une armée à Hyrcan. Il avoit auſſi, par ſes intrigues au dedans du pays, quantité de Juifs prêts à ſe déclarer pour ce Prince. La grande difficulté étoit de faire entrer Hyrcan lui-même dans cette entrepriſe. Son indolence lui faiſoit pré-

(r) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 2. & *de B. Jud.* I. 5.

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

ferer le repos à toute autre choſe, & il n'étoit ſuſceptible d'aucun mouvement d'ambition. Il falut donc le prendre autrement que par l'ambition. On lui fit concevoir que ſa vie étoit en danger, qu'il faloit regner, ou mourir, s'il demeuroit en Judée. Il conſentit à ſe ſauver, & à ſe jetter entre les bras d'Arétas, qui, ſelon le Traité qu'Antipater, avoit fait avec lui, (s) le ramena en Judée avec une armée de L. mille hommes. Renforcés encore des Juifs du parti d'Hyrcan, ils en vinrent à une bataille, où ils remporterent une victoire complete ſur Ariſtobule, le pourſuivirent juſqu'à Jéruſalem, & y entrerent ſans oppoſition. Ariſtobule & ſon parti ſe retirerent ſur la montagne du Temple, où on les aſſiégea. Tous les Prêtres étoient pour lui; mais Hyrcan avoit le Peuple de ſon côté. Ceci arriva pendant la ſolemnité de la Pâque. Ariſtobule, ayant beſoin d'agneaux & d'autres victimes pour cette Fête, traita avec les Juifs qui ſe trouvoient parmi les aſſiégeants, afin qu'ils lui en fourniſſent, moyennant une certaine ſomme d'argent. Quand ils eurent cet argent, qu'on leur fit deſcendre du haut de la muraille avec des cordes, ils ſe moquerent de lui, & furent aſſez

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 3. & *de B. J.* I. 5.

impies pour dérober à Dieu les Sacrifices dont ils avoient reçu l'argent, & pour empêcher, par ce Sacrilége, qu'on ne lui offrît ce qu'il avoit commandé dans cette Fête ſolemnelle. Ils ajouterent encore un autre crime énorme à ce premier. Ils amenerent dans l'armée un nommé Onias qui vivoit en réputation de ſainteté, & qui paſſoit pour avoir obtenu de Dieu, par ſes prieres, de la pluye dans une grande ſéchereſſe; & concluant que ſes malédictions ſeroient auſſi efficaces que l'avoient été ſes prieres, ils le voulurent forcer de maudire Ariſtobule & tout ſon parti. Il réſiſta long-tems à leurs importunités; mais enfin voyant qu'on ne ceſſoit point de le tourmenter, il leva ſes mains au Ciel au milieu de l'armée & pouſſa cette priere: » Seigneur » Dieu, Gouverneur de l'Univers, puiſ- » que ceux qui ſont avec nous ſont ton » Peuple, & que ceux qui ſont aſſiégés » ſont tes Prêtres, veuille n'écouter les » prieres ni des uns ni des autres, con- » tre le parti oppoſé. » Ceux qui l'avoient amené pouſſerent leur rage contre lui juſqu'à le lapider; & lui ôterent ainſi cruellement la vie pour une action ſi belle & ſi charitable. Mais ils en furent bien-tôt punis. (t) Ariſtobule, ayant eu

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

(t) JOSEPH. *Antiq.* XIV, 4. & *de B. Jud.* I. 5.

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

avis que Scaurus étoit arrivé à Damas avec une armée Romaine, lui fit offrir quatre cents talents, & l'engagea par là dans ſes intérêts. Hyrcan lui fit offrir une ſomme pareille; mais il crut Ariſtobule plus en état que lui de la trouver; & quelques autres raiſons, jointes à celle-là, lui firent épouſer la cauſe d'Ariſtobule. Gabinius y entra auſſi pour trois cents autres autres qu'il lui fit promettre. Tous deux conjointement envoyerent dire à Arétas de ſe retirer, & le menacerent, s'il refuſoit de le faire, de tourner leurs armes contre lui. Ce Prince leva donc le ſiége. Mais en s'en retournant dans ſon pays, Ariſtobule, qui ramaſſa tout ce qu'il put de troupes, l'atteignit dans un endroit nommé Papyrion, le défit, & lui tua beaucoup de monde. Quantité de Juifs du parti d'Hyrcan perdirent la vie dans cette bataille, en r'autres Cephalion frere d'Antipater. (u) Pompée lui-même arriva, à peu près dans ce tems-là, à Damas. Il s'y rendit bien-tôt des Ambaſſadeurs de tous les pays voiſins; mais ſur tout d'Egypte & de Judée. Les Rois de ces deux pays, ayant chaſſé leurs prédéceſſeurs, avoient intérêt de mettre les Romains de leur côté pour ſe maintenir

(u) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. & *de B. Jud.* I. 5. XI. PHIL. ex DIONE.

dans leur uſurpation. Ceux d'Egypte lui apporterent une couronne d'or, du poids de quatre mille pieces d'or, & ceux de Judée (x) une vigne auſſi d'or, qui valoit quatre cents talents. Elle fut miſe enſuite dans le Temple de Jupiter Capitolin à Rome, & l'Inſcription qu'on y mit portoit le nom d'Alexandre Roi des Juifs. (y) Ce fut apparemment parce qu'on ne vouloit pas reconnoître Ariſtobule, qu'on y mit le nom de ſon pere. Pendant le ſéjour que fit Pompée à Damas, (z) il s'y rendit juſqu'à douze Têtes Couronnées, qui venoient lui faire leur cour, & qui s'y trouverent tous en même-tems. Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

Mais, comme il y avoit encore dans le Pont & dans la Cappadoce pluſieurs Places fortes entre les mains de Mithridate, Pompée jugea à propos d'y retourner pour les réduire. Il les ſoumit en effet preſque toutes à ſon arrivée : & il alla enſuite paſſer l'hiver à (a) Aſpis, Ville du Pont. *Cainé* ou *la Ville Neuve*, (b) étoit la plus forte de toutes ces Places. Auſſi étoit-ce là que Mithridate avoit ſes meil-

(x) JOSEPH. ibid.
(y) STRABO *apud* JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. PLINIUS XXXVII. 2.
(z) PLUTARCH. *in Pompeio.*
(a) PLUT. ibid.
(b) STRABO. XII. p. 556. PLUT. ibid.

Ann. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

leurs effets, & la plus grande partie de ſon tréſor, parce qu'il la regardoit comme imprenable ; mais elle ne le fut pas pour les Romains. Pompée la prit, & avec elle tout ce que Mithridate y avoit mis. On y trouva entr'autres choſes des mémoires ſecrets qu'il avoit dreſſés lui-même; & l'on découvrit par-là bien des choſes cachées juſques-là, & bien des deſſeins ſecrets. On y trouva auſſi ſes mémoires de Médecine, que (*c*) Pompée fit traduire en Latin par Lenée, bon Grammairien, qui étoit un de ſes affranchis ; & on les publia enſuite dans cette Langue. Car, entre les autres qualités extraordinaires de Mithridate, il avoit celle d'être très-habile dans la Médecine. Il ne faut pas oublier de remarquer, que ce fut lui qui inventa le contrepoiſon admirable qui porte encore ſon nom, & dont les Médecins ſe ſont ſi bien trouvés, qu'on l'emploie encore aujourd'hui avec ſuccès.

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

Pompée, pendant le ſéjour qu'il fit à Aſpis, regla les affaires de tous ces quartiers-là, autant que l'état où étoient les choſes le pouvoit permettre. Dès que le printems fut revenu, (*d*) il retourna en Syrie, pour faire la même choſe. Car,

(*c*) PLIN. XXV. 2.
(*d*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5.

pour pourſuivre Mithridate dans le Royaume du Boſphore, où il étoit encore retourné, il eût falu faire le tour du Pont Euxin avec une armée, & traverſer des pays habités par différentes Nations Scythes, & par conſéquent barbares, & même des déſerts : entrepriſe fort dangereuſe, & où l'on couroit riſque de périr. Ainſi (*e*) tout ce que put faire Pompée, fut de poſter de telle maniere la flote Romaine, qu'elle empêchât tous les convois qu'on eût pu envoyer à Mithridate. Il crut par-là le pouvoir réduire à la derniere néceſſité, & dit, (*f*) en partant, qu'il laiſſoit à Mithridate un ennemi plus redoutable que les armées Romaines ; c'étoit la faim & la néceſſité. (*g*) Ce qui le menoit avec tant d'ardeur en Syrie étoit la paſſion démeſurée & ridicule qu'il avoit de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à la Mer Rouge. En Eſpagne, & avant cela en Afrique, il avoit porté les armes Romaines juſques à l'Océan Occidental, des deux côtés du Détroit de la Méditerranée. Dans la guerre contre les Albaniens, il les avoit étendues juſques à la Mer Caſpienne. Il croyoit qu'il ne manquoit plus à ſa gloi-

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

(*e*) DION. CASS. XXXVII. PLUT. *in Pompeio*
(*f*) PLUT. ibid.
(*g*) PLUT. ibid.

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II.

re que de les pouſſer juſqu'à la Mer Rouge. En arrivant en Syrie, il déclara (*h*) Antioche & (*i*) Seleucie ſur l'Oronte, Villes libres, & (*k*) continua ſa marche vers Damas, d'où (*l*) il comptoit d'aller attaquer les Arabes, & de porter ſes victoires juſques à la Mer Rouge.

Mais, én paſſant, il falut s'arrêter pluſieurs fois pour examiner la conduite des Princes de ces quartiers-là, & pour entendre les plaintes qu'on venoit faire d'eux. Lorſque l'Empire de Syrie avoit commencé à tomber en décadence, il s'étoit élevé quantité de petits Princes, qui s'étoient cantonnés en différents endroits; & ces petits Souverains étoient, pour la plupart, des tyrans qui maltraitoient cruellement les Peuples, & faiſoient de terribles ravages ſur les terres de leurs voiſins. Pompée, en paſſant, les faiſoit venir; & après avoir examiné leur affaire, (*m*) ou il les confirmoit dans leurs Toparchies, à condition qu'ils payeroient tribut aux Romains; ou ils les dépoſoit; ou enfin, il en faiſoit même quelquefois mourir, qui ſe trouvoient con-

(*h*) PORPHYR. *in Gr.* EUSEB.-SCALIG.
(*i*) STRABO. XVI. p. 751. EUTR. VI. §. 14.
(*k*) JOSEPH. ibid.
(*l*) DION. CASS. XXXVII. PLUT. *in Pompeio.* JOSEPH. *Antiq.* XIV. 6.
(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. XIPHIL. *ex* DIONE CASSIO.

vaincus de grandes énormités. Mais Ptolomée, fils de Mennée, Prince de Chalcis, le plus coupable de tous, échappa à force d'argent. Car s'étant enrichi du ſang de ſes ſujets, & du pillage de ſes voiſins, il fit préſent de mille talents à Pompée, & racheta par là ſa vie & ſa Principauté, dont il continua à jouir encore pluſieurs années après. Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

En arrivant en Célé-Syrie, (*n*) Antipater, de la part d'Hyrcan, & Nicomede, de la part d'Ariſtobule, s'adreſſerent à lui pour le faire juge du différend qui étoit entre les deux freres, & pour obtenir ſa protection. Pompée, après les avoir écoutés, leur parla fort honnêtement, & ordonna que les deux freres vinſſent eux-mêmes l'inſtruire à fond de leur affaire; & qu'alors il en prendroit connoiſſance, & feroit ce que la juſtice demanderoit. Dans cette audience, Nicomede fit grand tort à la cauſe de ſon maître, en faiſant des plaintes de ce que Scaurus & Gabinius lui avoient extorqué l'un cccc. & l'autre ccc. talents. Cela lui en fit des ennemis; & comme après Pompée, c'étoient les premiers de l'armée, ils eurent aſſez de crédit pour faire tort à celui qui avoit oſé ſe plaindre d'eux. Mais Pompée avoit la tête trop pleine

(*n*) IOSEPH. *Antiq.* XIV. 5.

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

des préparatifs pour la guerre d'Arabie, pour trouver le tems de vuider ce différend ; & il ſurvint un incident qui l'obligea à ſuſpendre toutes les affaires de Syrie, & à ſe rendre dans le Pont.

Avant de partir de Syrie, l'année d'auparavant, (*o*) il lui étoit venu une Ambaſſade de la part de Mithridate qui demandoit la paix. Il faiſoit propoſer, qu'on lui laiſsât, comme à Tigrane, ſa Couronne héréditaire, & qu'il payeroit un tribut aux Romains, & leur céderoit tous ſes autres Etats. Pompée répondit à cela, qu'il vint donc auſſi en perſonne, comme avoit fait Tigrane. Mithridate n'y voulut pas conſentir ; mais il propoſa d'y envoyer ſes enfants & quelques-uns de ſes principaux amis. Pompée ne voulut pas s'en contenter. Les négociations ſe rompirent, & Mithridate ſe remit à faire des préparatifs de guerre avec autant de vigueur que jamais. Pompée, qui en eut avis, jugea à propos de ſe rendre ſur les lieux pour avoir l'œil à tout. Pour cet effet il alla (*p*) paſſer quelque tems à Amiſus, l'ancienne Capitale du pays ; & fit juſtement ce qu'il avoit deſaprouvé dans la conduite de Lucullus. Il

(*o*) APPIAN. *in Mithrid.*
(*p*) PLUT. *in Pompeio.*

s'amuſa à (q) partager les Etats de Mithridate en Provinces, & à diſtribuer les récompenſes, tout comme ſi la guerre eût été finie. Mais Mithridate vivoit encore, & avoit alors une armée prête à faire une terrible invaſion juſques dans le cœur des Etats des Romains. Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

Dans la diſtribution des récompenſes, (r) Pompée donna l'Armenie Mineure avec pluſieurs autres Villes & pays voiſins, à Déjotarus, Prince de Galatie, qui étoit toujours demeuré attaché aux intérêts des Romains pendant toute cette guerre; & il lui donna le Titre de Roi du pays qu'il lui donnoit; au lieu qu'auparavant (s) il ne portoit que celui de Tétrarque de Galatie. C'eſt ce même Déjotarus pour qui Cicéron fit dans la ſuite (t) une de ſes Oraiſons. Il fit auſſi en même tems (u) Archelaüs Grand-Prêtre de la Lune, qui étoit la grande Déeſſe des Comaniens dans le Pont; & il lui donna

(q) PLUT. ibid. *Epit.* LIVII. CII. STRABO. XII. pag. 541.

(r) STRABO. XII. p. 547. EUTR. VI.

(s) STRABO. ibid.

(t) Elle fut prononcée devant Jules Céſar, & nous l'avons encore. La Galatie étoit autrefois gouvernée par quatre Tétrarques, dont Déjotarus alors étoit un. Pompée ajouta tout ceci à ſa Tétrarchie, ſans abolir les trois autres. Mais dans la ſuite, Déjotarus les engloutit toutes; & quand Cicéron plaida ſa cauſe, il étoit en poſſeſſion de toute la Galatie. STRAB. XII. p. 567.

(u) APPIAN. *in Mithrid.* STRAB. XII. p. 558. & XVII. p. 796.

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

la Souveraineté du lieu, qui contenoit bien ſix mille perſonnes, toutes dévouées à cette Déeſſe. Cet Archelaüs étoit fils de celui (x) qui avoit commandé en chef les troupes que Mithridate avoit envoyées en Grece dans la premiere guerre qu'il eut avec les Romains, & qui, ayant été diſgracié par Mithridate, s'étoit retiré chez les Romains avec ſon fils ; & ils étoient demeurés depuis fortement attachés à leurs intérêts, & leur avoient rendu de grands ſervices dans les guerres d'Aſie. Le pere étant mort, on donna au fils, pour les récompenſer tous deux, cette Prêtriſe de Comane avec la Souveraineté qu'on y attacha. C'eſt celui qui parvint dans la ſuite à être Roi d'Egypte, comme on le dira dans ſon lieu.

Pendant le ſéjour que fit Pompée dans le Pont, (y) Arétas, Roi de l'Arabie Pétrée, profita de ſon abſence, & fit des courſes dans la Syrie, qui incommoderent beaucoup les habitants. (z) Pompée y revint. En paſſant, l'endroit, où étoient les corps morts des Romains tués dans la défaite de Triarius, ſe trouva ſur ſa route. Il les fit enterrer avec (a) beaucoup de ſolemnité. Cette action

(x) PLUT. *in Sylla.*
(y) DION. CASS. XXXVII
(z) PLUT. *in Pompeio.*
(a) PLUT. ibid.

lui gagna le cœur des ſoldats, dont le principal dégoût pour Lucullus étoit venu de ce qu'il y avoit manqué, quand il paſſa par-là peu après cette défaite. Delà Pompée continua ſa marche vers la Syrie, pour y exécuter les projets qu'il avoit formés pour la guerre d'Arabie. Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

Mithridate (*b*) mourut ſur ces entrefaites ; & ce fut ſon propre fils qui le réduiſit à la néceſſité de ſe tuer lui-même. Toute eſpérance d'une paix ſupportable lui étant ôtée, par le refus des ouvertures qu'il avoit fait faire à Pompée, (*c*) ce Prince avoit formé le hardi projet de traverſer la Pannonie, & en paſſant les Alpes, de venir attaquer les Romains dans l'Italie même, comme avoit fait Annibal. Il avoit pour cela engagé quantité de Scythes du voiſinage dont il avoit augmenté ſes troupes, & avoit envoyé des Agents en Gaule, ſolliciter les Peuples de ſe joindre à lui, quand il approcheroit des Alpes. Mais, comme pour exécuter ce projet, il faloit faire plus de deux mille milles, & traverſer le pays qu'on appelle aujourd'hui la petite Tartarie, la Podolie, la Moldavie, la Valachie, la Tranſilvanie, la Hongrie, la Sti-

(*b*) PLUT. *in Pomp.* DION. CASS. XXXVII. APPIAN. *in Mithrid. Epit.* LIV II. CII. L. FLORUS III. 5.

(*c*) APPIAN. DION. CASS. & L. FLORUS. *ibid.*

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

rie, la Carinthie, le Tirol, & la Lombardie, & paſſer trois grandes rivieres, le Boryſthene, le Danube, & le Pô; la ſeule idée d'une ſi dangereuſe marche fit ſi grande peur à ſon armée, que, pour rompre ſon deſſein, elle conſpira contre lui, & élut Pharnace ſon fils pour Roi. Alors ſe voyant abandonné de tout le monde, & que ſon fils même ne vouloit pas lui permettre ſeulement de ſe ſauver où il pourroit, il ſe retira dans ſon appartement; & après avoir donné du poiſon à ſes femmes, à ſes concubines & à celles de ſes filles qui étoient alors auprès de lui, il en prit lui-même; mais comme il vit qu'il ne faiſoit pas ſon effet ſur lui, il eut recours à ſon épée; & le coup qu'il ſe donna ne ſuffiſant pas, il fut obligéde prier un ſoldat Gaulois, qui venoit d'enfoncer ſa porte, de l'achever. Ainſi mourut ce Prince, après avoir vécu ſoixante & douze ans, & en avoir regné ſoixante. Sa grande peur étoit de tomber entre les mains des Romains, & d'être mené en triomphe. Pour prévenir ce malheur, il portoit toujours ſur lui du poiſon, pour leur échaper par cette voie, s'il ne trouvoit pas d'autre reſſource. L'appréhenſion qu'il eut que ſon fils ne le livrât à Pompée, lui fit prendre la funeſte réſolution qu'il exécuta avec tant

de

de promptitude. On dit communément que ce qui fit que le poiſon qu'il prit ne le tua pas, venoit de ce qu'il avoit tant pris de ſon Mithridate, que ſon tempérament en étoit devenu à l'épreuve du poiſon. Mais c'eſt une erreur, le Mithridate n'a pas cette vertu. D'ailleurs les poiſons operent fort diverſement, les uns en rongeant, les autres en enflammant, & d'autres d'une autre maniere; ainſi il eſt impoſſible de trouver une médecine particuliere qui puiſſe ſervir d'antidote univerſel contre toutes ſortes d'eſpeces. Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

Pour ce qui eſt du caractere de ce Prince, il étoit fort extraordinaire; un génie ſupérieur, & une ame intrépide; une vaſte étendue d'eſprit, avec beaucoup de jugement. Il avoit, avec cela beaucoup d'acquis. Il ſçavoit tout ce qui faiſoit le ſçavoir de ce tems-là; & quoiqu'il eût dans ſes Etats vingt & deux Nations différentes, (*d*) il n'y en avoit pas une dont il ne ſçût aſſez bien la Langue pour n'avoir pas beſoin d'interprete. Sa pénétration étoit ſi grande, que jointe à une attention continuelle à ſes affaires, d'un ſi grand nombre de complots & de conſpirations qui ſe firent contre lui, pas une

(*d*) PLIN. VII. 24. & XXV. 2. VALER. MAX. VIII. 7. QUINTIL. XI. 2. AUR. VICTOR. *in Mithrid.* A. GELLIUS XVII. 17.

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

n'échapa à ſa ſagacité que cette derniere où il périt. Ses (e) deſſeins étoient grands; & quoique preſque tous ceux qu'il forma contre les Romains aient manqué ; ſon grand cœur, qui ne s'abatoit point, le ſoutenoit contre tous les revers de la fortune ; & après ſes pertes les plus grandes, il trouvoit toujours des reſſources, que ſon application & ſon heureux génie lui fourniſſoient ; il revenoit ſur la ſcène lorſqu'on s'y attendoit le moins, & paroiſſoit comme un autre Antée avec de nouvelles forces & une vigueur étonnante. Sa derniere entrepriſe fait bien voir, que, quoique la fortune l'abandonnât ſouvent, ſon courage intrépide & ſon génie entreprenant ne l'abandonnoient jamais. Sans la trahiſon de ſes propres ſujets, les Romains l'auroient trouvé, dans ſa vieilleſſe, encore plus redoutable pour eux que jamais. Cicéron (f) dit de lui, qu'après Alexandre c'étoit le plus grand des Rois. Il eſt bien certain que les Romains n'ont jamais eu de pareil Roi en tête.

Mais d'un autre côté, ſes vices n'étoient pas moins grands que ſes vertus. Les principaux & les dominants étoient

(e) Vide DION. CASS. APPIANUM, L. FLOR. PLUTAR. *alioſque.*

(f) *In Lucullo, ſive, Academ. Queſt.* L. II. c. 1.

la cruauté, l'ambition, & l'amour. Sa cruauté parut dans le meurtre de ſa mere, de ſon frere, de pluſieurs de ſes enfants, de ſes amis, & des perſonnes les plus attachées à lui, qu'il fit mourir en différentes occaſions, & quelquefois pour de fort légers ſujets. Son ambition eſt viſible dans les invaſions injuſtes qu'il faiſoit pour s'agrandir, & dans les moyens qu'il employoit, qui étoient ſouvent la fourberie, le meurtre, ou la perfidie. Son penchant pour l'amour (*g*) paroît dans le grand nombre de femmes & de concubines qu'il avoit. Par tout où il rencontroit une belle perſonne, il la prenoit ſous l'une de ces deux qualités ; de ſorte que le nombre en étoit prodigieux. Il en avoit qu'il menoit par tout avec lui: il mettoit les autres en divers Châteaux ou Places fortes, où il les alloit voir quand il paſſoit par là, ou les faiſoit venir dans les lieux où il s'arrêtoit. Mais quand il ſe trouvoit en danger, (*h*) il ne manquoit point d'empoiſonner celles qu'il ne pouvoit pas emmener ſûrement, ou de s'en défaire de quelqu'autre maniere qui ne valoit pas mieux. Il traitoit auſſi de la même maniere ſes ſœurs & ſes

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II, 6.

(*g*) APPIAN. *in Mithrid.* PLUT. *in Lucullo, & Pompeio, aliique.*

(*h*) PLUT. & APPIAN, ibid. DION. CASSIUS. XXXVI. & XXXVII.

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

filles, pour empêcher qu'elles ne tombassent entre les mains de l'ennemi. (*i*) Hypsicratie seule, entre toutes ses femmes, l'accompagnoit par tout où il étoit obligé de se retirer par la nécessité de ses affaires. C'étoit une femme robuste, & d'un esprit mâle. Elle s'étoit fait couper les cheveux, avoit pris l'habit d'homme, & s'étoit faite au maniement des armes, & à monter les chevaux les plus fougueux. Elle étoit toujours à son côté dans un jour de bataille, l'accompagnoit dans ses fuites, & sur tout dans la derniere, où, après avoir été défait par Pompée dans l'Armenie Mineure, il fit cette rude & dangereuse retraite, au travers de plusieurs Nations Scythes, jusqu'à son Royaume du Bosphore Cimmerien. Pendant tout ce tems-là elle étoit, tout le long du jour, à cheval à côté de lui ; & à la couchée, elle pansoit son cheval, & lui servoit de valet de chambre dans le logis, & de palfrenier dans l'écurie. Par là elle se faisoit aimer tendrement de lui. C'étoit sa consolation, son aide, & son tout ; dans ses malheurs. A cause de cet esprit mâle, au lieu d'Hypsicratie, qui étoit véritablement un nom de femme, il l'appelloit Hypsicrate, qui étoit celui d'un homme. Mais pourtant de toutes

(*i*) PLUT. *in Pomp.* VAL. MAX. IV. 6. EUTR. VI.

ſes femmes, celle qu'il aimoit le plus, étoit (*k*) Stratonice, la plus belle de toutes, & ſimple fille de Muſicien. Il l'avoit miſe dans le tems de ſa décadence dans un Château du Pont extrêmement fort, nommé Symphorium, où ſe trouvant en danger de ſe voir abandonnée, elle rendit la Place à Pompée, à condition qu'on ne feroit aucun mal ni à elle, ni à un fils qu'elle avoit eu de Mithridate, en cas qu'il tombât entre les mains des Romains. Pompée non-ſeulement lui accorda cette demande, mais il la laiſſa même maîtreſſe du Château & de preſque tous les effets qui s'y trouverent. Son fils Zipharès étoit alors avec ſon pere qui étoit encore dans le Pont. Ce cruel, pour ſe venger d'elle, amene ce fils à la rive oppoſée d'un petit bras de mer ſur lequel étoit ce Château, & là, aux yeux de la mere, il le tue, & laiſſe ſon corps mort ſur le ſable. Malgré ſes précautions barbares pluſieurs de ſes femmes & de ſes concubines tomberent entre les mains de Pompée pendant le cours de cette guerre, quand il prit les Châteaux & les Places où elles étoient gardées. L'Hiſtoire (*l*) remarque à l'honneur de ce grand

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

(*k*) PLUT. *in Pomp.* APPIAN. *in Mithrid.* DION. CASS. XXXVII. p. 33.

(*l*) PLUT. & APPIAN. ibid.

Ann. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

homme, qu'il ne toucha à aucune, & qu'il les renvoya toutes à leurs parents ou à leurs amis, la plupart Rois, Princes, ou grands Seigneurs de ces pays-là.

Mithridate eut un grand nombre d'enfants de ſes femmes & de ſes concubines. Il fit mourir pluſieurs des garçons, ſur le moindre chagrin, & empoiſonna pluſieurs des filles, quand il ne pouvoit pas les emmener dans ſa fuite. Cependant il en tomba quelques-unes entre les mains des Romains. (*m*) Pompée emmena à Rome cinq de ſes filles, & les fit marcher à ſon triomphe.

Après Annibal, ç'a été le plus terrible ennemi qu'aient eu les Romains; & la guerre qu'ils eurent avec lui, a été la plus longue qu'ils aient eſſuyée. (*n*) Juſtin la fait durer quarante-ſix ans; (*o*) Appian, quarante-deux (*p*); Florus & (*q*) Eutrope, quarante; & (*r*) Pline trente. Mais la vérité eſt, qu'en prenant pour le commencement de cette guerre l'invaſion de la Cappadoce qui la cauſa, & comptant de là juſques à la mort de ce

(*m*) PLUT. & APPIAN. ibid.
(*n*) XXXVII. 1.
(*o*) *In Mithrid.*
(*p*) III 5.
(*q*) VI.
(*r*) VII. 26.

Prince, il n'y a que vingt & ſept ans. Pour arrondir le nombre Pline en marque trente; & c'eſt lui qui approche le plus de la vérité.

Pompée, en arrivant en Syrie, alla droit à Damas, à deſſein d'en partir pour commencer enfin la guerre d'Arabie. Il y prit (s) connoiſſance de la cauſe d'Hyrcan & d'Ariſtobule qui s'y étoient rendus en perſonne, ſuivant ſes ordres. Il y vint auſſi quantité de Juifs demander qu'on les délivrât de la domination de l'un & de l'autre. Ils repréſentoient, » qu'ils ne » devoient pas être gouvernés par un » Roi : qu'ils avoient accoutumé de- » puis long-tems de ne l'être que par le » Souverain Sacrificateur du Dieu qu'ils » adoroient, qui, ſans autre titre, leur » adminiſtroit la Juſtice ſelon les Loix » & les Reglements qui leur avoient été » tranſmis par leurs ancêtres : qu'à la vé- » rité les deux freres étoient de la race » Sacerdotale; mais qu'ils avoient chan- » gé la forme du Gouvernement, pour » une nouvelle, qui, ſi on n'y remédioit, » les mettroit dans l'eſclavage. » Hyrcan ſe plaignoit, » qu'Ariſtobule le dé- » pouilloit injuſtement de ſon droit d'aî- » neſſe, en uſurpant tout, & ne lui laiſ- » ſant qu'une petite terre pour ſon en-

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN. II. 1.

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. *& de Bello Jud.* I. 5.

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 3.

» tretien. Il l'accuſoit auſſi de faire le » métier de corſaire ſur mer, & de pil- » ler ſes voiſins ſur terre. » Et pour confirmer ce qu'il alléguoit contre lui, il produiſit près de mille Juifs, & des principaux de la Nation, qu'Antipater avoit fait venir exprès, pour appuyer par leur témoignage ce que ce Prince avoit à dire contre ſon frere. Ariſtobule répondit à cela .» Qu'Hyrcan avoit été dépoſé » uniquement à cauſe de ſon incapacité; » que ſa nonchalance & ſa pareſſe le ren- » dant abſolument incapable des affaires, » le Peuple l'avoit mépriſé ; & que lui » Ariſtobule avoit été obligé de prendre » les rênes du Gouvernement, pour » l'empêcher de tomber en des mains » étrangeres ; enfin, qu'il ne portoit » point d'autre titre que celui qu'avoit » eu ſon pere Alexandre. » Et pour preuve de ce qu'il avançoit, il produiſit pluſieurs jeunes gens de qualité du pays, qui parurent avec tout l'éclat que peuvent donner la magnificence & le bel air; mais qui, avec leurs beaux habits & leurs manieres éventées, ne firent pas beaucoup de bien à ſa cauſe. Pompée en entendit aſſez pour voir qu'il y avoit de la violence dans la conduite d'Ariſtobule ; mais il ne voulut pourtant pas prononcer ſi-tôt, de peur qu'Ariſtobule ir-

rité ne traversât ſes deſſeins du côté de l'Arabie, qu'il avoit fort à cœur. Il renvoya donc civilement les deux freres, & leur dit qu'à ſon retour, après qu'il auroit ſoumis Arétas & ſes Arabes, il paſſeroit par la Judée ; qu'alors il regleroit leur affaire, & mettroit ordre à tout. Ariſtobule, qui comprit bien la penſée de Pompée, partit de Damas bruſquement ; & ſans lui faire la moindre civilité, il revint en Judée, fit prendre les armes à ſes ſujets, & ſe mit en état de ſe défendre. Par cette conduite il ſe fit de Pompée un ennemi mortel.

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

Pompée ſe mit à faire les préparatifs pour la guerre d'Arabie. Arétas avoit juſques-là mépriſé les armes Romaines ; (*t*) mais quand il les vit de près, & que cette armée victorieuſe alloit entrer dans ſes Etats, il envoya faire ſes ſoumiſſions par une Ambaſſade. Pompée ne laiſſa pas de s'avancer juſqu'à Pétra ſa Capitale, qu'il emporta. Arétas y fut pris. Pompée le fit d'abord garder ; mais dans la ſuite il fut relâché, quand il eut accepté les conditions que lui impoſa Pompée, qui retourna auſſi-tôt après à Damas.

Il n'apprit qu'alors la manœuvre qu'a-

(*t*) PLUT. *in Pompeio.* DION. CASS. XXXVII. APPIAN. *in Mithrid.*

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II 1.

voit fait Ariſtobule. (*u*) Il y mena ſon armée, & trouva Ariſtobule poſté dans le Château d'Alexandrion, qui étoit à l'entrée du pays ſur une haute montagne. C'étoit une Place extrêmement forte, bâtie par ſon pere Alexandre, qui lui avoit donné ſon nom. Pompée l'envoya ſommer de deſcendre pour le venir trouver. Ariſtobule n'en avoit gueres envie; mais il ſe rendit enfin à l'avis de ceux qui étoient avec lui, qui, redoutant une guerre avec les Romains, lui conſeillerent d'y aller. Il le fit, & après une converſation qui roula ſur ſon différend avec ſon frere, il revint dans ſon Château. Il fit encore le même manége deux ou trois autres fois, pour tâcher par cette complaiſance de gagner Pompée, & de l'engager à décider en ſa faveur. Mais de peur d'accident il ne laiſſoit pas de garnir bien ſes Places fortes, & de faire tous les autres préparatifs pour une défenſe vigoureuſe, en cas que Pompée prononçât contre lui. Pompée, qui en eut avis, la derniere fois qu'il y vint, l'obligea à les lui mettre toutes entre les mains en ſéqueſtre & lui fit ſigner des ordres pour cela, à tous les Commandants de ces Pla-

(*u*) JOSEPH. ibid. PLUT. *in Pompeio.* APPIAN. *in Mithr.* DION. CASS. XXXVII. L. FLOR. III. 5. STRAB. XVI. p. 762, 763.

ces. Ariſtobule, outré de la violence qu'on lui avoit faite, dès qu'il fut relâché, ſe rendit en diligence à Jéruſalem, & y prépara tout pour la guerre. Réſolu de garder ſa Couronne, il ſe trouvoit le jouet de deux paſſions oppoſées, l'eſpérance & la crainte. Quand il voyoit la moindre apparence que Pompée décidât en ſa faveur, il employoit tous les artifices de la complaiſance pour ſe le rendre favorable. Quand au contraire il trouvoit la moindre raiſon de ſoupçonner le contraire, il ſuivoit une conduite toute oppoſée. Voilà ce qui produiſit le contraſte qui ſe voit dans les différentes démarches qu'il fit dans toute cette affaire. Pompée le ſuivit de près. Le premier endroit où il campa en allant à Jéruſalem, fut Jérico, (x) où il reçut la premiere nouvelle de la mort de Mithridate. Elle (y) lui fut apportée par des Exprès dépêchés du Pont pour lui en donner avis, & lui apporter les lettres de ſes Lieutenants. Les Exprès arrivant avec leurs lances couronnées de laurier, ce qui ne ſe pratiquoit que lorſqu'ils venoient annoncer quelque victoire ou quelque nouvelle importante & avantageuſe; l'armée curieuſe & avide de l'apprendre,

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 6. & *de B. J.* I. 5.
(y) PLUT. *in Pompeio.*

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

qui, ne faisant que commencer à former son camp, n'avoit pas encore dressé le Tribunal de dessus lequel le Général leur parloit, sans s'amuser à en faire un de gazon, comme c'étoit l'ordinaire, parce qu'il auroit fallu trop de tems, en fit un à la hâte des bats de leurs voitures, sur lequel Pompée monta sans façon. Il leur apprit la mort de Mithridate, & la maniere dont il s'étoit tué lui-même; & que son fils Pharnace, qui lui succédoit, soumettoit aux Romains sa personne & ses Etats: que par conséquent cette guerre incommode, qui avoit duré longtems, étoit enfin terminée. Le Général & l'armée allerent ensuite se réjouir de cette bonne nouvelle, & y employerent tout le reste du jour.

Josephe ((z) prend cette occasion du campement de Pompée à Jérico pour remarquer, que le territoire de cette Ville étoit fameux pour le Baume qu'il produisoit, qui est l'onguent du monde le plus précieux. C'est (a) un suc qui distille de l'arbrisseau qui porte le même nom, & qui n'a jamais plus de deux ou trois coudées de haut. A environ un pié de

(z) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 6. & *de B. Jud.* I. 5.
(a) Voyez le Livre de RAY *des Herbes*, en *Anglois*; XXXI. c. 23. & la Description de l'Arabie par DAPPER, p. 59.

terre, le tronc ſe partage en quantité de petites branches de la groſſeur d'un tuyau d'oie. On y faiſoit des inciſions (*b*) au mois de Juin, & ce ſuc en couloit pendant ce mois-là & pendant les deux ſuivants. Ces inciſions ſe faiſoient avec un morceau de verre, un caillou, ou un couteau d'os, & non pas avec du fer. (*c*) On prétend que quand on les faiſoit avec du fer la plante mouroit; mais cela n'eſt pas vrai, à moins qu'on n'allât trop avant; & c'étoit de peur que cela n'arrivât avec un couteau auſſi tranchant que le ſont ordinairement ceux de fer ou d'acier, qu'on aimoit mieux ſe ſervir de quelque autre choſe qui n'étoit pas ſujet au même danger. Pline dit que cet Arbre ne ſe trouvoit (*d*) que dans la Judée; & qu'il n'y en avoit que dans deux Jardins, dont l'un étoit de vingt (*e*) arpents,

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

(*b*) C'eſt de là que lui vient le nom grec d'*Opobalſamum*, c'eſt-à-dire *ſuc*, ou *gomme*, *de baume*. Car proprement *Balſamum* ſignifie l'Arbre, & *Opobalſamum* le ſuc qui en diſtile; ὀπος en Grec ſignifiant le ſuc, la gomme, ou la liqueur qui diſtile de quelqu'arbre que ce ſoit, ou même de pluſieurs autres choſes.

(*c*) PLIN. XII. 25.

(*d*) PLIN. ibid.

(*e*) PLINE a tiré ceci de THEOPHRASTE. Mais il l'a mal expliqué. Car ce qu'il rend *jugera*, dans le Grec eſt πλεθρα & la meſure Romaine eſt double de la Grecque. Car le πλεθρον des Grecs contenoit cent pieds en quarré, ou un quarré dont le côté étoit de cent pieds; & le *jugerum* des Latins en contenoit deux, c'eſt-à-dire, l'eſ-

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. & l'autre d'un peu moins encore. Aujourd'hui c'eſt en Egypte qu'il ſe trouve, & il n'y en a plus en Judée. La vérité eſt, que ce n'eſt ni la Judée ni l'Egypte qui ſont le terroir naturel de cet Arbriſſeau, à ce que ſoutiennent Bellonius & Proſper Alpinus ; c'eſt l'Arabie (*) Heureuſe. La preuve qu'ils en donnent, c'eſt qu'en Arabie il croît ſans être cultivé : au lieu qu'en Judée & en Egypte, on n'a jamais oüi dire qu'il y en eut ailleurs que dans les Jardins, où on en a grand ſoin ; & que même en Egypte il dégénere avec le tems, quelque ſoin qu'on en prenne ; de ſorte qu'on eſt ſouvent obligé de renouveller le plan, en en faiſant venir d'Arabie. Ce qu'en dit Joſephe confirme leur remarque : car il dit (*Antiq.* VIII. 2.) qu'entre autres curioſités, que la Reine de Seba apporta de ſon pays, qui étoit dans l'Arabie Heureuſe, pour en faire préſent à Salomon, il y avoit une plante de Baume. Il y a appa-

pace renfermé dans un parallelograme de deux cents pieds de long ſur cent de hauteur. De ſorte que vingt πλεθρα Grecs ne faiſoient que dix *jugera* Latins. Vide SALMASII *Exercitationes Plinianas*. p. 411.

(*) [AGATHARCIDES aſſûre p. 61. que l'arbriſſeau, qui porte le Baume, croiſſoit en abondance dans l'Arabie. DIODORE de Sicile dit la même choſe après cet Auteur, dans ſon Livre III. DIODORE avoit aſſuré dans ſon Livre II. que le Baume ne croiſſoit qu'en Judée ; & lorſqu'il a été mieux informé, il a ſans doute oublié de corriger cet endroit.]

rence que ce fut de ce pié-là que vint dans la ſuite tout le Baume de Judée, & que Jérico ſe trouva le ſeul terroir propre pour cet Arbriſſeau ; c'eſt du moins le ſeul où l'on marque qu'il s'en trouvât. Mais il y a longtems que ces Jardins ſont détruits ; & aujourd'hui il n'y a plus de Baume en Judée. Il y en a encore beaucoup en Egypte ; & c'eſt de là, & de l'Arabie, que vient tout celui que nous avons en Europe. Mais tout celui qui nous vient d'Egypte, n'eſt pas produit dans le pays même : il en paſſe beaucoup d'Arabie à Alexandrie, que nos Marchands y achetent. J'apprends pourtant depuis peu, que la Compagnie des Indes en apporte directement d'Arabie par la Mer Rouge, ſans qu'il paſſe par les mains des Egyptiens. Quand il y paſſoit, ils le tiroient de la Mecque, Ville d'Arabie, dans le voiſinage du terroir qui produit naturellement cet Arbriſſeau ; & de là vient que dans leurs Ordonnances les Médecins l'appellent *Balſamum e Mecca*, Nos Apotiquaires le nomment communément *Baume de Galaad* ; parce qu'on s'eſt imaginé que le Baume de Galaad de l'Ecriture étoit la même choſe que celui qui nous vient aujourd'hui de la Mecque. Mais le mot Hébreu que nous avons rendu Baume, eſt *Zori*, qui, ſui-

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

vant la remarque des Rabbins, ſignifie toutes ſortes de gommes réſineuſes. Dans Jérémie (*f*) il en eſt parlé comme d'une drogue que les Médecins employoient ; & dans la Géneſe (*g*) comme d'une des choſes les plus précieuſes que produiſit le pays de Canaam, & dans l'un & dans l'autre endroit, il eſt remarqué qu'il venoit de Galaad. Si ce *Zori* du Texte ſignifie *du Baume* tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-tems avant qu'on en eût planté dans les Jardins de Jérico, & avant que la Reine de Seba eût apporté à Salomon la plante dont parle Joſephe. Car c'étoit une des marchandiſes que les Iſmaëlites portoient de Galaad en Egypte, quand Joſeph leur fut vendu par ſes freres ; & Jacob en envoya en préſent à Joſeph en Egypte, comme une choſe qui croiſſoit dans le pays de Canaan, quand il envoya ſes autres fils acheter du blé dans ce pays-là. Pour moi je croi que ce *Zori* de Galaad, que nous rendons *Baume* dans nos traductions modernes, n'étoit pas la même choſe que le Baume de la Mecque, & que ce n'étoit qu'une eſpece d'excellente Térébentine, dont on ſe ſervoit

(*f*) VIII. 22. & XLVI. 2.
(*g*) XXXVII. 25. & XLIII. 2.

alors pour les bleſſures & pour quelques autres maux. Ann. 63 avant J. C. HYRCAN II. I.

Pompée continua ſa marche vers Jéruſalem. En approchant, Ariſtobule, qui commençoit à ſe repentir de ce qu'il avoit fait, vint le trouver, & tâcha de ſe racommoder avec lui, en lui promettant une ſoumiſſion entiere, & une groſſe ſomme d'argent pour prévenir la guerre. Pompée accepta ſes offres, & envoya Gabinius, à la tête d'un détachement, recevoir l'argent. Mais quand ce Lieutenant Général arriva à Jéruſalem, il trouva les portes fermées; & au lieu de recevoir de l'argent, on lui cria de deſſus la muraille, que ceux de la Ville ne vouloient pas tenir l'accord. Pompée là-deſſus, ne voulant pas qu'on ſe moquât de lui impunément, fit mettre Ariſtobule, qu'il avoit retenu, dans les fers, & s'avança avec toute l'armée devant Jéruſalem. C'étoit une Ville extrêmement forte par ſa ſituation & par les ouvrages qu'on y avoit faits; & ſans la diviſion qui étoit au dedans, elle auroit pu réſiſter long-tems. Le parti d'Ariſtobule vouloit défendre la Place, ſurtout quand ils virent que Pompée retenoit leur Roi priſonnier. Mais ceux qui favoriſoient le parti d'Hyrcan, vouloient qu'on ouvrît les portes à Pompée; & comme ces der-

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

niers faiſoient le plus grand nombre, l'autre parti ſe retira ſur la montagne du Temple, & faiſant rompre les ponts du foſſé & de la vallée qui l'environnoient, ils réſolurent de s'y défendre. Pompée, à qui on ouvrit auſſi-tôt la Ville, réſolut d'aſſiéger le Temple. Preſque tout l'Ordre des Prêtres étoit dans les intérêts (*b*) d'Ariſtobule, & s'étoit renfermé avec ceux qui s'étoient ſaiſis du Temple, pour le défendre : mais le gros du Peuple étoit dans l'autre parti, & Hyrcan leur Chef fourniſſoit à Pompée tout ce qu'il pouvoit pour pouſſer le ſiége avec vigueur. On remarqua que le nord du Temple étoit l'endroit le moins fort ; cela détermina Pompée à faire ſon attaque de ce côté-là. Il commença pourtant par faire offrir des conditions aux aſſiégés ; mais quand il vit qu'on les rejettoit il pouſſa le ſiége avec la derniere vigueur. Il fit venir des beliers de Tyr, avec les autres machines dont on ſe ſervoit alors pour batre les Places, & s'en ſervit avec toute l'adreſſe & la diligence poſſibles, pour emporter promptement la Place. Elle tint pourtant trois mois entiers, & auroit encore tenu autant, & peut-être obligé les Romains à abandonner leur entrepriſe, ſans la rigueur ſuperſtitieuſe

(*b*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 7. & *de B. J.* I. 5.

avec laquelle les assiégés observoient leur Sabbat. Il y avoit eu un tems où cette superstition avoit été poussée si loin, (*i*) que les Juifs ne vouloient seulement pas défendre leur vie ce jour-là ; & si on les attaquoit, ils se laissoient tuer plutôt que de remuer seulement le bras pour parer les coups qu'on leur portoit. Mais dès le commencement des guerres des Maccabées on avoit senti l'inconvénient & la folie de cette conduite, par les malheurs qui en étoient arrivés : (*k*) & on avoit décidé, que le quatrieme Commandement n'exigeoit pas que l'on ne défendît pas sa vie, quand elle étoit attaquée & en danger. Mais on s'imagina, que cette décision n'alloit pas plus loin que la défense contre une attaque immédiate & présente, & qu'elle n'autorisoit point à agir pour empêcher des préparatifs qui tendoient à leur ruine ; & l'on crut toujours qu'il n'étoit pas permis de travailler ce jour-là pour prévenir cette ruine, en gâtant, par exemple, les travaux de l'ennemi, ou en faisant soi-même de nouveaux ouvrages, des réparations, & des retranchements, pour se couvrir. (*l*) Ainsi quand on donnoit un assaut le jour

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

(*i*) I. *Maccab.* II. 32-38.
(*k*) I. *Maccab.* II. 41.
(*l*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8. & *de B. J.* I. 5. STRABO. XVI. p. 762 & 753. DION. CASS. XXXVII.

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

du Sabbat, ils se défendoient vigoureusement ; mais ils n'auroient pas remué la main pour empêcher un ouvrage, ou une nouvelle baterie de l'ennemi, ni essayé, par une sortie, ou autrement, de la ruiner, comme ils faisoient les autres jours. Pompée, qui s'en apperçut bientôt, ne fit plus donner d'assauts ce jour-là, & ordonna qu'on les employât tous entiers à pousser les ouvrages, à approcher & à dresser les machines & les bateries, pour les faire jouer ensuite avec tout l'avantage possible les autres jours contre la Place : & voyant que les assiégés leur laissoient faire tranquillement ces approches & ces travaux, de peur d'enfraindre la Loi, les Romains en tirerent tout l'avantage qu'on peut bien s'imaginer. Ils comblerent les fossés dont le Temple étoit environné, approcherent leurs machines, les posterent où ils voulurent, sans la moindre opposition : ils les firent ensuite si bien jouer, qu'à la fin ils abbatirent une grosse tour, dont la chûte entraîna un grand pan de muraille, & fit une brêche aussi grande qu'il la faloit pour un assaut. Cornelius Faustus, fils de Sylla, dont le poste se trouva tout auprès, ne vit pas plutôt cette ouverture, qu'il y monta avec ses gens, & entraîna tout le reste de l'armée. Or

y fit un terrible carnage de ceux qui ſe trouverent dans la Place : on compte qu'on y paſſa bien XII. mille perſonnes au fil de l'epée ; & perſonne ne fut plus cruel que les Juifs même du parti contraire. Pendant tout le fracas, les cris, & le deſordre de cette boucherie, l'Hiſtoire remarque, (*m*) que les Prêtres, qui étoient alors dans le Temple occupés à faire le ſervice, le continuerent avec un ſang froid ſurprenant, malgré la rage de leurs ennemis, & la douleur de voir maſſacrer à leurs yeux leurs parents & leurs amis ; aimant mieux perdre la vie par l'épée de l'ennemi qu'ils voyoient maître de tout, que d'abandonner le ſervice de leur Dieu. Pluſieurs d'entr'eux virent mêer leur ſang avec celui des Sacrifices qu'ils offroient ; & l'épée de l'ennemi en fit des victimes de leur devoir. Pompée lui-même ne pût s'empêcher d'admirer cette fermeté & cette conſtance, dont on auroit de la peine à trouver des exemples bien pareils. On fit pourtant quartier à quelques perſonnes ; & l'on trouve parmi les priſonniers, un cadet de Jean Hyrcan, nommé Abſalom, qui, ayant conſenti à mener une vie privée ſous la protection d'Alexandre Jannée ſon frere, avoit effectivement

Ann. 63 avant J. C. HYRCAN II. 1.

(*m*) JOSEPH. ibid.

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

joui de cette protection, & ne s'étoit jamais mêlé d'affaires d'Etat juſques à cette occaſion, qu'ayant donné ſa fille en mariage à Ariſtobule, il s'étoit engagé dans la faction qui ſoutenoit ce Prince. Pompée fit exécuter ceux des priſonniers qui furent convaincus d'avoir contribué à allumer cette guerre; & apparemment que cet Abſalom fut de ce nombre; car il n'en eſt plus parlé dans la ſuite; & ſa qualité de beau-pere d'Ariſtobule doit faire croire qu'il étoit un des plus engagés dans ſes intérêts.

Le Temple de Jéruſalem fut donc pris de cette maniere par les Romains, vers la fin de la premiere année de la CLXXIX. Olympiade, ſous le Conſulat de C. Antonius & de M. Tullius Cicéron, vers la Saint Jean, comme on parle ordinairement, (*n*) le jour même du jeûne qu'obſervoient les Juifs en mémoire de la priſe de Jéruſalem & du premier Temple, par Nabucodonoſor Roi de Babylone.

(*n*) Que le Temple fut pris un jour de jeûne ſolemnel, c'eſt un fait atteſté non-ſeulement par JOSEPHE, dans l'endroit dont il s'agit, mais auſſi par STRABON XVI. p. 63. Or le jeûne de la priſe de Jéruſalem par Nabucodonoſor, étoit le neuvieme du mois *Tamuz*, (IV. *Rois*. XXV. 31.) qui revient d'ordinaire vers le milieu de l'été (que nous appellons la St. Jean,) plutôt ou plus tard ſelon les intercalations. Mais dans leur Calendrier moderne, ils l'ont fixé au 18. de ce mois.

Dès qu'ils en furent les maîtres, Pompée & pluſieurs des hauts Officiers y entrerent; & ne ſe contentant pas de le regagner de la cour exterieure, (*o*) ils ſe firent ouvrir juſques aux endroits les plus ſacrés, & entrerent non-ſeulement dans le Lieu-Saint, mais juſques dans le Lieu très-Saint, où, par la Loi, il n'étoit permis à perſonne d'entrer, qu'au Souverain Sacrificateur, une fois l'an, le jour ſolemnel de l'Expiation. Ce fut donc une profanation de ce Saint Lieu & de la Religion, dont les Juifs ſentirent une douleur mortelle, & qui ſouleva plus ce Peuple contre les Romains, que tout le reſte de ce qu'ils avoient ſouffert durant cette guerre. Ann. 63. avant J. C. HYRCAN. II. 1.

Mais Pompée ne toucha point au tréſor du Temple, où il trouva (*p*) deux mille talents en argent monnoyé, outre la vaiſſelle d'or & d'argent & les autres choſes précieuſes. Il laiſſa tout cela pour les uſages ſaints auxquels il étoit deſtiné, & ordonna le lendemain qu'on nettoyât & qu'on purifiât le Temple, pour y continuer le ſervice, comme à l'ordinaire.

Néanmoins tout ceci n'expia pas le crime qu'il avoit commis, de profaner

(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8. *& de B. Jud.* I. 5. L. FLOR. III. 5. TACITUS. *Hiſt.* V. 9.

(*p*) JOSEPH. ibid. CICERO. *in Orat. pro Flacco.* §. 28.

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

par ſon entrée le ſaint Temple de Dieu. Son impiété fut punie. Juſques là tout lui avoit réuſſi d'une maniere ſurprenante. Son bonheur l'abandonna dans le moment même qu'il fit cette action Il s'attira par-là la malédiction de Dieu. Rien ne lui réuſſit après cela. La victoire remportée ſur les Juifs fut ſa derniere victoire.

Ayant (q) ainſi mis fin à la guerre, il fit démolir les murs de Jéruſalem, rétablit Hyrcan dans la Souveraine Sacrificature, le fit auſſi Prince Temporel des Juifs, à condition de payer un Tribut aux Romains. Mais il ne voulut pas lui permettre de porter le Diadême, ni d'étendre les limites de la Judée plus qu'elles n'étoient anciennement ; car il lui ôta toutes les Villes que ſes prédéceſſeurs avoient enlevées aux Célé-Syriens & aux Phéniciens. Il ordonna de rebâtir Gadara, qui en étoit une, que les Juifs avoient démolie depuis peu. Ce fut à la requête de Démétrius un de ſes Affranchis & ſon grand favori, qui y étoit né. Il ajouta cette Ville, * & les autres qu'il

(q) JOSEPH. ibid.

(*) Les autres Villes, ſuivant JOSEPHE, étoient Hippo, Scythopolis, Pella, Diom, Samarie, Mariſſe, Azor, Jamnia, Arethuſe, Gaza, Joppe, Dora, & la Tour de Straton.]

leur

leur ôta, à la Province de Syrie, (r) dont il fit Scaurus Préſident. Il lui laiſſa deux Légions pour tenir le pays en bride, & s'en retourna à Rome, où il emmena Ariſtobule, avec Alexandre & Antigone, ſes deux fils, & deux de ſes filles, qu'il retenoit priſonniers pour les mener à ſon triomphe. Alexandre ſe ſauva ſur la route, & revint en Judée où il excita de nouveaux troubles, dont on verra l'Hiſtoire dans la ſuite. Ann. 63. avant J. C. HYRCAN. II. 1.

Cette même année (s) nâquit Octavius Céſar, d'Attia femme d'Octavius & fille de Julie ſœur de Jules-Céſar. C'eſt ce même Octavius, qui, adopté par ſon oncle lui ſuccéda, & qui, ſous le nom d'Auguſte, gouvernoit enſuite l'Empire Romain avec beaucoup de bonheur & dans une profonde paix, lorſque Chriſt, le Prince de paix & le Sauveur du monde, revêtit la Nature humaine & nâquit. Suétone, dans la vie d'Auguſte (c. 94.) dit, & cite pour Auteur un certain Julius Marathus (t) Affranchi d'Auguſte, qui avoit écrit ſa vie, que, quelques mois avant la naiſſance de ce grand Empereur, il s'étoit rendu un Oracle dont tout le monde avoit en-

(r) APPIAN. *in Syr. & de B. C.* JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8. *& de B. Jud* I. 5.
(s) SUETON. *in Aug.* c. 4 & 5. A. GELLIUS. XV. 7.
(t) SUET. *in Auguſto*, c. 79.

Ann. 63. avant J. C. HYRÇAN. II, 8.

tendu parler, qui portoit que la Nature travailloit à la production d'un Roi qui gouverneroit l'Empire Romain : que le Sénat effrayé avoit ordonné là-deſſus qu'on n'élevât pas un des enfants mâles qui naîtroient cette année-là. Mais que les Sénateurs qui avoient des femmes dont ils pouvoient attendre des enfants, dans l'eſpérance que l'Oracle pourroit s'accomplir dans leur famille, eurent ſoin d'empêcher que le Décret ne fût porté au Tréſor ; de ſorte que, faute d'y avoir été enregiſtré, reçu, & mis dans les Archives, il perdit ſa force & n'eut pas lieu. Si cet Oracle peut s'appliquer à Auguſte, ce n'eſt qu'en qualité de Type ; mais le véritable accompliſſement a été à la naiſſance de Chriſt, le Roi Spirituel & le Sauveur de tout le monde, dont le tems approchoit alors.

En arrivant à Amiſus, dans le Pont, à ſon retour de Syrie, (*u*) on envoya à Pompée le corps de Mithridate. Pharnace y ajouta de grands préſents, pour ſe le rendre favorable. Il reçut les préſents ; mais pour le corps, (*x*) regardant l'inimitié comme éteinte par la mort, il lui fit tout l'honneur qui étoit dû à un ſi grand Roi, & l'envoya généreuſement

(*u*) DION. CASS. XXXVII. PLUT. *in Pompeio.*
(*x*) DION. & PLUT. ibid. APPIAN. *in Mithrid.*

à Sinope, pour y être enterré avec ſes ancêtres, les Rois de Pont, qui avoient là depuis long-tems leur ſépulture ordinaire; & il ordonna les ſommes qu'il faloit pour lui faire des funerailles Royales. Dans ce dernier voyage (y) il prit poſſeſſion de toutes les autres Places, qui étoient encore reſtées entre les mains de ceux à qui Mithridate les avoit confiées. Car quoique par ſa mort les Commandants viſſent bien que tout étoit perdu, ils attendirent l'arrivée de Pompée, pour les lui remettre entre les mains à lui-même, & n'avoir point à répondre des friponneries qui ſe pourroient faire par des Officiers ſubalternes. Il trouva dans quelques-uns de ces Châteaux des richeſſes immenſes; ſurtout à Telaure, où étoient les plus beaux meubles, & les plus riches bijoux de Mithridate, avec ſon principal Arſenal. Il s'y trouva deux mille coupes d'Onyx enchaſſées dans de l'or, avec une ſi prodigieuſe quantité de vaiſſelle de toute eſpece, de meubles, & d'équipages de guerre pour homme & pour cheval, qu'il falut au Queſteur, ou au Tréſorier de l'armée, trente jours entiers pour en faire l'inventaire.

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN. II. 1.

(y) APPIAN, *in Mithrid.*

Ann. 63. avant J. C. HYRCAN. II. 1.

Après cela (z) Pompée accorda à Pharnace (*) le Royaume du Boſphore, le déclara ami & allié du Peuple Romain, & s'en alla dans la Province d'Aſie, paſſer l'hiver à Epheſe. Ce fut là qu'il diſtribua les récompenſes à ſon armée victorieuſe. Il donna à chaque ſoldat quinze cents drachmes; & aux Officiers, à proportion du poſte qu'ils occupoient. Enfin la ſomme à laquelle ſe monterent les liberalités qu'il fit des dépouilles de l'ennemi, alla juſqu'à ſeize mille talents: & il en eut pourtant encore (a) vingt mille pour mettre au tréſor à Rome le jour du Triomphe: ſolemnité qui faiſoit alors ſa principale occupation, afin de la rendre auſſi magnifique & auſſi glorieuſe qu'il étoit poſſible.

Ann. 62. avant J. C. HYRCAN. II. 2.

(b) Arétas, Roi d'Arabie, recommença à inquiéter la Syrie, quand il vit Pompée parti. Cela engagea Scaurus dans une nouvelle guerre. Ce Général s'avança trop dans ce pays déſert; & il ſe trouva dans un extrême embaras, faute

(z) DION. PLUT. APPIAN. & ibid.

(*) [Pharnace, fils de Mithridate, fut le premier Roi du Boſphore; & un inconnu, fils de Rheſcyporis III. le dernier. Cette Monarchie ne ſubſiſta que 264 ans depuis l'an de Rome 691. juſqu'en 955. Voyez VAILLANT *Achæmenid. Imperium.* Tom. II.]

(a) PLUTARCHUS. *in Pompeio.*

(b) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 9. & *de B. J.* I. 6.

de proviſions & de toutes les autres choſes néceſſaires à la guerre. Hyrcan & Antipater l'en tirerent. Le premier lui envoya de Judée tout ce dont l'armée avoit beſoin : & le ſecond alla trouver Arétas, & lui perſuada d'acheter la paix de Scaurus pour trois cents talents d'argent; ce qui accommoda fort les deux partis. Enſuite Scaurus fut rappellé, & (c) Marcius Philippus fut fait Préſident de Syrie en ſa place. Ann. 62. avant J. C. HYRCAN. II. 2.

Après avoir paſſé l'hiver à Epheſe dans les occupations que j'ai marquées, Pompée (d) en partit au printems, paſſa par les (*) Iſles en Grece, & de là à Brindes en Italie; d'où il ſe rendit enfin à Rome. Dans le diſcours qu'il fit au Sénat, il lui dit qu'il avoit fait la guerre avec (e) vingt & deux Rois; que l'Aſie proprement dite, qui, quand elle lui fut donnée pour Province, étoit la frontiere de l'Empire Romain la plus reculée, (f) ſe trouvoit alors preſqu'au

(c) APPIAN. *in Syriacis.*

(d) PLUT. *in Pompeio.* APPIAN. *in Mithridat.* DION. CASSIUS XXXVII.

(*) On peut voir dans les Auteurs ſuivants ce qui arriva à Pompée pendant ce voyage dans les Iſles de Leſbos & de Rhodes & ce qu'il y fit. CICERO *Tuſculanarum Quæſt.* Lib. II. 24. VELL. PATERCULUS Lib. II. c. 18. PLINIUS. VII. 30.

(e) OROSIUS. VI. 6.

(f) PLIN. VII. 26. L. FLORUS III. 5. Cela n'étoit pourtant pas vrai alors, ni ne l'a même été dans la ſuite.

Ann. 62. avant J. C. HYRCAN. II. 8. centre par ſes conquêtes, tant il avoit ajouté de Provinces par delà. On lui décerna le triomphe pour tant de victoires. Mais comme il ſouhaita que ce fût le jour de ſa naiſſance (*g*) qui étoit déja paſſé, cette ſolemnité fut différée juſqu'à l'année ſuivante.

Ann. 61. avant J. C. HYRCAN. II. 9. Alors, à l'âge de quarante-cinq ans, (*h*) il ſolemniſa ce triomphe pendant deux jours de ſuite, avec une pompe & une gloire fort extraordinaires. Il fit marcher devant lui CCCXXIV Captifs des plus diſtingués, entre leſquels étoient Ariſtobule Roi de Judée avec ſon fils Antigone, Olthace Roi de Colchos, Tigrane fils de Tigrane Roi d'Armenie, & cinq fils, & deux filles de Mithridate. Il y eut (*i*) ceci de ſingulier à ſon triomphe, qu'à ſon entrée dans le Capitole, il ne fit mourir aucun de ſes Captifs, (*k*) comme le faiſoient ordinairement les autres; & qu'après le triomphe, il les relâcha tous, à la réſerve d'Ariſtobule &

Car l'Aſie Mineure n'a jamais été le centre de l'Empire Romain. Il ne s'eſt jamais étendu en Orient au delà du Tigre; & à l'Occident, il alloit alors juſques à l'Océan; & de là à l'Aſie il y a plus d'une fois auſſi loin que de cette Province au Tigre.

(*g*). C'eſt-à-dire, le dernier de Septembre. PLIN. VII. 26. & XXXVII. 2.

(*h*) PLUT. APPIAN. & DION. CASSIUS. ibid. PLIN. ibid. VELLEIUS. PATERC. II. 40.

(*i*) APPIAN. *in Mithrid.*

(*k*) Videas JOSEPHUM. *de B. Jud.* VII. 24.

de Tigrane, & les renvoya même dans leur pays aux dépens du Public. Ann. 61. avant J. C. HYRCAN. II. 3.

Juſques ici Pompée avoit brillé; & ſurpaſſé en honneurs tous ceux de ſon tems; il avoit eu des ſuccès merveilleux dans toutes ſes entrepriſes, & avoit très-bien mérité le ſurnom de Grand qui lui fut donné. Mais (*l*) il baiſſa dans la ſuite. Il perdit l'eſtime & le pouvoir qu'il s'étoit acquis, & mourut par des mains indignes & ſcélérates, dans un pays étranger, où ſon corps n'eut pas même l'honneur de la ſépulture. J'ay déja remarqué par quelle action il s'étoit attiré cette malédiction. Ce triomphe, qui termina la gloire de ce grand Homme, ſera auſſi la fin de ce Livre.

(*l*) *Videas hac de re* PLUTARCHI *verba in Pompeio.*

Fin du XIV. Livre.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE QUINZIEME.

Ann. 60. avant J. C. HYRCAN. II. 4.

POmpée, Craſſus, & Jules-Céſar (a) firent entr'eux un Traité, par lequel ils s'engageoient à ſe ſoutenir les uns les autres dans leurs prétentions; & par cet accord ils ſe rendirent maîtres de tout à Rome, & partagerent entr'eux toutes les Charges & tout le pouvoir de l'Etat. Cette Ligue fut la ſource des guerres civiles qui éclaterent dans la ſuite entre Pompée & Céſar, &

(a) PLUTARCH. *in Pompeio, Craſſo, J. Ceſare, & Lucullo.* SUETON. I. 19. APPIAN. *de B. Civ.* II. DION. CASSIUS XXXVII.

Hérode proclamé Roy par Auguste, et par Antoine

aboutirent à la ſubverſion de l'ancien Gouvernement de Rome ; & d'un Etat Républicain firent une Monarchie, ſous laquelle ce grand Empire déclina avec beaucoup plus de vîteſſe qu'il n'étoit monté à ſon plus haut point de grandeur. Tant que Craſſus vécut, il tint la balance égale entre les deux autres ; mais dès qu'il fut mort, ni l'un ni l'autre ne voulut ſe contenter d'une partie ; chacun prétendit avoir le tout. (*b*) L'un ne pouvoit ſouffrir de ſuperieur, ni l'autre d'égal. L'ambition de ces deux hommes & leur avidité pour le pouvoir ſuprême, partagea tout l'Empire en deux factions oppoſées, qui produiſirent la guerre la plus funeſte qu'il ait jamais eſſuyée. C'eſt un mal qui ne regne que trop par tout ailleurs, comme il regnoit alors chez les Romains. Si environ trente têtes pouvoient ſeulement ſe réſoudre à vivre en paix chez eux, ſans entreprendre ſur les droits des autres, uniquement pour la vaine gloire, qu'ils s'imaginent qui leur reviendra de leurs conquêtes, & de l'agrandiſſement de leur pouvoir, toute la terre ſeroit dans un profond repos. Mais leur ambition, leur extravagance, & leurs caprices, font qu'ils empietent con-

Ann. 60. avant J. C. HYRCAN. II. 4.

(*b*) *Nec quemquam jam ferre poteſt Cæſarve priorem, Pompeiuſve parem.* LUCAN. I. verſ. 125.

Ann. 60. avant J. C. HYRCAN. II. 4.

tinuellement les uns sur les autres ; & par leurs querelles ils engagent tous ceux qui dépendent d'eux dans une infinité de malheurs. Combien de milliers d'hommes périssent tous les ans par là ! On seroit tenté, en considérant tous ces malheurs, de regarder comme un problême, si le bien que le monde reçoit du Gouvernement en général, est capable de balancer les maux que font souffrir au genre humain l'entêtement, les bévues, & la corruption de ceux qui l'ont entre les mains.

Voici le tems où florissoit Diodore de Sicile fameux Historien Grec. (*c*) Il étoit né à Agyrium en Sicile ; & de là vient qu'on ajoute d'ordinaire le nom de son pays au sien. Il avoit écrit une Histoire Universelle, qu'il avoit intitulée *Bibliotheque*, & avoit employé trente ans à ramasser ses materiaux, & à en former un corps d'Histoire. Il étoit si exact & si soigneux, qu'il alla voyager exprès à ses propres fraix, dans la plupart des pays dont il fait l'Histoire, pour pouvoir en parler avec plus de certitude & de justesse. (*d*) Il dit lui-même qu'il entreprit le voyage d'Egypte pour cela, la premiere année de la CLXXX. Olym-

(*c*) Vide VOSSIUM *de Historicis Græcis*, II. 2.
(*d*) Lib. I. pag. 1. & 2.

piade, qui eſt juſtement l'année où nous ſommes parvenus dans celle-ci, ou la LX avant Jeſus-Chriſt; pendant que Ptolomée, ſurnommé Denys le Jeune, ou autrement *le Nouveau Bacchus*, y regnoit Cette Bibliotheque contenoit quarante Livres, dont il ne nous reſte que quinze & quelques fragments ou quelques extraits du reſte, qui ſe trouvent répandus dans les Ouvrages des Anciens qui l'avoient citée. Elle commence aux tems les plus reculés, & il l'avoit conduite juſques à cette année. Nous avons les V. premiers entiers. Les V. qui ſuivent ſont perdus. Les dix autres que nous avons, ſont le X. l'XI. & les ſuivants juſqu'au XX. qui eſt le dernier de ce qui nous reſte; & il finit à l'an de Rome CCCCLII ſous le Conſulat de M. Livius Denter, & de M. Emilius Paulus. Des vingt-cinq qui nous manquent, nous n'avons rien que les lambeaux & les extraits dont j'ai déja parlé. Si nous les avions entiers, cette excellente Hiſtoire ſeroit un tréſor pour les Curieux, & pour les Sçavants. Les cinq premiers, quoiqu'il y ait beaucoup de fabuleux, contiennent pourtant quantité de faits véritables, très-intéreſſants & très-précieux, & qui peuvent beaucoup ſervir à l'éclairciſſement de l'Ecriture-Sainte. Les cinq qui les ſui-

Ann. 60. avant J. C. HYRCAN. II. 4.

Ann. 60. avant J. C. HYRCAN. II. 4.

voient en devoient avoir encore beaucoup davantage : & ainſi leur perte eſt plus conſidérable que celle des vingt autres. Cet Auteur a vécu fort long-tems ; car il ne mourut que vers le milieu du Regne d'Auguſte.

Quand le tems, pour lequel on avoit accordé la Syrie à Marcius Philippe, fut écoulé, on envoya (*e*) Lentulus Marcellin de Rome pour lui ſuccéder. Les Arabes donnerent bien de la peine à l'un & à l'autre. Cette Nation, accoutumée à ne vivre preſque que de brigandage, venoit ſouvent faire des courſes dans leur Province, pendant tout le tems qu'ils la gouvernerent.

Ann. 59. avant J. C. HYRCAN. II. 5.

Jules-Céſar, Conſul cette année avec Bibulus, (*f*) contraignit ſon Collégue de lui laiſſer l'adminiſtration de toutes les affaires, & tout le pouvoir du Conſulat ; & il s'en ſervit avec beaucoup d'application & d'adreſſe pour ſes intérêts. (*g*) Il tira de groſſes ſommes d'argent de divers Etats étrangers, à qui il fit accorder l'alliance des Romains ; & des Rois, à qui on confirma la permiſſion de regner. Il arracha, par exemple, à Ptolomée Aulete près de ſix mille ta-

(*e*) APPIAN. *in Syr.*
(*f*) PLUT. *in Cæſare.* DION. CASSIUS. XXXVIII.
(*g*) SUET. *in J. Cæſare.* 54.

lents pour cela. Comme les droits de ce Prince étoient conteſtés & aſſez douteux, il avoit beſoin d'une déclaration des Romains en ſa faveur pour ſe maintenir dans la poſſeſſion du Royaume d'Egypte, & pour s'y affermir ; de ſorte que pour ſe faire reconnoître, il fut obligé de donner à Céſar la ſomme que j'ai marquée. Par ces ſortes de voies, il amaſſa des tréſors immenſes, qui lui fournirent dans la ſuite de quoi exécuter ſes projets. On peut donc marquer cette année comme le commencement & la ſource de ſa puiſſance. Ann. 59. avant J. C. HYRCAN II. 5.

Le ſecond pas fut de ſe faire donner, par un Plébiſcite, (*h*) le Gouvernement de l'Illyrie & des deux Gaules Ciſalpine & Tranſalpine, quand ſon Conſulat ſeroit expiré ; & cette Province lui fut aſſignée pour le terme de cinq ans. On lui avoit accordé en même-tems une armée de quatre Légions pour ce Gouvernement : & c'eſt-là que commence l'Hiſtoire de ſes Commentaires.

A. Gabinius, que nous avons vu Lieutenant Général de Pompée, pendant la guerre de Mithridate, fut élu Conſul pour l'année ſuivante ; & (*i*) par le moyen Ann. 58. avant J. C. HYRCAN. II. 6.

(*h*) PLUT. *in Cæſare.* DION. CASSIUS. XXXVIII.
(*i*) CICERO. *in Orat. pro domo ſua, & pro Sextio & de Prov. Conſ.* PLUT. *in Ciceron.*

Ann. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

de Clodius, un des Tribuns du Peuple, il obtint la Syrie pour Province.

Ce Clodius (*k*) étoit de la Noble Famille des Clodius. C'étoit un jeune homme qui avoit de grands talents, & une hardieſſe ſurprenante à entreprendre & à exécuter, mais extrêmement débauché. Comme Lucullus avoit épouſé une de ſes ſœurs, ce jeune Seigneur l'accompagna pendant qu'il eut le commandement des armées contre Mithridate. Mais ſa mauvaiſe conduite, & ſur tout l'intrigue ſcandaleuſe qu'on découvrit entre lui & ſa propre ſœur, lui firent perdre la faveur de ce Général, & manquer le poſte auquel il viſoit. Pour ſe venger de Lucullus, il ſe mit à lui débaucher ſes ſoldats; & ce fut lui qui excita contre ce Général, la mutinerie dont nous avons parlé, qui l'empêcha abſolument d'agir la derniere année qu'il eut le Commandement contre Mithridate. Comme après cette action, il ne faiſoit pas ſûr pour lui où commandoit Lucullus, il ſe retira dans la Cilicie, où Marcius Rex, qui la gouvernoit, lui donna le Commandement de ſa flote. Il fut batu & même fait priſonnier par les Pirates de cette côte, contre leſquels il avoit été envoyé. Il fit

(*k*) PLUT. *in Pompeio, Cæſare, Catone Uticenſi, Ciceron. & Lucullo*, DION; GASS, XXXV, XL.

prier Ptolomée Roi de Cypre de lui envoyer de quoi payer ſa rançon; mais ce Prince, dont l'avarice tenoit du prodige, comme on le verra par ſa fin, ne lui envoya que deux talents, que les Pirates regarderent comme rien. Ils aimerent mieux relâcher Clodius ſans rançon, que d'en prendre une ſi modique. De retour à Rome, il continua ſes débauches ordinaires. Il débaucha encore deux autres de ſes ſœurs, & Pompeia femme de Céſar. Il tâcha de ſe faire une entrée chez elle déguiſé en femme, un jour que les principales Dames de Rome y célébroient des myſteres où il n'étoit permis à aucun homme d'aſſiſter. On lui en intenta même un procès, où Ciceron fut un des témoins qui dépoſerent contre lui; mais il corrompit ſes Juges par de groſſes ſommes d'argent, & ne fut pas puni, comme il l'avoit mérité. Enſuite il ſe fit adopter par un Plebeien, renonça à ſa nobleſſe, & ſe fit élire Tribun du Peuple: emploi dans lequel il fit des deſordres terribles. Pour s'aſſurer de Gabinius le Conſul, qui ne valoit pas mieux que lui, il lui fit donner par le Peuple la Province de Syrie, où il ſe rendit effectivement quand l'année de ſon Conſulat fut expirée.

Ann. 58. avant J. C. HYRCAN. II. 6.

Après cela, Clodius ſongea à ſe ven-

Ann. 58. avant J. C. HYRCAN. II. 6.

ger, pendant que ſa Charge lui en fourniſſoit les moyens, premierement de Ptolomée Roi de Cypre, qui ne lui avoit pas envoyé aſſez d'argent pour payer ſa rançon, & après cela de Cicéron, qui avoit été témoin contre lui: & il réuſſit à l'égard de l'un & de l'autre. (*l*) Il obtint un ordre du Peuple, de ſaiſir le Royaume de Cypre, de dépoſer Ptolomée; & de confiſquer tous ſes effets: & cela ſans aucun juſte ſujet. (*m*) Ce Ptolomée étoit un bâtard de Ptolomée Lathyre, & frere de Ptolomée Aulete Roi d'Egypte. Il avoit eu cette Iſle en appanage à la mort de ſon pere. Ses mœurs n'étoient pas plus ſages que celles de ſon frere: mais comme il étoit avec cela d'une avarice extrême, il avoit amaſſé des richeſſes immenſes, qui furent l'unique cauſe de ſa perte; puiſque ce fut uniquement pour les avoir, que le Peuple conſentit à la propoſition que lui en fit Clodius.

On (*n*) a remarqué avec beaucoup de raiſon, que ce fut une des actions les plus injuſtes que les Romains euſſent encore faites. Ptolomée avoit été reconnu pour leur Ami & leur Allié,

(*l*) PLUT. *in Cat. Utic.* DION. CASSIUS. XXXVIII. I. FLORUS III. 9. STRABO. XIV. p. 684.

(*m*) TROGUS *prol.* XL. STRABO ibid. Car dans cet endroit il dit que ce Ptolomée étoit frere du pere de Cléopatre la derniere Reine d'Egypte.

(*n*) VELLEIUS PATERC. II. 45.

& ne leur avoit jamais fait aucun tort ni donné aucun chagrin qui méritât ce traitement : ce ne fut que l'avidité de s'enrichir de ſes dépouilles, qui le porta à faire cette injuſtice criante. Le ſeul prétexte dont on ſe ſervit fut qu'Alexandre, le dernier Roi d'Egypte, en mourant à Tyr, avoit fait un teſtament par lequel il faiſoit le Peuple Romain ſon héritier. On décida que le Royaume d'Egypte, & celui de Cypre qui en dépendoit, en vertu de cette donation, appartenoient aux Romains. Peu après la mort d'Alexandre, (o) on avoit mis l'affaire de cette donation ſur le tapis à Rome, & on avoit ouvert quelques avis, qui alloit à ſe ſaiſir de l'Egypte & de l'Iſle de Cypre, en vertu du teſtament. Mais le Sénat conſidérant, qu'ils venoient tout fraîchement de prendre poſſeſſion de la Bithynie, qui leur avoit été laiſſée par le Teſtament de Nicomede, de la Cyrene & de la Libye, qui leur avoient été auſſi données par celui d'Apion ; & de réduire ces pays-là en Provinces Romaines ; ils craignirent que, s'ils prenoient encore l'Egypte & l'Iſle de Cypre, en vertu d'une pareille donation, cela ne leur fit pas beaucoup d'honneur, & ne ſoulevât tout le monde contre une avidi-

Ann. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

(p) CICERO *in Orat. I. & II. in Rullum.*

Ann. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

té si déclarée. Outre cela, ils crurent que ceci pourroit bien les engager dans une nouvelle guerre, qui les embaraſſeroit pendant qu'ils avoient encore celle de Mithridate ſur les bras. On s'étoit donc contenté pour lors de faire venir de Tyr tous les effets qu'Alexandre y avoit quand il y mourut, & on n'avoit pas touché au reſte. Mais, (*p*) dans cette rencontre, on renouvella ces prétentions ſur la Cypre. La vengeance de Clodius & l'avidité du Peuple firent paſſer le Décret qui ordonnoit de ſe ſaiſir de l'Iſle & de tout ce que Ptolomée y avoit. Caton, le plus juſte des Romains, fut celui qu'on députa malgré lui, pour aller l'exécuter. On avoit deux vûes en le chargeant de cette commiſſion ; la premiere pour colorer leur injuſtice, par le caractere de celui qui l'exécutoit : & la ſeconde, qui étoit la principale, quoique fort ſecrete, étoit d'éloigner Caton, & de faciliter par là la vengeance que Clodius vouloit prendre de Cicéron. Il avoit deſſein de le traduire devant le Peuple, & de lui faire faire ſon procès, pour avoir, ſous ſon Conſulat, fait mourir pluſieurs complices de la conjuration de Catilina, en vertu d'un ſimple ordre du Sénat, ſans les

(*p*) PLUT. *in Catone Utic. & in Ciccrone*, DION. CASS. & & STRAB. ibid.

formes ordinaires de la Juſtice. Prévoyant que Caton le traverſeroit dans ce deſſein, il s'aviſa de cet expédient pour l'écarter : & effectivement quand il fut parti, Clodius vint à bout de ſon entrepriſe & fit bannir Cicéron d'Italie. Il paſſa en Grece où il demeura ſeize mois juſques à ſon rappel. Ann. 58 avant J. C. HYRCAN II. 6.

En arrivant à Rhodes, (q) Caton fit dire à Ptolomée de ſe retirer paiſiblement ; & lui promit, s'il le faiſoit, de lui procurer la Souveraine Sacrificature du Temple de Vénus à Paphos, dont les revenus étoient aſſez conſidérables pour le faire ſubſiſter honorablement ; mais Ptolomée le refuſa. Cependant il n'étoit pas en état non plus de ſe défendre contre la puiſſance des Romains : mais il ne pouvoit ſe réſoudre, après avoir ſi longtems porté la Couronne, à vivre en ſimple particulier. (r) Réſolu donc de terminer ſon regne & ſa vie en même tems, il s'embarqua avec toutes ſes richeſſes, & ſe mit en mer. Il avoit deſſein de faire percer ſon vaiſſeau, afin de périr avec tous ſes tréſors. Mais quand il vint à l'exécution, il ne put ſupporter la penſée, que ſes bien-aimées richeſſes périſſent ainſi ; & quoiqu'il perſiſtât toujours dans

(q) PLUT. *in Catone.*
(r) VAL. MAX. IX. 4.

Ann. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

la réſolution de périr lui-même, il ne voulut pas enveloper ſes innocentes richeſſes dans ſa ruine, & fit voir par là qu'il les aimoit plus qu'il ne s'aimoit lui-même. Il revint à terre, & les remit dans leurs magazins; & après cela, (*s*) s'empoiſonna, & laiſſa tout à ſes ennemis; comme s'il eût voulu les récompenſer de ce qu'ils étoient cauſe de ſa mort. Caton les apporta l'année ſuivante à Rome. La ſomme (*) fut ſi groſſe, qu'à peine, dans les plus grands triomphes, en étoit-il entré au tréſor de pareille.

Pendant le ſéjour que Caton fit à Rhodes, (*t*) Ptolomée Aulete, Roi d'Egypte, & frere de celui de Cypre, l'y vint trouver. Sur les avis que ceux d'Alexandrie avoient eus que les Romains vouloient prendre poſſeſſion de la Cypre, (*u*) ils avoient preſſé Aulete de la demander

(*s*) PLUT. *in Catone.* DION. CASS. XXXIX. pag. 101. L. FLOR. III. 9. STRAB. XIV. p. 684. APPIAN. *de B. Civ.* II. AMMIAN. MARCELL. XIV. VAL. MAX. ibid VEL. PATERC. II. 45.

(*) Suivant PLUTARQUE, cette ſomme montoit à près de 7000 talents en argent. Caton fit vendre publiquement tous les effets & les meubles précieux de Ptolomée, & ne s'en réſerva qu'un portrait de Zenon Fondateur de la Secte des Stoïciens dont il avoit embraſſé les ſentiments. Voyez PLINE L. VII. c. 30. & Liv. XXXIV. c. 8.

(*t*) PLUT. *in Catone.*

(*u*) DION. CASS. XXXIX.

pour la réunir à l'Egypte, comme un ancien appanage de cette Couronne ; &, si on la lui refuſoit, de leur déclarer la guerre. Aulete n'avoit pas jugé à propos de le faire ; & ce refus, joint aux autres ſujets plus réels qu'ils avoient de ſe plaindre de lui, & ſur tout à ſes exactions pour lever l'argent dont il s'étoit ſervi à gagner les grands Seigneurs de Rome, avoit porté leur colere à un ſi haut point, qu'il s'étoit cru obligé de ſortir d'Egypte ; (x) & il s'en alloit alors à Rome implorer le ſecours du Sénat, & ſolliciter ſon rétabliſſement. Ann. 58. avant J. C. HYRCAN. II. 6.

Dans (y) l'entretien qu'il eut là-deſſus avec Caton, ce Romain blâma ſa conduite, d'avoir quitté le Trône, la grandeur, & les agréments dont il jouiſſoit dans ſes Etats, pour aller s'expoſer aux diſgraces, aux peines, & aux mépris où l'état de réfugié l'expoſoit. Pour ce qui eſt de l'eſpérance dont il ſe flatoit, de trouver du ſecours à Rome, il lui repréſenta, quelles ſommes il lui faudroit pour fournir aux préſents qu'extorqueroient de lui les Grands de Rome, dont l'avidité étoit telle, comme il le lui dit ſans façon, que quand il vendroit toute l'Egypte, il n'auroit pas encore de quoi

(x) DION. CASS. & PLUT. ibid. *Epit.* LIVII CIV.
(y) PLUT. *in Catone.*

Ann. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

la contenter. Il lui conſeilla donc de retourner en Egypte, & de s'y racommoder avec ſes ſujets ; & il lui offrit d'y aller lui-même l'aider de ſes bons offices. Ptolomée d'abord goûtoit ſon avis, & il étoit réſolu de le ſuivre ; mais les mauvais conſeils de ceux qui l'accompagnoient détruiſoient ce qu'avoit fait Caton. Il continua ſon voyage, & trouva, par une triſte expérience, les choſes à Rome préciſément comme Caton les lui avoit dépeintes. Il fut obligé d'y faire ſa cour aux gens qui avoient le plus de crédit dans la République, & d'acheter leur faveur par de groſſes ſommes. Au bout du compte, quand il n'eut plus rien à donner, (z) on forgea un Oracle des Sybilles, qu'on prétendit qui défendoit aux Romains de lui donner du ſecours. Ainſi ſes ſollicitations, qui avoient duré une année entiere, & les ſommes prodigieuſes qu'il avoit données, furent également inutiles ; & (a) & il fut obligé de ſe retirer ſans avoir rien obtenu.

Pendant que ceci ſe paſſoit, les Ale-

(z) DION. CASS. XXXIX. Cet Oracle diſoit ; *Si le Roi d'Egypte vient vous demander du ſecours, ne lui refuſez pas votre amitié : mais ne lui donnez point de troupes. Si vous le faites, vous aurez des peines & des dangers à eſſuyer.*

(a) DION. CASSIUS. XXXIX. STRAB. XVII. p. 796. PORPH. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

xandrin qui virent disparoître leur Roi, sans qu'on sçût ce qu'il étoit devenu, mirent Berenice sa fille sur le Trône ; & ils envoyerent offrir (*b*) la Couronne & Berenice à Antiochus l'Asiatique en Syrie, qui, du côté de sa mere Selene, étoit l'héritier mâle le plus proche. Les Ambassadeurs le trouverent mort, & revinrent. Ann. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

A leur retour, on apprit que son frere Seleucus vivoit encore : (*c*) on lui envoya faire les mêmes offres ; & il les accepta. Gabinius, qui venoit d'arriver dans sa Province, empêcha d'abord son voyage : mais soit qu'il y consentît enfin, ou autrement, il partit à la fin. Comme (*d*) c'étoit un homme qui avoit des inclinations basses, & qui ne songeoit qu'à l'argent, (*e*) dont il donna entr'autres une preuve, en faisant enlever la chasse d'or où étoit le corps d'Alexandre ; Bérénice en fut bientôt dégoûtée : & pour se défaire d'un mari si desagréable & si indigne d'elle, (*f*) elle le fit mourir. Elle (*g*) épousa ensuite Archelaüs, Grand-Prêtre de Comane dans le Pont, dont il Ann. 57. avant J. C. HYRCAN. II, 7.

(*b*) PORPH. ibid.
(*c*) PORPH. ibid. STRAB. ibid.
(*d*) SUET. *in Vespas.* STRAB. ibid.
(*e*) STRABO. XVII. p. 794.
(*f*) STRABO. XVII. p. 796.
(*g*) STRABO. ibid. & XII. p. 558.

Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

a déja été parlé ſuffiſamment. Porphyre, dans Euſebe, dit que ce fut à Philippe, fils de Grypus, que furent faites les ſecondes offres de la Couronne. Mais comme il y a plus de vingt-ſix ans qu'il n'en eſt parlé dans l'Hiſtoire, il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit mort, il y avoit déja long-tems ; & quand il auroit été au monde, il étoit trop vieux pour qu'on s'aviſât de ſonger à lui donner cette jeune Reine ; puiſqu'il y avoit quarante ans qu'il avoit ſuccédé à ſon pere en Syrie. Il faut donc que celui qu'on fit venir de Syrie après la mort de l'Aſiatique, fût ſon cadet ; car ce fut en qualité d'héritier de la Couronne qu'on le demanda ; & il ne pouvoit y avoir qu'un frere de l'Aſiatique à qui cette qualité convînt. (*h*) Les Ecrivains de ce tems-là parlent ſouvent d'un cadet de l'Aſiatique ; mais pas un ne marque ſon nom. Ce que Strabon dit de Seleucus Cybioſacte prouve inconteſtablement que c'eſt lui-même. Il dit, (*i*) qu'on le fit venir en Egypte pour épouſer Berenice, & qu'il étoit [* ou prétendoit être,] de la Maiſon des Seleucides. Ces deux particularités miſes enſemble, prouvent que ce Seleucus eſt

(*h*) Cic. *in Verrem.* IV. §. 27.

(*i*) XVII. p 796.

* J'ai ajouté ces mots, parce que c'eſt ainſi que STRABON s'exprime.

préciſément

préciſément un cadet de l'Aſiatique; car après la mort de ce Prince il n'y avoit plus de Seleucide que ce cadet. Ainſi, quand on l'eut fait mourir, cette race ſe trouva éteinte; & il ne reſta perſonne de cette Maiſon après lui, qui ſurvéquît à la perte de l'Empire qu'elle avoit ſi long-tems poſſedé.

Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

Alexandre, fils aîné d'Ariſtobule, qui s'étoit ſauvé d'entre les mains de Pompée, retourna dans la Judée, (*k*) y forma une armée de dix mille hommes d'infanterie & de quinze cents cavaliers, & s'empara d'Alexandrion, de Macherus, d'Hyrcanie, & de quelques autres Châteaux, qu'il mit en état de défenſe en les fortifiant, & y laiſſant de bonnes garniſons, qui ravageoient tout le plat pays. Hyrcan étoit trop foible pour entrer en campagne contre lui. Il auroit bien ſouhaité de fortifier Jéruſalem, en rebâtiſſant les murailles que Pompée avoit démolies; mais les Romains ne voulurent pas y conſentir. Il falut donc, pour ſe défendre contre ſon concurrent, avoir recours à leurs armes. Gabinius, Préſident de Syrie, & M. Antoine, Général de la cavalerie ſous lui, vinrent en Judée à la tête d'une grande armée. Antipater, Pitholaüs, & Malichus les joi-

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 19. *& de B. J.* I. 6.

Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

gnirent, avec les troupes Juives du parti d'Hyrcan. La bataille se donna près de Jérusalem. Alexandre y perdit trois mille hommes tués sur la place ; & trois mille autres furent faits prisonniers. Il se sauva à Alexandrion où Gabinius le poursuivit, & l'assiégea. Mais il n'étoit pas facile d'emporter ce Château situé sur une haute montagne, & bien fortifié encore par l'art. Gabinius changea le siége en blocus, y laissa quelques troupes, & alla avec le reste faire le tour du pays, pour voir en quel état il étoit. Il trouva Samarie, Azot, Gaza, Raphia, Anthedon, Scythopolis, Apollonie, Dora, Marissa, & plusieurs autres Villes toutes en ruine. C'étoit l'effet des guerres des Asmonéens. Il donna ordre de les rebâtir toutes. Ensuite il revint devant Alexandrion. La mere d'Alexandre l'y vint trouver. Cette habile femme, pour prévenir les malheurs dont son mari & ses enfants étoient menacés à Rome, tâchoit par toutes sortes de voies, de se mettre bien dans l'esprit des Romains, afin de pouvoir intercéder pour eux. Elle leur rendit tous les services qu'elle put par tout où elle avoit quelque pouvoir ou quelque crédit. Par cette conduite elle gagna si bien Gabinius, qu'il entra dans tous ses intérêts, & lui accorda tout ce

qu'elle voulut. Elle fit entamer des négociations. Alexandre rendit Alexandrion & ſes autres Châteaux, qui furent auſſi-tôt raſés, ſuivant l'avis qu'elle en donna elle-même, pour empêcher qu'ils ne donnaſſent occaſion à une nouvelle guerre; il fut relâché & obtint le pardon de tout ce qu'il avoit fait. Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

Gabinius alla enſuite à Jéruſalem. (*l*) Il y rétablit Hyrcan dans la Souveraine Sacrificature; mais il fit de grands changements au Gouvernement Civil; car il le rendit Ariſtocratique de Monarchique qu'il étoit. Juſques-là (*m*) le Prince avoit gouverné la Nation par le miniſtere de deux eſpeces de Conſeils, ou Cours de Juſtice; l'une de vingt & trois perſonnes, appellée le petit Sanhédrin; & l'autre de ſoixante & douze, qui étoit le grand Sanhédrin. De la premiere eſpece il y en avoit un en chaque Ville: ſeulement Jéruſalem, à cauſe de ſa grandeur & de la quantité d'affaires qui y ſurvenoient, en avoit deux, qui ſe tenoient en deux ſalles ſéparées. Pour le grand, il n'y en avoit qu'un pour toute la Nation; & il

(*l*) JOSEPH. ibid.

(*m*) Vide *Talmudis tractatum Sanhedrim*, & MAIMONIDEM *in Sanhedrim, aliosque de hac re Scriptores Rabbinicos.* On trouve auſſi en Anglois, dans LIGHTFOOT, le précis de tout ce qu'ils en diſent, *De Templo*, c. XX. §. 2. & c. XXII.

Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

tenoit ſes aſſemblées dans le Temple, & les y avoit toujours tenues juſques à ce tems-là. Les petits Sanhédrins prenoient connoiſſance de toutes les affaires qui regardoient la Juſtice, pour la Ville dans laquelle ils ſe tenoient & pour ſon territoire. Le Grand préſidoit ſur les affaires de la Nation en général, recevoit les appels des Cours inférieures, interprétoit les Loix, & de tems en tems faiſoit de nouveaux reglements pour les faire mieux exécuter. (*n*) Gabinius caſſa les uns & les autres; & à leur place il introduiſit cinq différentes Cours, ou Sanhédrins, dont chacune étoit indépendante des autres, & ſouveraine dans ſon reſſort. La premiere fut miſe à Jéruſalem, la ſeconde à Jérico, la troiſieme à Gadara, la quatrieme à Amathus, & la cinquieme à Sepphoris. Tout le pays fut partagé en cinq Provinces ou départements; & chaque Province fut obligée d'avoir recours pour la Juſtice à une des Cours qu'il venoit d'établir, c'eſt-à-dire, à celle qu'il lui avoit aſſignée: & les affaires s'y terminoient ſans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du Gouvernement Monarchique. Ils (*o*) s'étoient adreſſés à

(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 12. *& de B. J. l.* 6.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5.

Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la diſcuſſion du démêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta (*p*) le diadême & le nom de Roi à Hyrcan, en lui rendant pourtant la Souveraineté, ſous un autre nom; car il lui en laiſſa en effet tout le pouvoir. Mais dans cette rencontre, ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom: & il le fit par le changement dont je parle. En effet ce reglement tranſportoit tout le Gouvernement des mains du Prince entre celles des Grands qui entroient dans ces cinq Cours Souveraines; & la Monarchie ſe trouvoit par là changée en Ariſtocratie. Mais dans la ſuite (*q*) Jules-Céſar, en paſſant par la Syrie, redonna la Souveraineté à Hyrcan, & remit les choſes ſur l'ancien pié. Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

Au reſte, (*r*) il y avoit parmi les Juifs une troiſieme eſpece de Sanhédrin, outre les deux dont je viens de parler, à laquelle ces changements ne toucherent point, & qui ſe ſoutint toujours la même. C'étoit la *Cour des trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, qui rouloient ſur des marchés, des ventes, des

(*p*) JOSEPH. *Antiq.* XX. 8.
(*q*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17.
(*r*) *Talmud. in Sanhedrim.*

Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

contracts, & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choisissoit un arbitre pour juge; l'autre en choisissoit aussi une autre; & ces deux arbitres convenoient d'un troisieme. Ces trois personnes ensemble faisoient une Cour, qui, après avoir entendu les parties, décidoit en dernier ressort. J'ai oüi dire qu'on avoit établi quelque chose d'approchant en Danemarc; & que des affaires, qui parmi nous causent des procès dont la longueur & les fraix incommodent extrêmement les parties, s'y plaident & s'y terminent sans appel, par trois Juges choisis de la même maniere, devant lesquels chacun plaide sa propre cause, & obtient bientôt Justice sans le secours onereux de Solliciteurs, de Procureurs, d'Avocats, ou d'autres gens de barreau. Ceci suffit pour ceux de mes Lecteurs, qui, ne pouvant pas aller aux sources mêmes, ne seront pourtant pas fâchés d'avoir quelque idée des Sanhédrins, ou Cours de Justice des Juifs d'autrefois. Ceux qui en voudront sçavoir davantage, en trouveront un détail assez circonstancié dans la Misna au Traité des Sanhédrins, dans la Gémare sous le même titre, & dans Maimonides, Selden, Cock, & quelques autres qui ont traité cette matiere à fond.

Vers la fin de l'année, (s) Ariſtobule, Roi dépoſé de Judée, que Pompée avoit mené dans ſon triomphe, & qu'il avoit retenu en priſon avec ſon fils Antigone après ce triomphe, ſe ſauva avec ſon fils, (*) & revint en Judée, où il excita de nouveaux troubles. On vint en foule à lui de toutes parts. Pitholaüs, entr'autres, qui juſques-là avoit été un des chefs du parti d'Hyrcan, & étoit alors actuellement Gouverneur de Jéruſalem, ſur quelque dégoût que l'Hiſtoire ne marque point, vint lui amener mille hommes bien armés. Ariſtobule choiſit, entre ceux qui l'étoient venus trouver, ceux qui avoient des armes, en forma une armée, & renvoya le reſte chez eux. Il commença par rebâtir le Château d'Alexandrion. Il y laiſſa enſuite une bonne garniſon, & mena les huit mille hommes qui lui reſtoient, à Macherus, autre Château démantelé de l'autre côté du Jourdain, pour y en faire autant. Mais Gabinius détacha contre lui Siſenna ſon fils accompagné

Ann. 57. avant J. C. HYRCAN. II. 7.

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11. *& de Bello Jud.* I. 6.

(*) JOSEPHE ne dit point qu'Ariſtobule ſe ſauva alors de ſa priſon avec ſon fils; mais on peut le conjecturer d'un endroit de PLUTARQUE, où l'on voit que la garde de ces Princes avoit été confiée au Tribun Clodius. Celui-ci, pour chagriner Pompée, laiſſa échapper le jeune Tigrane fils du Roi d'Armenie, qui étoit un des priſonniers; & il eſt apparent qu'Ariſtobule & ſon fils s'évaderent en même tems de leur priſon. PLUT. *in Pompeio.*]

Ann. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7. d'Antoine & de Servilius, deux de ſes meilleurs Lieutenants Généraux, qui ſe vinrent poſter entre lui & la Place, & le forcerent à un combat, où il fut batu, & perdit 5000. hommes. Ariſtobule néanmoins avec un corps de 1000. hommes entra dans Macherus, & travailla à s'y fortifier, à & s'y défendre. Les Romains à leur arrivée les en chaſſerent bientôt. Au bout de deux jours la Place fut emportée ; & Ariſtobule bleſſé y fut pris, avec ſon fils Antigone. On les envoya à Rome dans leur premiere priſon. Mais ſur l'avis que Gabinius donna au Sénat, qu'il avoit promis à la femme d'Ariſtobule, quand elle fit rendre les Châteaux, que l'on relâcheroit ſes enfants, on les relâcha en effet ; & ils eurent permiſſion de retourner en Judée. Pour Ariſtobule on le retint dans les chaînes.

Ann. 56. avant J. C. HYRCAN II. 8. Orode & Mithridate, fils de Phraate Roi des Parthes, (t) firent un complot ; & ces parricides ôterent la vie à leur pere, après un regne d'environ douze ans. La même ambition, qui leur avoit fait commettre de concert une action ſi dénaturée, cauſa entre ces deux freres une terrible querelle, pour la Couronne acquiſe par un crime ſi énorme. Orode l'aîné en prit d'abord poſſeſſion. Son frere

(t) DION. CASS. XXXIX. APPIAN. *in Parth. & Syr.* PLUT. *in Craſſo.*

là lui enleva, & l'obligea à ſe ſauver dans les pays étrangers. Mais il ſe rendit bientôt l'horreur de ſes ſujets par ſes cruautés. Surena, la premiere perſonne de l'Etat après le Roi même, ramena Orode, aux intérêts duquel il avoit été toujours attaché, & le remit ſur le Trône. Mithridate à ſon tour fut obligé d'aller chercher retraite dans les pays étrangers. Il vint trouver Gabinius en Syrie, dans le tems qu'il ſe préparoit à porter la guerre en Arabie, & lui conſeilla de tourner ſes armes du côté des Parthes pour le rétablir. Gabinius, qui ne ſongeoit qu'à amaſſer des richeſſes, n'eut pas de peine à ſe déterminer à ce parti-là; parce qu'il ſçavoit que les Parthes étoient riches, & qu'il y auroit plus à piller là qu'ailleurs. Il y mena donc l'armée, à laquelle Mithridate ſervoit de guide. Mais à peine ce Romain eut-il paſſé l'Euphrate, qu'on lui vint faire une nouvelle propoſition. C'étoit (*u*) Ptolomée Aulete, le Roi d'Egypte détrôné, qui venoit, muni d'une lettre de recommandation de Pompée, lui offrir dix mille talents pour le rétablir en Egypte. La grandeur de la ſomme lui fit préférer cette entrepriſe, qui

Ann. 56. avant J. C. HYRCAN II. 8.

(*u*) DION. CASS. XXXIX. APPIAN. *in Parth. & Syr.* PLUT. *in Anton.* CICER. *in Orat. pro Rabirio Poſthumo.* JOSEPH, *Antiq.* XIV. 11. *& de B. Jud.* I. 6.

Ann. 56. avant J. C. HYRCAN II. 8.

étoit beaucoup plus facile que celle où il s'engageoit à la ſollicitation de Mithridate. Ainſi il repaſſa l'Euphrate, traverſa la Paleſtine, & marcha droit en Egypte. Mithridate abandonné (x) retourna dans la Babylonie & y ſurprit Seleucie. Orode l'y vint aſſiéger, & le preſſa ſi fort qu'il ſe rendit à diſcrétion, ſe flatant que ſon frere lui laiſſeroit au moins la vie. Mais Orode ne conſidéra en lui que l'ennemi, & le fit poignarder en ſa préſence.

Quand Gabinius fut arrivé ſur la frontiere d'Egypte, (y) il fit prendre les devants à Antoine avec la cavalerie, pour ſe ſaiſir des paſſages, & ouvrir le chemin au reſte de l'armée. C'eſt ici ce fameux Marc-Antoine, qui, dans la ſuite ſous le Triumvirat, eut la troiſieme partie de l'Empire Romain pendant pluſieurs années. Il avoit ſuivi Gabinius en Syrie en qualité de Général de cavalerie; on en a même déja parlé. Il ſe ſignala dans ce poſte. Comme c'étoit un jeune homme entreprenant & brave, ce fut celui qui entra le plus chaudement dans ce projet, que la plupart des autres Officiers Généraux n'approuvoient pas. Mais Antoine, appuyant le parti qui flatoit le plus

(x) JUSTIN. XLII. 4.
(y) PLUT. *in Antonio.*

l'avidité de Gabinius, l'emporta sur tous les autres. Comme il avoit été celui qui avoit conseillé le plus fortement cette guerre, ce fut lui aussi qui y agit avec le plus de vigueur. Son premier succès fit réussir toute l'affaire : non-seulement il s'assura des passages, selon l'ordre qu'il en avoit, mais il prit même Peluse, la clef de l'Egypte de ce côté-là ; & cette prise lui ouvrit toute l'Egypte. Ann. 581 avant J. C. HYRCAN II. 8.

(z) Hyrcan & Antipater contribuerent beaucoup à ce succès ; car non-seulement ils fournirent à l'armée tout ce dont elle avoit besoin dans sa marche ; mais ils gagnerent les Juifs du pays d'Onion près de Peluse, & les engagerent à servir les Romains ; sans quoi Antoine ne se seroit pas rendu maître de cette Ville comme il fit.

(a) Archelaüs étoit alors Roi d'Egypte. On a vu comment on l'y avoit fait venir pour épouser Berenice après la mort de Seleucus Cybiosacte. Ce Prince avoit lié une amitié très-étroite avec Gabinius, lorsque ce dernier servoit sous Pompée dans la guerre de Mithridate ; & quand il eut obtenu le Gouvernement

(z) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11. *& de B. J.* I. 6.
(a) DION. CASS. XXXIX. STRAB. XII. pag. 558. & XVII. p. 796. PLUT. *in Anton.* LIV II. *Epit.* CV.

Ann. 56. avant J. C. HYRCAN II. 8. de la Syrie, (*b*) il vint l'y trouver du Pont, & lui aider dans ſes guerres. Il y lia auſſi amitié avec Antoine : & ſans doute que, quand on lui offrit la Couronne d'Egypte avec la Reine Berenice, il n'y alla qu'avec leur conſentement & leur approbation. Mais leur amitié ne les empêcha pas de le venir détrôner. Celle de Gabinius n'étoit pas à l'épreuve de l'argent ; & ſon avarice emporta ſans peine la balance.

Ann. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9. Dès que Gabinius apprit l'heureux ſuccès qu'avoit eu Antoine, (*c*) il entra dans le cœur de l'Egypte. C'étoit en hiver, lorſque les eaux du Nil ſont fort baſſes ; le tems le plus propre par conſéquent pour en faire la conquête. Cependant Archelaüs, qui étoit brave & habile, fit pour ſe défendre tout ce qui ſe pouvoit faire, & ménagea fort bien le terrein contre ſes ennemis. Mais les Egyptiens, gens efféminés & lâches, toujours prêts à ſe mutiner contre les ordres de la guerre, & incapables d'exécuter rien avec vigueur, faiſoient ſi mal leur devoir, qu'il fut enfin accablé par les troupes Romaines bien diſciplinées. Il fut tué en combatant vaillamment, après avoir fait tout ce qu'un brave homme

(*b*) STRAB. XII. p. 558. & XVII. p. 796.
(*c*) DION. CASS. XXXIX. PLUT. *in Antonio*.

pouvoit faire dans l'état où il avoit trouvé les choſes. (*d*) Antoine ſe ſouvint, après ſa mort, de l'amitié qui avoit été entr'eux. Il fit chercher ſon corps parmi les morts, & lui fit faire des funérailles Royales ; & par cette action il gagna le cœur des Egyptiens, qui lui en ſçurent gré toute ſa vie. Peut-être fut-ce auſſi la faveur de Gabinius qui fit, que les Romains nommerent ſon fils pour Prêtre de Comane en ſa place. Belle réparation à la famille d'un homme, à qui ils avoient injuſtement ôté la Couronne & la vie ! Ann. 55. avant J. C. HYRCAN. II. 9.

Archelaüs étant mort, l'Egypte fut bientôt ſoumiſe ; & obligée de recevoir Aulete qui entra en pleine poſſeſſion de ſes Etats. Pour l'y bien affermir, Gabinius lui laiſſa quelques troupes Romaines pour la garde de ſa perſonne. (*e*) Ces troupes prirent à Alexandrie les manieres & les coutumes du pays, & donnerent dans le luxe & la molleſſe qui y étoient fort à la mode. Aulete (*f*) fit mourir ſa fille Berenice pour avoir porté la Couronne pendant ſon exil ; & enſuite il ſe défit de la même maniere de tous les gens riches qui avoient été du parti

(*d*) PLUT. *in Antonio.*
(*e*) CÆSAR. *Comm. de B. Civ.* III. LUCAN. X. 402.
(*f*) STRABO. XVII. pag. 796. DION. CASS. XXXIX. PORPH. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

Ann. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9.

oppoſé au ſien. Il lui faloit ces confiſcations pour lever la ſomme qu'il avoit promiſe à Gabinius, au ſecours de qui il devoit ſon rétabliſſement.

Gabinius n'eut pas le tems de s'amuſer en Egypte, après avoir achevé ce qu'il y étoit venu faire. De grands deſordres, arrivés en Syrie pendant ſon abſence, l'obligerent d'y retourner en diligence. (g) Il avoit confié le Gouvernement de cette Province à ſon fils Siſenna, jeune homme ſans expérience & abſolument incapable d'un pareil emploi. Il lui avoit laiſſé ſi peu de troupes, que quand il eût été d'ailleurs aſſez habile, il lui eût été impoſſible de rien faire. Le pays fourmilloit de brigands qui le ravageoient impunément. Pour les reprimer il eût falu des troupes & une toute autre tête. D'un autre côté (h) Alexandre, fils d'Ariſtobule, profitant de l'occaſion, excita auſſi de nouveaux troubles dans la Judée. Il y trouva de quoi former une armée aſſez conſidérable pour batre toute la campagne; & par tout où il trouvoit des Romains, il les ſacrifioit à ſon reſſentiment. Ceux qui lui échaperent ſe cantonnerent ſur le mont Garizim, où il les alla aſſiéger: & ce fut là que Gabi-

(g) DION. CASS. XXXIX.
(h) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11.

nius le trouva à ſon retour. Ce Général, voyant les troupes nombreuſes qu'avoit Alexandre, employa d'abord la douceur pour les ramener. Il envoya Antipater leur offrir une amniſtie, à condition qu'ils mettroient bas les armes. Il réuſſit effectivement à perſuader à un grand nombre d'entr'eux de les quitter & de ſe retirer chez eux. Mais il reſtoit encore trente mille hommes à Alexandre, avec leſquels il réſolut de combatre Gabinius. Après une action fort opiniâtre, près du mont Tabor, Alexandre fut vaincu avec perte de dix mille hommes; le reſte fut diſperſé & prit la fuite. (*i*) Gabinius alla à Jéruſalem, y régla tout, comme Antipater le ſouhaitoit; & enſuite il marcha contre les Nabathéens qu'il ſoumit. Il ramena de là ſon armée en Syrie, & prépara tout pour ſon retour à Rome. Ann. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9.

Pompée & Craſſus, Conſuls de cette année, en entrant en charge, (*k*) s'étoient fait donner par le Peuple, le premier, le Gouvernement de l'Eſpagne & de l'Afrique, pour cinq ans; & l'autre, celui de la Syrie avec les pays d'alentour, pour le même nombre d'années, avec

(*i*) Idem. ibid.

(*k*) DION. CASSIUS. XXXIX. *Epit.* LIVII CV. PLUT. *in Craſſo, Pompeio, & Catone Utic.* APPIAN. *de B. Civ.* II.

Ann. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9.

le pouvoir d'y mener autant de troupes qu'ils jugeroient à propos de lever, & de faire la guerre ſans conſulter le Sénat ni le Peuple ; privilége que n'avoient aucuns des autres Gouverneurs de Provinces. Craſſus (*l*) envoya donc un Lieutenant en Syrie pour en prendre le Gouvernement en ſon nom, & le retirer des mains de Gabinius. Gabinius refuſa de le lui réſigner, juſqu'à ce que des ordres ſupérieurs du Sénat & du Peuple l'y obligerent. (*m*) Il avoit commis dans cette Province des malverſations criantes. Il n'y avoit rien que l'argent n'eût obtenu de lui : il vendoit tout. Il avoit auſſi extorqué par tout, & à toutes ſortes de gens, des ſommes exhorbitantes : & il avoit employé pour cela les voies les plus injuſtes & les plus tyranniques. Les (*n*) cris que cauſoient dans toute la Province ſes oppreſſions & ſa corruption, étoient venus de tous côtés à Rome, & y avoient fait tant de bruit, que le Sénat & le Peuple indignés le rappellerent pour venir rendre compte de ſa conduite : mais (*o*)

(*l*) DION. CASS. ibid.

(*m*) DION. CASS. ibid. CICERO. *in Orat. de Prov. Conſul.* §. 4. 5. & *in Orat. contra Piſonem.* §. 17. 18.

(*n*) Malgré toutes ces plaintes, JOSEPHE ne laiſſe pas de parler de lui d'une maniere fort avantageuſe, tout comme s'il s'étoit acquité honorablement des devoirs de ſa charge. *Antiq.* XIV. 11.

(*o*) DION. CASS. XXXIX.

ce qui les avoit le plus irrités, fut son expédition d'Egypte. La Loi ne permettoit pas à un Gouverneur de sortir de sa Province, ni d'entreprendre une nouvelle guerre, sans un ordre exprès du Peuple ou du Sénat. Outre qu'il y avoit alors un Oracle de Sibylles qui défendoit aux Romains de rétablir le Roi d'Egypte par des voies de fait. Gabinius avoit donc agi contre la Loi, contre la Justice, & contre la Religion; & le Peuple étoit si animé contre lui, qu'il l'auroit condamné sans attendre son retour, si les Consuls Pompée & Crassus ne s'y fussent opposés; le premier par amitié pour lui; & l'autre pour gagner l'argent qu'on lui offrit pour cela de la part du prévenu. Mais quand il fut arrivé, ce qui ne fut que l'année suivante, on lui intenta trois procès à la fois; le premier de Leze-Majesté, & les deux autres de corruption & de concussion. Il se tira du premier à force d'argent, qu'il répandit abondamment parmi ses Juges. De (*p*) LXX. qu'ils étoient, il eut bien de la peine à en gagner assez pour qu'il se trouvât une pluralité de six pour l'absoudre. Mais il fut condamné sur les deux autres accusations, (*q*) & banni. Il vécut de cette maniere gueux

Ann. 55 avant J. C. Hyrcan 13.

(*p*) Cic. *ad Att.* IV. 16. *& ad Quint. Frat.* III. 4.
(*q*) Dion. Cass. ibid.

Ann. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9.

& misérable, jusqu'à ce que César le ramena (r) pendant les guerres civiles. Presque tout l'argent qu'il avoit amassé par ses oppressions, & par sa corruption, fut employé à corrompre à son tour les autres, pour tâcher d'éviter la peine que ses crimes avoient méritée. Ainsi les sommes immenses qu'il avoit apportées de l'Orient, s'en allerent comme elles étoient venues, dans un négoce d'iniquité. Comme c'avoit été sous son Consulat, & en partie par ses intrigues & son crédit, que Cicéron avoit été banni, ce grand Orateur, alors rappellé, lui fit sentir sa vengeance, & aggrava ses crimes & dans le Sénat & devant le Peuple : l'on voit encore la maniere dont il s'y prit, dans quelques-unes des Oraisons qui sont parvenues jusques à nous.

Crassus, (s) entêté du projet qu'il avoit formé d'une expédition dans l'Orient, pour laquelle il avoit obtenu un ordre du Peuple dès le commencement de l'année, se donnoit de grands mouvements, vers la fin de son Consulat, pour lever des troupes & faire tous les autres préparatifs nécessaires pour son dessein. Les (t) Tribuns du Peuple, qui n'approu-

(r) Il mourut dans ces guerres, au service de César. HIRIUS. *de B. Alex.* c. 43.

(s) PLUT. *in Crasso.*

(t) PLUT. ibid. DION. CASS. XXXIX.

voient pas cette guerre contre les Parthes, le traverſoient en tout : & ils auroient bien voulu faire revoquer l'ordre qui l'autoriſoit. Mais il employa contre eux la force, & des ſoldats ; & il ne leur laiſſa de pouvoir que celui de lancer des imprécations. (*n*) Un d'entr'eux particulierement en prononça d'épouvantables, en le voyant ſortir de Rome à la tête de ſon armée, qui s'accomplirent fort exactement dans la ſuite. Ann. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9.

Dès qu'il fut en Syrie, il commença à mettre en uſage tous les moyens qu'il put imaginer pour contenter l'avidité prodigieuſe qu'il avoit d'amaſſer. Comme le Temple de Jéruſalem paſſoit pour être fort riche, (*x*) il s'y rendit avec des troupes, pour enlever ces richeſſes. Eléazar étoit alors Tréſorier du Temple. Entr'autres choſes que ce Prêtre avoit en garde, il y avoit un lingot d'or qui peſoit trois cents mines du pays. Pour le mieux cacher, il avoit fait faire un trou dans une poutre, & l'y avoit mis ; & cette poutre étoit au deſſus de l'entrée du Lieu-Saint dans le très-Saint ; & le Voile, qui ſéparoit l'un d'avec l'autre, y étoit ſuſpendu. Voyant bien que Craſ- Ann 54. avant J. C. HYRCAN II. 10.

(*n*) PLUT. & DION. ibid. FLOR. III. 11. VELLEIUS PATERC. II. 46. APPIAN. *de B. Civ.* II. CIC. *de Divin.* I.

(*x*) JOSEPH. *Antiq.* XIV, 10. *& de B. J.* I, 6.

Ann. 54. avant J. C. HYRCAN II. 10.

sus avoit dessein de piller le Temple, il tâcha de composer avec lui. Il lui proposa donc de se contenter de ce lingot, & lui dit qu'il le lui donneroit, à condition qu'il ne toucheroit point au reste. Crassus y consentit, & jura, si on le lui donnoit, de ne pas prendre autre chose. Eléazar alla aussi-tôt tirer ce lingot de sa cache & le lui mit entre les mains. Mais le perfide Crassus ne l'eut pas plutôt, qu'il oublia tous ses serments, & enleva non-seulement les deux mille talents où Pompée n'avoit pas voulu toucher, mais tout ce qu'il y avoit de riche dans le Temple, qui se monta à huit mille autres talents. De sorte que son pillage sacrilége lui valut la somme de dix mille talents, qui sont plus de deux millions Sterling, ou un million de marcs d'argent du poids de France.

Ayant là de quoi fournir aux fraix de la guerre contre les Parthes, (y) il fit faire un pont de bateaux sur l'Euphrate, le passa, & entra sur leurs terres, sans autre sujet de guerre, que l'envie insatiable de s'enrichir du pillage d'un pays qui passoit pour être extrêmement opulent. Les Romains, (z) sous Sylla, & ensuite sous Pompée, avoient fait la paix & plusieurs

(y) PLUT. *in Crasso*. DION. CASS. XL.
(z) L. FLORUS III. 11.

Traités avec eux. On ne s'étoit jamais plaint d'aucune infraction ni d'aucune autre injuſtice qui pût donner un juſte ſujet de guerre. Ainſi les Parthes ne s'attendoient à rien moins qu'à une pareille invaſion ; & n'étant point ſur leurs gardes, ils n'avoient rien de prêt à y oppoſer. Craſſus (a) fut donc maître de la campagne, & parcourut comme il voulut la plus grande partie de la Méſopotamie. Il prit auſſi ſans oppoſition pluſieurs Villes; & s'il eût ſçu profiter de l'occaſion, il lui eût été facile de percer juſqu'à Seleucie & à Cteſiphon, de s'en emparer, & de ſe rendre maître encore de toute la Babylonie auſſi bien que de la Méſopotamie. Mais au lieu de pouſſer ſa pointe, dès que l'automne fut venue, il repaſſa l'Euphrate, & mit ſes troupes en quartier d'hiver dans les Villes de la Syrie. Il ne laiſſa dans ſes conquêtes que ſept mille hommes d'infanterie avec mille chevaux, pour garder les Places qu'il avoit priſes : il donna ainſi le tems aux Parthes de former l'armée qui l'accabla la campagne ſuivante. Au lieu de prendre ſoin, au moins pendant l'hiver, que l'on exerçât bien la milice en Syrie, & que l'on fît tous les autres préparatifs de guer-

Ann. 54. avant J. C. HYRCAN II. 10.

(a) DION. CASS. XL. PLUT. *in Craſſo.* APPIAN. *in Parth.*

Ann. 54. avant J. C. HYRCAN II. 10.

re néceſſaires ; il négligea tout cela, pour s'amuſer à faire le métier d'un Partiſan, au lieu de celui d'un Général d'armée ; & il ne s'occupa que de l'examen des revenus de la Province, & du ſoin de les porter auſſi haut qu'il étoit poſſible, & à imaginer tous les autres moyens de s'enrichir. Le Temple de Jéruſalem ne fut pas le ſeul ſur lequel il exerça ſes ſacriléges. Il en fit autant à tous ceux de la Province, où il y avoit quelque choſe qui en valoit la peine ; & ſur tout à Hierapolis, où il y avoit un Temple très-ancien dédié à la Déeſſe de Syrie nommée (*b*) Atergatis, dont le tréſor étoit très-riche, parce que c'étoit un amas qui s'y étoit fait pendant pluſieurs ſiécles. Il l'enleva tout entier ; & ſon avidité alla ſi loin, que de peur qu'il ne lui en échapât la moindre choſe, il employa un tems fort conſidérable à en dreſſer lui-même un inventaire & à faire tout peſer en ſa préſence. La derniere fois qu'il ſortit de ce Temple, ſon fils, qui marchoit devant, donna par mégarde du pié contre le ſeuil de la porte, tomba, & fit tomber ſon pere qui le ſuivoit. On regarda dans la ſuite cet accident comme un prognoſtic de leur ruine prochaine dans la bataille contre les

(*b*) Voyez ce qui a été dit de cette Déeſſe au Liv. XII. ſous l'an 163.

Parthes ; où effectivement le fils périt le premier, & le pere le ſuivit de bien près.

Dès que (c) la ſaiſon le permit, Craſſus retira ſes troupes de leurs quartiers, & ſe mit en campagne. Les Parthes, qu'il avoit pris au dépourvu l'année d'auparavant, parce qu'ils ne s'attendoient à rien moins qu'à la guerre, avoient eu le tems pendant l'hiver d'aſſembler une fort groſſe armée pour lui faire tête. Mais avant d'entrer en action, Orode leur Roi envoya des Ambaſſadeurs à Craſſus, lui demander pourquoi il lui faiſoit la guerre. Toute la réponſe qu'il en reçut fut, qu'il le lui feroit ſçavoir quand il ſeroit à Seleucie. On vit bien qu'il ne reſtoit que la voie des armes. Orode partagea ſes troupes, & s'en alla en perſonne avec une partie vers les frontieres de l'Armenie : il envoya l'autre, dont il donna le commandement à Surena, dans la Méſopotamie. Ce Général reprit, en y entrant, pluſieurs des Places dont Craſſus s'étoit rendu maître l'année d'auparavant. Les Romains de ces garniſons, qui ſe ſauverent, vinrent remplir le camp des relations effrayantes qu'ils faiſoient du nombre de la puiſſance, & de la force des ennemis : & le portrait qu'ils en firent jetta

Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

(c) DION. CASS. PLUT. & APPIAN. ibid.

Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

l'épouvante non-seulement dans l'esprit du soldat, mais dans celui des Généraux même, à qui le courage commença à manquer. Cassius entr'autres, Questeur de Crassus, & la seconde personne de l'armée, ce Cassius qui fut dans la suite un des principaux acteurs de l'assassinat de Jules-César, conseilloit à Crassus de s'arrêter un peu & de bien peser la chose, avant que de s'engager plus avant. Artabaze, ou Artavasde, car son nom se trouve écrit de ces deux différentes manieres, arriva aussi au camp justement dans ce tems-là. C'étoit le nouveau Roi d'Armenie, qui venoit tout fraîchement de succéder à Tigrane son pere. Il amenoit un corps de six mille hommes de cavalerie, qui étoient ses gardes du Corps. Il dit à Crassus, qu'il avoit outre cela dix mille cuirassiers, & trente mille hommes d'infanterie à son service. Mais il lui conseilla de se donner bien garde de mener son armée dans les plaines de la Mésopotamie, & lui dit qu'il faloit entrer dans la Parthie par l'Armenie. Les raisons dont il appuyoit cet avis étoient, que l'Armenie étant un pays de montagnes, la cavalerie des Parthes, qui faisoit presque toutes leurs troupes, leur seroit absolument inutile : qu'en prenant cette route, il auroit soin de fournir à l'armée tout

tout ce dont elle auroit beſoin ; au lieu qu'en prenant celle de la Méſopotamie, les convois manqueroient, & on auroit toujours une puiſſante armée en tête, dans toutes les marches qu'il faudroit faire pour percer juſqu'au centre des Etats de l'ennemi : que dans ces plaines la cavalerie auroit tous les avantages poſſibles contre eux : enfin qu'il faloit traverſer pluſieurs déſerts ſabloneux, où l'on pouroit ſe trouver fort embaraſſé faute d'eau & de vivres. L'avis étoit ſans doute excellent. Mais Craſſus, aveuglé par la Providence, qui vouloit punir le ſacrilége qu'il avoit commis en pillant le Temple de Jéruſalem, mépriſa tout ce qu'on put lui dire, & dit à Artabaze, qu'ayant laiſſé quantité de braves Romains en garniſon dans les Places qu'il avoit priſes l'année précédente, il faloit de néceſſité qu'il prît cette route, pour les dégager : que pour les troupes qu'il lui offroit, il les acceptoit, & ſouhaitoit qu'il les lui amenât au plutôt. L'eſpérance de ce puiſſant ſecours fut une des choſes qui le déterminerent, contre l'avis des plus ſages de ſon Conſeil, à continuer ſon deſſein. Ainſi, ſans perdre de tems, & même ſans attendre les Armeniens, il paſſa l'Euphrate à Zeugma, & rentra avec ſon armée dans la Méſopo-

Ann. 53 avant J. C. HYRCAN II. 11.

Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II, 11.

tamie. Mais Artabaze à son retour, ayant trouvé Orode sur les frontieres de ses Etats avec une puissante armée, fut contraint de demeurer chez lui pour les défendre, & ne put, par conséquent, donner à Crassus le secours qu'il lui avoit promis.

Quand on fut en Mésopotamie, (*d*) Cassius conseilloit de s'approcher au moins de quelqu'une des Villes où l'on avoit garnison, pour y faire un peu reposer l'armée, & avoir le tems d'apprendre au vrai le nombre des ennemis, leur force, & quelle manœuvre ils faisoient: ou, si Crassus n'approuvoit pas ce conseil, de marcher le long de l'Euphrate vers Seleucie, parce qu'en gardant toujours cette riviere à côté de lui, il ôtoit à la cavalerie des Parthes la possibilité de l'envelopper; & qu'avec la flote qui le suivoit, on pourroit toujours tirer de la Syrie les provisions & les autres choses dont l'armée pourroit avoir besoin. Mais pendant qu'il pesoit cet avis, & qu'il étoit prêt à s'y rendre, il survint un fourbe Arabe qui eut l'adresse de lui faire goûter un plan tout opposé, & qui n'avoit d'autre but que de le perdre, comme il fit. Cet Arabe étoit un chef de Tri-

(*d*) PLUT. *in Crasso.* APPIAN. *in Parth.* DION. CASS. XL.

bu dans ſon pays : les Grecs leur donnoient le nom de Phylarques, & les Arabes d'aujourd'hui les nomment *Sheques*. Il avoit autrefois ſervi ſous Pompée, & étoit connu de pluſieurs des ſoldats Romains, qui le regardoient comme ami. Surena le trouva tout propre par cet endroit, & par ſon adreſſe, à jouer le rôle qu'il lui donna. En effet il conduiſit ſi habilement l'affaire, qu'il fit donner Craſſus dans le panneau, & fut la principale cauſe de ſa ruine & de celle de l'armée Romaine. Les Auteurs anciens (*e*) ne lui donnent pas tous le même nom; mais ſans nous arrêter à démêler ici le véritable, dès qu'il vit Craſſus, il trouva le ſecret de le dégoûter du ſage conſeil que lui avoit donné Caſſius. Il lui fit accroire que les Parthes ne ſoutiendroient pas la vûe de l'armée Romaine, & que pour obtenir une victoire complete, il n'avoit qu'à marcher droit à eux & à ſe préſenter: & il s'offrit à lui ſervir de guide, pour l'y mener par le plus court chemin. Craſſus, ébloui par ſa flaterie, & trompé par un homme qui ſçavoit donner un tour ſpécieux à ce qu'il propoſoit, accepta le parti, & ſe laiſſa conduire dans les plai-

Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

(*e*) DION. CASSIUS le nomme *Augarus* ou *Ahgarus*; PLUTARQUE, *Ariamnes*, FLORUS, *Mazeres*, & APPIEN, *Acharus*.

Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

nes de la Méſopotamie. Malgré les inſtantes prieres de Caſſius & de quelques autres, qui ſoupçonnerent le deſſein de ce traître, & qui prioient Craſſus de ne le pas ſuivre plus avant, & de ſe retirer vers les montagnes, où la cavalerie des Parthes ne pourroit pas lui faire grand mal : malgré les exprès que lui envoya Artabaze, pour lui donner les mêmes conſeils, il étoit ſi entêté de cet Arabe, & ſi fort ébloui par ſes menſonges adroits, qu'il continua de le ſuivre, juſqu'à ce qu'il l'eût conduit dans un déſert ſabloneux où les Parthes avoient ſur lui tout l'avantage poſſible. Alors ce traître s'échapa, & vint rendre compte à Surena de ce qu'il avoit fait.

Ce Général ne manqua pas l'occaſion qu'il avoit ſi habilement ménagée. Il vint fondre ſur lui, & le défit. P. Craſſus, fils du Général, & un très-grand nombre d'autres Romains furent tués dans cette action ; & le reſte, qui prit la fuite, ſe jetta dans Carres, l'ancienne Charan de l'Ecriture, & l'endroit le plus proche de celui où s'étoit donnée la bataille. Ils y reſterent encore tout le jour ſuivant. Mais la nuit d'après, Craſſus, qui voulut ſe tirer de là, prit encore pour guide un autre traître nommé Andromaque, qui le conduiſit dans des marais pleins

de fondrieres, où Surena l'attrapa, & le tua, avec quantité d'autres Romains de la premiere qualité. Caſſius l'avoit d'abord accompagné dans ſa premiere retraite. Mais voyant qu'il s'étoit mis une ſeconde fois entre les mains d'un traître, il retourna ſur ſes pas à Carres, & ſe ſauva de là en Syrie avec un corps de cinq cents chevaux, par une fort belle & fort brave retraite. Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

Cette défaite de Craſſus fut le plus terrible coup que les Romains euſſent ſouffert depuis la bataille de Cannes. On leur y tua (*f*) vingt mille hommes, & il y en eut dix mille de pris. Le reſte ſe ſauva par différents chemins en Armenie, en Cilicie, & en Syrie; & (*g*) de ces débris il ſe forma encore une armée dans la fuite en Syrie, dont Caſſius prit le commandement, & avec laquelle il empêcha ce pays-là de tomber entre les mains du vainqueur.

Craſſus avoit fait bien des fautes dans tout le cours de cette guerre: & quoique ſouvent on les lui montrât aſſez tôt pour les prévenir, il avoit toujours été ſourd à tous les bons conſeils, & n'avoit voulu ſuivre que ſes chimeres, qui le firent enfin périr miſérablement. Ce fut

(*f*) PLUT. *in Craſſo.*
(*g*) DION, CASS. XL. OROSIUS. VI 13.

Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11. une infatuation que Dieu lui envoya, pour le punir du sacrilége qu'il avoit commis à Jérusalem.

Orode (*b*) étoit alors en Armenie, où il venoit de conclure la paix avec Artabaze. Ce dernier, au retour des exprès qu'il avoit envoyés à Crassus, voyant que par les mesures qu'il prenoit, les Romains étoient infailliblement perdus, s'accommoda avec Orode ; & en donnant une de ses filles à Pacore son fils, il cimenta de nouveau l'amitié entr'eux par cette alliance. Pendant qu'ils étoient assis au festin des nôces, on leur apporta la tête & une main de Crassus, que Surena lui avoit fait couper, & qu'il envoyoit pour preuve de sa victoire. La joie redoubla à cette vûe ; & l'on prétend (*i*) qu'on fit verser de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour se moquer de la soif insatiable qu'il avoit toujours eue de ce métal.

Surena ne jouit pas long-tems du plaisir de sa victoire. Son maître, jaloux de sa gloire, & du crédit qu'elle lui donnoit, (*k*) le fit mourir peu de tems après. Ce Surena (*l*) étoit un grand homme. A

(*b*) PLUT. *in Crasso.*
(*i*) DION. CASS. XI. L. FLOR, III. 11.
(*k*) PLUT. *in Crasso.*
(*l*) PLUT. ibid.

l'âge de trente ans il avoit une habileté consommée, & il passoit en valeur tous ceux de son tems. C'étoit, outre cela, l'homme le mieux fait, & de la taille la plus avantageuse. Pour les richesses, le crédit & l'autorité, il en avoit aussi plus que personne; & c'étoit sans difficulté le premier sujet qu'eût le Roi des Parthes. Sa naissance lui donnoit le privilége de mettre la Couronne sur la tête du Roi, quand on le sacroit: & ce droit étoit depuis long-tems héréditaire dans sa maison. Quand il voyageoit il avoit toujour mille Chameaux à porter son bagage, deux cents chariots pour ses femmes & ses concubines, & pour sa garde mille cavaliers armés de pié en cap, outre un grand nombre d'autres armés plus légerement, & ses domestiques qui alloient bien au nombre de dix mille. Mais toute cette grandeur, toutes ces belles qualités, & les services importants qu'il avoit rendus, ne lui sauverent pas la vie. Le tyran, dont il dépendoit, la lui ôta; & il fut la victime de l'ingratitude & de la jalousie de son maître. Ann. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

Les Parthes croyant, après la défaite de l'armée Romaine, trouver la Syrie sans défense, (*m*) vinrent pour en faire

(*m*) DION. CASS. XL. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 12. *de B. Jud.* I. 6.

Rom. 52. avant J. C. HYRCAN II. 22.

là conquête. Mais Caſſius, qui avoit formé une armée des débris de l'autre, les reçut avec tant de vigueur, qu'ils furent obligés de repaſſer honteuſement l'Euphrate ſans rien faire. Il n'avoient amené qu'une fort petite armée, parce qu'ils avoient cru ne trouver aucune oppoſition : mais quand ils virent qu'ils avoient à faire à une toute autre eſpece d'homme que Craſſus ; & qu'il avoit trop de troupes pour eſpérer de le forcer, ils ſe retirerent dans le deſſein de revenir l'attaquer avec une armée plus nombreuſe. Caſſius cependant alla à Tyr ; & après avoir mis ordre aux affaires de la Province de ce côté-là, il marcha vers la Judée, & aſſiégea Tarichée, Ville ſituée ſur la côte méridionale du Lac de Généſaret, où s'étoit enfermé Pitholaüs, avec le reſte de la faction d'Ariſtobule, dont il avoit depuis peu embraſſé le parti. Caſſius emporta la Place, & mit dans l'eſclavage toutes les perſonnes qui s'y trouverent, excepté Pitholaüs qu'il fit exécuter, de l'avis d'Antipater, comme le plus ſûr moyen d'abatre la faction à la tête de laquelle il s'étoit mis. Après celà il obligea Alexandre, fils d'Ariſtobule, de demander la paix, qu'il lui accorda, & marcha vers les bords de l'Euphrate contre les Parthes qui menaçoient d'une autre invaſion.

On assigna pour Provinces Consulaires, à M. Calpurnius Bibulus, (n) la Syrie, & à M. Tullius Cicéron (o) la Cilicie. Ce Bibulus étoit le même qui avoit été Consul avec Jules-César. Cicéron se rendit bientôt dans la sienne : mais Bibulus s'amusant à Rome, Cassius continuoit toujours à gouverner en Syrie, & bien en prit aux Romains ; car les affaires demandoient en ce pays-là un homme d'une toute autre capacité que n'étoit Bibulus. Pacore, (p) fils d'Orode Roi des Parthes, dès le commencement du printems, avoit passé l'Euphrate à la tête d'une nombreuse armée, & étoit entré dans la Syrie. Il étoit trop jeune pour commander lui-même : c'étoit Orsace, vieux Général qu'on lui avoit donné sous lui, qui faisoit tout. Ce vieux soldat (q) marcha droit à Antioche, & en forma le siége. Cassius s'y étoit renfermé avec toutes ses troupes. Cicéron, (r) qui en eut avis dans sa Province par le moyen d'Antiochus Roi de Comagene, ramassa toutes ses forces & se rendit sur la frontiere Orientale de sa Province

Ann. 51. avant J. C. Hyrcan III 13.

(n) DION. CASS. XL.
(o) PLUT. *in Ciceron.* CIC. *ad Fam.* III. 2.
(p) DION. CASS. XL. CIC. *ad Fam.* XV. 1. 2. 3. 4. & *ad Att.* V. 18.
(q) DION. CASS. ibid.
(r) CIC. *ad Fam.* XV. 1. 2. 3. 4.

Ann. 51. avant J. C. HYRCAN. II. 13.

qui confinoit à l'Armenie, pour s'opposer à une invasion de ce côté-là, en cas que les Armeniens remuassent; & en même-tems pour être à portée d'assister Cassius en cas de besoin. Il envoya en même-tems un autre corps d'armée vers le mont Amanus dans la même vûe. (*s*) Ce corps rencontra un gros détachement de cavalerie Parthe, qui étoit entré par-là dans la Cilicie, & le défit sans qu'il en réchapât un seul.

(*t*) La nouvelle de ce succès, & celle de la marche de Cicéron du côté d'Antioche, encouragerent extrêmement Cassius & ses gens à bien défendre la Place, & abatirent si fort le courage des Parthes, (*u*) que desesperant de l'emporter, ils leverent le siége, & allerent former celui d'Antigonia, qui n'étoit pas fort éloignée de là. Mais ils s'entendoient si mal à attaquer les Places, qu'ils échouerent encore devant celle-ci, & furent contraints de se retirer. Cassius, (*x*) qui vit quelle route ils prenoient, leur dressa une embuscade, où ils ne manquerent pas de donner. Il les défit entie-

(*s*) CIC. *ad Fam.* XV. 4.
(*t*) CIC. *ad Fam.* II. 10. *& ad Att.* V. 20. 21.
(*u*) DION. CASS. XL. CIC. ibid.
(*x*) DION. & CICERO. ibid. VELLEIUS PTERC. II. 46. *Epit.* LIVII CVIII. SEXT. RUFUS *in Brevirio.* OROSIUS VI. 13. EUTROP. VI. CICERO *in Philipp.* XI. §. 14.

rement, & leur tua un grand nombre de leurs gens, entr'autres Orſace même leur Général. Le reſte de leur armée repaſſa l'Euphrate. Elle revint pourtant ſur la fin de l'été, & prit même (*y*) des quartiers d'hiver dans un petit pays appellé Cyrrheſtica, vers le nord de la Syrie. Bibulus étoit alors arrivé ; & Caſſius, après lui avoir remis le Gouvernement de la Province, étoit retourné à Rome. Ann. 51. avant J. C. HYRCAN. II. 13.

Quand Cicéron vit les Parthes délogés, & Antioche dégagée (*z*) il tourna ſes armes contre les habitants du mont Amanus, qui, ſe trouvant ſitués entre la Syrie & la Cilicie, n'étoient ſoumis ni à l'une ni à l'autre de ces Provinces, & avoient guerre avec toutes deux. Ils faiſoient des courſes continuelles qui les incommodoient beaucoup. Cicéron les ſoumit entierement & prit & raza tous leurs Châteaux & leurs Forts. Enſuite (*a*) il alla fondre ſur une autre Nation Barbare, dont les peuples étoient une eſpece de ſauvages, qui prenoient le nom de Ciliciens libres (*Eleuthero-Cilices*) & prétendoient n'avoir jamais été

(*y*) CICERO *ad Att.* V. 21. & VI. 1.
(*z*) PLUT. *in Cicerone* CIC. *ad Fam.* XV. 4. & II. 10 & *ad Att.* V. 20.
(*a*) PLUT. *in Cicerone*. CIC. *ad Fam.* II. 10. XV. 4. & *ad Att.* V. 20.

Ann. 51 avant J. C. HYRCAN. II. 13.

sujets à l'Empire d'aucun des Rois qui avoient été maîtres des pays d'alentour. Il prit toutes leurs Villes, les soumit entierement, & y établit un ordre qui fit grand plaisir à tous leurs voisins, qu'ils désoloient perpetuellement. Ces grands succès firent donner à Cicéron le titre d'*Imperator* par son Armée ; comme cela se pratiquoit après quelque grande victoire : & à son retour de ces deux expéditions (*b*) il fut reçu avec les acclamations & une joie universelle de toute la Province, qui sentoit vivement les services qu'il venoit de lui rendre. On lui offrit même (*c*) le triomphe à Rome, quand il revint ; mais il le refusa à cause de la guerre civile qui étoit prête à éclater entre César & Pompée, & ne crut pas qu'il fut bien séant de célébrer une solemnité qui ne respiroit que joie, lorsque l'Etat étoit sur le point de tomber dans de si grands malheurs.

Cette même année mourut (*d*) Ptolomée Aulete Roi d'Egypte. (*e*) Il laissa deux fils & deux filles. Son (*f*) testament donnoit la Couronne à l'aîné & à l'aînée, qu'il voulut, suivant l'usage de

(*b*) CIC. *ad Att* V. 21.
(*c*) PLUT. *in Cicerone.*
(*d*) PTOLEM. *Astron. in Canone.* CIC. *ad Fam.* VIII. 4.
(*e*) CÆS. *Comment. de B Civ.* III. c. 148.
(*f*) CÆS. ibid. DION. CASS. XLII.

cette Maiſon, qui s'épouſaſſent & qui gouvernaſſent conjointement. Et parce que l'un & l'autre étoient fort jeunes ; car la fille qui étoit la plus âgée des deux n'avoit que dix-ſept ans, il les laiſſa ſous la tutele du Sénat de Rome. C'eſt cette Cléopatre ſi connue par ſes galanteries, ſurtout avec Marc-Antoine le Triumvir. Ann. 51; avant J. C. HYRCAN, II, 13.

Bibulus reçut (*g*) d'Alexandrie la triſte nouvelle de la mort de deux de ſes fils, qui tous deux avoient beaucoup de mérite, & donnoient de grandes eſpérances. Ils furent maſſacrés par les cavaliers Romains que Gabinius y avoit laiſſés pour ſervir de gardes-du-Corps à Ptolomée Aulete, en le rétabliſſant. Cléopatre, qui gouvernoit alors avec ſon frere, envoya au pere, dans ſa Province, ceux qui avoient fait le coup, pour qu'il les punît lui-même, comme il jugeroit à propos. Mais il les renvoya, & fit dire que ce n'étoit pas à lui, mais au Sénat, de tirer vengeance de cet attentat. Ann. 50; avant J. C. HYRCAN, II, 14.

Pendant ſon affliction, il eut encore un autre embaras. Les Parthes entrerent de nouveau dans la Syrie. (*h*) Ayant

(*g*) VAL. MAX. IV. 1. CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. SENECA *ad Marciam.* c. 14.

(*h*) CIC. *ad Fam.* II. 17. & XII. 19. *ad Att.* VI. 8. & VII. 2.

Ann. 50. avant J. C. HYRCAN II. 14.

passé l'hiver dans la Cyrrhestique, en deça de l'Euphrate, dès que la saison le permit, ils se mirent en campagne, & vinrent assiéger une seconde fois Antioche. Bibulus y étoit avec toutes les troupes, & ne fit pas une seule sortie. Mais il fit par la ruse ce qu'il ne voulut pas faire par la force. Il (*i*) fomenta, par le moyen de ses émissaires, une rébellion dans le pays de l'ennemi, en appuyant Ordonophante, Grand de Parthie, mécontent d'Orode. L'armée fut rappellée pour réduire les rebelles; & Bibulus & sa Province furent délivrés par là d'un ennemi qui les pressoit vivement. A la fin de l'année que son Gouvernement expiroit, (*k*) il revint à Rome, justement dans le tems que la guerre éclatoit entre Césat & Pompée. Il prit le parti du dernier, qui lui donna le (*l*) commandement en chef de la flote. Il mourut de maladie dans cet emploi, & à bord même de son vaisseau.

La brouillerie de Césat & de Pompée étoit parvenue à un tel point, qu'il falut que le sort des armes en décidât. Césat, (*m*) au commencement de Décem-

(*i*) DION. CASS. XL.
(*k*) CIC. *ad Att.* VII; 3.
(*l*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 5. 18.
(*m*) PLUT. *in Cæsare, Pompeio, Catone, Cicerone & Antonio.* CÆS. *de B. C.* I, c. 8. DION. CASSIUS. XLI. APPIAN. *de B. C.* II.

bre, à compter ſur le pié de nos années Julienes, paſſa le Rubicon, & commença par là une guerre fatale aux deux chefs, & qui entraîna la ruine entiere de la République Romaine. A l'approche de Céſar, Pompée & tout ſon parti abandonnerent Rome, & ſe rendirent en diligence à Brindes, pour paſſer de là en Epire. Céſar les y pourſuivit ; & quoi qu'il y arrivât le 26 Décembre, ſix jours avant que Pompée en partit, il ne put empêcher cet embarquement. Ann. 50. avant J. C. HYRCAN. II. 14.

Pompée mit à la voile le troiſieme de Janvier, dans le Port de Brindes, & débarqua avec toutes ſes troupes de l'autre côté de la Mer Adriatique, dans l'endroit où il avoit deſſein d'aller. Il s'y arrêta pour aſſembler une armée capable de faire tête à Céſar ; & il eut un an entier pour le faire. Céſar, dès qu'il vit Pompée parti, retourna ſur ſes pas. En ſoixante jours il ſoumit toute l'Italie, & enſuite vint à Rome. Il y conſola le Peuple, en l'aſſurant, que tout ce qu'il feroit ſeroit pour le bien & tourneroit à l'avantage de la République. Ann. 49. avant J. C. HYRCAN. II. 15.

(*n*) Il relâcha Ariſtobule Roi de Judée & l'envoya dans ſon pays avec deux Légions, pour y ſoutenir ſes intérêts,

(*n*) PLUT. CÆS. & APPIAN. ibid. L. FLOR. IV. 2. SUETON. *in J. Cæſare* c. 34.

Ann. 49. avant J. C. HYRCAN. II. 35.

aussi bien que dans le voisinage, en Syrie, en Phénicie & en Arabie. Mais ceux du parti de Pompée trouverent le moyen de l'empoisonner en chemin. (*o*) Son fils Alexandre levoit déja des troupes, pour joindre son pere, qu'il attendoit. Pompée (*p*) en eut avis, & envoya ordre à Scipion en Syrie de le faire mourir. Ce jeune Prince fut arrêté, & amené à Antioche, où on lui fit son Procès dans les formes, & il y eut la tête tranchée.

Scipion, qui exécuta cet ordre de Pompée, étoit (*q*) Q. Metellus Scipion qui avoit été Consul trois ans auparavant avec Pompée, & qui lui avoit donné alors sa fille Cornelie, veuve par la mort de Publius Crassus qui fut tué avec son pere dans la guerre des Parthes. Il (*r*) avoit été nommé Président de Syrie quand Bibulus arriva à Rome; &, quand Pompée quitta cette Ville, on l'avoit envoyé en diligence, avec Cneius l'aîné des fils de Pompée, s'assurer de cette Province, & de tous les vaisseaux qui y étoient pour en grossir la flote. C'étoit pour empêcher tout cela que César avoit

(*o*) DION. CASS. XLI. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 13. & *de B. J.* I. 7.

(*p*) JOSEPH. ibid.

(*q*) PLUT. *in Pompeio.* DION. CASS. XL. & XLI. CÆS. *Comm. de B. Civ.* III.

(*r*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* I. c. 6. PLUT. *in Pompeio.* CIC. *ad Att.* IX. 1.

relâché Ariſtobule, & qu'il l'avoit envoyé en Judée. S'il eût pu y arriver avec les troupes qu'on lui avoit données, il n'auroit pas manqué de répondre à ce que Céſar attendoit de lui, & d'embaraſſer extrêmement Pompée dans ces quartiers-là, en rompant toutes ſes meſures. Ann. 49. avant J. C. HYRCAN. II. 15.

L'Eſpagne étoit alors entre les mains de Pompée, qui y avoit des troupes aſſez nombreuſes & fort attachées à ſes intérêts. Céſar ne jugea pas à propos de laiſſer derriere lui un ſi puiſſant ennemi, en allant attaquer Pompée, comme il le vouloit faire. Il (*s*) alla donc en Eſpagne par les Gaules, batit Afranius, Petreius, & Varron, qui y commandoient pour Pompée, & ſoumit toute la Province. Il revint enſuite à Rome vers l'Equinoxe de l'automne, & s'y fit nommer Dictateur. Mais au bout d'onze jours il ſe démit de cette charge; & Servilius Iſauricus & lui furent élus Conſuls pour l'année ſuivante. (*t*) Auſſi-tôt après cette élection, il ſe rendit en diligence à Brindes, pour paſſer de là en Grece. Il avoit fait filer toutes ſes troupes vers ce Port. Il en fit embarquer ſept

(*s*) PLUT. *in Cæſ.* CÆS. *Comm. de B. Civ.* I. c. 33. & II. c. 1-22. DION. CASS. XLI.

(*t*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 1, 2, PLUT. *in Cæſare & Antonio*, DION. CASS. XLI.

Ann. 49. avant J. C. HYRCAN. II. 15.

Légions & alla débarquer heureusement dans un port près du Promontoire de Ceraunium ; d'où il renvoya Calenus, un de ses Lieutenants Généraux, avec la flote, pour transporter le reste des troupes qu'il avoit laissées à Brindes. Mais il s'écoula plusieurs mois avant qu'Antoine, qui les commandoit, pût leur faire passer la mer, sans qu'elles eussent rien à craindre de la flote de Pompée qui croisoit sur cette côte, & étoit entierement maîtresse de la mer.

Ce fut vers la fin du mois d'Octobre que César arriva avec ses sept Légions en Grece pour agir contre Pompée. Il s'étoit donc écoulé près d'un an depuis son départ de Brindes, pour aller soumettre l'Italie & l'Espagne. Pompée, pendant un si long intervalle de relâche, (*u*) avoit assemblé une nombreuse armée, qu'il avoit tirée de la Grece, de l'Asie, & de tout l'Orient, & s'étoit fait aussi une puissante flote. Mais pendant l'hiver les flotes ne pouvoient pas tenir la mer, ni les armées demeurer en campagne. Ainsi les deux partis demeurerent sans rien faire dans leurs quartiers d'hiver.

Au printemps (*x*) on se prépara de

(*u*) CÆS. *de B. Civ.* III. c. 3. 4. APPIAN. *de B. Civ.* II. DION. CASS. XLI.

(*x*) PLUT. *in Cæsare, Pompeio, Catone & Antonio.* CÆS. *de B. Civ.* III. c. 25. APPIAN. II. DION. CASS. XLI.

part & d'autre à entrer en action. César ayant enfin toutes ſes troupes, les deux armées entrerent en campagne, & vinrent camper aſſez proche l'une de l'autre, près de Dyrrachium, aujourd'hui Durazzo. Dans pluſieurs petites actions César eut l'avantage. Mais il y en eut une à la fin où il fut ſi maltraité, qu'il avoua qu'il eût été perdu ſi Pompée eût ſçû connoître ſon avantage, & pouſſer ſa pointe. César paſſa la nuit d'après ſans fermer l'œil, tant l'agitation de ſon eſprit étoit grande. Il voyoit ce qui venoit d'arriver, & le méchant état de ſes affaires. Il trouva à force de réflexions, qu'il avoit eu grand tort de ſe tenir ſi près des côtes, pendant que Pompée avoit une flote maîtreſſe de la mer, au lieu que pour lui il n'en avoit point; puiſque par là Pompée recevoit tout ce dont ſon armée avoit beſoin, & qu'il lui étoit impoſſible à lui de rien faire venir; de ſorte qu'il manquoit de tout. Il réſolut donc de changer de conduite : (y) & dès le lendemain, il décampa, & prit la route de la Theſſalie, où il ſçavoit bien qu'il ne manqueroit pas de proviſions & de fourrage. Outre que par là il ſe flatoit d'attirer Pompée à une bataille; il comptoit auſſi que, ſi cela n'arrivoit pas, il

Ann. 48 avant J. C. HYRCAN. II. 16.

(y) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 73-78.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN. II. 16.

viendroit du moins accabler Scipion, le beaupere de Pompée, qui étoit alors dans la Macédoine,

J'ai déja dit, qu'avant que Pompée quittât Rome, Scipion avoit été envoyé dans le Gouvernement de la Syrie. Il y avoit pillé cruellement cette Province pour ſoutenir ſon gendre dans cette guerre, pour laquelle il fit paroître plus de zele que perſonne. Dans ce deſſein il avoit employé cet argent à lever une armée, & équiper une belle flote; & il amenoit lui-même cette armée en Grece pour joindre Pompée: & pour la flote, il l'avoit confiée à Cneius fils aîné de Pompée. Elle fit voile du côté de la Mer Adriatique; & après y avoir encore ajouté cinquante vaiſſeaux auxiliaires d'Egypte, il joignit là le reſte de la flote de ſon pere. Après avoir traverſé l'Aſie Mineure, & groſſi ſon armée en paſſant de toutes les nouvelles troupes qu'il put engager à ſon ſervice, Scipion avoit paſſé l'Helleſpont avec ſon armée; & il étoit déja en Macédoine, dans le deſſein de venir joindre Pompée pour le renforcer, quand Céſar prit la réſolution dont nous venons de parler. Céſar vouloit donc le venir ſurprendre, ſi Pompée ne le ſuivoit pas d'aſſez près pour l'en empêcher.

Pompée & ceux de ſon armée ne pénétrerent point le véritable deſſein de César, & crurent que ce n'étoit qu'un mouvement que l'échec du jour précédent l'obligeoit à faire, parce qu'il ne ſe trouvoit pas en ſûreté ſi près de l'ennemi : ils ſe mirent à le ſuivre comme un ennemi batu. César ayant pris la route de l'Epire & de l'Acarnanie, qui étoit un peu détournée, Pompée, pour l'attraper plutôt, prit la plus courte, à travers de la Macédoine, & Scipion le joignit. Domitius Calvinus joignit auſſi César de l'autre côté. Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

A la fin les deux armées ennemies ſe rencontrerent dans la plaine de Pharſale en Theſſalie ; & l'on en vint à la fameuſe bataille qui décida la querelle. L'armée de César n'étoit que (z) de vingt-deux mille hommes d'infanterie, & de mille chevaux. Celle de Pompée étoit plus nombreuſe du double ; car il avoit quarante-cinq mille hommes d'infanterie, & cinq mille de cavalerie : mais comme c'étoient preſque tous de nouveaux ſoldats qui n'avoient jamais ſervi, & même la plupart tirés des Nations efféminées de l'Aſie Mineure & de l'Orient, ils ne purent réſiſter aux vetérans de Cé-

(z) PLUT. *in Cæſare.* CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 32.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

sar : desorte que, malgré la grande supériorité de leur nombre, ils furent bientôt enfoncés, mis en desordre, & batus. (*a*) On en tua quinze mille, & vingt-quatre mille furent faits prisonniers. Le camp fut pris : tout le reste fut dispersé, & ne se sauva que par la fuite.

Quand Pompée (*b*) vit son camp pris, & la bataille perdue, il se sauva déguisé, au premier port de la Thessalie, passa à Mitylene dans l'Isle de Lesbos, où il avoit déja envoyé Cornélie sa femme avec son fils Sextus, les y joignit, & les emmena avec lui ; & traversant l'Archipel, il aborda à Attalie, dans la Pamphilie. On ne sçut pas plutôt son arrivée, qu'il s'y rendit des vaisseaux de Cilicie, environ deux mille soldats, & soixante Sénateurs Romains, qui s'étoient sauvés de la bataille de Pharsale.

Ce ne fut que là qu'il apprit que sa flote étoit encore entiere ; & que Caton avoit rassemblé les débris de l'armée, & les avoit transportés en Afrique. Il vit alors, avec une extrême douleur, la

(*a*) C'est ce que dit César lui-même, dans ses Commentaires de la guerre civile. L. III. c. 99. Mais PLUTARQUE & APPIAN ne font monter le nombre des morts qu'à six mille ; & citent pour Auteur ASINIUS POLLION, Historien Romain, qui vivoit en ce tems-là.

(*b*) PLUT. *in Pompeio*, DION, CASS. XLII. CÆS. *Comm. Civil.* c. 96. & 102.

faute qu'il avoit faite, de quitter la côte pour aller combatre Céſar ſi avant dans le pays. Au lieu que, s'il fût démeuré près de ſa flote, il auroit pu, après un échec par terre, faire venir des renforts par mer, ou tranſporter du moins ce qui ſeroit reſté dans quelqu'autre partie de l'Empire, où il eût pu ſe mettre en état de faire encore tête à l'ennemi. Mais il étoit trop tard : la fauſſe démarche étoit faite ; & il ne s'agiſſoit plus que de ſçavoir comment ſe tirer du mauvais état où il ſe trouvoit. Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

Sa premiere réſolution fut de débarquer (c) en Syrie, & de s'emparer de cette Province. Il ſe flatoit d'y mettre Orode, Roi des Parthes, dans ſes intérêts ; & il lui avoit déja député L. Hirtius, pour lui demander du ſecours, ou du moins une retraite aſſurée dans ſes Etats, en cas de beſoin. Mais (d) Orode, quand il ſçut le malheur de Pompée, non-ſeulement lui refuſa le ſecours qu'il demandoit, mais il fit même enchaîner ſon Ambaſſadeur. Pompée, en partant de Brindes pour paſſer en Epire, avoit déja fait (e) ſolliciter ce Prince, auſſi-bien que quantité d'autres, de lui

(c) CÆS. *Comm.* ibid.
(d) DION. CASS. XLII.
(e) DION. CASS. XLII.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

fournir du ſecours. Orode y auroit conſenti alors, ſi on lui eût voulu céder la Syrie qu'il demandoit. Mais voyant qu'on la lui avoit refuſée, il prit ce prétexte pour refuſer à ſon tour le ſecours que Pompée lui fit demander cette ſeconde fois, & même pour arrêter ſon Miniſtre. La véritable raiſon de cette conduite étoit, qu'il ne vouloit pas épouſer une cauſe perdue; & ce fut là ce qui lui fit faire cette démarche. La même politique fit auſſi que, préciſément dans le même tems, (*f*) ceux d'Antioche, de concert avec les Romains qui ſe trouverent dans leur Ville, ſe ſaiſirent du Château, pour lui en fermer les portes, & firent défenſe, ſur peine de la vie, à tous ceux de ſon parti de s'en approcher.

En arrivant en Cypre, Pompée reçut ces deux deſagréables nouvelles, qui lui firent changer de deſſein. Il prit la route d'Egypte, parce qu'il n'avoit pas d'autre retraite. Il avoit été grand ami d'Aulete, pere du Roi regnant; ç'avoit été uniquement le crédit de Pompée qui l'avoit fait rétablir. Il s'attendoit donc d'être reçu par le fils avec la même bonté,

(*f*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 102.

(*g*) PLUT. *in Pompeio. & Bruto.* APPIAN. III. CÆS. ibid.

&

& d'en être assisté puissamment. (g) En y arrivant il trouva Ptolomée sur la côte avec son armée, entre Peluse & le mont Casius, & Cléopatre assez près de là à la tête d'une autre. Ptolomée lui ayant ôté la part de la Souveraineté, que le testament d'Aulete lui avoit laissée, cette Princesse étoit allée lever une armée en Syrie & dans la Palestine, pour appuyer ses droits, & lui faisoit alors actuellement la guerre. Pompée, en approchant de la côte, envoya demander à Ptolomée sa protection & son secours, dans son malheur. Ce Prince, encore mineur, étoit sous la tutele de Pothin, l'Eunuque qui l'avoit élevé, & d'Achillas le Général de son armée. Ces deux Ministres consulterent avec le Rhéteur Théodote, Précepteur du jeune Roi, & avec quelques autres, quelle réponse on lui feroit. Les uns vouloient le recevoir : d'autres vouloient lui faire dire, de chercher quelqu'autre retraite. Théodote n'approuva ni l'un ni l'autre, & fit un discours fort artificieux pour leur montrer, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de s'en défaire. (h) Sa raison étoit que, s'ils le rece-

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

(g) PLUT. *in Pomp. & Bruto.* AP. *de B. C.* II. CAES. ib.

(h) Brutus fit mourir dans la suite ce Théodote, en Asie, pour cette lâche action. Voyez PLUTARQUE dans la Vie de Brutus, & dans celle de Pompée.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 26.

voient, Céſar ne leur pardonneroit jamais d'avoir aſſiſté ſon ennemi; & que, ſi on le renvoyoit ſans le ſecourir, ſi jamais ſes affaires ſe rétabliſſoient, & qu'il rentrât en pouvoir, il ne manqueroit pas de ſe venger de leur refus: qu'ainſi il n'y avoit de ſûreté pour eux qu'en le faiſant mourir: que par là ils gagneroient l'amitié de Céſar, & empecheroient l'autre de leur faire jamais de mal: car, dit-il, en ſe ſervant du proverbe, les morts ne mordent point. Ce raiſonnement, expoſé avec tout l'art Oratoire qui étoit de ſa profeſſion, entraîna tous les autres dans ſon ſentiment; & la réſolution en fut priſe comme la plus ſage & la plus ſûre. Achillas, Septimius Officier Romain au ſervice du Roi d'Egypte, & quelques autres furent chargés de l'exécution. Ils allerent prendre Pompée dans une chaloupe, ſous prétexte de l'amener à l'audience de Ptolomée; & quand ils ſe virent près du bord, ils le poignarderent, lui couperent la tête, & jetterent le corps ſur le rivage, où il n'eut d'autre ſépulture que celle que lui donna un de ſes affranchis, aſſiſté d'un pauvte vieux Romain qui ſe trouva là par hazard. Ils le couvrirent des débris d'un vieux bateau qui étoit échoué ſur ce rivage.

Telle fut la fin de ce grand homme,

à l'âge de LIX. ans. Jamais homme n'avoit eu de plus grands ſuccès que lui, juſques à l'action par laquelle il profana le Temple de Dieu à Jéruſalem. Sa fortune depuis ce tems-là alla toujours en déclinant ; juſqu'à ce que, en punition de ce crime, il fut enfin aſſaſſiné lâchement ſur la frontiere même du pays où il l'avoit commis. Cela ſe fit à la vûe de ſa femme, de ſon fils, & de tous ceux qui l'avoient accompagné dans ſa fuite, qui auſſi-tôt prirent le large. Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II, 16.

Cornelie & Sextus ſe ſauverent d'abord à Tyr, enſuite en Cypre, & de-là en Afrique. Mais la plupart des autres vaiſſeaux furent pris par les galeres d'Egypte, qui les pourſuivirent ; & on fit main baſſe ſur tous ceux qu'on y trouva. Entr'autres L. Lentulus, Conſul de l'année précédente, y périt, Il avoit été la principale cauſe de la guerre, par ſon opiniâtreté à rejetter toutes les propoſitions d'accommodement que Céſar avoit fait faire.

Céſar cependant, (*i*) qui ſuivoit Pompée de loin, arriva à Alexandrie juſtement dans le tems qu'on y reçut la nouvelle de ſa mort tragique. En entrant dans la Ville, on lui préſenta ſa tête. Il

(*i*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 106. PLUT. *in Cæſare*, DION. CASS. XLII.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

pleura en la voyant, & détourna ſes yeux d'un ſpectacle qui lui faiſoit horreur. Il la fit même enterrer avec toutes les ſolemnités ordinaires. Pour faire plus de diligence, il n'avoit amené que fort peu de troupes. Il n'avoit avec lui, en arrivant à Alexandrie, que (k) huit cents chevaux, & trois mille deux cents fantaſſins. Il avoit laiſſé le reſte de l'armée en Grece, & dans l'Aſie Mineure, ſous ſes Lieutenants Généraux, qui avoient ordre de tirer de ſa victoire tous les avantages qu'elle pouvoit leur donner, & d'établir ſon autorité dans tous ces pays-là. Pour lui, comptant ſur ſa bonne fortune, & ſur la réputation de ſes armes à Pharſale, il ne balança point à débarquer à Alexandrie avec le peu de monde qu'il avoit. Il penſa lui en coûter la vie; car ce petit nombre ne ſuffiſoit pas, à beaucoup près, pour tenir en reſpect une populace inſolente & ſéditieuſe. Et les (l) vents Eteſiens, qui dans ce pays-là

(k) Cæs. ibid.

(l) Les vents qu'on appelloit *Eteſiens*, étoient des vents qui, dans une certaine ſaiſon, ne manquoient jamais de ſouffler, & avoient un tems reglé pour leur durée, de quelque point qu'ils vinſſent. Et c'eſt ce que marque leur nom; car ἔτος en Grec ſignifie *année*; & ἐτήσιος annuel, ou, qui revient tous les ans; comme ceux que les Matelots Anglois appellent *monſſons*, ou *vents de commerce*, qui, en certaines parties du monde, viennent conſtamment tous les ans dans une certaine ſaiſon. &

durent pendant toute la canicule, empêcherent qu'il ne pût ſortir aucun vaiſſeau d'Alexandrie, parce qu'ils venoient alors directement du Nord. Céſar, qui étoit arrivé juſtement au commencement (*m*) de cette ſaiſon, fut donc obligé d'attendre que le vent changeât. Pour ne pas perdre ſon tems, il s'aviſa de demander le payement de ce qui lui étoit dû par Aulete, & s'appliqua à prendre connoiſſance du différend qui étoit entre Ptolomée & ſa ſœur Cléopatre. J'ai dit ci-deſſus, que, ſous le premier Conſulat de Céſar, Aulete l'avoit gagné, en lui promettant ſix mille talents, & s'étoit fait confirmer par-là, & reconnoître pour Ami & Allié des Romains. Le Roi ne lui avoit alors payé qu'une partie de cette ſomme ; & pour le reſte, il lui avoit donné une obligation. Céſar demanda donc ce reſte dont il avoit beſoin pour payer ſes troupes ; & il s'en faiſoit payer avec rigueur.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 161

ont toujours la même durée. Ce ſont des vents de cette eſpece que les Commentaires de Céſar appellent *Eteſiens*, & qu'ils diſent qui ſoufflent du Nord ſur la côte d'Egypte de la Méditerranée, & empêchent les vaiſſeaux de ſortir du Port d'Alexandrie. Dans d'autres Auteurs ce ſont tantôt des vents d'Oueſt, & tantôt d'autres encore, qui portent ce nom, dès qu'ils reviennent d'une maniere reglée pour la ſaiſon & pour le tems de leur durée. *De hac re videas* SALMASII *Exercit. Plin. in Solinum.* pag. 421. &c.

(*m*) CÆS. *Comment.* ibid.

Ann. 48 avant J. C. HYRCAN II. 16.

(*n*) Pothin, premier Miniſtre de Ptolomée, ſe ſervit de diverſes artifices pour faire paroître cette rigueur encore plus grande qu'elle n'étoit véritablement. Il dépouilla entierement les Temples de tout l'or & l'argent qui s'y trouvoit ; & il faiſoit manger le Roi & tous les Grands du Royaume, auſſi-bien que lui-même, dans de la vaiſſelle de terre ou de bois, en faiſant dire ſous main, que Céſar avoit enlevé toute leur argenterie, & tout leur or ; afin de le rendre odieux à la populace. Mais ce qui acheva d'irriter les Egyptiens contre Céſar, & qui leur fit à la fin prendre les armes, fut le ſecond article, (*o*) quand ils virent, qu'il ſe portoit pour juge entre Ptolomée & Cléopatre, & qu'il les faiſoit citer à comparoître devant lui pour décider leur différend. Car il ordonna dans les formes, qu'ils euſſent à licentier leurs armées, & à venir devant lui plaider leur cauſe, & recevoir la Sentence qu'il prononceroit entr'eux. On regarda cet ordre en Egypte comme un attentat contre la Majeſté, & comme une invaſion de la Souveraineté de la Couronne, qui étant indépendante ne reconnoiſſoit point de ſupé-

(*n*) PLUT. *in Cæſare.* DION. CASS. XLII. OROSIUS VI. 15.

(*o*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 107-108. PLUT. *in Cæſare.* DION. CASS. XLII.

rieur, & ne pouvoit être jugée par aucun Tribunal. Céſar répondoit à cela, qu'il ne prétendoit pas par-là de ſupériorité ; & qu'il n'agiſſoit qu'en vertu de la qualité d'arbitre, que lui donnoit le teſtament d'Aulete, qui avoit mis ſes enfants ſous la tutele du Sénat & du Peuple Romain, dont toute l'autorité réſidoit alors en ſa perſonne en qualité de Dictateur ; car on lui avoit déferé cet emploi à Rome (*p*) dès qu'on y apprit la mort de Pompée : qu'en qualité donc de tuteur, il avoit le droit d'arbitrage entr'eux par le teſtament de leur pere : & que tout ce qu'il prétendoit faire étoit, comme exécuteur du teſtament, d'établir la paix entre le frere & la ſœur, ſuivant la teneur du teſtament. Ces explications ayant facilité l'affaire, elle fut enfin apportée devant Céſar ; & on choiſit des Avocats pour la plaider. Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

Mais (*q*) Cléopatre ayant oüi dire, que Céſar étoit galant, comme cela étoit vrai, quoique ſes galanteries n'aient jamais empêché ſes affaires ; elle réſolut

(*p*) Car les Romains, voyant la guerre terminée en faveur de Céſar, s'empreſſerent de le charger d'honneurs : ils lui donnerent la Dictature pour un an, la puiſſance de Tribun pour toute ſa vie, & quantité d'autres priviléges, & d'autres honneurs. Il en prit actuellement poſſeſſion auſſi-tôt qu'on le lui eut notifié, quoiqu'abſent de Rome.

(*q*) DION. CASS. XLII.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN. II. 26.

de le prendre par ſon foible, de lui donner de l'amour, & de ſe le rendre par-là favorable dans l'affaire importante dont il s'agiſſoit. Cela ne lui coûta gueres; car ſi Céſar étoit galant, elle de ſon côté étoit d'une complexion aſſez amoureuſe, pour ſe proſtituer au premier venu, ou par inclination ou par intérêt. Elle fit donc dire à Céſar, qu'elle s'appercevoit que ceux qui étoient chargés de ſon affaire la gâtoient; qu'on la trahiſſoit. Elle le demanda qu'il lui permît de comparoître en perſonne, & de plaider elle-même ſa cauſe. Il lui accorda ſa demande; (r) & Cléopatre, étant montée ſur un petit eſquif, ſe rendit à l'entrée de la nuit *incognito* dans le Port d'Alexandrie: de là, pour n'être pas arrêtée, ou embaraſſée par ſon frere, ou par ſes partiſans qui commandoient dans la Ville, elle ſe fit empaqueter dans un lit, & ſe fit porter de cette maniere, par un de ſes gens, juſques dans l'appartement de Céſar, où ce domeſtique s'étant déchargé doucement de ſon fardeau, aux pieds de Céſar, & l'ayant délié; on en vit ſortir cette Princeſſe avec tous les petits airs d'une femme qui veut inſpirer de l'amour. L'in-

(r) DION. CASS. ibid. CÆS. *Comm. de Bello Civ.* III. PLUT. *in Cæſare.* [Céſar ne parle point de cette avanture, & il ne lui convenoit pas en effet d'en parler.

vention fut trouvée fort ſpirituelle par Céſar : la Dame lui plut infiniment ; & la premiere vûe d'une ſi belle perſonne fit ſur lui tout l'effet qu'elle avoit ſouhaité. Il la retint cette nuit-là ; elle eut de cette avanture un fils, à qui elle donna le nom de Céſarion. Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II, 16.

Céſar, pour payer ſes faveurs, ſe crut obligé de tout faire pour elle : (s) il envoya le lendemain chercher Ptolomée, & le preſſa de la reprendre ſur le pied qu'elle l'avoit demandé. Ptolomée vit bien qu'il n'avoit plus affaire à un Juge, mais à l'Avocat de ſa ſœur ; & ayant avis qu'elle étoit alors dans le Palais & dans l'appartement même de Céſar, il en ſortit comme un furieux, &, en pleine rue, s'arracha le Diadême de deſſus la tête, le mit en pieces, & le jetta à terre, criant, le viſage couvert de larmes, qu'il étoit trahi, & contant les particularités à tout le Peuple qui s'aſſembloit autour de lui. Dans un moment toute la Ville fut en émeute. Il ſe mit à la tête de la populace, & la mena fondre en tumulte ſur Céſar, avec toute la furie qui regne dans de pareilles rencontres. Les ſoldats Romains, que Céſar avoit auprès de lui, s'aſſurerent de la perſonne de Ptolomée : mais comme tous les autres, qui ne ſça-

(s) DION. CASS. ibid.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

voient rien de ce qui ſe paſſoit, étoient diſperſés dans leurs différents quartiers dans cette grande Ville, Céſar eût été accablé & mis en pieces par cette populace furieuſe, s'il n'eût eu la préſence d'eſprit de ſe préſenter devant elle dans un endroit du Palais ſi élevé qu'il n'avoit rien à craindre, d'où il l'aſſura qu'il ne feroit rien ſans ſon approbation. Ces promeſſes appaiſerent un peu les Egyptiens.

Le lendemain il leur amena Ptolomée & Cléopatre, dans une Aſſemblée du Peuple qu'il avoit fait convoquer, & fit lire devant elle le teſtament du feu Roi, qui ordonnoit, que l'aîné de ſes fils & l'aînée des filles ſe mariaſſent enſemble, ſelon la coutume de ſa maiſon; & qu'ils regnaſſent conjointement, ſous la tutele du Peuple Romain. Il ordonna enſuite, en qualité de tuteur, parce qu'étant revêtu de la dignité de Dictateur il repréſentoit le Peuple Romain, que Ptolomée & Cléopatre, les aînés des garçons & des filles d'Aulete, regneroient conjointement en Egypte, comme le portoit le teſtament; & que Ptolomée le cadet, & Arſinoé la cadette, regneroient en Cypre. Il ajouta ce dernier article pour appaiſer le Peuple; car c'étoit un pur don qu'il leur faiſoit, puiſque les Romains étoient en poſſeſſion de cette

Isle. Mais il craignoit les effets de la rage des Alexandrins ; & ce fut pour se tirer du danger où il étoit qu'il fit cette concession. Ann. 48 avant J. C. HYRCAN II. 16.

Cette Sentence contenta & charma tout le monde, à la réserve de Pothin. Comme c'étoit lui qui avoit causé la brouillerie entre Cléopatre & son frere, & qui avoit fait chasser cette Princesse ; il avoit raison de craindre que ce raccommodement lui coûteroit sa faveur ou peut-être la vie. Il fit donc ce qu'il put pour empêcher l'exécution du Décret de César. Il (*t*) inspira au Peuple de nouveaux sujets de mécontentement & de jalousie, & fit venir Achillas à la tête de l'armée qu'il avoit à Peluse, pour chasser César d'Alexandrie. L'approche de cette armée remit tout dans la premiere confusion. Achillas, qui avoit vingt mille hommes, mépriſoit le petit nombre qu'avoit César, & croyoit l'accabler tout d'un coup. Mais César posta si bien ses gens dans les rues & les avenues du quartier dont il étoit en possession, qu'il n'eût pas de peine à soutenir leur attaque. Quand ils virent qu'ils ne le pouvoient pas forcer, ils changerent de baterie, & allerent du côté du Port, dans le dessein

(*t*) DION. CASS. XLII. CAES. *Comm.* ib. c. 108. PLUT. *in Cæsare.*

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 15.

de ſurprendre la flote, de lui couper la communication de la mer, & d'empêcher par conſéquent le ſecours & les convois qui lui pourroient venir de ce côté-là. Mais Céſar prévint encore ce deſſein, en faiſant mettre le feu à la flote d'Egypte, & en s'emparant de la tour du Phare où il mit garniſon. Ainſi il conſerva & aſſura la communication de la mer, ſans quoi il eût effectivement été perdu. Quelques-uns des vaiſſeaux en feu furent jettes ſi près du quai, que la flamme ſe porta dans quelques maiſons voiſines, d'où il ſe répandit dans tout ce quartier nommé Bruchion; & ce fut alors que fut conſumée la belle Bibliotheque qui avoit coûté tant de ſiécles pour former, & où il y avoit alors quatre cents mille volumes.

Céſar, ſe voyant une guerre dangereuſe ſur les bras, (*u*) envoya, dans tous les pays les plus à portée, ordre de lui amener du ſecours. Il écrivit entr'autres à Domitius Calvinus, à qui il avoit laiſſé le commandement dans l'Aſie Mineure, & lui marqua le danger où il ſe trouvoit. Ce Général détacha auſſi-tôt deux Légions, l'une par terre, & l'autre par mer. Celle qu'il envoya par mer arriva à

(*u*) CAES. *Comm. de B. Civ.* III. c. 107. DION. CASS. XLII. PLUT. *in Caſ.* HIRT. *de B. Alex.* c. 1.

tems ; l'autre, qui alloit par terre, n'y arriva point ; la guerre fut finie avant qu'elle en eût le tems. Mais (x) celui dont César fut le mieux servi fut Mithridate le Pergamenien, qu'il envoya en Syrie & en Cilicie ; car il lui amena les troupes qui le tirerent d'affaire, comme on le verra dans la suite. Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

En attendant le secours, (y) pour n'être pas obligé de combatre une armée si supérieure en nombre, que quand il le jugeroit à propos, il fit fortifier le quartier qu'il occupoit. Il le fit environner de murailles, & flanquer de tours & d'autres ouvrages. Cette enceinte renfermoit le Palais, un Théatre, qui se trouva tout proche, & dont il se servit comme d'une citadelle, & enfin le passage qui conduisoit au Port.

Ptolomée cependant étoit toujours entre les mains de César ; & (z) Pothin, son Gouverneur & son premier Ministre, d'intelligence avec Achillas, donnoit avis à ce Général de tout ce qui se faisoit, & l'encourageoit à pousser la guerre avec vigueur. On intercepta à la fin quelques-unes de ses Lettres ; & sa tra-

(x) HIRT. ibid. c. 26. DION. CASS. XLII. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 14.

(y) CÆSAR. *Comm. de B. Civ.* III. c. 112.

(z) CÆS. *Comment.* ibid. DION. CASS. XLII. PLUT. *in Cæsare.*

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16. hiſon étant découverte par-là, Céſar le fit mourir.

(a) Ganymede, autre Eunuque du Palais, qui élevoit Arſinoé, la plus jeune des ſœurs du Roi, craignant le même ſort, parce qu'il avoit eu part à ſa trahiſon, enleva la jeune Princeſſe, & ſe ſauva avec elle dans le camp des Egyptiens, qui, n'ayant eu juſques-là perſonne de la famille Royale à leur tête, furent charmés de ſa venue, & la proclamerent Reine. Mais Ganymede, plus fin qu'Achillas, (b) fit accuſer ce Général d'avoir livré la flote à Céſar, quand il y mit le feu, le fit mourir ſur cette accuſation, & ſe fit donner le commandement de l'armée. Il prit auſſi le maniement de toutes les autres affaires; & aſſurément il ne manquoit pas de capacité pour l'emploi de premier Miniſtre; car il avoit toute la pénétration & la fineſſe néceſſaires; & il imagina mille inventions très-ſubtiles pour embaraſſer Céſar pendant que cette guerre dura.

Entr'autres il (c) trouva le moyen de gâter toute l'eau douce de ſon quartier, & peu s'en falut qu'il ne le fit périr par-là. Car il n'y avoit d'eau douce à Ale-

(a) CÆS. & DION. ibid.
(b) HIRT. c. 4. & DION. CASS. ibid.
(c) HIRT. PLUT. *in Cæſare.*

xandrie que celle du Nil. Il y avoit dans toutes les maiſons, comme il y en a (*d*) encore aujourd'hui, des caves voutées ou des citernes où on la gardoit. Tous les ans dans la plus grande crûe du Nil, ſon eau venoit dans la Ville par un canal qu'on avoit fait pour cela, & par une écluſe, faite auſſi exprès, on faiſoit paſſer cette eau dans toutes les caves qui étoient les citernes de la Ville. Ces caves étoient faites de maniere, qu'elles avoient toutes communication les unes avec les autres. Cette proviſion d'eau faite une fois l'an, ſervoit pour toute l'année. Chaque maiſon avoit une ouverture, en forme de puits, par où on tiroit l'eau dans des ſeaux ou dans des cruches. Ganymede fit boucher toutes les communications du quartier de Céſar avec les caves du reſte de la Ville, & après cela il fit entrer dans celles de Céſar de l'eau de la mer, avec des machines qu'il inventa, & lui gâta par conſéquent toute ſon eau douce. Dès qu'on s'apperçut que l'eau ne valoit rien, les ſoldats de Céſar firent tant de vacarme, qu'il auroit été obligé d'abandonner ſon quartier, ce

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

(*d*) Il y a encore aujourd'hui des caves toutes ſemblables à Alexandrie; & on les emplit une fois l'an, tout comme on faiſoit alors, ſelon la deſcription qu'en donne HIRTIUS. Voyez les *Voyages* de Thévenot, I. Part. L. II. ch. 2.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 36.

qui lui eût été très-desavantageux, s'il ne se fût avisé promptement de faire creuser des puits, où l'on vint enfin à des sources, qui fournirent assez d'eau pour se passer de celle qu'on leur avoit gâtée.

Après cela (*e*) sur l'avis qu'eut César que la Légion, que Calvinus lui envoyoit par mer, étoit arrivée sur les côtes de la Lybie, qui n'étoient pas fort éloignées, il alla avec toute sa flote, pour l'amener sûrement à Alexandrie. Ganymede en fut averti, & dépêcha aussi-tôt tout ce qu'il put rassembler de vaisseaux Egyptiens pour le charger au retour. Il y eut effectivement une action entre les deux flotes. César y eut l'avantage, & amena sa Légion sans accident dans le Port d'Alexandrie; & même, sans la nuit qui survint, les vaisseaux ennemis ne lui auroient pas échapé.

Pour réparer cette perte & plusieurs autres, qui montoient bien ensemble au nombre de cent-dix vaisseaux de guerre, Ganymede tira tout ce qu'il put de toutes les bouches du Nil, & en forma une nouvelle flote, qu'il fit entrer dans le Port d'Alexandrie. (*f*) Il falut en venir

(*e*) HIRTIUS. ibid. c. 9.

(*f*) HIRT. ibid. c. 14-21. DION. CASS. XLII. SUET. *in J. Cæsare*. 64. PLUT. *in J. Cæs* APPIAN. *de B. C.* II. OROS. VI. 15

à un ſecond combat, où Céſar eut encore la victoire. Mais, en voulant emporter la Ville de l'Iſle de Pharos, où il fit débarquer ſes troupes après le combat, & ſe rendre maître de la digue qu'on appelloit l'Heptaſtade, qui la joignoit au continent, il fut repouſſé avec perte de plus de huit cents hommes, & penſa périr lui-même dans la déroute. Car, trouvant le vaiſſeau, ſur lequel il avoit deſſein de ſe ſauver, prêt à couler à fond, à cauſe du grand nombre de gens qui s'y étoient jettés, il ſe jetta dans la mer, & il gagna à la nage, avec beaucoup de peine, le vaiſſeau le plus proche. En nageant ainſi, il tenoit dans une main, hors de l'eau, (g) des papiers de conſéquence, pendant qu'il nageoit de l'autre, de ſorte qu'ils ne furent point mouillés. Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

Après cet échec, Céſar (h) conſentit de laiſſer aller Ptolomée à l'armée des Egyptiens qui le demandoient, & qui promettoient, quand il y ſeroit, de faire la paix avec lui. Mais ils ne l'eurent pas plutôt à leur tête, qu'ils recommencerent la guerre avec plus de vigueur que jamais, & tâcherent, par le moyen de leur flote, de couper toutes les proviſions à Céſar. Cela cauſa un nouveau combat

(g) DION. CASS. PLUT. SUET. OROS. ibid.
(h) HIRT. c. 23. & DION. CASS. ibid.

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16. naval, près de Canope, où Céſar eut encore la victoire. Mais quand il ſe donna, Mithridate de Pergame étoit prêt d'arriver avec l'armée qu'il amenoit au ſecours de Céſar.

J'ai dit comment il avoit été envoyé en Syrie & en Cilicie, pour y aſſembler toutes les troupes qu'il pourroit & les amener. Il s'acquitta de ſa commiſſion avec tant de diligence & de prudence, qu'il eut bientôt formé une armée conſidérable. Antipater l'Iduméen y aida beaucoup; car (*i*) non ſeulement il le joignit avec trois mille Juifs; mais il engagea Hyrcan, & pluſieurs Princes Arabes & Célé-Syriens du voiſinage, & les Villes libres de Phénicie & de Syrie, de lui envoyer auſſi des troupes. Mithridate, avec ces troupes & Antipater qui l'accompagna en perſonne, vint en Egypte, & en arrivant devant Peluſe, il l'emporta d'aſſaut. Ce fut principalement à la bravoure d'Antipater qu'il dut la priſe de cette Place. Car il fut le premier qui monta à la brêche, & ſur la muraille; & il ouvrit par-là le chemin à ceux qui le ſuivirent & qui emporterent la Ville.

En allant de là à Alexandrie, il faloit traverſer le pays d'Onion, dont les Juifs,

(*i*) HIRT. ibid. c. 26. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 14. & 15 DION, CASS. ibid.

qui y habitoient, avoient saisi tous les passages. L'armée s'y trouvoit arrêtée; & tout leur dessein alloit échouer par-là, si Antipater, par son crédit, & par celui d'Hyrcan dont il leur apportoit les lettres, ne les eût engagés à prendre le parti de César. Sur la nouvelle qui s'en répandit, ceux de Memphis en firent autant; & Mithridate tira des uns & des autres toutes les provisions dont son armée avoit besoin. Quand il fut près du (k) Delta, Ptolomée détacha un camp volant pour lui disputer le passage du Nil. Il s'y donna une bataille. Mithridate se mit à la tête d'une partie de son armée, & donna le commandement de l'autre à Antipater. L'aîle de Mithridate fut d'abord enfoncée, & obligée de plier: mais Antipater, qui avoit défait l'ennemi qu'il avoit en tête, vint à son secours: le combat se renouvella; & l'ennemi fut mis en déroute. Mithridate & Antipater le poussèrent, en firent un grand carnage, & regagnerent le champ de bataille. Ils prirent même le camp ennemi, & oblige-

Ann. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

(k) Le Nil, un peu au dessous du Memphis, se partage en deux bras, dont l'un va à Peluse, aujourd'hui Damiere, & l'autre à Canope, aujourd'hui Rosette. Ces deux bras, avec la mer d'entre les deux embouchures, font la figure d'un Delta Grec, [qui est un triangle équilateral.] De là vient que le pays qu'ils renferment porte ce nom.

rent ceux qui reſtoient à repaſſer le Nil pour ſe ſauver.

Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. Là-deſſus Ptolomée (*l*) s'avança avec toute ſon armée pour les accabler. Céſar marcha auſſi du même côté, pour ſe joindre à eux : & dès qu'il y fut arrivé, on en vint bientôt à une bataille déciſive, où Céſar remporta une victoire complete. Ptolomée, en voulant ſe ſauver dans un bateau ſur le Nil, s'y noya. Alexandrie, & toute l'Egypte ſe ſoumirent au vainqueur.

Céſar rentra dans Alexandrie, vers le milieu de notre Janvier, & ne trouvant plus d'oppoſition à ſes ordres, il donna la Couronne d'Egypte à Cléopatre & à Ptolomée ſon autre frere conjointement. C'étoit la donner en effet à Cléopatre ſeule ; car ce jeune Prince n'avoit qu'onze ans. Ce fut proprement le commerce criminel que Céſar eut avec cette femme débauchée, qui lui attira cette guerre ſi dangereuſe & ſi infâme. Auſſi quand il en fut venu à bout, il lui fit tous les avantages poſſibles. (*m*) Cette infâme galanterie le retint beaucoup plus longtems en Egypte, que ſes affaires ne le demandoient. Car, quoique tout fût re-

(*l*) HIRT. c. 28-33. DION. CASS ibid. PLUT. *in Cæſ.*
(*m*) SUET. *in J. Cæſ.* 52. APPIAN. *de B. Civ.* pag. 484. DION. CASS. XLII. p. 206.

glé dans ce pays-là dès la fin de Janvier, il n'en partit que vers la fin du mois d'Avril ; (*n*) puiſqu'Appien dit, qu'il y paſſa neuf mois : car il n'y étoit arrivé (*o*) qu'à la fin du mois de Juillet de l'année précédente. Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

Il emmena à Rome Arſinoé, (*p*) qu'il avoit priſe dans cette guerre, & elle marcha enchaînée à ſon triomphe ; mais auſſi-tôt après cette ſolemnité, il la (*q*) mit en liberté. (*r*) Il ne lui permit pourtant pas de retourner en Egypte, de peur que ſa préſence n'y causât des troubles, & ne dérangea l'ordre qu'il avoit établi. Elle choiſit pour ſa demeure la Province d'Aſie ; du moins ce fut-là que la trouva Antoine, après la bataille de Philippes, & qu'il la fit mourir, (*s*) à la ſollicitation de ſa ſœur Cléopatre.

Avant de partir d'Alexandrie, Céſar, (*t*) pour reconnoître l'aſſiſtance qu'il avoit reçue des Juifs, fit confirmer tous les priviléges dont ils y jouiſſoient, & y fit élever une colonne, ſur laquelle il fit graver tous ces priviléges, avec le Décret qui les confirmoit.

(*n*) *De B. Civ.* II. p. 484.
(*o*) Voyez ci-deſſus.
(*p*) DION. CASS. XLIII. p. 223.
(*q*) DION. CASS. ibid.
(*r*) HIRTIUS c. 33.
(*s*) JOSEPH. *Antiq.* XV. 4. APPIAN. *de B. Civ.* V.
(*t*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17, *& contra Appionem.* II.

Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. 47.

Ce qui tira enfin Céſar de l'Egypte, fut la guerre de Pharnace, Roi du Boſphore Cimmerien & fils de Mithridate, dernier Roi de Pont. Ce Prince, (*u*) voyant les Romains engagés dans une terrible guerre civile, pour profiter de l'occaſion, & recouvrer les Etats d'Aſie qu'on avoit enlevés à ſon pere, avoit laiſſé le Commandement du Boſphore à Aſandre; & paſſant le Pont-Euxin, il étoit venu s'emparer de la Colchide, de l'Armenie Mineure, & de quelques Places de la Cappadoce, du Pont, & de la Bithynie. Après la bataille de Pharſale, (*x*) Céſar avoit envoyé contre lui Domitius Calvinus avec une partie de l'armée, & lui avoit donné le Gouvernement de toutes les Provinces de l'Aſie Mineure. Mais (*y*) Domitius ayant eu le malheur d'être batu, Pharnace s'étoit rendu maître de tout le reſte du Pont & de la Cappadoce.

Ces grands ſuccès le rendoient extrêmement inſolent & fort cruel pour les Romains. Après avoir ſoumis la Bithynie, il ſe diſpoſoit à paſſer de là dans la Province de l'Aſie propre. L'avis que

(*u*) PLUT. *in Cæſare.* HIRT. DION. CASS. XLII. APPIAN. II. *& in Mithrid.*

(*x*) HIRTIUS. DION. CASS. XLII.

(*y*) HIRTIUS & DION. CASS. ibid. APPIAN. *de B. Civ.* II.

que César reçut de tout cela (z) le réveilla de la léthargie où l'avoient plongé les charmes de Cléopatre. Son activité ordinaire lui revint. Il laissa quelques troupes à Cléopatre pour sa défense ; & (a) vers la fin d'Avril, il emmena le reste en Syrie. Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

(b) Antigone, fils d'Aristobule dernier Roi des Juifs, vint se jetter à ses pieds en passant : il lui représenta d'une maniere fort touchante la mort de son pere & de son frere, le premier empoisonné, & le second décapité, pour avoir épousé sa querelle, & le pria de le rétablir dans la Principauté de son pere. Il se plaignoit aussi d'Antipater & d'Hyrcan, & des injustices criantes qu'ils lui avoient faites. Mais Antipater, qui étoit encore à la suite de César, justifia si bien sa conduite & celle d'Hyrcan, que César rejetta les accusations d'Antigone comme turbulentes & séditieuses, & ordonna, (c) qu'Hyrcan garderoit la dignité de Souverain Sacrificateur de Jérusalem, & la Principauté de la Judée, pour lui & pour sa postérité après lui à perpétuité : & il donna à Antipater la

(z) HIRTIUS & DION. CASS. ibid. PLUT. *in Cæsare.*
(a) HIRTIUS, PLUT. & DION. CASS. ibid. APPIAN, ibid. SUET. *in J. Cæsare.* 35. OROSIUS VI. 16.
(b) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 15. *& de B. J.* I. 8.
(c) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. XX. 8. *& de B. J.* I. 8.

Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

charge de Procurateur de la Judée ſous lui. Il fit graver ce Décret en Grec & en Latin, ſur des planches d'airain qui devoient être dépoſées dans le Capitole à Rome, & dans les Temples de Tyr, de Sidon, & d'Aſcalon en Phénicie. En vertu de ce Décret Hyrcan fut rétabli dans la Souveraineté de la Judée: l'Ariſtocratie de Gabinius fut abolie; & le Gouvernement fut remis ſur le même pied qu'il étoit ſous Hyrcan & ſous le Sanhédrin, avant le changement de Gabinius, dont on a parlé ci-deſſus.

Ce fut Antipater qui ménagea tout cela & qui en fut l'unique cauſe. Il étoit ſi habile & ſi prudent, & s'étoit acquis par-là tant de crédit en Judée, en Arabie, & dans la Paleſtine, qu'il s'étoit rendu néceſſaire à tous les Gouverneurs qu'on avoit envoyés dans ces quartiers-là. Céſar lui avoit encore de plus grandes obligations que tous les autres; car c'étoit uniquement à ſes ſervices qu'il devoit ſa délivrance à Alexandrie, & les ſuccès par leſquels il avoit heureuſement terminé cette guerre; puiſque ſans lui Mithridate n'auroit jamais pu lever l'armée qui vint à ſon ſecours.

Outre le pouvoir que lui donnoient ſon mérite & ſon crédit, ſa famille faiſoit encore une partie conſidérable de ſa force.

force. (*d*) Il avoit eu de ſa femme, nommée Cypre, quatre fils parvenus à l'âge de maturité, qui ſe diſtinguoient extrêmement par leur bravoure & par leur capacité. L'aîné étoit Phaſaël, le ſecond Herode, le troiſieme Joſeph, & le dernier Pheroras. Il avoit encore, de la même femme, une fille nommée Salomé, qui fut la Furie de ſa maiſon, où elle excita des diviſions continuelles par ſes intrigues. Elle jetta ſon frere Herode dans une infinité d'embaras, & ſçut pourtant ſe maintenir auprès de lui juſqu'à la fin. Ses actions, qu'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, la peindront mieux que tout ce que nous en pourrions dire ici.

Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

Après quelque ſéjour en Syrie, Céſar (*e*) en donna le Gouvernement à Sextus-Céſar ſon couſin, à titre de Préſident, (*f*) & ſe rendit enſuite en diligence dans le Nord. Dès qu'il eut joint l'ennemi, (*g*) ſans lui donner le tems de ſe reconnoître, & ſans prendre lui-même celui de ſe repoſer, il l'attaqua, & remporta une victoire complette, dont il donna la nouvelle à un de ſes amis dans ces trois

(*d*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 12.
(*e*) DION. CASS. XLVII. p. 342. HIRTIUS. c. 66. APPIAN. *de B. C.* II. & IV.
(*f*) HIRTIUS. PLUT. *in Cæſare.* DION. CASS. XLII.
(*g*) APPIAN. II. p. 485. PLUT. *in Cæſare.*

Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

mots : *Veni, vidi, vici : Je ſuis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* Il trouva qu'ils exprimoient ſi bien la rapidité de cette expédition, qu'à ſon Triomphe (*h*) il les fit graver ſur une plaque de cuivre, qu'il fit porter devant lui dans cette ſolemnité. Cette victoire, ayant été gagnée (*i*) près de l'endroit où Triarius avoit été défait par Mithridate, effaça en quelque maniere cette tache, & répara l'honneur des armes Romaines.

Après cela (*k*) Pharnace, ayant perdu toutes ſes conquêtes, (*l*) ſe retira à Sinope, avec un corps de cavalerie de mille hommes, qui étoit tout ce qui lui reſtoit de ſon armée vaincue. Il fit tuer les chevaux ; & lui & les hommes s'embarquerent & paſſerent dans ſes Etats du Boſphore. Mais (*m*) Aſandre, qu'il y avoit laiſſé, avoit uſurpé la Couronne en ſon abſence ; & ce Prince ne fut pas plutôt débarqué, que (*n*) l'uſurpateur s'aſſura de ſa perſonne, le fit mourir, & ſe maintint ainſi dans ſon uſurpation.

(*h*) SUET. *in J. Cæſare*, c. 37.
(*i*) DION. CASS. XLII. p. 207. APPIAN. *in Mithrid.*
(*k*) HIRTIUS c. 77. & DION. CASSIUS. XLII. PLUT. *in Cæſare*,
(*l*) APPIAN. *in Mithrid.*
(*m*) DION. CASSIUS. XLII.
(*n*) DION. CASS. & APPIAN. ibid.

César, (o) pour récompenser les services de Mithridate le Pergamenien, lui donna ce Royaume, & le fit en même tems un des Tétrarques de la Galatie. (p) Sa naissance du côté de sa mere lui donnoit droit à cette derniere dignité; car elle étoit descendue d'un de ces Tétrarques, & il avoit quelques prétentions sur la premiere, du côté de son pere; (q) car il passoit pour fils de Mithridate, dont sa mere avoit été concubine, après la mort de son mari Ménedeme de Pergame; & ce Prince l'avoit élevé, & lui avoit donné son nom. Mais César, en lui donnant le Royaume du Bosphore, ne lui fit présent que d'un vain Titre. Asandre en étoit en possession; & pour l'en chasser, il falut entrer dans une guerre où Mithridate (r) périt à la fin, dans une bataille qu'il perdit avec la vie. Asandre après cela demeura paisible possesseur de ce Royaume; les Romains ayant trop d'affaires chez eux pour songer à lui. Ann. 47. avant J. C. HYRCAN. II. 17.

César mit ordre à tout dans le Pont, dans la Cappadoce, & dans le reste de

(o) HIRTIUS. APPIAN. *in Mithrid.* p. 254. STRABO. XIII. p. 625.
(p) STRABO. ibid.
(q) HIRTIUS.
(r) STRABO. XIII. p. 625.

Ann. 47. avant J. C. HYRCAN. II. 17.

l'Asie Mineure ; & ensuite, (*s*) en passant par la Grece, il revint à Rome, où il fut encore choisi Dictateur pour l'année suivante.

(*t*) Antipater, qui avoit accompagné César en Syrie, & ne l'avoit quitté que lorsqu'il sortit de cette Province, prit congé de lui sur la frontiere, & revint en Judée. Il y fit bien-tôt après une espece de ronde, dans laquelle il rétablit par tout le Gouvernement Civil sous Hyrcan, sur le pied du Décret de César, & tel qu'il avoit été avant le changement que Gabinius y avoit fait. Il fit donner (*u*) le Gouvernement de Jérusalem à Phasaël son fils aîné, & celui de la Galilée à Herode le second, qui avoit alors vingt-cinq ans. Josephe, dans les Exemplaires imprimés, ne lui en donne que quinze ; mais cet âge ne convient ni à la Charge dont on le voit revêtu, ni aux actions qu'on lui voit faire aussi-tôt qu'il en est en possession, & outre cela, ceci ne s'accorde pas avec ce qu'il en dit ailleurs. Car, en parlant de la maladie dont mourut Herode, quarante-quatre ans après, il dit : qu'elle commença (*x*)

(*s*) PLUT. *in Cæs.* DION. CASS. XLII.
(*t*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 16. *& de B. Jud.* I. 8.
(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17.
(*x*) JOSEPH. *Antiq.* XVII. 8.

lorſqu'il avoit à peu près ſoixante & dix ans. Mais s'il étoit vrai qu'il n'en eut eu que quinze quand on lui donna ce Gouvernement, il ne pouvoit en avoir tout au plus que ſoixante quand cette maladie commença. Il y a donc beaucoup d'apparence, que quelque Copiſte aura mis les lettres numérales (ιε) qui font quinze, au lieu de (κε) qui font vingt-cinq ; & que c'eſt de-là qu'eſt venue la faute qui ſe trouve dans l'Imprimé. Ann. 47. avant J. C. HYRCAN. Hy 17.

Herode, qui étoit naturellement fort vif, & qui ſe trouvoit alors dans la vigueur de la jeuneſſe, ne fut pas plutôt dans ſon Gouvernement qu'il ſongea à s'y ſignaler, en délivrant le pays d'une bande de brigands qui incommodoient extrêmement la Galilée, & le quartier de la Célé-Syrie qui étoit dans le voiſinage. Il prit Hezéchias leur Chef, avec pluſieurs autres de ces voleurs, & les fit tous mourir. Cette belle & vigoureuſe action lui acquit une grande réputation dans tous ces quartiers-là, & le fit connoître par un fort bel endroit à Sextus-Céſar le Préſident de la Province. Mais les envieux de la proſpérité d'Antipater & de ſon agrandiſſement, en firent un crime à Herode ; & ſous prétexte qu'il avoit fait mourir ces gens-là ſans obſer-

(y) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. & *de Bello Jud.* I. 8.

Ann. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

ver les formalités ordinaires de la Juſtice, ils l'accuſerent devant Hyrcan, & ſolliciterent ſi puiſſamment contre lui, qu'ils obtinrent qu'il ſeroit cité à comparoître devant le Sanhédrin, pour rendre raiſon de ſa conduite à cet égard. Il y comparut habillé de pourpre & environné de ſes Gardes, & les intimida ſi fort par-là, qu'aucun du Sanhédrin n'oſoit ouvrir la bouche pour parler contre lui. Saméas fut le ſeul qui eut aſſez d'intégrité & de courage pour ne rien craindre en faiſant ſon devoir. Il ſe leva voyant que perſonne ne parloit, & blâma l'audace d'Herode de ſe préſenter avec un habit qui ne convenoit nullement à un accuſé, & ſa violence d'amener dans une Cour Souveraine, des gens armés, comme s'il vouloit rendre l'adminiſtration de la Juſtice plus dangereuſe aux Juges qu'au prévenu. Il ſe déchaîna enſuite contre Hyrcan, & contre le Sanhédrin, même devant qui il parloit, leur reprocha leur lâcheté de ſouffrir une pareille inſolence, & leur prophétiza qu'un jour viendroit que cet Herode, qu'ils épargnoient, ne les épargneroit pas, & qu'il ſerviroit d'inſtrument à la Juſtice Divine pour les punir. Cela arriva effectivement dans la ſuite : car quand Herode fut parvenu à la Royauté, il fit mourir

Hyrcan lui-même, & tous les membres de cette compagnie, excepté ce Saméas & ſon maître Pollion, comme on le verra dans la ſuite. Ann. 47. avant J. C. HYRCAN. II. 17.

Malgré cette vigoureuſe repréſentation, Hyrcan employa tout ſon crédit à faire abſoudre Herode, en partie par affection pour la perſonne de ce jeune homme, & en partie par ménagement pour Sextus-Céſar qui écrivit en ſa faveur une Lettre menaçante. Le diſcours de Saméas avoit fait une ſi forte impreſſion ſur la plus grande partie des Membres du Sanhédrin qu'ils vouloient le condamner; & que, pour empêcher la Sentence, qui, dans l'agitation où étoient alors les eſprits, auroit aſſurément été contre lui, Hyrcan ſe trouva obligé d'ajourner la Cour au lendemain, & de donner avis à Herode de ſe retirer. Il le fit auſſi-tôt, & s'en alla à Damas, où il ſe mit ſous la protection de Sextus-Céſar qu'il y trouva; & avec cet appui il ſe moqua du Sanhédrin, & leur fit ſçavoir de-là qu'il ne comparoîtroit plus devant eux. On fut fort choqué de cette inſolence; mais tout ce qu'on put faire fut de ſe plaindre d'Hyrcan, qui l'avoit ainſi laiſſé échaper.

Herode (z) gagna ſi bien la faveur de

(z) JOSEPH. ibid.

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN II. 38.

Sextus, qu'en considération d'une somme d'argent dont il lui fit présent, il obtint de lui le Gouvernement de la Célé-Syrie. Il ne se vit pas plutôt revêtu de ce caractere, qu'il leva une armée & entra dans la Judée, pour se venger d'Hyrcan & du Sanhédrin. Il ne se proposoit pas moins que la déposition de l'un & l'extirpation de l'autre, à cause de l'affront qu'il lui avoit fait dans l'affaire du procès intenté contre lui. Mais Antipater & Phasaël arrêterent pour le coup sa colere, & lui firent abandonner son dessein.

Scipion & Caton, (*a*) à la tête des restes du parti de Pompée en Afrique, s'étoient rendus maîtres, avec l'assistance du Roi Juba, de toute cette Province, & avoient assemblé assez de troupes pour s'étendre davantage. César, vers la fin de l'année précédente, y étoit passé pour les réduire; & ayant fait venir des troupes de tous côtés, vers le milieu de Janvier de cette année, il se mit à leur tête, & marcha droit à l'ennemi. La bataille ne se donna qu'au commencement du mois de Février. Le parti de Pompée y fut entierement défait. Caton se tua lui-même peu de tems après à Utique. Scipion, Juba, Petreius, & les autres chefs

(*a*) HIRTIUS. *de B. Africano.* PLUT. *in Cæsare.* DION. CASS. XLIII.

périrent dans la fuite ; & Céſar, après avoir donné ſes ordres dans la Province, retourna à Rome, & emmena avec lui Juba, le fils du Roi Juba, qui n'étoit encore alors qu'un jeune garçon ; (*b*) & il tint à ſon triomphe la place de ſon pere. Sa captivité lui procura l'avantage d'être élevé à la Romaine ; (*c*) & il devint un des plus ſçavants hommes de ſon ſiécle, & ſe fit par là ſi fort eſtimer d'Auguſte, qu'il lui donna le Royaume de Gétulie en Afrique, & le maria avec Cléopatre-Selene, fille de la Reine Cléopatre & de Marc-Antoine. De tous ſes Ouvrages le plus excellent étoit ſon Hiſtoire Romaine, qu'il avoit écrite en Grec. Les Anciens la citent ſouvent avec éloge ; mais elle eſt entierement perdue, auſſi-bien que tout le reſte de ce qu'il avoit fait. Il y avoit un de ces Ouvrages qui nous auroit été d'un grand ſecours dans cette Hiſtoire, s'il fut parvenu juſqu'à nous ; c'eſt celui qui traitoit de l'Aſſyrie, car il étoit preſque tout tiré de Beroſe.

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

Pour revenir à Céſar, avant de quitter l'Afrique, (*d*) il donna ordre de rebâtir Carthage ; & il donna dans le cours de cette même année un ordre pareil

(*b*) PLUT. ibid.
(*c*) Vide VOSSIUM *de Hiſt. Gr* II. 41
(*d*) APPIAN. *de B. Punic. in fine.*

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

pour Corinthe. Ainſi ces deux Villes fameuſes, qui avoient été détruites en même tems, furent rebâties auſſi en même tems, juſtement au bout de cent ans. Deux ans après (*e*) on y envoya pour habitants deux Colonies Romaines. C'eſt de cette Colonie de Corinthe qu'étoient deſcendus les Corinthiens, à qui S. Paul écrit ſes deux Epitres.

Cecilius Baſſus (*f*) cauſa dans ce tems-là de grands deſordres en Syrie. C'étoit un Chevalier Romain, qui avoit été à la bataille de Pharſale dans l'armée de Pompée. Après la défaite, il s'étoit retiré à Tyr, où, déguiſé en Marchand, il avoit ménagé ſi adroitement ſes affaires, qu'il s'étoit aſſocié un aſſez grand nombre de gens du même parti, & avoit débauché ſous main quantité de ſoldats Romains qui y étoient en garniſon. Sextus Céſar découvrit à la fin quelque choſe de ſes intrigues, & le fit citer à comparoître devant lui pour l'examiner. Il prétendit qu'il alloit ſervir ſous Mithridate le Pergamenien, qui levoit alors des troupes pour aller faire la conquête du Royaume

(*e*) DION. CASS. XLIII. STRABO. XVII. pag. 833. PAUSAN. *in Eliacis initio. & in Cor. initio.* SOLINUS c. 27.

(*f*) DION. CASS. XLIII. LIBO *apud* APPIAN. *de B. C.* II. p. 576. *Epit.* LIVII. CXIV. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de B. J.* I. 8.

du Bosphore que César lui avoit donné ; & que tous les préparatifs qu'il avoit faits étoient pour cette expédition. Sextus, ébloui par ses raisons, le relâcha comme innocent. Il continua ses menées: & quand il eut engagé dans ses intérêts un nombre suffisant de conjurés, il se saisit de la Ville de Tyr, fit courir le bruit que César avoit été batu & tué en Afrique ; & que là-dessus on l'avoit nommé Gouverneur de la Syrie : il prit le titre de Président de cette Province; & par le moyen de ce faux exposé, il grossit ses forces jusques à en composer une armée, à la tête de laquelle il marcha contre Sextus-César. Mais il fut batu, & obligé de retourner à Tyr, où il fut long-tems à se rétablir des blessures qu'il avoit reçues dans le combat. Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

N'étant donc pas en état d'agir alors contre Sextus à force ouverte, il travailla à le perdre par trahison ; & il y réussit à la fin. Comme Sextus étoit un jeune homme qui donnoit beaucoup dans les plaisirs, & qui se faisoit toujours accompagner par ses troupes dans tous les lieux où la galanterie le menoit ; son armée commença à trouver fort mauvais le manége haraſſant qu'il lui faisoit faire pour son plaisir. Bassus, qui étoit fort bien servi par ses espions, eut avis de ce mé-

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

contentement des troupes. Il les fit porter par ſes émiſſaires à le tuer. Ils le firent & auſſi-tôt après ſe déclarerent pour Baſſus, & le joignirent à la réſerve d'un petit nombre, qui, déteſtant cet aſſaſſinat, ſe ſéparerent du gros de l'armée, & ſe retirerent dans la Cilicie.

Baſſus ſe rendit maître d'Apamée, la fortifia, & y établit ſa réſidence. De là il donnoit ſes ordres comme Gouverneur de la Province. Mais (g) Antiſtius Verus s'étant mis à la tête de ceux qui s'étoient retirés dans la Cilicie, & ayant attiré quantité d'autres perſonnes du parti de Céſar dans ce pays-là, rentra avec eux dans la Syrie. Les fils d'Antipater le joignirent, & lui amenerent des troupes de Judée, que leur pere lui envoyoit. D'autres vinrent auſſi d'ailleurs, les uns pour venger la mort de Sextus, par pure généroſité, les autres par politique, pour faire leur cour au Dictateur. Enfin il ſe trouva aſſez fort en peu de tems, pour renfermer Baſſus dans Apamée, & pour l'y aſſiéger. Mais comme Baſſus étoit homme de cœur, & entendoit bien le métier de la guerre, il ſe défendit ſi bien qu'Antiſtius ne le put réduire, & ſe trouva obligé, vers la fin de l'année, de lever le ſiége, & deſuſpendre les ho-

(g) DION. CASSIUS. JOSEPHUS. ibid.

ſtilités juſques à ce qu'il eut plus de troupes & de meilleurs préparatifs, qu'il ne lui avoit été poſſible d'en faire, dans la précipitation avec laquelle il avoit pris le Commandement, Ann. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18.

Céſar, à ſon retour d'Afrique, entreprit la réformation du Calendrier Romain : il y (*h*) réuſſit très-bien, par ſon *année Juliene*, dont tout le monde s'eſt ſervi depuis. Comme il étoit (*i*) Souverain Pontife, c'étoit une affaire de ſon reſſort, & il avoit eu cette Charge longtems avant la Dictature & le Conſulat. Cette réformation étoit devenue très-néceſſaire ; car le Calendrier, dont on s'étoit ſervi juſqu'alors, étoit ſi mauvais, que le commencement de Janvier ſe trouvoit alors vers la S. Michel, c'eſt-à-dire, trois mois plutôt qu'il ne devoit être. Par-là toutes leurs Fêtes & leurs Solemnités avoient changé de ſaiſon, ce qui cauſoit des inconvénients aſſez conſidérables.

L'ancienne année, dont les Romains

(*h*) PLUT. *in Cæſare*, DION. CASS. XLIII. p. 237. SUET. *in J. Cæſare* c. 40. PLIN. XVIII. 25. CENSORINUS *de die Natali*. c. 8. MACROB. *Saturnal.* I. 14. AMMIANUS MARC. XXVI. 1. *Videas etiam* SCALIGERUM, PETAVIUM, CALVISIUM, *alioſque Chronologos & Aſtronomos hac de re.*

(*i*) Car c'étoit à ce Collége des Pontifes, à la tête duquel ſe trouvoit Céſar en qualité de Souverain Pontife, qu'il appartenoit de faire ces intercalations, & de regler tout ce qui regardoit l'année & les Fêtes.

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

s'étoient ſervis juſques-là, étoit compoſée de douze mois Lunaires. Mais comme il s'en faut onze jours que douze mois Lunaires ne faſſent une année Solaire; c'étoit au Souverain Pontife & à ſon Collége à faire les intercalations néceſſaires pour ajuſter ces deux années, de maniere qu'elles s'écartaſſent auſſi peu qu'il ſe pouvoit l'une de l'autre.

La méthode dont ils ſe ſervoient ordinairement étoit d'ajouter, tous les deux ans, à l'année un petit mois, qui étoit alternativement de 22 & de 23 jours. Ce court mois s'appelloit Merkedinus; & l'endroit où on l'inſeroit étoit entre le 23 & le 24 de Février. Mais les Pontifes, à qui il appartenoit de faire ces intercalations, s'en acquitoient fort négligemment, & en mettoient quelquefois ſans néceſſité, ou négligeoient d'en mettre quand ils auroient dû le faire, ſans autre regle que leur fantaiſie, ſelon qu'ils vouloient ou allonger ou abbréger le tems de la Magiſtrature de ceux qui ſe trouvoient en Charge pour un an.

Ce deſordre cauſoit une grande confuſion dans la vie civile, auſſi-bien que dans l'Aſtronomie. Ce fut pour remédier à l'un & à l'autre, que Céſar trouva cette réformation néceſſaire. La maniere dont il l'exécuta y remédia effec-

tivement pour l'avenir. Il forma une eſpece d'année fixe & invariable, où la fantaiſie ne pouvoit rien ajouter ou diminuer, comme elle faiſoit auparavant. Voici comment on s'y prit. Ann. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18.

Premierement il abolit l'année Lunaire, faite de douze mois Lunaires, ou de CCCLV. jours, dont on s'étoit ſervi juſques-là à Rome, & mit la Solaire à ſa place, qui eſt le tems que le Soleil met à revenir au même point du Zodiaque. 2. Sur les meilleures obſervations de ce tems-là, il donna à cette révolution CCCLXV. jours & ſix heures; & fit de ce tems-là ſon année Solaire. 3. Il partagea ces CCCLXV. jours en douze mois politiques, ou artificiels, au lieu des mois Lunaires & naturels qu'on avoit eus juſques-là. Ses nouveaux mois furent les uns de trente & un jours, les autres de trente, & un de 28 ſeulement. 4. Des ſix heures, que l'année Solaire a de plus que CCCLXV. jours, il fit un jour, dont au bout de quatre ans il augmentoit l'année ſuivante vers le commencement; de ſorte que chaque cinquieme année étoit de CCCLXVI. jours: & c'eſt ce que nous appellons l'année Biſſextile, qui revient de quatre ans en quatre ans. 5. L'inſertion de ce jour fut miſe au même endroit que ſe faiſoit auparavant l'intercalation du mois

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18. Merkedinus, entre le 23 & le 24 de Février : comme le jour, après lequel on le mettoit, s'appelloit parmi les Romains (*k*) *ſextus Kalendarum*, c'eſt-à-dire, *le ſixieme avant les Calendes*, le nouveau jour, qu'on ajoutoit cette année extraordinairement, devenant le véritable ſixieme, on l'appelloit par diſtinction *bis ſextus*, ou *le ſecond ſixieme* ; & de là vient que les années qui l'ont, s'appellent encore aujourd'hui *Biſſextiles*. Mais pour nous, notre maniere de nommer les jours du mois étant toute différente de celle des Romains, nous continuons à compter, & au lieu de nommer, comme il le faudroit, ſi on vouloit imiter les Romains, le ſecond vingt & troiſieme, nous l'appellons naturellement le 24 du mois, & nous allons ainſi juſqu'à vingt-neuf qui eſt le nombre des jours qu'a ce mois aux années Biſſextiles. 6. Il fixa le commencement de ſon année au premier de Janvier qu'on appelloit (*l*) *les Calendes* : & c'étoit le jour

(*k*) La maniere ordinaire de le nommer, eſt *Sextus Kalendas*, c'eſt-à-dire, *Sextus ante Kalendas*.

(*l*) Autrefois l'année Romaine n'avoit que dix mois, & elle commençoit au premier de Mars. De là vient que le mois de Juillet s'appelloit alors *Quintilis*, celui d'Août *Sextilis*, parce qu'alors ils étoient l'un le *Cinquieme* & l'autre le *Sixieme*. Et par la même raiſon les mois de *Septembre*, d'*Octobre*, de *Novembre* & de *Décembre* marquent encore par leurs noms, qu'ils étoient les 7, 8, 9 & di-

que tous les Magiſtrats entroient en Charge. 7. Il mit ce premier de Janvier au point du ſolſtice d'hiver : mais aujourd'hui parmi nous qui conſervons le vieux ſtyle, parce que l'année Juliene, qui eſt ce vieux ſtyle, a onze minutes de plus que la naturelle, le premier de Janvier ne vient que pluſieurs jours après ce ſolſtice. Car l'année naturelle, ou la véritable année Solaire, (*m*) ſuivant les obſervations les plus exactes des Aſtronomes, n'eſt que de CCCLXV. jours, cinq heures, quarante-neuf minutes : de ſorte que la Juliene, qui eſt de CCCLXV. jours & 6 heures, a onze minutes de plus qu'il ne faut. Ces onze minutes, en cent-trente ans, font un jour. De là vient que tous les CXXX ans, le premier de Janvier paſſe d'un jour entier le point de l'année naturelle, ou Solaire, auquel il avoit été placé par Jules-Céſar, & c'eſt le ſeul défaut qu'ait ce Calendrier.

Ann. 45. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

(*n*) Le Pape Grégoire XIII. voulut corriger ce défaut l'an 1582 par un nouveau Calendrier, qui, à cauſe de lui, porte le nom de Grégorien ; dans lequel,

xieme de cette ancienne année Romaine. Ce fut Numa qui la fit de douze, en ajoutant *Janvier* & *Février*. Mais cela ne changea rien aux anciens noms des autres mois.

(*m*) CENSORINUS *de Die Natali*, c. 21.

(*n*) SIGONIUS *Annales ſub anno* 1582. §. 14. 15. &c. *Videas etiam* PETAVIUM, CALVISIUM, BEVERIGIUM, STRAUCHIUM, *alioſque Chronologos*.

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

pendant le cours de quatre-cents ans, on omet trois Biſſextiles ; de maniere que de ces cccc années, chacune des trois premieres centiemes, qui naturellement devoit être Biſſextile, ſelon la conſtitution uniforme du Calendrier, ne l'eſt pas : & il n'y a que la quatrieme de ces centiemes qui l'eſt. Cela raccommode beaucoup l'erreur du Calendrier Julien; mais cela ne rajuſte pourtant pas tout-à-fait les choſes. Auſſi cette réformation n'a-t-elle pas été aſſez approuvée pour être reçue par tout. Tous les Etats, par exemple, du Roi de la Grande Bretagne, & quelques-autres encore, ont retenu l'ancien Calendrier Julien comme le meilleur. On appelle la maniere ancienne, ou Juliene, le vieux ſtile; & la nouvelle ou la Grégorienne, le nouveau.

8. Céſar, avant de commencer la nouvelle année qu'il introduiſoit, pour ramener les ſaiſons au point où elles devoient être, outre le mois de Merkedinus, qu'on intercaloit en Février, ajouta à l'année, à laquelle cette Hiſtoire eſt venue, deux autres mois, qu'il mit entre Novembre & Décembre : de ſorte qu'elle fut de CCCCXLV. jours ; CCCLV. pour l'année Romaine ordinaire ; XXIII. pour le mois intercalaire de Merkedinus; & LXVII. pour les deux autres qu'il

ajouta entre Novembre & Décembre. Tout cela mis enſemble fit de cette année la plus longue qu'on eût jamais eue à Rome. Et comme cela dérangea bien des choſes, on l'appella l'année de confuſion. Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18.

Céſar ſe ſervit, pour regler tout de cette maniere, du ſecours de Soſigene, Aſtronome d'Alexandrie, pour les calculs d'Aſtronomie, qui en faiſoient le fondement, & de celui de Flavius, Scribe de profeſſion, pour en former un Calendrier à la Romaine, où les jours des mois fuſſent diſtingués en Calendes, en Ides, & en Nones, & les Fêtes & les autres ſolemnités, fixées aux jours particuliers où elles ſe devoient obſerver.

Mais Céſar ayant été aſſaſſiné peu de tems après, les Pontifes, qui lui ſuccéderent, faute d'entendre ſa méthode, au lieu de (o) mettre l'intercalation du Biſſextile au bout de quatre ans, & au commencement du cinquieme, la mirent au bout de trois, au commencement du quatrieme; & cela ſe fit trente-ſix ans durant; de ſorte qu'au bout de ce tems-là, il ſe trouva qu'il y avoit eu douze années biſſextiles au lieu de neuf qu'il

(o) SUET. *in Aug.* 31. PLIN. XVIII. 25. SOLIN. C. I. MACROB. *Saturn*, I, 14. *Vid, etiam* SALM, *Plin. Exercit. in Sol.* c. 1.

Ann. 46. avant J. C. HYRCAN. II. 18. faloit ; & l'on ne s'apperçut qu'alors de l'erreur. Auguſte, pour rajuſter tout, ordonna que, pendant les douze années ſuivantes, il n'y auroit aucun biſſextile, ce qui éclipſa les trois jours de trop qu'on avoit déja pris : & depuis ce tems-là les choſes ont toujours continué, ſans aucune alteration, ſur le pié où Jules-Céſar les avoit reglées juſques au changement qu'y a fait le Pape Gregoire XIII. dont j'ai déja parlé.

Ann. 45. avant J. C. HYRCAN. II. 19. Aux Calendes de Janvier, Céſar (*p*) entra dans ſon quatrieme Conſulat ; & ce fut alors que commença la premiere année Juliene de la réformation qu'il avoit faite l'année précédente. (*q*) Il paſſa en Eſpagne ; & à la fameuſe bataille de Munda, il défit les reſtes du parti de Pompée. Cneius, l'aîné des fils de Pompée, y fut tué, avec Labienus, & Atius Varus les deux meilleures têtes du parti. Il remit la tranquillité dans cette Province, & revint à Rome au mois d'Octobre.

Après cette victoire complete, regardant la guerre civile comme finie, (*r*) pour raſſurer les eſprits, & ramener ceux qui pouvoient encore être prévenus

(*p*) CENSOR. *de die Nat.* 8.

(*q*) PLUT. *in Caſ.* DION. CASS. XLIII. HIRTIUS de *B. Hiſpan.* LUCANUS &c.

(*r*) VELLEIUS PATERC. II. c. 56.

contre lui, il fit proclamer une amniſtie, ou un pardon général, de tout ce qui s'étoit fait contre lui juſqu'alors. On le fit après cela (*s*) Dictateur perpetuel; & on (*t*) lui décerna beaucoup d'autres honneurs & de charges, qui lui mettoient entre les mains toute l'autorité de l'Etat; de ſorte qu'il ne lui manquoit que le titre de Souverain de l'Empire; car il étoit en effet maître abſolu de tout. Ann. 45. avant J. C. HYRCAN. II. 19.

Cependant la guerre continuoit en Syrie: (*u*) car Statius Murcus, que Céſar envoya pour ſuccéder à Sextus dans la Charge de Préſident, dès qu'il y fut arrivé, joignit Antiſtius, avec trois Légions qu'il avoit amenées; & ils recommencerent à aſſiéger Baſſus dans Apamée. Pendant ce ſiége (*x*) les deux partis ſollicitoient les ſecours des Princes & des Villes voiſines. Alcaudonius, Roi d'Arabie, que les uns & les autres avoient tâché de mettre dans leurs intérêts, (*y*) vint avec toutes ſes troupes; & ſe poſtant entre la Ville & le camp des aſſiégeants, qui couvroit le ſiége, il mit ſon ſecours à l'enchere entre les deux

(*s*) *Epit.* LIVII. CXVI. PLUT. *in Caſ.*
(*t*) PLUT. ibid. DION. CASS. XLIII.
(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17, *de B. J.* I. 8. APPIAN. *de B. Civ.* III. & IV. VELLEIUS. PATERC. II. 69.
(*x*) STRABO. XVI. p. 752.
(*y*) DION. CASS. XLVII. STRABO, ibid.

partis. Baſſus l'emporta : Et (z) Pacore étant arrivé en même-tems à ſon ſecours avec une armée de Parthes, il obligea une ſeconde fois les Céſariens à lever le ſiége.

Ann. 44. avant J. C. HYRCAN. II. 20.

Céſar entra le premier jour de l'année ſuivante dans ſon V. & dernier Conſulat, (a) A la requête d'Hyrcan, & en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus en Egypte & en Syrie, il lui permit de rebâtir les murailles de Jéruſalem, que Pompée avoit fait abatre. Il ſe fit un Décret pour cela à Rome, qui ne fut pas plutôt apporté à Jéruſalem, qu'Antipater commença à y faire travailler ; & la Ville fut bien-tôt fortifiée, comme elle l'étoit avant la démolition. Joſephe dit que cela ſe fit ſous le cinquieme Conſulat de Céſar. A peu près dans le même tems (b) le Sénat ordonna, pour faire honneur à ce Prince, que le mois, qui avoit été appellé juſques-là *Quintilis*, ſeroit deſormais nommé *Julius* à cauſe de lui. C'eſt notre *Juillet*.

Céſar avoit Marc-Antoine pour Collégue dans le Conſulat : (c) mais dans

(z) DION. CASS. ibid. CIC. *ad Att.* XIV. 9.
(a) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17.
(b) DION. CASS. XLIV. APPIAN. *de B. Civ.* II. MACROB. *Saturn.* I. 12. CENSOR. *de Die Natali.* c. 9.
(c) PLUT. *in Cæſare, Bruto, Cicerone, & Antonio* DION CASS. XLIII. CIC. *in Philippicis,*

le deſſein qu'il avoit formé de faire la guerre aux Parthes, afin de venger la mort de Craſſus & des Romains tués à la bataille de Carres, il ſe démit du Conſulat, & (*d*) mit à ſa place P. Cornelius Dolabella, jeune homme de ving-cinq ans, (*e*) qui avoit épouſé Tullia fille de Cicéron. Tout étoit prêt pour cette expédition, quand, aux Ides de Mars, c'eſt-à-dire, le 15 du mois, & quatre jours avant celui qu'il avoit fixé pour ſon départ, (*f*) il fut aſſaſſiné dans le Sénat par une conſpiration des Sénateurs. Ann. 44 avant J. C. HYRCAN. II. 20.

Ce fut une action des plus noires & des plus lâches; d'autant plus que les principaux acteurs, Marcus & Decimus Brutus, Caſſius, Trebonius, & quelques autres, avoient les dernieres obligations à Céſar. Cependant on la fit paſſer pour une action héroïque qui avoit délivré leur pays d'un tyran: & il y a encore des gens aujourd'hui qui les en louent. Mais la Juſtice Divine s'eſt déclarée viſiblement contre ces éloges. Car (*g*) elle pourſuivit, par une juſte & remarquable

(*d*) APPIAN. *de B. Civ.* II. VELLEIUS PAT. II. 58. DION. CASS. XLII. p. 200. XLIII. *in fine.*

(*e*) PLUT. *in Cicerone.*

(*f*) PLUT. *in Cæſare, Antonio, Bruto, & Cicerone.* DION. CASS. XLIV. SUET. *in J. Cæſare* c. 80, 81. &c. *Epit.* LIVII. CXVI. L. FLORUS IV. 2. APPIAN. *de B. Civ.* II.

(*g*) PLUT. *in Cæſare.*

sieurs desseins très-dangereux, avec la confiance présomptueuse que lui donnoit ce qu'il appelloit sa bonne fortune : & quoiqu'il n'eut pas d'autre raison d'en espérer de bons succès, il n'avoit jamais manqué de réussir. (*i*) De quarante batailles, ou actions considérables où il se trouva, il n'y en eut que deux où le succès ne lui fut pas favorable ; celle de Pharos, où il falut qu'il se sauvât à la nage ; & un autre à Dyrrachium. On compte que dans ces batailles il fit périr (*i*) onze cents quatre-vingt-dix mille hommes : ce qui fait voir qu'il fut, dans la main de Dieu, un terrible fleau pour punir la corruption du siécle où il vivoit : & ainsi on le doit regarder comme la plus grande peste du genre humain de son tems. Cependant ses actions ont rendu son nom glorieux, au jugement de la plupart des hommes, qui ne considerent pas, que la véritable gloire est dûe à ceux qui font du bien au genre humain, & non à ceux qui le détruisent. Ann. 44. avant J. C. HYRCAN II. 20.

La mort de César (*k*) fut suivie d'une infinité de desordres & de confusions dans tout l'Empire Romain. Antoine, qui se

(*i*) PLIN. ibid.

(*k*) PLUT. *in Cæsare, Antonio, Bruto, & Cicerone.* DION. CASS. XLIV & XLV.

Ann. 44. avant J. C. HYRCAN. II. 29. trouva Consul, (*l*) se mit à la tête du parti de César; & par une harangue qu'il fit à son enterrement, il émut si fort le Peuple contre les assassins, qu'ils furent tous obligés de sortir de Rome; & Antoine s'y vit le maître absolu du Gouvernement jusqu'à l'arrivée d'Octavius.

C'étoit (*m*) le fils de Caius Octavius & d'Atia, fille de Julie sœur de J. César, & le plus proche parent que laissât cet Empereur. Il (*n*) l'avoit adopté, & lui laissoit, par son testament, les trois quarts de son bien : le reste étoit légué à deux autres de ses parents. Comme César vouloit qu'il fît la campagne contre les Parthes, il (*o*) lui avoit fait prendre les devants, & passer la Mer Adriatique pour commander les troupes destinées à cette expédition, qui y étoient déja, & n'attendoient que la venue de César pour continuer leur route.

Il y avoit déja (*p*) six mois qu'il s'étoit rendu à Apollonie quand son oncle fut assassiné. Sur le premier avis qu'il en eut, (*q*) il passa la mer & vint à Brindes, où

(*l*) PLUT. & DION. CASS. ibid. SUET. *in J. Cæsare*. c. 83, 84. &c.

(*m*) SUET. *in Aug.* c. 4. DION. CASS. XLV.

(*n*) SUET. *in J. Cæsare*. c. 83. PLUT. *in Ciceron.*

(*o*) PLUT. *in Antonio & Bruto*. SUET. *in Aug.* 8. *Epit.* LIVII. CXVII.

(*p*) APPIAN. *de B. Civ.* III. p. 531.

(*q*) DION. CASSIUS. XLV. APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII. CXVII. JULIUS OBSEQ. *de Prodigiis*.

il fit déclarer ſon adoption, & ſe porta pour héritier de Céſar, en prenant le nom de Caius Julius-Céſar Octavianus, au lieu de celui de Caius Octavianus qu'il avoit porté juſques-là. Ce fut ſous ce nouveau nom qu'il parut juſqu'à la bataille d'Actium, après laquelle on lui donna le titre d'Auguſte, qui effaça ſi fort ſes autres noms, que depuis ce tems-là on ne le connut plus que ſous ce dernier. Ann. 44 avant J. C. HYRCAN. II. 20.

Le nom de Céſar lui attira incontinent tous les ſoldats, auſſi-bien que tous les autres qui avoient été du parti de ſon oncle. Ainſi, en paſſant pour ſe rendre à Rome, il ſe trouva bien accompagné; & il venoit encore tous les jours ſur la route une infinité de gens lui offrir leurs ſervices. Il arriva (*r*) à Naples le premier jour de Mai. En approchant de Rome (*s*) il ſe trouva eſcorté par un nombre prodigieux de Citoyens Romains qui étoient venus au devant de lui. Le lendemain, (*t*) avec un grand nombre de ſes amis, il ſe préſenta devant le Tribunal de Caius Antonius, Préteur de la Ville & frere du Conſul, & déclara en ſa préſence, ſelon l'uſage de Rome &

(*r*) CIC. *ad Att.* XIV; 10.
(*s*) APPIAN. ibid. VELLEIUS PATERC. II. 59.
(*t*) APPIAN. *de B. Civ.* III. p. 534.

Ann. 44. avant J. C. HYRCAN. II. 20.

les Loix, qu'il acceptoit l'adoption de ſon oncle : il fit enrégiſtrer ſa déclaration dans les Actes publics de la Ville.

Après cela, il ſe porta pour exécuteur du teſtament, par lequel il étoit conſtitué héritier, & (*u*) ſe brouilla ſur cet article avec Antoine, à l'occaſion de quelques parties de la ſucceſſion que celui-ci auroit bien voulu s'approprier. Mais la véritable cauſe de cette rupture vint de ce que tous deux vouloient le pouvoir & le crédit du défunt. Chacun d'eux employa tout pour y parvenir, à l'excluſion de l'autre : mais à la fin le fils adopté l'emporta ſur ſon concurrent, par la faveur du Peuple & des ſoldats, dont le plus grand nombre s'attacha à lui. (*x*) Antoine, obligé de ſortir de Rome & de laiſſer Octavien maître du Sénat & du Peuple, fut le coup d'eſſai qui fit voir la capacité de ce jeune homme qui n'étoit encore que (*y*) dans ſa dix-neuvieme année ; car il faloit une conduite bien adroite, & bien ſoutenue, pour débuſquer un

(*u*) PLUT. *in Antonio & Ciceron.* DION. CASS. XLV. APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII CXVII.

(*x*) PLUTARCHUS, APPIANUS, & DION. CASS. ibid.

(*y*) Il étoit né le neuvieme avant les Calendes d'Octobre, c'eſt-à-dire, le 23 de Septembre, de l'an 63. avant Jeſus-Chriſt ; & par conſéquent il n'avoit pas encore alors 19 ans complets. SUET. *in Auguſto.* A. GELLIUS XV. 7. DION. CASSIUS LVI. p. 590.

homme qui avoit autant d'expérience qu'en avoit Antoine dans les affaires & dans le métier de la guerre. Ann. 44. avant J. C. HYRCAN II. 20.

Antoine, (z) voyant qu'avec tous ſes efforts, il ne pouvoit pas balancer le crédit d'Octavien à Rome & en Italie, s'en alla, avec toutes les troupes dont il put diſpoſer, dans la Gaule Ciſalpine, dans le deſſein d'enlever cette Province à Decimus Brutus, à qui le Sénat venoit de l'accorder, & de la garder pour lui-même. Cette démarche fut ſuivie du ſiége & de la bataille de Mutine, aujourd'hui Modene, dont il ſera parlé l'année ſuivante.

Cependant (a) Q. Martius Criſpus arrivant au ſecours de Murcus avec trois Légions qu'il amena de Bithynie, on recommença pour la troiſieme fois le ſiége d'Apamée, & il fut continué juſqu'à ce que Caſſius vint le terminer. Céſar, (b) peu de tems avant ſa mort, avoit donné le Gouvernement de la Syrie à Corniſicius: mais (c) dans la ſuite cette Province fut donnée par le Sénat à Dolabella,

(z) PLUT. *in Antonio & Cicer.* CIC. *in Philipp.* D. CASS. XLV. L. FLOR. IV. 4. APPIAN. *de B. Civ.* III.

(a) APPIAN. *de B. Civ.* III. DION. CASS. XLVII. pag. 343.

(b) CIC. *ad Fam.* XII. 18. & 19.

(c) PLUT. *in Cicerone.* DION. CASSIUS. XLV. p. 277. APPIAN. p. 530. 531. & 550.

Ann. 44. avant J. C. HYRCAN. II. 20.

qui fut mis dans le Conſulat quand Céſar s'en démit; & (*d*) Cornificius fut envoyé en Afrique. (*e*) Mais Caſſius ſe rendit en Syrie avant Dolabella, & s'en ſaiſit par force. Brutus & lui, voyant que le parti de Céſar étoit le plus fort en Italie, s'étoient retirés à Athenes, & y avoient réſolu la guerre. Pour trouver de l'argent & des troupes Brutus s'étoit emparé de la Grece & de la Macédoine; & Caſſius de la Cilicie, de la Syrie & de l'Orient.

Ann. 43. avant J. C. HYRCAN. II. 21.

Hirtius & Panſa, Conſuls de l'année ſuivante, (*f*) entrerent en charge le premier de Janvier. Marc-Antoine fut déclaré ennemi du Public par le Sénat, à cauſe de la guerre qu'il avoit faite à Decimus Brutus, qu'il aſſiégeoit dans Mutine. Les deux Conſuls & Octavien furent envoyés pour faire lever ce ſiége. Il ſe donna une grande bataille où l'un des Conſuls fut tué, & l'autre bleſſé à mort. Cependant, comme ils remporterent la victoire, Octavien en recueillit tous les fruits; car il ſe trouva ſeul maître du commandement de l'armée, & pouſſa

(*d*) APPIAN. *de B. C.* IV. p. 620. CIC. *ad Fam.* XII. 21.

(*e*) PLUT. *in Antonio & Bruto.* JOSEPH. *Antiq.* XIV. 18. *& de B. J.* I. 9. APP. III. & IV. DION. CASS. XLVII. p. 339.

(*f*) L. FLORUS IV. 4. DION. CASS. XLV. PLUT. *in Cicerone & Antonio.* CICERO *in Philippicis*, APP. *de B. Civ.* III. p. 558, 559, &c.

Antoine si vivement, (g) qu'il l'obligea de passer les Alpes fort délabré, & réduit à un état pitoyable. Mais l'armée Romaine, que commandoit Lepidus dans la Gaule Transalpine, l'ayant reçu à bras ouverts, Octavien s'accommoda avec lui ; & alors se forma le fameux nouveau Triumvirat par lequel l'Empire fut partagé entre ces trois Généraux. Ann. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Les proscriptions (h) furent une des premieres suites de ce funeste accord. Ils se sacrifierent l'un à l'autre quantité de Nobles Romains. Cicéron entr'autres, ce Prince de l'Eloquence Romaine, y périt par ordre d'Antoine.

Ce qui les porta le plus puissamment à faire cet accord, furent les préparatifs que faisoient Brutus & Cassius. Il étoit absolument nécessaire que le parti des Césariens, qu'on attaquoit, demeurât uni pour se défendre. Car ces deux Républicains ayant réussi à se rendre maîtres, l'un de la Grece & de la Macédoine, & l'autre de la Cilicie, de la Syrie, & de la Palestine ; ils avoient déja de puissantes armées. Brutus avoit (i) huit Légions en Macédoine ; & Cassius en

(g) PLUT. *in Antonio & Cicerone.*
(h) PLUT. *in Cicerone & Antonio.* DION. CASS. XLVI. APP. *de B. Civ.* IV. *Epit.* LIVII CXX. L. FLOR. IV. 6.
(i) APPIAN. ibid. p. 632.

Ann. 43. avant J. C HYRCAN II. 21.

avoit (*k*) douze en Syrie : de ſorte qu'en ſe joignant, ils alloient avoir une armée de vingt Légions.

En arrivant en Syrie, Caſſius (*l*) avoit trouvé Murcus & Marcius Criſpus au ſiége d'Apamée. Ils s'étoient d'abord déclarés pour lui avec toutes leurs troupes. Celles de Baſſus l'avoient auſſi obligé à en faire autant. La Ville avoit capitulé : & le ſiége fut ainſi terminé. Caſſius ſe trouva avoir huit Légions, quand il eut ces trois armées. La Syrie lui fut bientôt ſoumiſe ; d'autant plus qu'il s'y étoit acquis (*m*) une grande réputation ſous Craſſus, lorſqu'après la défaite de Carres, il avoit ſauvé le pays que les Parthes auroient déſolé ſans lui. Murcus étant (*n*) fort zélé pour le parti de Caſſius, il lui continua le Gouvernement de la Syrie, & lui donna outre cela, le commandement de ſa flote. Mais pour Criſpus & Baſſus, qui ne ſe ſoucierent pas de s'embarquer dans cette guerre, ils eurent permiſſion de ſe retirer.

Caſſius (*o*) paſſa enſuite dans la Phé-

(*k*) Car il eut trois Légions de Murcus, autant de Criſpus, deux de Baſſus, & quatre d'Allienus.

(*l*) CIC. *ad Fam.* XII. 11. 12. *in epiſtolis ad eum à Caſſio miſſis.* APPIAN. *de B. C.* III. p. 576 & IV. p. 623. DION. CASS. XLVII. STRAB. XVI. p. 752, 753.

(*m*) DION. CASS. XLVII. p. 339. & 343.

(*n*) DION. CASS. XLVII. p. 343.

(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 18. *& de B. J.* I. 9.

nicie & dans la Judée. Il n'eut pas de peine à s'assurer de l'une & de l'autre. (p) Pendant qu'il y étoit, il passa par la Palestine quatre Légions que Cléopatre envoyoit d'Egypte au secours de Dolabella. C'étoit Allienus, un des Lieutenants de Dolabella, qui les commandoit. Cassius les enveloppa avec une armée une fois aussi nombreuse, & les engagea par là à prendre son parti ; de sorte qu'il se vit une armée de douze Légions. Ann. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Pour l'entretenir, (q) il fut obligé de lever de grosses sommes sur la Province par voie de contribution. La Judée fut taxée pour sa part, à sept cents talents. Antipater, toujours attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à la paix & au bonheur de son pays, eut soin de trouver promptement cette somme. Il se servit pour la lever des soins de Phasaël & d'Herode deux de ses fils, & de ceux de Malichus & de quelques autres, à qui il assigna à chacun leur département. Herode fut le premier qui apporta la sienne ; ce qui le mit bien dans l'esprit de Cassius. Les Villes de Gophna, d'Emmaüs, de Lydde, de Thamna, & quelques autres encore, n'ayant pas fourni à tems

(p) CIC. *ad Fam.* XII. 11. & 12. APPIAN. III. p. 576. & IV. p. 613. 624.

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 18. *& de B. J.* I. 9.

Ann. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

leur contingent, Cassius fit vendre tous les habitants à l'encan, pour lever la somme que ces Villes de Judée devoient fournir; & Malichus pensa payer de sa tête la négligence avec laquelle il s'étoit acquité de sa commission. Cassius l'auroit fait mourir, si, pour le racheter, Hyrcan ne lui avoit envoyé cent talents de sa propre bourse.

Cependant (*r*) Dolabella, après avoir aussi été long-tems occupé dans l'Asie propre à lever des contributions, passa dans la Cilicie, & s'y rendit maître de Tarse. De là (*s*) il vint dans la Syrie. Il se flatoit de se faire reconnoître pour Gouverneur à Antioche; mais on lui en ferma les portes. Il falut se contenter de Laodicée, où les habitants l'inviterent. (*t*) Cassius & Murcus, sur les premiers avis qu'ils eurent de ses mouvements, se rendirent en Syrie pour y mettre ordre, & laissèrent le Gouvernement de la Célé-Syrie à Herode. (*u*) Cassius investit Laodicée par terre, pendant que Murcus la tenoit bloquée par mer. Ils presserent si fort la Place, qu'enfin elle fut prise; & Dolabella & les autres chefs de

(*r*) DION. CASS. XLVII. p. 344.
(*s*) DION. CASS. ibid. *Lentulus in Epist. apud* CIC, *ad Fam.* XII. 14. & 15. *& Cassius* ibid. epist. 13.
(*t*) JOSEPH. ibid.
(*u*) DION. CASS. ibid, APPIAN. *de B. C.* IV.

ſon parti, ne trouverent point d'autre moyen d'éviter de tomber entre leurs mains, que celui de ſe donner la mort. (x) Pluſieurs ſe la donnerent eux-mêmes: quelques autres ſe firent tuer par leurs eſclaves. Pour le reſte, Caſſius les incorpora dans ſes Légions. Ainſi cette guerre fut bientôt terminée. Ann. 43. avant J. C. HYRCAN. II. 21.

Pendant que ceci ſe paſſoit en Syrie, Malichus payoit d'une noire ingratitude les obligations qu'il avoit à Antipater en Judée. (y) Ces deux hommes avoient été pendant long-tems les plus fermes appuis d'Hyrcan contre Ariſtobule & ſes enfants: & Malichus, après Antipater, étoit celui qui avoit le plus d'autorité ſous le Gouvernement de ce Prince. C'étoit un homme ruſé & intriguant, qui, non content de ſe voir ſecond favori, (z) vouloit être le premier; d'autant plus qu'il étoit ancien Juif, & que l'autre n'étoit qu'un Iduméen. Pour y réuſſir, il réſolut de ſe défaire d'Antipater; comptant qu'après cela il ſe verroit infailliblement à la tête des affaires. Antipater fut averti de ſon lâche deſſein, & ſongea à le parer. Mais Malichus le vint trouver; & à force de ſerments, de proteſtations, &

(x) APPIAN. ibid. p. 625.
(y) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 10.
(z) Idem. XIV. 18. & *de B. J.* I. 9.

Ann. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

d'adreſſe, il perſuada à Antipater & à ſes fils, qu'il étoit innocent; & ils ſe reconcilierent. Antipater même le fit de ſi bonne foi, qu'il lui ſauva la vie par ſon crédit auprès de Murcus, qui, ſur les avis qu'il reçut qu'il tramoit quelque choſe, vouloit le faire mourir. Malgré cette nouvelle obligation, ce ſcélérat ne laiſſa pas de ſuivre le premier deſſein que l'ambition lui avoit inſpiré. (*a*) Il gagna l'échanſon d'Hyrcan; & un jour qu'Antipater mangeoit chez ce Prince, il l'y fit empoiſonner.

Dès qu'Antipater fut mort, Malichus s'empara, à main armée, du Gouvernement de Jéruſalem. Il tâchoit pourtant encore de faire croire à Phaſaël & à Herode, qu'il n'avoit aucune part à cet empoiſonnement. Herode non ſeulement ne l'en crut pas innocent, mais il vouloit tirer vengeance d'une ſi lâche trahiſon par la force ouverte. Phaſaël, pour éviter une guerre civile, modéra cette ardeur. Il fut réſolu qu'ils vengeroient la mort de leur pere; mais que ce ſeroit par fineſſe, & ſans employer la voie des armes. Ils agirent donc avec lui comme s'ils euſſent été convaincus de ſon innocence. (*b*) Mais Herode, ayant inſtruit ſécrete-

(*a*) Idem. XIV. 19. *& de B. J. I.* 10.
(*b*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 20. *& de B. J. I.* 9.

ment Caſſius de la maniere dont ſon pere avoit été empoiſonné, obtint de lui la permiſſion de ſe venger de l'Auteur de ce crime ; & Caſſius envoya ordre au Commandant de Tyr de le ſoutenir & de le ſervir dans ſon deſſein. Ann. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Après la priſe de Laodicée, tous les Princes & les grands Seigneurs de Syrie & de Paleſtine, vinrent faire leurs compliments à Caſſius, & lui apporter des préſents. Hyrcan, Malichus & Herode s'y rendoient comme les autres. En approchant de Tyr, où ils devoient coucher, Herode invita toute la compagnie à ſouper : & faiſant prendre les devants à ſes gens ſous prétexte d'aller préparer le repas, il fit communiquer aux Officiers de la garniſon Romaine les ordres qu'il avoit reçus de Caſſius pour eux. Auſſi-tôt on détacha un parti, qui ſe jetta ſur Malichus, en approchant de la Ville, & le tua. S'il eût pu entrer dans la Ville ſans accident, ſon deſſein étoit de faire évader un fils qu'il y avoit en ôtage, de retourner en Judée, de faire ſoulever le pays contre les Romains, & pendant la confuſion, où les jettoient les guerres civiles, de ſe faire Roi de Judée. Mais Herode fut plus fin que lui, & renverſa tous ſes projets. C'eſt ce qui arrive aſſez ſouvent aux politiques qui forment des

projets criminels : tout rusés qu'ils sont, il s'en trouve d'autres encore plus fins qu'eux, & aussi peu scrupuleux, qui les préviennent & les font périr eux-mêmes.

Ann. 42. avant J. C. HYRCAN II. 22.

Cassius (c) ayant fait demander plusieurs fois du secours à Cléopatre, & cette Reine ayant toujours refusé de lui en donner ; il perdit enfin patience, quand il vit qu'elle envoyoit une flote aux Triumvirs : & il résolut de lui faire la guerre. César l'avoit remise sur le Trône, après la guerre d'Alexandrie ; & pour la forme seulement, il lui avoit donné pour associé son frere qui n'avoit alors qu'onze ans. Pendant sa minorité, elle avoit eu toute l'autorité entre les mains; & cela avoit duré jusqu'à l'année qui précede celle-ci. Mais alors, comme il avoit quinze ans, & qu'il étoit par conséquent en âge, selon la coutume du pays, de gouverner lui-même, & de prendre sa part de l'Autorité Royale, (d) elle l'empoisonna, & demeura seule Reine d'Egypte. Comme c'étoit à César qu'elle avoit l'obligation de la Couronne, il y avoit de la générosité à elle, de refuser du secours à un homme qui l'avoit assassiné, quoiqu'elle s'attirât un re-

(c) APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 624. & V. p. 675.
(d) JOSEPH. *Antiq.* XV. 4. PORPH. *in Gr.* EUS. SCAL.

doutable ennemi ſur les bras.

Ann. 42. avant J. C. HYRCAN II. 22.

(e) Caſſius étoit déja en marche pour la châtier, quand (f) des exprès de la part de Brutus, qui arriverent coup ſur coup, lui firent rebrouſſer chemin pour l'aller joindre, & ſe défendre avec lui contre les Triumvirs, (g) qui avoient quarante Légions, dont ils avoient déja tranſporté huit en Grece, & amenoient le reſte pour l'accabler. Caſſius (h) laiſſa une Légion à ſon neveu, à qui il donna le Gouvernement de la Syrie pendant ſon abſence; & il alla avec tout le reſte joindre Brutus. Ils ſe rencontrerent (i) près de Smyrne, dans l'Aſie propre. Comme ils étoient maîtres de tous les pays qui ſont depuis la Macédoine juſqu'à l'Euphrate, excepté la Lycie, & Rhodes; (k) ils trouverent qu'il n'étoit pas à propos de laiſſer derriere eux, ſans les ſoumettre, deux Etats maritimes ſi puiſſants. Ainſi, avant de marcher vers l'Occident, Brutus alla par terre contre la Lycie; pendant que Caſſius, avec la flote, alloit réduire Rhodes. Après s'être aſſurés de ces deux Etats, (l) ils ſe rejoi-

(e) APPIAN. ibid.
(f) PLUT. *in Bruto.* APP. ibid.
(g) APP. *de B. Civ.* IV. p. 626.
(h) APP. ibid.
(i) PLUT. *in Bruto.* DION. CASS. XLVII. 345. 346.
(k) APPIAN. *de B. Civ.* IV. DION. CASS. XLVII.
(l) PLUT. *in Bruto.* DION. CASS. ibid.

Ann. 42. avant J. C. HYRCAN. II. 22.

gnirent à Sardes ; & (*m*) allerent enſuite faire paſſer l'Helleſpont à leur armée, (*n*) qui étoit de près de cent mille hommes. Octavien & Antoine (*o*) en avoient encore davantage.

Les deux armées ennemies ſe rencontrerent (*p*) à Philippes, en Macédoine : c'eſt aux habitants de cette Ville que St. Paul a écrit l'Epitre que nous avons. Après un combat opiniâtre, les aſſaſſins de Céſar furent vaincus ; &, par une juſte retribution de la vengeance Divine, tous deux furent contraints de ſe donner la mort ; &, ce qui eſt fort remarquable, de la même épée dont ils l'avoient tué. Caſſius fut le premier, & Brutus le ſuivit de près.

Octavien retourna enſuite à Rome ; & Antoine paſſa en Aſie, pour remettre l'ordre dans tout l'Orient. On trouve le detail de ces événements dans les Vies d'Antoine & de Brutus, écrites par Plutarque : on le trouve encore dans Appien,

(*m*) PLUT. *in Bruto & Antonio.* APPIAN. ibid. DION. CASS. ibid.

(*n*) APPIEN trouve 97. mille hommes, ſans les corps qui les ſuivoient pour les joindre. *De B. Civ.* IV. p. 640

(*o*) Antoine, dans la harangue qu'il fit aux Grecs d'Aſie à Epheſe, dit qu'ils avoient vingt-huit Légions, & que leur armée étoit de 170 mille hommes. APPIAN. *de B. Civ.* p. 674.

(*p*) PLUT. *in Bruto. & Antonio.* DION. CASS. XLVII. APPIAN. *de B. C.* IV. L. FLOR. IV. 7. VELL. PATERC. II. 70.

dans Dion-Caſſius, & dans quelques autres. Mais comme ce n'eſt pas l'Hiſtoire Romaine que j'écris, il me ſuffit d'en dire ce qui peut ſervir à éclaircir l'Hiſtoire des Juifs qui eſt le véritable but de cet Ouvrage. Ann. 42. avant J. C. HYRCAN II. 22.

Dès que Caſſius fut parti de Syrie, (q) la faction de Malichus à Jéruſalem prit les armes pour venger ſa mort. Ils engagerent dans leur parti Hyrcan & Felix qui y commandoit les troupes Romaines. Pendant la confuſion que cauſa cette priſe d'armes à Jéruſalem, un frere de Malichus s'empara de Maſſada & de quelques autres Châteaux de Judée, avec la permiſſion d'Hyrcan. Herode étoit alors auprès de Fabius Gouverneur Romain de Damas, & y étoit retenu par une grande maladie. Phaſaël ſe vit contraint de ſoutenir tout ſeul cet orage. Il le fit avec tout le ſuccès qu'il pouvoit ſouhaiter : car il chaſſa Felix & tout ce parti-là de Jéruſalem. Quand Herode fut revenu, les deux freres vinrent bientôt à bout de cette faction dans tout le reſte du pays, & reprirent Maſſada, & les autres Places dont elle s'étoit emparée. Après cela ils reprocherent, avec beaucoup de raiſon, à Hyrcan ſon ingratitude de favoriſer une faction contr'eux,

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 20. & *de B. J.* I. 10.

Ann. 42. avant J. C. HYRCAN. II. 22.

lui qui devoit tout à l'assistance & au sage ministere de leur pere Antipater. (r) Une alliance, qui se fit alors entre Herode & Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, cimenta leur reconciliation.

Mais la paix, qui en fut la suite, ne dura pas long-tems. La faction opprimée reparut bientôt sous une autre forme. (s) Elle fit venir Antigone fils d'Aristobule; & sous prétexte de le remettre sur le Trône de son pere, elle excita de grands troubles dans la Judée. Depuis la mort d'Aristobule son pere & celle d'Alexandre son frere aîné, il avoit des prétentions à cette Couronne, que son pere avoit portée. Il étoit soutenu de Marion Roi de Tyr, de Fabius Gouverneur de Damas, & de Ptolomée fils de Mennée, Prince de Chalcis. Le premier prit son parti, parce qu'il étoit ennemi personnel d'Herode: le second y entra pour de l'argent; & le troisieme, parce qu'ils étoient alliés; car il avoit épousé une sœur d'Antigone. Après l'empoisonnement d'Aristobule, & qu'on eut tranché la tête à Alexandre, à Antioche; dans le triste état où le reste de la famille se trouvoit, ce Ptolomée, fils de Mennée, (t) en-

(r) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 21. *& de B. J.* I. 10.
(s) JOSEPH. ibid.
(t) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 13.

voya Philippion, ſon fils, à Aſcalon, où la veuve d'Ariſtobule s'étoit retirée avec ſes enfants, les inviter à venir tous à Chalcis, & leur fit promettre de les y entretenir. L'amour avoit beaucoup de part à cette généroſité ; car il en vouloit à une des filles, nommée Alexandra. Philippion en devint auſſi amoureux, & l'épouſa en chemin. Le pere le fit mourir, & la reprit pour lui. A cauſe de cette alliance, il prenoit fort à cœur les intérêts d'Antigone. (u) On lui mit une armée ſur pié pour faire valoir ſes prétentions. Mais à peine étoit-il entré en Judée, qu'Herode le défit entierement, reprit tout ce que Marion avoit pris en Galilée, & revint enſuite en triomphe à Jéruſalem. Ann. 42 avant J. C. HYRCAN. II. 22.

Antoine, (x) étant paſſé en Aſie après la bataille de Philippes, pour y établir l'Autorité du Triumvirat, leva par tout de groſſes taxes pour l'entretien des troupes, & pour fournir au luxe dans lequel il donna prodigieuſement. Par tout où il paſſoit dans ce pays-là, il avoit tous les matins à ſon lever, dans ſon antichambre, une foule de Rois & de Princes d'Orient, ou d'Ambaſſadeurs qui venoient Ann. 41 avant J. C. HYRCAN. II. 23.

(u) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de B. Jud.* I. 10.
(x) PLUT. *in Antonio*, DION. CASS. XLVIII. AP. *de B. C.*

Ann. 41. avant J. C. HYRCAN II. 23.

lui faire leur cour. Plusieurs amenoient même leurs femmes & leurs filles, qu'ils sacrifioient sans honte pour avancer leur fortune.

Entr'autres Ambassades, (x) il y en vint une composée de plusieurs des principaux de la Nation Juive, qui accusoient Phasaël & Herode d'usurper le Gouvernement sur Hyrcan, & d'en disposer pour leurs intérêts particuliers. Mais Herode, qui s'y trouva, eut assez de crédit ou d'argent, pour empêcher qu'ils ne fussent écoutés. Antoine, (y) ayant de grandes obligations à Antipater, dont il avoit reçu de grands services, lorsqu'il commandoit sous Gabinius en Judée, favorisoit ses enfants par reconnoissance; & Herode fut toujours depuis fort en faveur auprès de lui. Peu de tems après, il vint à Antoine (z) une autre Ambassade de la part d'Hyrcan, pour demander qu'on fît rendre aux Juifs les terres & les pays que Cassius leur avoit ôtés, & la liberté à ceux de cette Nation qu'il avoit fait vendre avec tant de barbarie & si peu de justice. On lui accorda l'un & l'autre.

Cléopatre, Reine d'Egypte, le vint

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 22. & *de B. J.* I. 10.
(y) JOSEPH. ibid.
(z) JOSEPH. ibid.

trouver (*a*) à Tarſe. Elle étoit accuſée d'avoir favoriſé le parti de Caſſius. Les charmes de ſon corps & de ſon eſprit allumerent dans le cœur d'Antoine un amour qui dura autant que ſa vie, & qui fut à la fin cauſe de ſa ruine. Ann. 41. avant J. C. Hyrcan II. 23.

En arrivant (*b*) en Syrie, il dépoſa tous les tyrans que Caſſius y avoit établis: car, en partant pour la guerre contre les Triumvirs, afin de lever de l'argent pour l'entretien de ſes troupes dans cette expédition, (*c*) Caſſius avoit formé, de preſque tout ce pays-là, un certain nombre de Principautés qu'il avoit vendues à l'enchere; & c'étoit ainſi que Marion, dont nous avons parlé, (*d*) étoit devenu Roi de Tyr.

A Daphné, près d'Antioche, (*e*) il lui vint une ſeconde Ambaſſade de cent des principaux de la Nation Juive : ils portoient les mêmes plaintes que la premiere, contre les fils d'Antipater. Antoine les écouta cette fois, & demanda à Hyrcan, qui il croyoit le plus propre à gouverner ſous lui. Hyrcan ne balança point à ſe déclarer pour les deux freres,

(*a*) PLUT. *in Antonio.* DION CASS. XLVIII. APPIAN. *de B. C.* V. JOSEPH. *Antiq* XIV 23.
(*b*) APPIAN. *de B. Civ.* V. p. 675.
(*c*) JOSEPH. *de B. J.* I. 10.
(*d*) JOSEPH. ibid. & *Antiq.* XIV. 23.
(*e*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 23. & *de B. J.* I. 10.

Ann. 42. avant J. C. HYRCAN II. 23.

à l'un desquels il venoit tout nouvellement de donner sa petite-fille. Antoine, déja assez porté pour eux par les raisons qu'on a marquées, prit cette occasion de les faire tous deux Tétrarques, & de leur donner l'administration de toutes les affaires de la Judée. Il fit même arrêter quinze des Députés, & vouloit les faire mourir ; mais Herode obtint leur pardon. Ils ne cesserent pas pourtant de solliciter encore contre lui ; & au lieu des cent premiers, quand (*f*) Antoine vint à Tyr, ils en envoyerent mille, porter les mêmes accusations contre les deux freres. Antoine, les regardant comme des séditieux, & non comme des Députés, les fit charger par ses gardes : il y en eut quelques-uns de tués & plusieurs de blessés.

Antoine, se voyant épuisé d'argent, & n'ayant pas de quoi payer les troupes, (*g*) envoya toute sa cavalerie à Palmyre, pour lui donner le pillage de cette Ville au lieu de paye. C'étoit une ancienne Ville de Syrie, qui avoit autrefois porté le nom de Tadmor. L'Ecriture Sainte (*h*) en parle sous ce nom, & nous apprend que ce fut Salomon qui la fit bâtir

(*f*) JOSEPH. ibid.
(*g*) APPIAN. *de B. Civ.* V.
(*h*) *III. Reis.* IX. 18. II. *Chron.* VIII. 4.

dans le Déſert, après (*i*) qu'il eut fait la conquête du Royaume d'Hamath-Zoba, dans lequel elle étoit ſituée. Quand les Grecs furent les maîtres de ce pays-là, (*k*) ils changerent ſon nom en celui de Palmyre, qu'elle a conſervé pluſieurs ſiécles. Vers le milieu du troiſieme, elle devint fameuſe, parce (*l*) qu'Odenat & Zenobie en firent le ſiége de l'Empire d'Orient. Mais quand les Sarrazins ſont devenus les maîtres de l'Orient, ils lui ont rendu ſon ancien nom de Tadmor, qu'elle a toujours porté depuis. Elle n'eſt fameuſe aujourd'hui que pour ſes ruines, (*m*) qui ſont ce qu'il y a de plus beau & de plus magnifique en ce genre, & font bien voir encore la magnificence, la richeſſe, & la ſplendeur de cette Ville autrefois ſi grande & ſi belle. Elle eſt à cent ving-ſept milles de Damas, au Nord, à l'Occident de l'Euphrate, & à une journée de ce fleuve. Sa ſituation eſt toute pareille à celle d'Ammon en Lybie, au milieu des Déſerts.

Ann. 42; avant J. C. HYRCAN. II. 23.

(*i*) II. *Chron.* VIII. 3.

(*k*) PLIN. V. 25.

(*l*) Vide TREBELLIUM POLLIONEM *in duobus Gallienis*, & FLAVIUM VOPISCUM *in Aureliano*; ZOSIMUM, ZONARAM, *alioſque*.

(*m*) Voyez ce qui a été publié dans les Mémoires de la Société Royale de Londres, où l'on en donne une deſcription.

Ann. 41. avant J. C. HYRCAN II. 23.

Car (*n*) elle eſt bâtie ſur une eſpece d'Iſle en terre ferme, qui ſe trouve au milieu d'un Océan de ſables ou de déſerts ſabloneux qui l'environnent de tous côtés. Se trouvant entre deux puiſſants Empires, celui des Parthes à l'Orient, & celui des Romains à l'Occident, quand ils étoient en guerre, elle ſe trouvoit ſouvent comme écraſée de leur choc. Mais en tems de paix elle ſe remettoit bien vîte, (*o*) par les richeſſes que lui apportoit ſon commerce avec ces deux Empires. Les Caravanes de Perſe & des Indes, qui viennent à préſent ſe décharger à Alep, s'arrêtoient alors à Palmyre. De-là on portoit les marchandiſes de l'Orient qui leur venoient par terre, dans les Ports de la Méditerranée, d'où elles ſe répandoient dans tout l'Occident; & les marchandiſes de l'Occident leur revenoient de la même maniere. Les Caravanes de l'Orient les emportoient chez eux par terre, en s'en retournant. De ſorte que comme Tyr, & enſuite Alexandrie, avoient eu autrefois tout le négoce de l'Orient qui ſe faiſoit par mer; Palmyre eut auſſi pendant quelque tems ſeule, tout celui qui ſe faiſoit par terre. Antoine, qui ſçavoit que cette Ville étoit

(*n*) PLIN. ibid.
(*o*) APPIAN. *de B. Civ.*

fort

fort riche, voulut donc en donner le pillage à ſa cavalerie au lieu de paye ; & il l'y envoya dans ce deſſein. Mais (*p*) les Palmyreniens, en ayant été avertis de bonne heure, avoient déja mis à couvert leurs familles & leurs meilleurs effets, de l'autre côté de l'Euphrate, où elle n'oſa les pourſuivre. Elle s'en retourna donc ſans rien faire ; & les habitants revinrent chez eux. Outrés du traitement d'Antoine, (*q*) ils ſe mirent deſormais ſous la protection des Parthes ; & ce fut la principale occaſion de la ſeconde guerre entre les Romains & eux.

Ann. 41. avant J. C. HYRCAN II. 23.

Cléopatre accompagna Antoine juſqu'à Tyr, & prit là congé de lui, pour retourner dans ſes Etats. La paſſion qu'elle lui avoit inſpirée ne lui permit pas de demeurer long-tems ſans ſe rendre auprès d'elle. Il laiſſa (*r*) le Gouvernement de l'Aſie Mineure à Plancus, & celui de Syrie à Saxa, & la ſuivit à Alexandrie, où (*s*) ils paſſerent tout l'hiver dans les plaiſirs ſcandaleux de leurs amours & d'un luxe prodigieux.

(*t*) La Syrie & la Paleſtine cependant, abimées par les taxes exorbitantes

(*p*) APPIAN. ibid.
(*q*) APPIAN. ibid.
(*r*) DION. CASSIUS. XL. APPIAN. ibid.
(*s*) PLUT. *in Antonio*. APPIAN. ibid.
(*t*) DION. CASS. ibid.

Ann. 41 avant J. C. HYRCAN II 23.

qu'on exigeoit d'elles, ne purent pas demeurer tranquilles. (*u*) Les Aradiens, & quelques autres encore, assommerent ceux qui venoient pour les lever ; & après cela ils se joignirent aux Palmyreniens & aux Tyrans dépossés ; & tous ensemble (*x*) appellerent les Parthes à leurs secours, & jetterent par-là le pays dans la derniere misere & dans la plus grande confusion. Les Parthes (*y*) passerent l'Euphrate avec une grosse armée, que commandoit Pacore, fils du Roi, avec Labienus Général Romain du parti de Pompée sous lui. Ce Labienus étoit fils de T. Labienus (*z*) qui avoit été un des Lieutenants de César dans les Gaules, & un de ses plus grands favoris ; mais dans la suite il changea de parti : il devint un de ses plus furieux ennemis, & (*a*) fut tué en combatant contre lui à la bataille de Munda. Son fils, dont nous parlons, qui étoit aussi ennemi de César, avoit été (*b*) envoyé par Brutus &

(*u*) EUSEB. *in Chron.* DION. CASS. Ibid. Les Aradiens étoient les habitants de l'Isle d'Arad en Syrie.

(*x*) APPIAN. ibid.

(*y*) APPIAN. *in Parth.* DION. CASS. XLVIII. pag. 171. PLUT. *in Ant. Epit.* LIVII CXXVII.

(*z*) CÆS. *Comm. de B. Gall.* VIII. 52. *de B. Civ.* III. 18. PLUT. *in Cæsare & Pompeio.*

(*a*) HIRTIUS *de B. Hisp.* c. 31.

(*b*) DION. CASS. XLVIII. L. FLOR. IV. 9. VEL. PAT. II. 78.

Caſſius, un peu avant la bataille de Philippes, à la Cour du Roi des Parthes, pour y ſolliciter du ſecours. Il s'y étoit déja rendu quand on y reçut la nouvelle de leur défaite. Il prit le parti d'y reſter dans l'état où étoient les affaires. Ce fut lui (*c*) qui porta le Roi Orode à entreprendre cette guerre : & (*d*) il fut envoyé avec Pacore, fils du Roi, pour commander ſous ce jeune Prince. Ann. 41. avant J. C. HYRCAN II. 23.

En entrant en Syrie, (*e*) ils batirent Saxa, & l'obligerent à ſe retirer dans la Cilicie, où Labienus, avec une partie de l'armée, le pourſuivit & le tua. Après cela (*f*) il parcourut toute l'Aſie Mineure, & chaſſa Plancus du Continent dans les Iſles ; de ſorte qu'il ſoumit tout juſqu'à l'Helleſpont & à la Mer Egée. Pacore cependant, avec l'autre armée, (*g*) réduiſit toute la Syrie & la Phénicie juſqu'à Tyr qui l'arrêta. Les débris des forces Romaines, qui s'étoient jettées dans cette Place, s'y défendirent ſi bien, qu'il lui fut impoſſible de l'emporter.

(*c*) DION. CASS. XLVIII. p. 371.

(*d*) DION. CASS. ibid. APPIAN. *in Parth.* L. FLORUS IV. 9.

(*e*) DION. CASSIUS XLVIII. FLOR. ibid. *Epit.* LIVII CXXVII. VELL. PAT. II. 75.

(*f*) DION. CASS. ibid. L. FLORUS IV. 9. PLUT. *in Ant.* APPIAN. *in Syr. & Parth. & de B. Civ.* V.

(*g*) DION. CASS. XLVIII. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 23. *& de B. J.* I. 11.

Ann. 40. avant J. C. *HYRCAN II. 34. 1

Antoine, (*h*) ſur les avis qu'il eut d'Italie, de Syrie & de l'Aſie Mineure, quitta Cléopatre au printems pour aller mettre ordre aux affaires, qui alloient fort mal pour lui dans tous ces pays-là. En Italie (*i*) ſa femme Fulvie & L. Antonius ſon frere, qui étoit Conſul l'année précédente, ſous prétexte de ſoutenir ſes intérêts, étoient entrés en guerre avec Octavien, avoient été batus, &, après un long & (*k*) rude ſiége dans Perouſe, où Lucius s'étoit renfermé, ils avoient été chaſſés tous deux d'Italie. Pour ce qui eſt de la Syrie & de l'Aſie Mineure, on a déja vu en quel état les choſes y étoient. Il (*l*) alla d'abord à Tyr, dans le deſſein de rétablir ſes affaires de ce côté-là. Mais à peine y fut-il débarqué, que, (*m*) voyant tout le pays d'alentour entre les mains des Parthes, (*n*) & recevant en même tems des lettres de Fulvie pleines de lamentations de ce que lui faiſoit ſouffrir Octavien, il prit le parti de laiſſer l'ennemi étranger, pour ſe tourner contre celui du dedans : il fit

(*h*) PLUT. *in Ant.* APPIAN. ibid. DION. CASS. ibid.

(*i*) PLUT. *in Ant* DION. CASS. & APPIAN. ibid. VEL. PATERC. II. 74.

(*k*) La Place fut priſe par famine, & c'eſt de là qu'eſt venu le Proverbe, *Perufina fames.*

(*l*) PLUT. ibid.

(*m*) DION. CASS. ibid.

(*n*) PLUT. ibid.

voile vers l'Italie avec une flote de deux cents voiles. Il y apprit en arrivant (o) la mort de Fulvie à Sicyone, & ſuivit le conſeil de ſes amis qui le porterent à un accommodement avec Octavien, en épouſant ſa ſœur Octavie, qui ſe trouvoit veuve par la mort de Marcellus. L'accord ſe fit donc par cette alliance, & ils allerent enſemble à Rome, où le mariage ſe fit avec une grande magnificence. Les Triumvirs firent alors un nouveau partage de l'Empire. Lepidus eut l'Afrique : Octavien la Dalmatie, les deux Gaules, l'Eſpagne & la Sardaigne ; & Antoine tout ce qui étoit par de-là la Mer Adriatique. Il fut par conſéquent chargé de la guerre des Parthes. Octavien le fut de celle qu'il faloit faire pour chaſſer Sextus-Pompée de Sicile. L'Italie demeura commune entre eux deux, pour y lever les troupes dont ils avoient beſoin dans ces guerres.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

Labienus cependant (p) ravageoit impunément toute l'Aſie Mineure : & (q) Pacore, après avoir emporté Sidon & Ptolémaïs, envoya un détachement en Judée, qui avoit ordre de mettre ſur le

(o) PLUT. *in Anton.* APPIAN. *de B. C.* V. LIVII *Epit.* CXXVII. DION. CASS. XLVIII. p. 375.

(p) PLUT. ibid. L. FLOR. IV. 9. DION. CASS. XLVIII. APPIAN. *in Syr. & Parth. & de B. Civ.* V.

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 24 *& de B. J.* I. 11.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

Trône Antigone fils d'Ariſtobule. Ptolomée, fils de Mennée Prince de Chalcis, (r) étoit mort cette année ; mais (s) ſon fils Lyſanias, qui lui ſuccéda, ſe trouvant grand ami de Barzapharne, un des principaux Officiers de l'armée de Pacore, traita avec lui pour Antigone ; & moyennant mille talents, & cinq-cents femmes Juives, qu'il s'engageoit de donner aux Parthes, ils devoient le mettre ſur le Trône de ſon pere. Le Traité ayant été ratifié par Pacore, il envoya de Ptolémaïs le détachement dont j'ai parlé, & en donna le commandement à ſon Grand Echanſon nommé Pacore comme lui. Antigone forma auſſi une armée de Juifs qu'il ramaſſa principalement autour du Mont Carmel ; & ſoutenu avec cela des troupes de l'Echanſon (t) qui le ſuivoient, il entra dans la Judée. Il batit les premiers qui ſe préſenterent, & les pourſuivit juſqu'à Jéruſalem, où ils entrerent tous pêle-mêle. Il y eut quantité d'actions entre lui & les deux freres Herode & Phaſaël, où ces derniers eurent toujours l'avantage. Antigone ſe retrancha ſur la montagne du Temple. L'autre

(r) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 23.

(s) JOSEPH. ibid. 24. *& de B. Jud.* I. 11.

(t) Pour éviter l'équivoque je ne le nommerai plus autrement, de peur qu'on ne le confonde avec Pacore le fils du Roi.

parti ſe ſaiſit du Palais. Les partis, qui faiſoient de tems en tems des ſorties de ces quartiers, cauſoient de fréquents combats. Cela dura juſqu'à la fête de la Pentecôte, qui attira à Jéruſalem cette foule ordinaire qui s'y rendoit de toutes parts. Comme ils prenoient tous parti différemment, on s'entretuoit dans tous les quartiers de la Ville ; & la confuſion augmenta ſi fort, qu'enfin les deux partis ſongerent à un accommodement. Ann. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

Antigone propoſa artificieuſement, qu'on prît l'Echanſon pour Arbitre. Il l'avoit ſuivi, ſelon ſes ordres, ſans le joindre, & étoit alors campé hors de la Ville. On l'accepta : l'Echanſon entra dans la Ville accompagné de cinq-cents hommes de cavalerie. Il alla loger chez Phaſaël, où il fut traité en ami, & s'inſinua ſi bien dans ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'entreprendre une Ambaſſade auprès de Barzapharne, qui gouvernoit la Syrie ſous Pacore ; en l'aſſurant que c'étoit le moyen le plus sûr d'obtenir les reglements les plus avantageux pour lui dans cette circonſtance. Il l'entreprit donc avec Hyrcan, contre l'avis d'Herode, qui ne voulut pas ſe fier aux Parthes & blâma extrêmement la facilité de ſon frere. L'Echanſon les eſcorta avec une partie de ſa cavalerie ; & laiſſa le reſte à

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

Jéruſalem. En Galilée, ils trouverent un autre corps que Barzapharne avoit envoyé pour les eſcorter le reſte du chemin; & l'Echanſon les laiſſa & retourna à Jéruſalem. Barzapharne les reçut d'abord fort honnêtement. Mais dès qu'il crut l'Echanſon rendu à Jéruſalem, & qu'il jugea qu'il ſe ſeroit aſſuré de la perſonne d'Herode, ſelon les ordres qu'il lui avoit donnés, (*u*) il fit arrêter Phaſaël & Hyrcan, & les fit mettre aux fers.

Herode, qui eut le vent de ce qui ſe tramoit, avant qu'on pût exécuter ce qui le regardoit, ſe ſauva de nuit de Jéruſalem avec toute ſa maiſon, ſes meilleurs effets, & tous les ſoldats qui étoient alors à ſa paye, & prit la route de Maſſada, (*x*) Château bâti ſur le ſommet d'une haute montagne, à l'Occident du Lac Aſphaltite, & la Place de tout le pays la plus forte. Il fut attaqué pluſieurs fois dans ſa marche, & par les Parthes qui le pourſuivirent, & par les Juifs même du parti oppoſé : mais il les repouſſa toujours avec perte de leur côté. Dans une de ces attaques ſurtout, à environ ſept milles de Jéruſalem, il remporta un ſi grand avantage ſur les Juifs du parti

(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 25. & *de B. Jud.* I. 11.

(*x*) JOSEPHE donne une deſcription aſſez étendue de cette Forteresſe, dans le VII. Livre de la *Guerre des Juifs* c. 31. p. 937. & 938. de l'Edition Grecque.

d'Antigone qui étoient venus le charger, que, pour en conſerver la mémoire, il y fit bâtir dans la ſuite (y) le fameux Palais d'Herodion. Ann. 40. avant J. C. HYRCAN. II. 24.

Son frere Joſeph le joignit à Reſſa en Idumée, où il lui amena tout ce qu'il avoit pu amaſſer de troupes pour lui. Mais en approchant de Maſſada, il en congédia neuf mille; parce que la Place n'étoit pas aſſez grande pour les y garder. De ceux qu'il retint, il en mit huit cents dans le Château, avec ſa mere, ſa ſœur, & les autres Dames qu'il avoit amenées de Jéruſalem; & après y avoir mis des vivres pour quelques mois, il en laiſſa le commandement à Joſeph, & s'en alla en diligence avec le reſte de ſes gens à Petra en Arabie, où Malchus avoit ſuccédé à Arétas, & étoit Roi du pays. Comme Herode lui avoit rendu de grands ſervices, il crut trouver dans cette occaſion toute la reconnoiſſance que méritoient les obligations que ce Prince lui avoit: mais il le trouva fait comme la plupart des hommes, & très-peu diſpoſé à reconnoître un ami dans l'adverſité. Dès qu'il eut avis de l'état où ſe trouvoit Herode, il lui fit dire de ſe retirer de ſes Etats, ſous prétexte d'un or-

(y) JOSEPHE nous donne la deſcription de ce Palais, au Livre I. de la *Guerre des Juifs*, c. 16.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN II 24.

dre qu'il en avoit reçu des Parthes. Herode renvoya donc chez eux la plupart de ceux qui l'avoient ſuivi, & s'en alla en Egypte. En paſſant à Rhinocorura il apprit la mort de ſon frere Phaſaël.

Les Parthes, (z) ayant manqué Herode à Jéruſalem, pillerent la Ville & la campagne, mirent Antigone ſur le Trône, comme ils le lui avoient promis, & lui livrerent Hyrcan & Phaſaël enchaînés. Phaſaël, qui ſçavoit bien que ſa mort étoit réſolue, ſe caſſa lui-même la tête contre la muraille de la priſon, pour ne pas paſſer par la main du Bourreau. Pour Hyrcan, on lui accorda la vie; mais, pour le rendre incapable du Sacerdoce, Antigone lui fit couper les oreilles; car on ſçait bien, que, (a) par la Loi du Lévitique, il ne faloit pas qu'il manquât un ſeul membre au Souverain Sacrificateur. Après l'avoir ainſi mutilé, il le rendit aux Parthes, pour l'emmener dans l'Orient d'où il lui ſeroit impoſſible de brouiller les affaires en Judée: ils l'emmenerent effectivement à Seleucie, en s'en retournant. Mais ils revinrent plutôt qu'ils ne croyoient, par une raiſon indiſpenſable.

(z) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 25. *& de B. J.* I. 11.
(a) *Levit.* XXI 16. 24.

(*b*) Antoine, après s'être racommodé avec Octavien, envoya Ventidius contr'eux en Orient : & ce Général les chaſſa bien-tôt de toutes les Provinces Romaines. Son paſſage en Aſie (*c*) fut ſi prompt, qu'il ſurprit Labienus, & le trouva ſans défenſe. Il n'avoit plus, depuis que les Parthes étoient retournés dans leur pays, que quelques corps compoſés de déſerteurs Romains, & des Aſiatiques qu'il avoit levés en Syrie, en Phénicie, & dans l'Aſie Mineure, depuis le paſſage de l'Euphrate. N'oſant pas, avec des troupes ſi peu aguerries, faire tête à une armée Romaine, il défiloit devant eux, juſqu'à ce qu'ayant enfin gagné le mont Taurus, il s'y campa dans un poſte ſi avantageux qu'on ne pouvoit pas le forcer d'en venir à une bataille. De là il envoya demander du ſecours à Pacore. Il vint une armée de Parthes, qui, mépriſant les Romains, à cauſe des victoires aiſées qu'ils avoient remportées contr'eux la campagne précédente, s'engagerent dans une bataille contre Ventidius, ſans attendre ſeulement que Labienus les pût joindre ; ils furent punis de leur témérité par une

Ann. 40. avant J. C. Hyrcan II. 24.

(*b*) Plut. *in Anton.* Appian, *in Parthicis*, & *de B. Civ.* V.

(*c*) Dion. Cass. XLVIII.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

défaite, où la plupart périrent. Les ſoldats de Labienus, conſternés de cette défaite des Parthes, l'abandonnerent preſque tous, & ſe ſauverent où ils purent. Ventidius les pourſuivit, en tua quelques-uns, envelopa le reſte, & les incorpora parmi ſes troupes. Labienus ſe ſauva à la faveur d'un déguiſement, & fut quelque tems caché en Cilicie, en changeant perpetuellement de retraite; mais il fut enfin découvert par Démétrius, Affranchi de Jules-Céſar, à qui Antoine avoit donné le Gouvernement de l'Iſle de Cypre. On le prit & on le fit mourir.

Après cette victoire (*d*) Ventidius ſe trouva maître de toute la Cilicie, & marcha auſſi-tôt vers le mont Amanus, qui ſépare ce pays de la Syrie. Il y trouva une autre armée des Parthes commandée par Pharnapate, qui s'étoit ſaiſi des défilés par où il faut paſſer pour entrer en Syrie, & qui ſe mit en devoir de lui diſputer le paſſage. Mais Ventidius chargea ce Général, le tua, & gagna une ſeconde victoire qui lui ouvrit l'entrée de la Syrie. Alors (*e*) Pacore lui-même, raſſemblant toutes ſes forces, repaſſa

(*d*) DION. CASS ibid. APPIAN. *in Parth. Epit.* LIV II. CXXVII. L. FLORUS. IV. 9. PLUT. *in Anton.*

(*e*) DION. CASS. & APPIANUS ibid. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 26. *& de B. J.* I. 12.

l'Euphrate en diligence, & abandonna aux Romains & la Syrie & tout le reſte de ce qui étoit en deça de ce fleuve. Tout y rentra dans l'obéiſſance, excepté les Arabiens qui craignirent qu'on ne leur pardonnât pas d'avoir maſſacré les Collecteurs des taxes qu'on leur avoit envoyés. Mais la force les réduiſit auſſi enfin au bout de quelque tems. Ann. 40 avant J. C. HYRCAN. II, 24.

Cependant Herode, que nous avons laiſſé à Rhinocorura, (*f*) continua ſon voyage, paſſa par Peluſe, & arriva enfin à Alexandrie, où il s'embarqua pour l'Italie. Il paſſa par Rhodes, vint à Brindes, & de là ſe rendit à Rome. Il inſtruiſit Antoine du triſte état où il avoit laiſſé les affaires en Judée, & lui demanda inſtamment du ſecours. (*g*) Antoine avoit eu de l'amitié pour ſon pere, & il en avoit pour lui perſonnellement. Il fut touché de ſon malheur; &, moyennant une groſſe ſomme qu'il lui promit, il le prit ſous ſa protection, & fit plus même qu'Herode n'en avoit eſpéré. Car au lieu qu'il ne ſe propoſoit, tout au plus, que d'obtenir la Couronne pour Ariſtobule frere de Mariamne, qu'il venoit d'épouſer, avec l'eſpérance ſeulement de gouverner ſous celui-ci, comme

(*f*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 25. *& de B. J.* I. 11.
(*g*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 26. *de B. J.* I. 11.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

avoit fait Antipater ſous Hyrcan (*b*) ſon grand-pere ; Antoine lui fit donner la Couronne à lui-même, contre la maxime ordinaire des Romains en pareils cas. Car ils n'avoient pas accoutumé de paſſer ainſi par deſſus la Maiſon Royale des Royaumes de leur dépendance ; & de donner la Couronne à un étranger. Mais Octavien ayant auſſi été gagné par Antoine, & étant entré ſans peine dans ce projet, par reconnoiſſance pour la famille d'Antipater, dont Jules-Céſar avoit reçu un ſervice ſi important en Egypte ; le crédit de ces deux Romains l'emporta aiſément dans le Sénat. Herode y fut introduit par Meſſala & par Atratinus, deux Sénateurs diſtingués, qui étalerent ſon mérite, & les ſervices que ſa famille avoit rendus au Peuple Romain, & firent voir, qu'au contraire Antigone avoit toujours agi contre leurs intérêts. Antoine ajouta, qu'il lui ſeroit très-avantageux, dans la guerre qu'il avoit à conduire contre les Parthes, qu'Herode fut Roi de Judée. Auſſi-tôt le Sénat, tout d'un accord, lui décerna la Couronne, & déclara Antigone ennemi du Peuple Romain : & quand l'Aſ-

(*b*) Ariſtobule étoit fils d'Alexandra fille d'Hyrcan ; & ſon pere étoit Alexandre, fils d'Ariſtobule, frere d'Hyrcan : de ſorte qu'il raſſembloit en ſa perſonne les droits des deux freres à la Couronne.

ſemblée ſe ſépara, Herode fut conduit au Capitole par les Conſuls & par les autres Magiſtrats. Il marchoit entre Octavien & Antoine. Le Décret du Sénat y fut mis dans les Archives ; & Herode y reçut l'inveſtiture de la Couronne de Judée avec les Cérémonies & la ſolemnité qui ſe pratiquoient à Rome dans ces ſortes d'occaſions. Après un ſi heureux ſuccès de ſa négociation, il reprit la route de la Judée, & s'y rendit le plutôt qu'il lui fut poſſible. Il ne paſſa que ſept jours à Rome à la pourſuite de cette grande affaire, revint à Brindes, où ſes vaiſſeaux l'attendoient, fit mettre à la voile au premier bon vent, & arriva à Ptolemaïs vers la fin de l'été ; de ſorte qu'il ne mit que trois mois à tout ſon voyage de terre & de mer.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN. II. 24.

A ſon retour, il (*i*) ſongea d'abord à délivrer ſa mere, ſa ſœur, & ſes autres amies, qui étoient bloquées dans Maſſada. Antigone, (*k*) dès qu'il ſe fut retiré, les y avoit aſſiégées ; & il avoit pouſſé ce ſiége avec tant de vigueur, qu'une fois, faute d'eau, Joſeph avoit réſolu de ſe faire jour en deſeſpéré au travers des ennemis, & de s'aller réfugier auprès de Malchus en Arabie. Car il avoit

(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIV 27. *& de B. J.* I. 12.
(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 26. *& de B. J.* I. 12.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN. II. 24.

avis que Malchus s'étoit repenti d'avoir si mal reçu Herode ; & qu'il étoit dans des disposítions favorables pour lui & pour son parti. Mais la nuit, avant le jour qu'il avoit pris pour cela, il fit une grosse pluye qui remplit toutes les citernes de la Place, & qui les mit en état de tenir bon jusqu'au retour d'Herode. Celui-ci ayant l'affaire fort à cœur, surtout à cause de Mariamne sa fiancée, une des plus belles personnes de son tems & du plus grand mérite, n'oublia rien pour y réussir. Il leva d'abord des troupes, & prit tout ce qui se presenta tant Juifs qu'étrangers ; & joignant à ces levées quelques troupes que lui prêterent Ventidius & Silon son Lieutenant dans la Palestine, il se rendit maître de toute la Galilée, à la réserve de quelques Places. Après cela, il vouloit marcher à Massada ; mais ne jugeant pas qu'il fut de la prudence de laisser derriere lui une Place aussi forte que Joppe entre les mains de l'ennemi, il commença par la prendre, & marcha ensuite aussi-tôt pour faire lever le siége. L'ennemi l'abandonna à son approche. Après avoir ainsi dégagé ses parents & ses amis, il alla prendre Ressa, Place forte d'Idumée ; puis retournant joindre Silon, que Ventidius avoit laissé en Judée pour appuyer

ſes intérêts, ils vinrent camper enſemble devant les murs de Jéruſalem. Ann. 40 avant J. C. HYRCAN. II. 24.

Ventidius, après avoir chaſſé les Parthes de la Syrie, (*l*) étoit venu dans la Paleſtine, ſous prétexte de dégager Joſeph dans Maſſada; mais en effet pour tirer de ce pays-là tout l'argent qu'il pourroit. En ſe préſentant devant Jéruſalem, il avoit ſi fort intimidé Antigone, que celui-ci lui avoit donné tout l'argent qu'il avoit, pour le faire retirer; après quoi Ventidius avoit ramené le gros de ſes troupes en Syrie, & avoit ſeulement laiſſé Silon en Judée avec le reſte. Ce fut avec ces troupes que Silon joignit Herode: mais il lui fit plus de mal que de bien. Car, en ſuivant les traces de Ventidius, il ne ſongea dans cette guerre qu'aux ſeuls moyens de remplir ſes coffres: prenant d'Herode de fort groſſes ſommes, pour ſoutenir ſes intérêts; & d'Antigone, de plus groſſes encore, pour ne les pas ſoutenir véritablement. Ainſi il trompoit l'un & l'autre, les ſuçoit juſqu'aux os, & ne rendoit véritablement ſervice ni à l'un ni à l'autre. Il aida pourtant Herode à réduire la Ville de Joppe; & au retour de Maſſada, il alla avec lui au ſiége de Jéruſalem. Mais au lieu d'agir de concert

(*l*) JOSEPH. ibid.

Ann. 40 avant J. C. HYRCAN. II. 24.

avec lui, il fit ſous-main exciter des mutineries parmi les ſoldats, ſous prétexte qu'ils n'avoient pas les proviſions de bouche néceſſaires; & il fit échouer ce ſiége, qui finit par le pillage & la ruine de Jéricho. Il envoya ſes troupes dans les quartiers d'hiver, qu'il obligea Herode à leur donner dans l'Idumée, la Samarie, & la Galilée.

Il nâquit cette année, (*m*) à Aſinius Pollion Conſul Romain, un fils, à qui il donna le ſurnom de *Saloninus*, à cauſe de la priſe de Salone Ville de Dalmatie. Ce fut à l'occaſion de cette naiſſance que Virgile compoſa ſa quatrieme Eclogue, dans laquelle il applique à cet enfant ce qui ſe diſoit alors aſſez communément du Royaume du Meſſie, & qui avoit paſſé de la bouche des Juifs dans celle de tout le monde; que ce Royaume alloit bientôt paroître & rapporter au monde la Juſtice & le bonheur de l'âge d'Or. Il parut bien-tôt que le fils de Pollion n'étoit pas le ſujet dans lequel devoit s'accomplir cette Prophétie; (*n*) car il mourut neuf jours après ſa naiſſance; mais ce que la voix publique divulguoit alors, fut, en moins de quarante ans, accompli parfaitement dans la Naiſſance

(*m*) SERVIUS *in Not. ad IV. Eclog.* VIRGILII.
(*n*) SERVIUS ibid. ad verſ. 1.

de Notre Sauveur : & le Royaume de Christ seroit à la lettre tel que cette Eclogue le décrit, si les hommes vouloient observer ses Loix. Le Paradis se trouve par tout où les hommes se font réciproquement du bien : & l'Enfer où ils se font du mal. A proportion que l'une ou l'autre de ces choses prévalent, nous avons sur la terre, le Paradis ou l'Enfer. La Loi de Jesus-Christ tend toute à la premiere. Si la droiture, la justice & la charité qu'elle ordonne étoient observées exactement, tous feroient du bien à tous, & l'on verroit, sur la terre & parmi les hommes, un état de bonheur approchant de celui dont jouissent les Saints dans le Ciel. Tout ce qu'ont chanté les Poëtes de *leur Age d'Or*, & ce qu'ont prédit les Prophetes du *Royaume du Messie*, seroit accompli à la lettre dès cette vie. C'est la corruption des hommes qui empêche que les choses ne soient ainsi. Leur malice, leur violence, leur dureté, mettent des obstacles à ce que produiroit autrement la Loi de Christ ; & au lieu d'un Paradis produisent un Enfer parmi nous.

Ann. 40. avant J. C. HYRCAN. II, 24.

Quoiqu'Herode (*o*) eut donné des quartiers d'hiver aux troupes de Silon, il retint les siennes en campagne. Il en en-

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE, R

(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de B. J.* I. 12.

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. I.

voya une partie dans l'Idumée, ſous le commandement de ſon frere Joſeph, pour tenir en bride ce pays-là, & y affermir ſon parti. Avec le reſte, il s'en alla à Samarie, où il laiſſa avec une bonne garde, ſa mere, ſa ſœur, & ſes autres amies qu'il avoit amenées de Maſſada; & il entra enſuite dans la Galilée où il enleva à Antigone, Sephoris, & les autres Places qu'il y tenoit encore, & travailla après cela à y détruire les bandes de voleurs & de bandits dont elle étoit fort incommodée. Car ce pays-là étant plein de rochers eſcarpés, dans pluſieurs deſquels il y avoit des cavernes aſſez grandes pour ſervir de retraite à un grand nombre de gens; cette ſorte de canaille faiſoit ſouvent de là des courſes dans le plat pays, & plus alors que jamais. Pour exterminer cette engeance, Herode prit toutes ſes troupes; & encore n'en eut-il pas trop. Car ces voleurs, s'étant tous mis en un corps, lui livrerent bataille; & ils avoient déja enfoncé & fait plier ſon aîle gauche, qui étoit perdue, s'il ne fût arrivé en perſonne à leur ſecours avec un bon corps de troupes. Il les battit alors à ſon tour, & les pourſuivit juſqu'au Jourdain, qu'il leur fit paſſer, & en délivra le pays, à la réſerve d'un

petit nombre qui regagnerent leurs trous, sans qu'on s'en apperçût. Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. I.

Après cette action, il fit une liberalité à ses soldats qui alloit à CL. drachmes par tête, & les envoya en quartier d'hiver. Il pourvut abondamment, & eux, & les Romains de Silon, des provisions nécessaires dans ces quartiers, par le moyen de son frere Pheroras; & il se servit encore de lui pour faire réparer les fortifications du Château d'Alexandrion, & pour y en ajouter de nouvelles. Dès que la saison le permit, il rentra en campagne pour achever de délivrer la Galilée du reste des voleurs qui lui étoient échapés l'année précédente, & qui, ayant repris possession de leurs niches dans leurs montagnes, incommodoient encore de là le pays. Il n'étoit pas aisé de les aller dénicher dans ces roches où étoient leurs trous. On ne pouvoit pas y monter, elles étoient trop escarpées; ni les escalader, à cause de leur hauteur; & l'on ne voyoit point de moyen d'y entrer non plus par le haut. Il fut obligé de faire faire une espece de cages, ou de grandes caisses fortes, qu'il rempliſſoit de soldats, & qu'on faisoit descendre de quelque roc plus élevé, jusqu'à l'entrée de ces cavernes, avec des chaînes & des machines bien crampon-

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. I.

nées au haut. Il vint enfin à bout par-là de tous ceux qui étoient dans ces cavernes, & les détruisit, ou les contraignit à se soumettre, & à se rendre; & le pays en fut délivré. Après cette expédition, il retourna dans la Samarie, & commença à agir contre Antigone. Mais il n'eut pas plutôt tourné le dos que ceux qu'il avoit obligés de passer le Jourdain, le repasserent, & vinrent fondre de nouveau, sur ce pays-là. Ils y tuerent Ptolomée à qui il en avoit laissé le Gouvernement, & recommencerent de nouveau leurs ravages ordinaires. Herode revint aussi-tôt les en punir. Il leur fit ce qu'il avoit fait aux autres; les passa presque tous au fil de l'épée, détruisit leurs cavernes, & punit séverement tous ceux du pays qui les avoient assistés. Par cette vigueur absolument nécessaire, il rendit enfin à la Galilée une tranquillité & une sureté parfaites.

Antoine, pendant ce tems-là, (p) passoit l'hiver à Athenes, avec Octavie sa nouvelle mariée, dans les divertissements, le luxe, & les mêmes extravagances qu'il avoit passé celui d'auparavant avec Cléopatre à Alexandrie. Il y reçut la nouvelle des deux victoires de

(p) DION. CASS. XLVIII. APPIAN. *de B. Civ.* V. PLUT. *in Anton.*

Ventidius ſur les Parthes ; ce qui lui fournit matiere de rejouiſſance, & de nouveaux plaiſirs. Mais ſur l'avis qu'il eut que Pacore ſe diſpoſoit à faire une invaſion dans la Syrie, il ne voulut pas que ſon Général cueillît ſeul tous les lauriers de cette guerre. Il quitta enfin Athenes au printéms, & emmena toutes ſes troupes en Orient. Ventidius avoit déja remporté une troiſieme victoire avant qu'il y arrivât, plus grande encore que les précédentes, (*q*) & ſuffiſante pour venger la mort de Craſſus & la perte de ſon armée à Carres : car la défaite des Parthes y fut tout auſſi grande que l'avoit été alors celle des Romains. Pacore & vingt mille de ſes meilleures troupes y périrent. Voici une courte relation de cet événement mémorable. Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. I.

Ventidius, aprehendant que les Parthes, dont les préparatifs étoient fort avancés, ne le prévinſſent, & ne paſſaſſent l'Euphrate, avant qu'il eût le tems de raſſembler en un corps toutes ſes troupes diſperſées dans leurs quartiers, eut recours à ce ſtratagême. Il y avoit dans ſon camp un petit Prince d'O-

(*q*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. PLUT. *in Ant.* APPIAN. *in Parth.* DION. CASS. XLIX. STRABO XVI. p. 751. *Epit.* LIVII CXXVIII. JUSTIN. XLII. 4. JULIUS FRONTIN. *Stratagem.* I. 1. & II. 2. VELLEIUS PATERC. II, 78. EUTROP. VII. OROSIUS. VI. 18.

Ann. 39 avant J. C. ANTIGONE. I.

rient ſous le nom d'Allié, qu'il ſçavoit bien qui étoit entierement dans les intérêts des Parthes, avec qui il avoit des correſpondances ſecretes, par le moyen deſquelles il leur donnoit avis de tout ce qu'il pouvoit découvrir des deſſeins des Romains. Il réſolut de ſe ſervir de la trahiſon de cet homme, pour faire donles Parthes dans le piége qu'il leur tendit. Dans la premiere converſation qu'il lia avec lui, il feignit de s'ouvrir à lui avec beaucoup de confiance, & lui marqua, qu'il craignoit beaucoup, ſur un avis qu'il avoit que les Parthes avoient deſſein de paſſer l'Euphrate, non pas au Zeugma, comme à l'ordinaire, mais beaucoup au-deſſous: car, diſoit-il, *s'ils* paſſoient au Zeugma, le pays en deça eſt plein de montagnes, où la cavalerie, qui fait toute la force de leur armée, ne peut pas nous faire grand mal: mais, s'ils prennent le paſſage d'au-deſſus, ce ne ſont que plaines, où elle aura toute ſorte d'avantage contre nous; & il ne nous ſera pas poſſible de leur faire tête. Dès que cette fauſſe confidence fut finie, l'eſpion ne manqua pas, comme Ventidius l'avoit bien prévu, d'en aller donner avis fort amplement aux Parthes: & elle y fit tout l'effet qu'il pouvoit ſouhaiter. Pacore, au lieu d'aller au Zeugma,

ma, prit auſſi-tôt l'autre route, & perdit beaucoup de tems à cauſe du détour qu'il lui falut faire & des préparatifs néceſſaires pour y paſſer le fleuve. Par-là Ventidius gagna quarante jours, qu'il employa à faire venir Silon de Judée, & ſes Légions qui étoient dans leurs quartiers de l'autre côté du mont Taurus : & il ſe trouva en état de bien recevoir les Parthes, quand ils entrerent dans la Syrie. Ann. 38 avant J. C. ANTIGONE. 1.

Il employa encore divers autres ſtratagêmes contr'eux, qui lui réuſſirent. Enfin, il les défit à platte couture dans la bataille dont j'ai parlé. L'Hiſtoire remarque, que cette célebre bataille, qui vengea ſi bien la défaite de Craſſus, (r) ſe donna préciſément le même jour de l'année que celle-ci s'étoit donnée quatorze ans auparavant. Ce fut donc au mois de Juin ; car ç'avoit été dans ce mois-là que s'étoit donnée celle de Carres.

Orode (s) fut ſi frappé de la perte de cette bataille, & de la mort de ſon fils, qu'il en perdit l'eſprit. Il fut pluſieurs jours ſans ouvrir la bouche, & ſans vouloir prendre aucune nourriture. Quand l'excès de ſa douleur fut aſſez modéré

(r) DION CASS. XLIX. p. 405. EUTROP. & OROS. ibid.
(s) JUSTIN. XLII. 4.

Ann. 39 avant J. C. ANTIGONE. I.

pour que ſa langue ſe déliât, on ne lui entendoit rien prononcer que le nom de Pacore. Tantôt il s'imaginoit le voir, & l'appelloit. Tantôt il ſembloit qu'il s'entretenoit avec lui, qu'il lui parloit, & qu'il l'entendoit parler. Dans d'autres moments, il ſe reſſouvenoit qu'il étoit mort, & verſoit des torrents de larmes. Jamais douleur n'a été plus juſte. C'étoit, pour la Monarchie des Parthes, (*t*) le coup le plus fatal qu'elle eût jamais reçu, & la perte du Prince n'étoit pas moindre que celle de l'armée même; car (*u*) c'étoit le plus digne ſujet que la Maiſon des Arſacides eût jamais produit, pour la juſtice, la clémence, la valeur, & toutes les autres qualités qui forment le caractere d'un grand Prince. Il s'étoit fait ſi fort aimer en Syrie par toutes ſes belles qualités dans le peu de tems qu'il y avoit paſſé, qu'on n'y avoit jamais vu plus d'attachement pour aucun de leurs Souverains, qu'il en parut pour la perſonne de ce Prince étranger.

Si Ventidius eût pouſſé tous les avantages que lui donnoit cette victoire auſſi loin qu'il le pouvoit aiſément, il eût pu chaſſer les Parthes de la Méſopotamie & de la Babylonie, & étendre l'Empire

(*t*) JUSTIN. XLII. 4.
(*u*) DION CASS. XLIX. p. 404.

Romain du moins jusques aux bords du Tigre. Mais (x) il craignit de s'attirer l'envie d'Antoine, & se contenta de remettre dans le devoir les Villes de Syrie & de Phénicie qui s'étoient révoltées pendant la derniere guerre : il étoit pour cela dans la Comagene quand Antoine arriva. (y) Antiochus, qui en étoit Roi, avoit pris le parti des Parthes contre les Romains. Ventidius l'en voulut châtier. Il l'avoit déja renfermé dans Samosate sa Capitale, & il l'y assiégeoit. Antoine lui enleva l'honneur de cette guerre, lui ôta le Gouvernement de la Syrie, qu'il avoit à titre de Préſident ; &, sans lui laisser aucun Commandement, il le renvoya à Rome, sous prétexte d'y obtenir le triomphe qu'avoient mérité ses victoires. Mais la véritable raison étoit (z) qu'il lui envioit la gloire des grands succès qu'il avoit eus ; & qu'il vouloit l'éloigner de l'armée, où son mérite étoit si bien reconnu. Aussi ne l'employa-t-il jamais dans la suite, quoiqu'il se rencontrât bien des occasions où il avoit grand besoin d'un Général aussi capable & aussi expérimenté que celui-ci.

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. I.

(x) PLUT. *in Antonio.* APP. *in Parth.*
(y) PLUT. & APPIAN. ibid. DION CASS. XLIX.
(z) PLUT, APPIAN, & DION CASS. ibid.

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. 2.

(a) Ventidius fut reçu à Rome avec tous les honneurs que méritoient ſes victoires. Non ſeulement il obtint le triomphe ; mais il lui fut accordé avec les applaudiſſements de tout le Peuple Romain. Il y a ceci de particulier à ſon triomphe, qu'il eſt le ſeul qui ait jamais triomphé des Parthes : car ni avant, ni après lui aucun autre n'a eu cet honneur. Une autre choſe encore particuliere à ſon triomphe, & qui n'eſt pas moins remarquable que la premiere, c'eſt (b) qu'il parvint à l'honneur du triomphe après y avoir été mené lui-même autrefois ; ce qui n'eſt auſſi jamais arrivé qu'à lui. Dans la guerre ſociale que l'on eut avec les Alliés de Rome, qui prétendoient extorquer le droit de Bourgeoiſie Romaine, il avoit été pris dans Aſculum Capitale des Piceniens, par Strabon, pere de Pompée ; &, quoique fort jeune encore, il avoit été mené en triomphe devant ce Général, à qui on accorda cet honneur pour cette victoire.

Enſuite la Ville, dont il étoit, ayant été pillée & ruinée ; & ſa famille étant tombée par là dans la pauvreté, il s'étoit trouvé dans la néceſſité, pour avoir du

(a) DION CASS. XLIX. p. 404. & ſeq. A. GELLIUS. XV. 4.

(b) VELL. PATERC. II. 65. VAL. MAX. VI. 9. PLIN. VII. 43. A. GELL. XV. 4. DION CASS. XLIX. p. 405.

pain, de faire un métier bien bas. D'abord (c) il se mit simple Muletier. Dans la suite, comme c'étoit lui qui étoit obligé de fournir des mulets pour porter le bagage des Magistrats Romains qu'on envoyoit dans des Gouvernements ; César, en partant la premiere fois pour les Gaules, ayant remarqué en lui, dans cette occasion, une activité & une pénétration peu communes, l'emmena avec lui & s'en servit dans les Guerres qu'il eut à soutenir dans ce pays-là, où la valeur & la capacité de Ventidius le firent avancer si promptement, qu'en passant par tous les grades, il parvint à la qualité d'un des premiers Généraux de César, & se distingua dans ce poste dans toutes les guerres que César eut dans la suite. A son retour à Rome il y obtint les dignités & les honneurs, avec la même rapidité qu'il étoit parvenu aux emplois militaires, ayant (d) été fait premierement Tribun du Peuple, ensuite (e) Préteur, & enfin Consul. Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. 2.

Après la mort de César, (f) il s'attacha à Antoine, & le servit dans les Guerres de Mutine & de Perouse : ensuite il fut envoyé dans l'Orient, en qualité de

(c) A. GELL. XV. 4.
(d) A. GELL. ibid.
(e) DION CASS. XLVII. p. 335. A. GELL. ibid.
(f) PLUT. *in Anton.*

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. 1.

Lieutenant d'Antoine, & y remporta les victoires dont il s'agit, & pour lesquelles il obtint le triomphe. Il passa à Rome le reste de sa vie, honoré & respecté de tout le monde. (g) Il y fut même enterré aux dépens du public, qui lui voulut donner cette derniere marque de sa reconnoissance.

Herode cependant (h) poussoit la guerre contre Antigone. Antoine envoya Macheras, Général Romain, à son secours, avec deux Légions. Ce Romain, en approchant des murailles de Jérusalem, où il vouloit parler à Antigone, fut si outré de ce qu'on l'y reçut par une décharge de pierres & de fleches de dessus le rempart, qu'en se retirant, il fit main-basse indifféremment sur tous les Juifs qui se rencontrerent dans sa route, sans s'informer seulement s'ils étoient amis ou ennemis. Cette fureur coûta la vie à plusieurs amis d'Herode, qui se rendit en diligence à Samarie, & de là auprès d'Antoine pour lui en faire ses plaintes. Macheras, averti de ce voyage, prit aussi-tôt la poste; & l'ayant joint, il obtint de lui qu'il oublieroit le passé, & ils se reconcilierent. Cependant Herode continua son voyage pour faire sa cour à An-

(g) A. GELL. XV. 4.
(h) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. & *de B. J.* I. 12.

roine. Il avoit laiſſé le commandement à ſon frere Joſeph en ſon abſence, mais avec des ordres exprès de ne rien hazarder juſqu'à ſon retour. Ann. 39 avant J. C. ANTIGONE. 1.

Il trouva encore Antoine devant Samoſate. Il en fut reçu avec beaucoup de marques de diſtinction; & en récompenſe il lui rendit de grands ſervices au ſiége où il étoit embarqué. Ventidius l'avoit commencé, comme on l'a vu ci-deſſus. Le Roi Antiochus avoit offert (*i*) mille talents pour acheter la paix. Antoine, qui arriva juſtement dans ce tems-là, n'en voulut point entendre parler; &, après avoir congédié Ventidius, il avoit continué le ſiége, mais avec encore moins de ſuccès que n'avoit fait l'autre. Les habitants, voyant qu'Antoine rejettoit les offres les plus avantageuſes qu'on fût en état de lui faire, ſe battoient en deſeſpérés; & ils obligerent enfin (*k*) Antoine à entendre à un accommodement, dans lequel Antiochus ne lui donna pas le tiers de ce qu'il avoit offert au commencement. Encore Antoine fut-il bien aiſe d'en paſſer par là, pour terminer avec honneur un ſiége, qu'il auroit peut-être été obligé d'abandonner honteuſement, à cauſe du mécontentement

(*i*) PLUT. *in Anton. &* APP. *in Parth.*
(*k*) PLUT. & APPIAN. ibid. DION CASS. XLIX p. 405.

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. R.

de ſes propres ſoldats ; car ils étoient outrés de la maniere indigne dont on avoit renvoyé Ventidius, ſous qui ils avoient remporté de ſi belles victoires ; & ce mécontentement faiſoit que les ordres ne s'exécutoient pas avec la vigueur & le ſoin néceſſaires pour les faire réuſſir.

Après l'accommodement, Antoine (*l*) nomma Soſius pour gouverner en ſon abſence la Cilicie, la Syrie & la Paleſtine ; & lui laiſſant le commandement des troupes, (*m*) il s'embarqua pour Athenes & ſe rendit de là à Brindes, où il devoit avoir une conférence avec Octavien ; mais ne l'y trouvant pas au tems marqué pour leur entrevue, il revint ſur ſes pas à Athenes & de là à Alexandrie où il paſſa l'hyver avec Cléopatre dans les mêmes plaiſirs & les mêmes folies qu'il avoit fait deux ans auparavant.

Pendant l'abſence d'Herode, (*n*) Joſeph oublia ſes ordres, & forma une entrepriſe contre Jérico, où il mena ſes propres troupes & cinq Cohortes de Macheras. Il y donna dans une embuſcade où il fut tué, & la plupart de ſes troupes y reſterent. Cet accident fit ſoulever les mécontents en Galilée & en Idumée.

(*l*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de B. J.* I. 13.
(*m*) PLUT. *in Anton.* APPIAN. *de Bell Civ.* V. DION CASS. XLVIII. p. 385.
(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de B. J.* I. 13.

Herode en revenant en reçut la nouvelle à Daphné, près d'Antioche. Il s'y rendit inceſſamment pour y apporter quelque remede. En arrivant au Mont-Liban, il y leva huit cents hommes, & prenant avec cela une Cohorte (*) Romaine, il marcha vers Ptolemaïs, & de là il commença la guerre contre les révoltés de Galilée. Avec le ſeçours d'une nouvelle Cohorte d'Antoine qui lui vint encore, il les obligea bientôt à ſe ſoumettre à lui dans cette Province. Il alla enſuite à Jérico pour venger la mort de ſon frere Joſeph ; mais bien loin d'y réuſſir, les Antigoniens, qui étoient fort ſupérieurs en nombre, mirent ſes troupes en déroute, & lui-même fut bleſſé dans l'action. Il forma enſuite un corps plus conſidérable, & ſe remit bien-tôt en état de pouſſer la guerre plus vigoureuſement. Et voyant que Pappus, un des Généraux les plus conſidérables d'Antigone, avoit contre lui le gros de l'armée ennemie, il lui livra bataille, & remporta ſur lui une victoire complete, où Pappus lui-même fut tué dans la dé-

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. 1.

[*] Il eſt vrai-ſemblable qu'il faut traduire une légion, & non pas une cohorte, qui n'étoit compoſée que d'environ 600 hommes, ce qui n'auroit pas été un renfort aſſez conſiderable pour Herode. Le mot grec ταγμα, qui eſt dans le texte de JOSEPHE, ſignifie auſſi une légion, comme l'a remarqué NORIS *in Cenotaphiis Piſanis*. p. 256.]

Ann. 39. avant J. C. ANTIGONE. 3. route, & la plupart de ſes troupes y périrent. Sans la rigueur de la ſaiſon qui approchoit, il ſeroit allé, auſſi-tôt après cette action, à Jéruſalem, & auroit mis fin à la guerre, par la priſe de cette Ville. Mais les ſoldats ne pouvant plus tenir la campagne, il fut obligé de les mettre en quartier d'hiver, & de remettre à une autre année ce qui lui reſtoit encore à faire pour terminer la guerre.

Ann. 38. avant J. C. ANTIGONE. 4. Dès que le printems fut venu, Antoine (o) ſe rendit d'Alexandrie à Athenes, où il avoit laiſſé Octavie en partant pour la Syrie. Il l'emmena cette fois-ci en Italie, & ſe fit eſcorter par une Flote de trois cents voiles. Il débarqua à Tarente. Il offrit ſa Flote à Octavien pour lui aider à accabler Sextus Pompeius. Mais Octavien, par pure jalouſie, la refuſa; & ce refus penſa les brouiller de nouveau; car il réveilla divers autres ſujets de plainte qu'ils croyoient avoir l'un contre l'autre; mais Octavie, en ſe rendant médiatrice entre ſon frere & ſon mari, raccommoda cette affaire. Et comme les cinq ans, pour leſquels le Peuple avoit accordé aux Triumvirs le Gouvernement abſolu de l'Empire, alloient expi-

(o) PLUT. *in Anton.* APPIAN. *de B. Civ.* V. DION CASS. XLVIII.

rer, ils (p) prolongerent ce terme de leur propre autorité, & y en ajouterent cinq autres. Ils ſe crurent en droit de le faire, pendant qu'ils étoient en poſſeſſion de la Souveraineté. Ann. 38. avant J. C. ANTIGONE. 2.

Après cela Antoine (q) retourna en Syrie faire des préparatifs pour la guerre des Parthes. Octavie l'accompagna juſqu'à Corcyre; mais il ne voulut pas qu'elle allât plus loin, pour ne la pas expoſer aux dangers de cette expédition. Il la renvoya en Italie, pour y reſter juſqu'à la fin de cette guerre, & la confia, elle & ſes enfants, auſſi-bien que ceux qu'il avoit eus de Fulvie, aux ſoins d'Octavien.

Pendant qu'Antoine retournoit en Syrie, (r) Octavien épouſa Livie Druſille, fille de L. Druſus, qui, s'étant trouvé du nombre des proſcrits ſous le Triumvirat, s'étoit réfugié auprès de Brutus & de Caſſius. Après leur défaite à Philippes, ne ſçachant où trouver un aſyle, il ſe tua lui-même d'un coup d'épée au travers du corps. Elle avoit eu pour mari Tibere Neron, dont elle eut Tibere Céſar, qui ſuccéda à Auguſte. Dans la brouillerie qui étoit ſurvenue entre Octa-

(p) PLUT. & APPIAN. ibid.
(q) DION C. ss. XLVIII. *in fine* PLUT. & APP. ibid.
(r) DION CASS. XLVIII. p. 383. SUET. *in Octav.* 62, & *in Tiberio.* 4.

Ann. 38 avant J. C. ANTIGONE. 2.

vien & Fulvie, premiere femme d'Antoine, Neron avoit pris le parti de la derniere; de ſorte qu'après la priſe de Perouſe, il avoit été contraint de ſortir d'Italie, & d'emmener ſa femme & ſon fils Tibere, qui n'étoit encore qu'un enfant. Mais ayant été compris dans l'accommodement d'Octavien & d'Antoine, ils étoient revenus à Rome, où Auguſte étant devenu amoureux d'elle, Tibere, pour acheter ſa faveur, la lui céda de bonne grace; & Octavien l'épouſa, quoiqu'elle fût groſſe de ſix mois de ſon premier mari. L'incident de cette groſſeſſe différa pourtant un peu le mariage. Il falut conſulter les Pontifes ſur la validité d'un mariage contracté avec cette circonſtance. Ils répondirent que les Loix défendant ces ſortes de mariages uniquement à cauſe de l'embaras où l'on ſe trouvoit à déterminer à qui appartient l'enfant qui doit naître; une groſſeſſe de ſix mois ne laiſſoit point de lieu de douter que celui dont Livie étoit groſſe n'appartînt à ſon premier mari. Là deſſus Octavien l'épouſa auſſi-tôt après cette déciſion; & au bout de trois mois elle accoucha d'un fils, dont il ſera parlé dans la ſuite de cette Hiſtoire ſous le nom de Druſus. Cet enfant fut envoyé à Tibere ſon propre pere. Mais venant à mourir

peu de tems après, ce fils & l'autre, qui étoit né avant ce mariage, furent mis entre les mains d'Octavien, à qui leur pere en avoit laiſſé la tutele par ſon teſtament, pour en prendre ſoin & les faire élever. Ann. 38. avant J. C. ANTIGONE 2.

Octavien avoit d'un premier lit une fille nommée Julie. Il avoit répudié ſa mere Scribonia, à cauſe de ſa mauvaiſe humeur. Mais il garda Livie tant qu'il vécut, quoiqu'il n'en eût point d'enfants; & elle trouva le ſecret de retenir ſon cœur juſqu'à la fin.

Herode, (s) qui pendant l'hiver avoit fait de grands préparatifs pour cette campagne, l'ouvrit enfin par le ſiége de Jéruſalem qu'il alla inveſtir avec une belle & nombreuſe armée; & fit d'abord commencer les ouvrages néceſſaires ſuivant la méthode qui étoit en uſage alors pour attaquer des Places.

Pendant qu'on y travailloit il alla faire un tour à Samarie, & y conſomma enfin ſon mariage avec (t) Mariamne. Il y avoit déja quatre ans qu'ils étoient fiancés. Les embaras qui lui étoient ſurvenus

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *in fine & de B. J.* I. 13.

(t) Son nom en Hebreu eſt *Miriam*, en Grec *Maria*, dans JOSEPHE elle eſt toujours appellée *Mariamné*. Les Auteurs Latins la nomment ordinairement *Mariamne*.

Ann 38. avant J. C. ANTIGONE. 8. avoient empêché juſques-là qu'on n'en vînt à la concluſion. Elle étoit fille d'Alexandre, fils du Roi Ariſtobule, & d'Alexandra, fille d'Hyrcan II. & ſe trouvoit ainſi petite-fille (*u*) de ces deux freres. C'étoit une femme d'une beauté & d'une vertu extraordinaires, qui avoit avec cela tous les agréments & toutes les belles qualités acquiſes dans un dégré éminent. L'attachement qu'avoient les Juifs pour la famille des Aſmonéens fit croire à Herode qu'en l'épouſant il n'auroit pas de peine à gagner leur affection ; & ce fut une des raiſons qui le déterminerent à conſommer alors ce mariage.

A ſon retour au ſiége (*x*) Soſius, Gouverneur de la Syrie, le vint trouver. Il avoit reçu des ordres poſitifs d'Antoine, de faire tous ſes efforts pour réduire Antigone, & mettre Herode en pleine poſſeſſion du Royaume de Judée. Il amena pour cet effet ſes meilleures troupes ; & les ayant jointes à celles d'Herode, ils pouſſerent de concert le ſiége de Jéruſalem avec la derniere vigueur & avec une nombreuſe armée.

(*u*) Hyrcan & Ariſtobule étoient freres, fils tous deux d'Alexandre Jannée & d'Alexandra ſa femme.

(*x*) JOSEPHE *de B. J.* ibid. & *Antiq.* XIV. 28.

Leurs troupes faiſoient (y) onze Légions, & ſix mille hommes de cavalerie, ſans compter les troupes auxiliaires de Syrie. La Place tint pourtant pluſieurs mois contr'eux, avec beaucoup de réſolution; & ſi les aſſiégés euſſent été auſſi habiles dans le métier de la guerre & dans l'art de défendre les Places, qu'ils étoient braves & réſolus, on ne l'auroit pas emportée. Mais ils n'avoient que de la bravoure: il n'y avoit ni bon ordre ni conduite qui ſentît ſon homme de guerre qui a appris le métier. Les Romains en ſçavoient bien plus qu'eux, & emporterent ainſi la Place (z) au bout d'un peu plus de ſix mois de ſiége. Ann. 38. avant J. C. ANTIGONE, 2.

Elle ne fut priſe que l'année qui ſuit celle où nous ſommes à préſent. Alors (a) les Juifs étant forcés dans tous leurs poſtes, l'ennemi y entra de tous côtés & s'en rendit maître; &, pour ſe venger de l'opiniâtreté de la réſiſtance qu'on leur avoit faite, & des peines qu'ils Ann. 37. avant J. C. HERODE LE GRAND. 2.

(y) Le nombre d'hommes qui compoſoit une Légion n'étoit pas bien fixe. Tantôt c'étoit quatre mille, tantôt cinq, & même juſqu'à ſix. Sur le pié le moins haut, cette Armée, en y comprenant la cavalerie & les troupes auxiliaires, étoit du moins de ſoixante mille hommes.

(z) C'eſt-à-dire, en commençant à compter du moment que la Place avoit été inveſtie par Herode, un peu avant que Soſius le joignît, & lui aidât à conduire le ſiége.

(a) JOSEPH. *Antiq.* XIV. & *de B. J.* I, 13. DION CASS. XLIX.

Ann. 37. avant J. C. HERODE LE GRAND. I.

avoient ſouffertes pendant un ſiége ſi long & ſi laborieux, ils remplirent tous les quartiers de la Ville de ſang & de carnage, & pillerent & détruiſirent tout. Herode fit tous ſes efforts pour empêcher l'un & l'autre, mais inutilement; car Soſius, non ſeulement ne faiſoit pas comme lui, mais excitoit même le ſoldat déja aſſez animé de lui-même, à commettre toutes ces brutalités. Herode alla lui en faire ſes plaintes, & lui repréſenter que, ſi on abandonnoit ainſi la Ville au pillage & au carnage, les Romains ne le feroient Roi que d'un déſert; & il le pria d'arrêter la fureur & l'avarice du ſoldat. Mais on lui dit pour toute réponſe, qu'il faloit bien que le ſoldat eût le pillage de la Ville qui étoit dû à ſes peines & à ſa valeur. Il fut obligé, pour la racheter du pillage, de promettre un équivalent en argent, & empêcha par là l'entiere ruine de cette Ville.

Antigone, voyant tout perdu, (b) ſe rendit à Soſius, & ſe vint jetter à ſes pieds de la maniere la plus ſoumiſe & la plus humiliée. Mais Soſius, mépriſant ſa lâcheté & ſa baſſeſſe, le rejetta avec dédain; & regardant cette conduite comme une action de femme & non pas

(b) JOSEPH. ibid.

d'un homme de cœur, il l'appella (*c*) *Antigona* au lieu d'*Antigonus*, pour exprimer ſon mépris, & ordonna en même-tems qu'on lui mît des chaînes ; & dès qu'Antoine fut arrivé à Antioche, à ſon retour d'Italie, il lui envoya ſon priſonnier. Antoine (*d*) d'abord vouloit le réſerver pour ſon triomphe : mais Herode, qui ne ſe croyoit pas en ſureté, tant que ce reſte de l'ancienne famille Royale vivroit, ne lui donna point de repos qu'il n'eût obtenu la mort de ce pauvre Prince, pour laquelle il donna même une groſſe ſomme d'argent. On lui fit ſon procès dans les formes. Il fut condamné ; & la Sentence (*e*) s'exécuta de la même maniere que contre un criminel du commun, avec les verges & la hache du Licteur ; traitement que les Romains n'avoient jamais fait juſques alors à aucune Tête couronnée. Ainſi finit le regne des Aſmonéens, après avoir duré (*f*) cent vingt-neuf ans, à prendre

Ann. 37. avant J. C. HERODE LE GRAND. 24

(*c*) *Antigonus* eſt le maſculin, ou le nom de l'homme ; *Antigona*, le féminin, ou le même nom appliqué à une femme, & ne ſe peut dire que d'une femme. [Au lieu qu'*Antigone*, en François, pourroit ſe dire également d'un homme ou d'une femme]

(*d*) JOSEPH. *Antiq.* XVI. 1. *& de B. J.* I. 13.

(*e*) JOSEPH. ibid. PLUT. *in Anton.* DION CASS. XLIX. p. 405.

(*f*) JOSEPHE dans ſes *Antiquités* (XIV. 28.) n'en donne que 126. Mais c'eſt qu'il ne les fait commencer que

Ann. 37. avant J. C. HERODE LE GRAND. I.

le commencement au Gouvernement de Judas Maccabée. Ce ſera auſſi par là que je finirai ce quinzieme Livre.

quand Judas fut confirmé dans le Gouvernement par la paix qu'il fit avec Antiochus Eupator, trois ans après qu'il eut commencé à s'en charger.

Fin du Livre XV, & du Tome V.

Fautes à corriger au Tome V.

PAge 43, *ligne premiere.* quond, *liſez* quand. *p.* 46. *l.* 21. *après* regné, *ajoutez* XXIX ans. *p.* 50. *l.* 24. 25. à femme. *l.* à ſa femme. *p.* 54. *l.* 16. Chelcias. *l.* Chelkias. *p.* 108. *à la note l. derniere,* qu'il y avoit, *l.* qu'il y avoit ici &c. *p.* 154. *l.* 7. Sectaeurs *l.* Sectateurs. *p.* 159. *l.* 19. cetre. *l.* cette. *p.* 215. *l.* 9. dit-huit. *l.* dix-huit. *p.* 241 *l.* 16. Solomé, *l.* Salomé. *p.* 246. *l. premiere,* trois ans & demi à Ariſtobule. *l.* trois ans & demi donnés à Ariſtobule. *p.* 309. *l.* 18. mêer. *l.* mêler *p.* 311. *l.* 3. 4. regagner. *l.* regarder. *p.* 329. *l.* 16. 17. alloit. *l.* alloient. *p.* 335. *l.* 7. l'herititier. *l.* l'heritier. *ibid. l.* 12. 13. accopta. *l.* accepta. *p.* 405. *l.* 14. dérangea. *l.* dérangeât.

627628

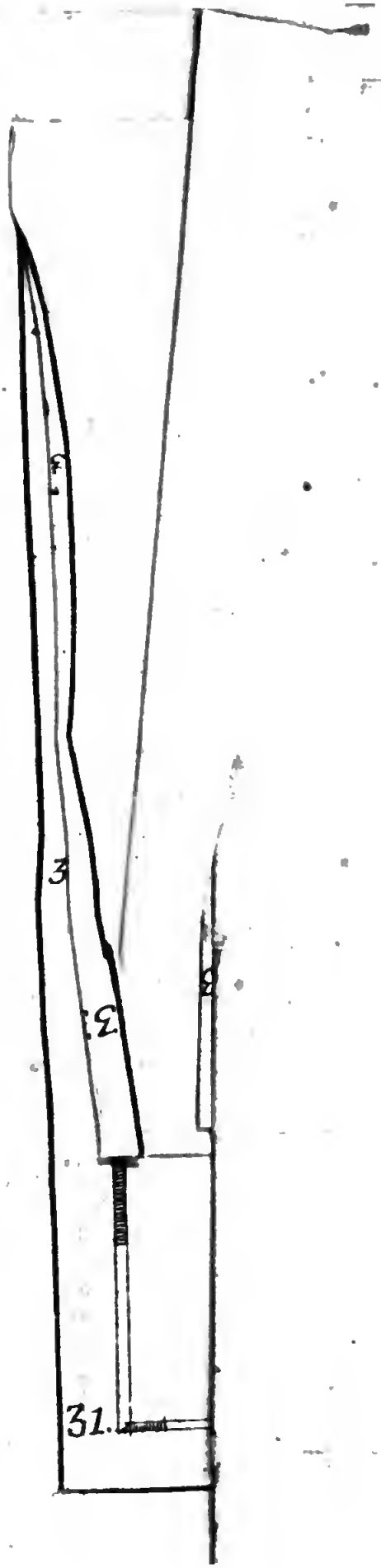
31.